

2 avril 2024

(24-2814) Page: 1/134

Organe d'examen des politiques commerciales

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU

Révision

Le présent rapport, préparé pour le cinquième examen de la politique commerciale du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé au Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à Mme Eugenia Lizano (tél. 022 739 6578) et M. Rosen Marinov (tél. 022 739 6391).

La déclaration de politique générale présentée par le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu est reproduite dans le document <u>WT/TPR/G/448</u>.

Note: Le présent rapport a été rédigé en anglais.

TABLE DES MATIÈRES

| RÉSUMÉ | 6 |
|---|------|
| 1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE | . 11 |
| 1.1 Principales caractéristiques de l'économie | . 11 |
| 1.2 Évolution économique récente | . 13 |
| 1.3 Évolution des échanges et des investissements | . 15 |
| 1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services | . 15 |
| 1.3.1.1 Commerce des marchandises | . 15 |
| 1.3.1.2 Commerce des services | . 20 |
| 1.3.2 Tendances et structure des investissements directs entrants | . 21 |
| 2 RÉGIME DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT | . 24 |
| 2.1 Cadre général | . 24 |
| 2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale | . 25 |
| 2.3 Accords et arrangements commerciaux | . 27 |
| 2.3.1 OMC | |
| 2.3.2 Accords régionaux et préférentiels | 28 |
| 2.3.3 Autres accords et arrangements | . 29 |
| 2.4 Régime d'investissement | 30 |
| 3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE | . 35 |
| 3.1 Mesures visant directement les importations | 35 |
| 3.1.1 Procédures douanières, évaluation en douane et prescriptions douanières | . 35 |
| 3.1.2 Règles d'origine | 37 |
| 3.1.3 Droits de douane | 38 |
| 3.1.3.1 Droits NPF appliqués | 38 |
| 3.1.3.2 Consolidations tarifaires | . 40 |
| 3.1.3.3 Contingents tarifaires | . 41 |
| 3.1.3.4 Préférences tarifaires | . 41 |
| 3.1.3.5 Concessions/exemptions tarifaires | . 42 |
| 3.1.4 Autres impositions visant les importations | |
| 3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation | . 45 |
| 3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde | . 47 |
| 3.2 Mesures visant directement les exportations | . 50 |
| 3.2.1 Procédures et prescriptions douanières | . 50 |
| 3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements | . 51 |
| 3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation | |
| 3.2.4 Soutien et promotion des exportations | . 53 |
| 3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation | . 55 |
| 3.3 Mesures visant la production et le commerce | |
| 3.3.1 Mesures d'incitation | |
| 3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques | . 59 |

| 2.2.2. Descriptions and their set also because their | |
|---|--|
| 3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires | 62 |
| 3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix | 66 |
| 3.3.4.1 Politique de la concurrence | 66 |
| 3.3.4.2 Contrôle des prix | 68 |
| 3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation | 68 |
| 3.3.6 Marchés publics | 72 |
| 3.3.6.1 Cadre juridique et institutionnel | 72 |
| 3.3.6.2 Méthodes de passation des marchés | 73 |
| 3.3.6.3 Préférences | 76 |
| 3.3.6.4 Transparence | 77 |
| 3.3.7 Droits de propriété intellectuelle | 77 |
| 3.3.7.1 Droit d'auteur et droits connexes | 80 |
| 3.3.7.2 Marques | 81 |
| 3.3.7.3 Indications géographiques | 82 |
| 3.3.7.4 Brevets, modèles d'utilité et dessins et modèles | 82 |
| 3.3.7.5 Variétés végétales | 84 |
| 3.3.7.6 Schémas de configuration (topographies) des circuits intégrés | 84 |
| 3.3.7.7 Secrets commerciaux | 84 |
| 3.3.7.8 Moyens de faire respecter les droits | 84 |
| 4 POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR SECTEUR | 86 |
| 4.1 Agriculture | 86 |
| 4.1.1 Aperçu général | 86 |
| 4.1.2 Mesures commerciales | 88 |
| 4.1.3 Mesures de soutien interne | 00 |
| 1113 Tiesdres de souden meente minimum | 90 |
| 4.2 Industries extractives et énergie | |
| | 91 |
| 4.2 Industries extractives et énergie | 91 91 |
| 4.2 Industries extractives et énergie | 91 91 92 |
| 4.2 Industries extractives et énergie 4.2.1 Industries extractives 4.2.2 Énergie | 91 91 92 92 |
| 4.2 Industries extractives et énergie 4.2.1 Industries extractives 4.2.2 Énergie 4.2.2.1 Aperçu général | 91 91 92 92 94 |
| 4.2 Industries extractives et énergie 4.2.1 Industries extractives 4.2.2 Énergie 4.2.2.1 Aperçu général 4.2.2.2 Électricité | 91 92 92 94 96 |
| 4.2 Industries extractives et énergie 4.2.1 Industries extractives 4.2.2 Énergie 4.2.2.1 Aperçu général 4.2.2.2 Électricité 4.2.2.3 Hydrocarbures | 91 92 92 94 96 97 |
| 4.2 Industries extractives et énergie 4.2.1 Industries extractives 4.2.2 Énergie 4.2.2.1 Aperçu général 4.2.2.2 Électricité. 4.2.2.3 Hydrocarbures 4.3 Secteur manufacturier. | 91 92 92 94 96 97 |
| 4.2 Industries extractives et énergie 4.2.1 Industries extractives 4.2.2 Énergie 4.2.2.1 Aperçu général 4.2.2.2 Électricité 4.2.2.3 Hydrocarbures 4.3 Secteur manufacturier 4.4 Services | 91 92 92 94 96 97 99 |
| 4.2 Industries extractives et énergie 4.2.1 Industries extractives 4.2.2 Énergie 4.2.2.1 Aperçu général 4.2.2.2 Électricité 4.2.2.3 Hydrocarbures 4.3 Secteur manufacturier 4.4 Services 4.4.1 Services financiers | 91 92 92 94 96 97 99 |
| 4.2 Industries extractives et énergie 4.2.1 Industries extractives 4.2.2 Énergie 4.2.2.1 Aperçu général 4.2.2.2 Électricité 4.2.2.3 Hydrocarbures 4.3 Secteur manufacturier 4.4 Services 4.4.1 Services financiers 4.4.1.1 Secteur bancaire 1 | 91 92 92 94 96 97 99 101 |
| 4.2 Industries extractives et énergie 4.2.1 Industries extractives. 4.2.2 Énergie. 4.2.2.1 Aperçu général 4.2.2.2 Électricité. 4.2.2.3 Hydrocarbures. 4.3 Secteur manufacturier. 4.4 Services 4.4.1 Services financiers 4.4.1.1 Secteur bancaire. 4.4.1.2 Assurance. | 91 92 92 94 96 97 99 101 103 |
| 4.2 Industries extractives et énergie 4.2.1 Industries extractives. 4.2.2 Énergie 4.2.2.1 Aperçu général 4.2.2.2 Électricité 4.2.2.3 Hydrocarbures 4.3 Secteur manufacturier 4.4 Services 4.4.1 Services financiers 4.4.1.1 Secteur bancaire | 91 92 94 96 97 99 101 103 105 |
| 4.2 Industries extractives et énergie 4.2.1 Industries extractives 4.2.2 Énergie 4.2.2.1 Aperçu général 4.2.2.2 Électricité 4.2.2.3 Hydrocarbures 4.3 Secteur manufacturier 4.4 Services 4.4.1 Services financiers 4.4.1.1 Secteur bancaire 4.4.1.2 Assurance 4.4.1.3 Marché des capitaux 1 4.4.2 Services de télécommunication 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 | 91 92 92 94 96 97 99 101 103 105 106 |

| 5 APPENDICE – TABLEAUX | 112 |
|---|-----|
| GRAPHIQUES | |
| Graphique 1.1 Commerce des marchandises et des services (d'après la balance des paiements), 2018-2022 | 16 |
| Graphique 1.2 Composition du commerce des marchandises par principale section du SH, 2018 et 2022 | |
| Graphique 1.3 Commerce des marchandises par principaux partenaires, 2018 et 2022 | 18 |
| Graphique 1.4 Commerce des biens intermédiaires, par catégories principales (à l'exclusion des combustibles), 2010-2021 | |
| Graphique 1.5 Principaux partenaires commerciaux dans le secteur des produits électroniques pour les biens intermédiaires, 2021 | 20 |
| Graphique 3.1 Répartition des taux de droits NPF, 2018 et 2023 | 40 |
| Graphique 3.2 Restrictions visant les importations transdétroit directes, par section du SH, 2023 | 46 |
| Graphique 4.1 Approvisionnement énergétique total par source, 2018 et 2022 | 92 |
| Graphique 4.2 Capacité installée de production d'électricité, 2018 et 2022 | 95 |
| Graphique 4.3 Électricité produite, 2018 et 2022 | 95 |
| Graphique 4.4 Production industrielle, 2018 et 2022 | 98 |
| TABLEAUX | |
| Tableau 1.1 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2018-2022 | 11 |
| Tableau 1.2 Balance des paiements, 2018-2022 | 14 |
| Tableau 1.3 Commerce des marchandises par utilisation finale, 2018 et 2022 | 18 |
| Tableau 1.4 Commerce des services, 2018-2022 | 20 |
| Tableau 1.5 Flux d'investissements directs entrants et sortants, par activité, 2018-2022 (sur la base des projets approuvés) | 21 |
| Tableau 1.6 Flux d'investissements directs entrants et sortants, par provenance et destination, 2018-2022 (sur la base des projets approuvés) | |
| Tableau 2.1 Incitations à l'investissement, 2023 | 32 |
| Tableau 3.1 Structure de la liste des droits NPF appliqués, 2018 et 2023 (février) | 38 |
| Tableau 3.2 Lignes tarifaires pour lesquelles les taux appliqués sont supérieurs aux taux consolidés, 2023 | 41 |
| Tableau 3.3 Analyse succincte du tarif préférentiel, 2023 | 42 |
| Tableau 3.4 Réductions tarifaires temporaires | 43 |
| Tableau 3.5 Taxe sur les tabacs et alcools et surtaxe sociosanitaire sur les produits du tabac, 2023 | 44 |
| Tableau 3.6 Taxe sur certains produits et services spéciaux, 2022 | 45 |
| Tableau 3.7 Affaires antidumping, 2018-2022 | 48 |
| Tableau 3.8. Licences d'exportation (permis), 2023 | 52 |
| Tableau 3.9. Exportations prohibées, février 2023 | 53 |
| Tableau 3.10 Normes CNS et leur équivalence avec des normes internationales | 60 |

| Tableau 3.11 Principaux textes législatifs en matière SPS, 2022 |
|---|
| Tableau 3.12 Activités d'application de la FTC, 2018-2022 |
| Tableau 3.13 Liste indicative d'entreprises à participation publique, 2022 |
| Tableau 3.14 Principaux indicateurs des marchés publics, 2018-2022 |
| Tableau 3.15 Seuils et méthodes de passation des marchés |
| Tableau 3.16 Marchés publics par type de procédure, 2018-2022 |
| Tableau 3.17 Prescriptions et conditions de protection des droits de propriété intellectuelle, 2023 |
| Tableau 3.18 Marques et données connexes, 2018-2022 |
| Tableau 3.19 Demandes et enregistrements de brevets, 2018-2022 |
| Tableau 4.1 Composition de la production agricole, 2018-2021 |
| Tableau 4.2 Commerce des produits agricoles, 2018-2022 |
| Tableau 4.3 Mesures de sauvegarde spéciale appliquées, 2018-2022 |
| Tableau 4.4 Commerce et production de riz brun, 2018-2021 |
| Tableau 4.5 Actifs du système financier, 2018-2022100 |
| Tableau 4.6 Indicateurs du secteur bancaire, 2018-2022 |
| Tableau 4.7 Indicateurs du secteur de l'assurance, 2018-2022 |
| Tableau 4.8 Indicateurs du marché boursier, 2018-2022105 |
| Tableau 4.9 Indicateurs du marché des télécommunications, 2018-2022106 |
| |
| ENCADRÉS |
| Encadré 2.1 Processus législatif, 2023 |
| |
| Encadré 2.1 Processus législatif, 2023 |

RÉSUMÉ

- 1. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois) est une économie avancée, tournée vers l'extérieur, dont les résultats restent fortement influencés par l'environnement commercial mondial. L'activité économique est principalement tirée par les services et le secteur manufacturier, tandis que l'agriculture et les industries extractives apportent des contributions modestes au PIB et à l'emploi. En tant que leader mondial des circuits intégrés électroniques, le Taipei chinois occupe une position critique dans la plupart des chaînes d'approvisionnement mondiales. En conséquence, la solide demande mondiale de pièces et composants électroniques enregistrée pendant la pandémie de COVID-19 et au sortir de cette pandémie a profité aux résultats économiques du Taipei chinois.
- 2. Comme la plupart des économies avancées, le Taipei chinois est confronté à des difficultés démographiques dues à un taux de fécondité en baisse et au vieillissement de la population. Cependant, les inégalités de revenus et les inégalités hommes-femmes restent relativement faibles et ne sont pas enracinées dans les structures.
- 3. Le Taipei chinois continue de dépendre fortement du commerce: les exportations et importations de marchandises et de services ont représenté 120% du PIB en 2018 et 127% du PIB en 2022. La structure des échanges est restée sensiblement inchangée depuis l'examen précédent en 2018. Les biens manufacturés, plus spécifiquement les machines (équipements électriques), restent le principale moteur des exportations et importations. Toutefois, la participation du Taipei chinois aux chaînes de valeur mondiales est particulièrement importante dans le secteur de la fabrication des produits électroniques, notamment les circuits électroniques intégrés. Les exportations et importations de marchandises restent concentrées sur les partenaires commerciaux de la région, suivis par les États-Unis et l'Union européenne.
- 4. Le cadre institutionnel pour la formulation et la mise en œuvre de la politique commerciale est demeuré sensiblement le même depuis le dernier examen, mas de nouvelles approches participatives pour l'élaboration des politiques ont été adoptées. À cette fin, pendant la période à l'examen, le Taipei chinois a élaboré son premier plan d'action (2021-2024) visant à promouvoir la transparence, la responsabilité, la participation et l'inclusion. Le plan souligne l'importance qu'il y a à coopérer avec la société civile et à mettre à disposition du public les renseignements pertinents, comme l'exige la loi. De plus, un programme dans le cadre duquel les organes exécutifs doivent communiquer avec les parties prenantes à tous les stades de l'élaboration des politiques a été mis en œuvre.
- 5. Le Taipei chinois continue de considérer le commerce comme un outil essentiel pour développer son économie, promouvoir l'innovation, renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement et attirer l'investissement. Ainsi, la politique commerciale constitue l'un des principaux piliers du nouveau modèle de développement économique du Taipei chinois, conçu en 2016 pour faire des exportations et de la demande locale les deux moteurs de la croissance. Dans le cadre du nouveau modèle, le Taipei chinois a poursuivi plusieurs stratégies en vue, entre autres choses, de renforcer les principaux secteurs clés, de promouvoir l'innovation et la transformation industrielles et de bâtir une économie numérique. En plus de ses plans de développement, le Taipei chinois a mis en œuvre plusieurs programmes destinés à dynamiser l'investissement dans des secteurs stratégiques, comme le Programme prospectif de développement des infrastructures, le "Plan d'innovation industriel 5+2" et la nouvelle politique en direction du Sud, visant à réduire sa dépendance excessive à l'égard d'un unique marché.
- 6. Le Taipei chinois reste un ferme défenseur d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, tel qu'il est incarné par l'OMC, et est déterminé à préserver un environnement équitable, transparent et prévisible pour le commerce et l'investissement. De plus, étant donné que le Taipei chinois a un nombre relativement limité d'accords commerciaux régionaux et autres arrangements de coopération, il attache une grande importance à l'OMC, y compris aux accords plurilatéraux, ainsi qu'à des arrangements de libéralisation tarifaire comme l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) et l'Accord sur l'élargissement de l'ATI (ATI II), qui ont été un moyen essentiel de garantir un accès aux marchés pour ses principales exportations. Le Taipei chinois a pris une part active aux discussions et initiatives de l'OMC pendant la période à l'examen; il a participé aux négociations ou discussions sur les subventions à l'agriculture et à la pêche, sur le commerce et la santé publique, et sur la réforme de l'OMC, ainsi qu'à l'Initiative conjointe sur le commerce électronique; il a aussi été coauteur d'une proposition sur la manière de

redynamiser le Programme de travail sur le commerce électronique. Le Taipei chinois affiche un bilan solide bilan en matière de notifications à l'OMC.

- 7. Pendant la période à l'examen, aucune modification importante n'a été apportée à la principale législation régissant l'investissement étranger. Tous les investisseurs étrangers doivent obtenir une autorisation préalable pour investir au Taipei chinois, même si des efforts ont été déployés pour simplifier les procédures de demande, d'examen et d'approbation de l'investissement étranger, et qu'une aide à l'expansion et à l'investissement à l'étranger a été fournie aux entreprises locales. L'investissement entrant est prohibé ou restreint dans plusieurs activités. La liste de ces activités, qui fait l'objet d'un réexamen périodique, a été modifiée en dernier lieu en 2018. Le Taipei chinois s'appuie sur un vaste réseau d'accords bilatéraux d'investissement (ABI) pour promouvoir l'investissement et la coopération avec ses partenaires commerciaux. De plus, le Taipei chinois applique une série de mesures d'incitation visant à promouvoir l'investissement local et à attirer l'investissement étranger, mesures qui consistent principalement en des déductions fiscales et autres mesures de soutien.
- Depuis l'examen précédent en 2018, la moyenne simple des taux NPF appliqués est restée presque inchangée et s'élève à 7,1% en 2023. La plupart des droits de douane continuent d'être perçus sur une base ad valorem. La protection tarifaire varie sensiblement entre les secteurs, et à l'intérieur des secteurs. La moyenne des droits pour les produits agricoles (définition de l'OMC), qui a atteint 17,6% en 2023, reste nettement plus élevée, si on la compare à la moyenne pour les produits non agricoles, qui s'est établie à 5,1%, soit au même niveau depuis 2018. Parmi les produits non agricoles, le poisson et les produits à base de poisson sont assujettis aux droits moyens les plus élevés (19,9%), avec des taux allant de 0% à 50% (ou de 0% à 83,8% si les EAV sont pris en considération). Pendant la période considérée, le principal changement apporté à la structure tarifaire a été une augmentation du nombre de lignes en franchise de droits, ce qui tient surtout à l'achèvement de l'élargissement de l'ATI. Les droits de douane peuvent être ajustés pour faire face à des situations économiques spéciales, gérer la fourniture de marchandises et offrir à des branches de production des conditions de fonctionnement appropriées. Ces ajustements temporaires sont d'ordinaire appliqués pendant un an. Pendant la période à l'examen, des mesures de ce type ont été appliquées à des produits de première nécessité (par exemple la viande de bœuf, le blé et certains produits laitiers) et à des marchandises en rapport avec la COVID-19 (par exemple les masques et l'alcool éthylique).
- 9. Le Taipei chinois a consolidé toutes les lignes tarifaires à des niveaux allant de 0% à 500%, avec un total de 96 étages. Pour six lignes tarifaires (au niveau à 10 chiffres), le droit NPF appliqué semble être supérieur au niveau consolidé. Le Taipei chinois continue d'offrir des préférences tarifaires non réciproques à tous les PMA.
- 10. Le cadre juridique et institutionnel réglementant les obstacles non tarifaires n'a pas beaucoup changé depuis 2018. En 2023, environ 0,8% des lignes tarifaires étaient assujetties à des prohibitions à l'importation, sur une base NPF, les produits visés étant principalement des produits à base de poisson; des prohibitions à l'importation supplémentaires visent spécifiquement des importations transdétroit directes. Les importations de toutes provenances nécessitent une licence, sauf indication contraire dans le protocole d'accession du Taipei chinois. Les prescriptions en matière de licences d'importation visaient 2,1% de l'ensemble des lignes tarifaires en 2022. Pendant la pandémie de COVID-19, une interdiction d'exportation temporaire a été imposée à certains masques (SH 6307.90.50) et à quelques thermomètres médicaux (SH 9025.19.90). Le Taipei chinois utilise aussi des licences (permis) d'exportation qui, en 2023, s'appliquaient à 0,2% de l'ensemble des lignes tarifaires. Les principales exportations soumises à licence comprennent des équipements liés aux semi-conducteurs, les diamants et les microscopes.
- 11. À la fin de 2022, 19 mesures antidumping étaient en vigueur: quelques-unes d'entre elles l'étaient depuis plusieurs années, leur maintien ayant été déterminé nécessaire à l'issue de réexamens à l'extinction, et 4 mesures étaient en vigueur depuis plus de 10 ans. Pendant la période considérée, le Taipei chinois a imposé des droits compensateurs à certains produits en provenance de Chine; toutefois, ces mesures ont été suspendues en raison d'intérêts économiques globaux. Le Taipei chinois n'a imposé aucune mesure au titre de l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes; néanmoins, il a continué d'imposer des mesures de sauvegarde spéciales aux importations de plusieurs produits agricoles.

- 12. Pendant la période considérée, aucun changement significatif n'a affecté la formulation, l'application et les objectifs de règlements techniques et de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), et la législation primaire n'a pas été modifiée. La législation subsidiaire a été mise à jour en fonction des besoins. Depuis 2018, le Taipei chinois a présenté à l'OMC 213 notifications ordinaires concernant des règlements techniques et 101 concernant des mesures SPS. Quelques mesures temporaires, dont une mesure de nature urgente, prises dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ont été notifiées au Comité OTC de l'OMC, et cinq mesures d'urgence au Comité SPS de l'OMC (quatre mesures prises aux fins de la préservation des végétaux, et une aux fins de la protection des animaux). Quatre préoccupations commerciales spécifiques ont été soulevées en lien avec l'adoption de mesures SPS, y compris une préoccupation qui avait été soulevée plusieurs fois au fil des ans.
- Comme en 2018, le Taipei chinois continue de mettre en œuvre une série de programmes d'incitations pour promouvoir la production et l'investissement. Ces programmes, qui consistent essentiellement en des déductions fiscales et autres mesures de soutien, n'ont pas subi de modifications substantielles. Les programmes notifiés à l'OMC comprenaient principalement des incitations sectorielles, telles que des subventions à l'agriculture, à la sylviculture et à l'industrie, programmes d'incitations horizontaux visant recherche-développement. Certains de ces programmes sont destinés à stimuler l'investissement et l'innovation technologique, à promouvoir le développement des PME et à faciliter l'accès au crédit. Les PME restent très importantes pour l'économie en termes de contribution aux exportations de biens et de services (26% en 2021) et d'autonomisation économique des femmes; en 2021, 37% de l'ensemble des PME étaient détenues par des femmes et actives dans le secteur des services. Le Taipei chinois offre aussi des incitations dans des régions reculées et dans le cadre du régime des zones franches, en vertu duquel les entreprises établies dans ces zones peuvent bénéficier d'exonérations de droits et de taxes. D'autres régimes, comme les parcs scientifiques, les zones franches industrielles et les parcs industriels et technologiques, ainsi que les technoparcs agricoles, sont en vigueur pour créer des pôles et des synergies.
- 14. La participation du secteur privé dans divers domaines de l'économie perdure. Depuis l'examen précédent, le principal fait nouveau concernant les marchés publics a été une modification substantielle de la Loi sur les marchés publics visant à améliorer l'efficacité. Le processus de passation des marchés reste décentralisé; aucune modification procédurale ou institutionnelle n'a été apportée, hormis une mise à jour des seuils de passation des marchés pour tenir compte de l'inflation. Le Taipei chinois est partie à l'AMP de l'OMC et continue d'utiliser les marchés publics comme instrument pour soutenir les PME, les minorités et les groupes désavantagés, ou à des fins de protection de l'environnement. Le Taipei chinois prévoit des opérations de compensation et des préférences en matière de prix pour promouvoir l'emploi, le développement industriel et la protection de l'environnement. Ces mesures s'appliquent aux marchés non couverts par l'AMP de l'OMC.
- 15. En tant qu'économie fondée sur le savoir qui s'appuie sur les industries de pointe et l'IED, le Taipei chinois a continué de renforcer son cadre de protection de l'innovation technologique et des droits de propriété intellectuelle (DPI). Pendant la période considérée, la législation sur les DPI a été modifiée à plusieurs reprises, dans le but de simplifier le régime des DPI et de l'adapter à un environnement en rapide mutation. À l'OMC, le Taipei chinois participe activement au Conseil des ADPIC, où il joue un rôle essentiel dans les discussions sur la propriété intellectuelle en ce qui concerne l'innovation, les MPME, les femmes, la microfinance et la collaboration public-privé. De plus, pendant la période à l'examen, le Taipei chinois a renforcé la coopération dans le domaine des DPI à l'échelle mondiale en signant un certain nombre de mémorandums d'accord.
- 16. Le secteur agricole reste caractérisé par la rareté des terres agricoles, la fragmentation des activités agricoles, la diminution et le vieillissement de la main-d'œuvre et la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes. La plupart des exploitations agricoles restent familiales et de petite taille. La production végétale a représenté plus de 50% de la production annuelle du secteur pendant toute la période de 2018 à 2021. Le riz reste l'aliment de base le plus important, même si la superficie consacrée à sa culture et son volume de production diminuent de manière constante depuis 2018.
- 17. Le Taipei chinois reste fortement tributaire des importations de produits alimentaires et d'intrants agricoles, tels que les aliments pour animaux, les fourrages et les engrais. En 2021, les importations ont représenté 68,7% de l'apport calorique annuel du Taipei chinois, contre 65,5% en 2018. Le soutien financier accordé au secteur agricole continue de suivre diverses orientations

politiques, et cible, entre autres choses, des activités spécifiques, des cultures données (riz, canne à sucre et fruits), des intrants essentiels, et le financement et l'assurance pour les agriculteurs et les pêcheurs. Pendant la période à l'examen, les autorités ont apporté plusieurs modifications à la législation et adopté de nouveaux textes législatifs sur l'agriculture biologique, l'irrigation, la pêche en eaux lointaines, l'assurance agricole et la retraite des agriculteurs.

- 18. Le Taipei chinois continue de satisfaire à ses besoins en énergie au moyen des importations et la matrice d'approvisionnement énergétique reste dominée par les combustibles fossiles. L'absence d'interconnexions du réseau électrique avec des partenaires étrangers exacerbe ses problèmes d'approvisionnement en énergie. Divers sous-secteurs, y compris l'électricité et le gaz naturel, n'ont pas encore été pleinement ouverts à la concurrence et l'empreinte des entreprises publiques reste importante.
- 19. La part combinée des sources renouvelables dans l'approvisionnement total en énergie, même si elle est encore modeste, est en hausse, soutenue par des tarifs de rachat garantis et des réglementations qui exigent que les grands consommateurs industriels participent à la transition énergétique verte. Le Taipei chinois met également en œuvre une politique industrielle pour la génération d'électricité éolienne en mer. En 2023, le Taipei chinois a modernisé son cadre pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et a fixé un objectif formel consistant à atteindre des émissions nettes nulles d'ici à 2050. Des subventions sont toujours accordées pour garantir l'approvisionnement des régions reculées en produits pétroliers, réduire les écarts de prix entre les villes et les zones rurales, et encourager la prospection et la mise en valeur de réserves de pétrole et de gaz naturel. Les prix de gros et de détail du gaz naturel sont réglementés.
- 20. Le secteur manufacturier reste un pilier de l'économie du Taipei chinois, soutenu par un vigoureux sous-secteur des pièces et composants électroniques, y compris une branche de production des semi-conducteurs d'envergure mondiale et un solide sous-secteur des produits chimiques. Bien que les investissements étrangers dans certaines activités manufacturières restent prohibés ou restreints, le Taipei chinois maintient une série de mesures d'incitation visant à encourager la modernisation technologique et la création de pôles industriels.
- 21. La croissance économique du Taipei chinois continue d'être soutenue par son système financier très développé et résilient. Les autorités indiquent qu'en 2022, 92,1% des adultes détenaient un compte bancaire ou postal, 95,5% avaient effectué des paiements électroniques et 73,2% possédaient des polices d'assurance-vie. Le système financier reste dominé par les banques locales, bon nombre d'entre elles appartenant à des conglomérats financiers qui possèdent aussi des compagnies d'assurance et d'autres fournisseurs de services financiers.
- 22. Pendant la période à l'examen, les autorités ont continué de renforcer les cadres de réglementation et de supervision prudentielle, tout en mettant en œuvre diverses mesures d'aide et de redynamisation en réponse à la pandémie de COVID-19. Parmi les faits nouveaux, il faut citer des modifications qui ont permis l'entrée sur le marché de banques et de compagnies d'assurance en ligne sans agences physiques, qui ont offert aux assureurs davantage de flexibilité pour investir leurs fonds et qui ont élargi le champ d'activité des maisons de titres. Le Taipei chinois a également établi un sas réglementaire pour la conduite d'expériences thématiques dans le domaine des technologies financières, suivi par un mécanisme d'essai pour les entreprises qui mènent des activités bancaires et d'assurance, ainsi que des opérations sur le marché des valeurs mobilières et des instruments à termes. La mise en œuvre d'un cadre bancaire ouvert est en cours.
- 23. Pendant la période à l'examen, les faits nouveaux notables sur le marché des télécommunications du Taipei chinois ont inclus la cessation des services mobiles 3G en décembre 2018, le lancement des services 5G en 2020, la libération de fréquences pour les services de communications par satellite de nouvelle génération en mars 2022 et la consolidation du marché (en attendant l'homologation de la FTC) qui réduirait de cinq à trois le nombre d'opérateurs mobiles dans un futur proche. Des modifications importantes ont été apportées au cadre juridique et institutionnel. Parmi elles, il faut citer la promulgation, en 2020, d'une nouvelle Loi sur la gestion des télécommunications et l'établissement, en 2022, d'un ministère des affaires numériques.
- 24. Du fait de la situation géographique du Taipei chinois, le transport maritime est vital pour le commerce extérieur des marchandises. Pendant toute la période à l'examen, environ 93% des échanges annuels de marchandises avec l'extérieur ont été transportés par voie maritime. L'essentiel

du trafic de passagers avec l'extérieur est toujours assuré par voie aérienne. Pendant la période 2020-2022, l'apparition de la pandémie de COVID-19 a provoqué une baisse des flux de marchandises et de passagers avec l'extérieur, cette baisse ayant été plus prononcée dans le cas des flux de passagers.

25. Tous les navires qui entrent dans les ports commerciaux internationaux du Taipei chinois doivent utiliser les services d'assistance au remorquage. L'utilisation de services de pilotage est obligatoire dans tous ces ports, sauf dans le cas des navires exemptés. Les autorités indiquent que les services d'assistance au remorquage et de soutage sont, en principe, ouverts à la concurrence.

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Principales caractéristiques de l'économie

1.1. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois) est une économie avancée, tournée vers l'extérieur et portée par le commerce, dont les flux totaux d'échanges bilatéraux de biens et de services ont représenté entre 102,3% et 127% du PIB pendant la période 2018-2022. L'activité économique est bien diversifiée, la part du secteur manufacturier dans le PIB affichant une tendance à la hausse, tandis que la part des services suit une trajectoire légèrement à la baisse. Le secteur agricole est petit et vulnérable aux conditions climatiques défavorables, et la contribution du secteur minier au PIB et à l'emploie reste modeste (tableau 1.1).

Tableau 1.1 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2018-2022

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| PIB nominal (milliards de TWD) | 18 375,0 | 18 908,6 | 19 914,8 | 21 739,0 | 22 666,5 |
| PIB réel (variation en %) | 2,8 | 3,1 | 3,4 | 6,5 | 2,4 |
| PIB nominal par habitant (USD) | 25 838 | 25 908 | 28 549 | 33 059 | 32 756 |
| Dépenses de consommation (variation en %) | 2,5 | 1,9 | -1,4 | 0,6 | 3,6 |
| Consommation des particuliers | 2,1 | 2,3 | -2,6 | -0,4 | 3,5 |
| Consommation de l'administration publique | 4,0 | 0,6 | 2,8 | 3,7 | 3,6 |
| Formation brute de capital fixe (variation en %) | 3,2 | 11,1 | 6,2 | 14,5 | 6,3 |
| Taux de chômage (%) | 3,7 | 3,7 | 3,9 | 4,0 | 3,7 |
| Main-d'œuvre (en milliers) | 11 874 | 11 946 | 11 964 | 11 919 | 11 853 |
| PIB nominal par activité économique (%) | 11074 | 11 540 | 11 504 | 11 313 | 11 055 |
| Agriculture, sylviculture, pêche et élevage | 1,7 | 1,7 | 1,6 | 1,4 | 1,4 |
| Industries extractives | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| Secteur manufacturier | 32,1 | 31,0 | 32,3 | 34,0 | 34,2 |
| Pièces et composants électroniques | 12,1 | 11,5 | 13,2 | 15,2 | 37,2 |
| Électricité, gaz et eau | 1,7 | 1,8 | 2,1 | 1,7 | 0,2 |
| Construction | 2,4 | 2,7 | 2,9 | 3,0 | 3,3 |
| Services | 59,1 | 60,0 | 58,3 | 56,9 | 57,8 |
| Commerce de gros et de détail | 15,6 | 15,7 | 15,5 | 15,5 | 15,8 |
| Transport et entreposage | 3,0 | 3,0 | 2,8 | 3,8 | 4,0 |
| Activités d'hébergement et de restauration | 2,6 | 2,7 | 2,4 | 2,0 | 2,3 |
| Information et communication | 3,0 | 3,1 | 3,0 | 2,9 | 3,1 |
| Intermédiation financière et assurance | 6,7 | 6,8 | 6,7 | 6,7 | 6,4 |
| Autres activités de services | 28,3 | 28,6 | 27,9 | 26,0 | 26,2 |
| Autres ^a | 2,9 | 2,9 | 2,8 | 2,9 | 3,0 |
| Emploi par activité économique(%) | 2,3 | 2,3 | 2,0 | 2,3 | 3,0 |
| Agriculture, sylviculture, pêche et élevage | 4.9 | 4.9 | 4.8 | 4.7 | 4,6 |
| Industries extractives | 0,03 | 0,03 | 0,03 | 0,03 | 0,03 |
| Secteur manufacturier | 26,8 | 26,7 | 26,4 | 26,4 | 26,4 |
| Électricité, gaz et eau | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 1,0 |
| Construction | 7,9 | 7,9 | 8,0 | 8,0 | 8,0 |
| Services | 59,4 | 59,6 | 59,8 | 59,8 | 60,0 |
| Commerce de gros et de détail | 16,6 | 16,7 | 16,5 | 16,4 | 16,2 |
| Transport et entreposage | 3,9 | 3,9 | 4,0 | 4,0 | 4,2 |
| Activités d'hébergement et de restauration | 7,3 | 7,4 | 7,4 | 7,3 | 7,4 |
| Information et communication | 2,3 | 2,3 | 2,3 | 2,3 | 2,4 |
| Intermédiation financière et assurance | 3,8 | 3,8 | 3,8 | 3,8 | 3,8 |
| Autres activités de services | 25,5 | 25,6 | 25,8 | 26,0 | 26,1 |
| Prix et taux d'intérêt | | | | | ,_ |
| Inflation (IPC, variation en %) | 1,4 | 0,6 | -0,2 | 2,0 | 3,0 |
| IPC de base ^b (variation en %) | 1,2 | 0,5 | 0,4 | 1,3 | 2,6 |
| Taux d'escompte (%, fin de période) | 1,375 | 1,375 | 1,125 | 1,125 | 1,750 |
| Taux de change | · · · · | · · | | , | · |
| TWD/USD | 30,156 | 30,925 | 29,578 | 28,022 | 29,777 |
| Taux de change effectif réel (2010=100) | 98,2 | 95,6 | 94,5 | 99,1 | 101,3 |
| Finances publiques ^c (% du PIB) | | | | | , |
| Recettes totales | 15,5 | 15,5 | 15,2 | 15,3 | 16,3 |
| Recettes fiscales ^d | 12,5 | 12,6 | 11,5 | 12,6 | 13,6 |
| Dépenses totales | 15,5 | 15,4 | 16,3 | 15,5 | 16,1 |
| Solde budgétaire global | 0,02 | 0,11 | -1,03 | -0,18 | 0,17 |
| Dette publique générale | 33,9 | 32,7 | 32,1 | 30,1 | 29,7 |

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Secteur extérieur | | | | | |
| Réserves de devises, fin de période (milliards d'USD) | 461,8 | 478,1 | 529,9 | 548,4 | 554,9 |
| En mois d'importations de marchandises et de | 16,5 | 17,4 | 20,9 | 16,2 | 15,0 |
| services | | | | | |
| Dette extérieure totale (milliards d'USD) | 191,2 | 184,7 | 189,9 | 213,6 | 202,1 |
| Dette à court terme (milliards d'USD) | 178,6 | 174,7 | 175,3 | 197,4 | 186,8 |
| Ratio du service de la dette ^e | 2,3 | 4,8 | 2,3 | 2,1 | 2,1 |

.. Non disponible.

a Y compris les droits d'importation et la taxe sur la valeur ajoutée.

b Indice des prix à la consommation (IPC), à l'exclusion des catégories de fruits, de légumes et de l'énergie.

c Pour tous les niveaux d'administration publique.

d À l'exclusion des recettes provenant des impôts sur les bénéfices des sociétés financières, de la surtaxe sociosanitaire sur les produits du tabac, et des ressources allouées au Fonds de développement des services de soins à long terme.

e Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et de services.

Source: CBC. Adresse consultée: http://www.cbc.gov.tw; Statistiques. Adresse consultée:

http://enq.stat.gov.tw; Direction générale du budget, de la comptabilité et de la statistique. Adresse consultée: http://enq.dqbas.gov.tw; et données communiquées par les autorités.

1.2. Les pièces et composants électroniques, notamment les circuits intégrés, constituent le pilier central des exportations de marchandises du Taipei chinois. Des sociétés jouissant de solides avantages concurrentiels dans l'industrie des puces semi-conductrices ont leur siège au Taipei chinois, ce qui lui permet d'occuper une position critique dans la plupart des chaînes d'approvisionnement mondiales. Le Taipei chinois devrait maintenir cette position et rester au premier plan de l'innovation et de la production des semi-conducteurs à moyen terme, nonobstant les risques découlant, entre autres choses, des fluctuations de la demande mondiale et des incitations à la relocalisation et des contrôles à l'exportation mis en place par des partenaires commerciaux essentiels.¹

- 1.3. La compétitivité du Taipei chinois s'appuie aussi sur un cadre réglementaire sain, sur une infrastructure bien développée, sur une main-d'œuvre hautement qualifiée et sur un système financier résilient qui offre un large éventail de produits et services financiers. L'économie est en grande partie constituée de petites entreprises et d'entrepreneurs, qui bénéficient de diverses mesures de soutien (section 3). Les inégalités de revenus et les inégalités hommes-femmes restent peu importantes par rapport aux niveaux observés au niveau mondial et ne sont pas enracinées dans les structures.² Cependant, comme la plupart des économies avancées, le Taipei chinois est confronté à des difficultés démographiques dues à un taux de fécondité en baisse et au vieillissement de la population. Sa main-d'œuvre (population active et personnes recherchant activement un emploi) a reculé à 11,85 millions pendant la période 2021/22 (tableau 1.1), ce qui constitue la première contraction depuis le début de la collecte de données statistiques.
- 1.4. Le Taipei chinois est importateur net de produits alimentaires et d'intrants agricoles, y compris d'aliments pour animaux et de fourrages, et d'engrais (section 4.1). En dépit des progrès récents en vue de l'écologisation de sa matrice d'approvisionnement en énergie, le Taipei chinois continue de dépendre fortement des importations de combustibles fossiles, ce qui le maintient exposé aux fluctuations des cours mondiaux. L'absence d'interconnexions du réseau électrique avec des partenaires étrangers exacerbe ses problèmes d'approvisionnement en énergie (section 4.2.2). Le secteur manufacturier du Taipei chinois, notamment la production de semi-conducteurs et de produits chimiques, est à forte intensité énergétique et dépend d'autres intrants à empreinte carbone élevée. En conséquence, le Taipei chinois serait confronté à des obstacles de taille dans la transition qu'il prévoit d'opérer vers des émissions de gaz à effet de serre nettes nulles (section 4.4.2), et dans un environnement commercial mondial que remodèlent les mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

¹ EIU (2023). Adresse consultée:

1.2 Évolution économique récente

- 1.5. L'économie du Taipei chinois a connu une expansion régulière durant la période 2018-2022, avec une croissance du PIB réel de 3,6% par an en moyenne. Pendant cette même période, le PIB par habitant est passé de 25 838 USD à 32 756 USD en termes nominaux. L'expansion économique a été soutenue par l'augmentation, au moment opportun, des dépenses publiques en réponse à la pandémie de COVID-19, par la demande mondiale forte de pièces et composants électroniques, et par une forte hausse de l'investissement privé. Sous l'effet d'importantes dépenses d'équipement dans les secteurs des semi-conducteurs, de l'énergie renouvelable et des télécommunications, la formation brute de capital fixe a affiché une croissance annuelle solide pendante toute la période à l'examen, atteignant des taux à deux chiffres en 2019 et 2021 (tableau 1.1).
- 1.6. En réponse à la pandémie de COVID-19, entre février 2020 et juin 2023, les autorités ont mis en œuvre un ensemble de mesures de prévention, d'aide et de redynamisation dotées d'un budget total de 839 milliards de TWD.³ L'ensemble de mesures comprenait diverses mesures visant à atténuer l'incidence socioéconomique néfaste de la pandémie et à stimuler la consommation. À la fin d'avril 2022, les décaissements au titre des mesures d'aide s'élevaient à environ 85% du montant total alloué.⁴ Les autorités ont également intensifié les dépenses et les efforts de mise en œuvre pour des projets conçus dans le cadre du Programme prospectif de développement des infrastructures et le Programme de promotion de six secteurs stratégiques essentiels.⁵
- 1.7. Pendant la majeure partie de la période considérée, la Banque centrale (CBC) a maintenu une politique monétaire relativement souple dans le but de préserver la disponibilité du crédit et de stimuler la croissance économique. Entre avril 2020 et juin 2022, la CBC a aussi mis en place un mécanisme d'aménagement spécial doté de 400 milliards de TWD pour aider les PME en difficulté financière à traverser la pandémie (section 4.4.2). Dès décembre 2020, la CBC a renforcé certaines mesures de contrôle des crédits (en cinq phases) pour endiguer les flux de crédit excessifs destinés au marché immobilier. En mars 2022, la CBC a engagé un processus progressif de resserrement monétaire en vue de modérer les anticipations inflationnistes.⁶
- 1.8. Outre le passage, par la CBC, à une politique monétaire plus rigoureuse, les autorités ont pris des mesures pour stabiliser les prix des produits de première nécessité et réduire les coûts d'exploitation des entreprises. Des réductions temporaires ont été appliquées aux droits d'importation appliqués à des matières premières essentielles, ainsi qu'à certaines taxes sur certains produits de base et autres taxes commerciales. Les prix de détail du gaz naturel, du gaz en bonbonne et de l'électricité ont été gelés jusqu'à la fin de juin 2022.⁷
- 1.9. L'inflation globale a été maintenue à un niveau inférieur à 3% pendant toute la période 2018-2022, malgré sa tendance à la hausse depuis 2021. Les fluctuations des prix à la consommation ont été principalement dues à des facteurs du côté de l'offre, dont les répercussions des mouvements des cours mondiaux du pétrole sur le marché local pour les combustibles, et les baisses de production de fruits et de légumes provoquées par des chocs météorologiques. Les pressions inflationnistes ont également été imputables à la reprise progressive de la consommation des particuliers, alors que les restrictions liées à la pandémie étaient peu à peu assouplies durant le second semestre de 2021. En conséquence, le taux d'inflation de base a aussi augmenté à partir de 2021, mais de manière plus modérée (tableau 1.1).
- 1.10. Dans l'ensemble, l'association d'une politique monétaire accommodante et de mesures d'aide a permis d'atténuer l'incidence de la pandémie sur le marché du travail. Entre 2018 et 2022, le taux de chômage annuel est resté à environ 3,7%, à l'exception d'une hausse en 2021, à un moment où le nombre d'infections au coronavirus explosait localement, ce qui avait entraîné un durcissement des mesures de confinement. Les pertes d'emplois liées à la pandémie ont été particulièrement

https://www.ndc.qov.tw/en/News7.aspx?n=D5932C00BE444345&sms=8A0404D0C442445F.

³ Loi spéciale du 25 février 2020 sur les mesures de prévention, d'aide et de redynamisation dans le contexte de la pneumonie grave associée à des pathogènes nouveaux, et ses modifications ultérieures.

⁴ CBC (2022), Annual Report 2021, juin.

⁵ Adresse consultée:

⁶ Entre mars 2022 et mars 2023, la CBC a relevé de 75 points de base le taux d'escompte, le taux de refinancement des prêts cautionnés et le taux des aménagements temporaires. La Banque a aussi absorbé certaines liquidités excédentaires au moyen d'opérations d'open market, de sorte que le taux d'intérêt interbancaire au jour le jour (moyenne pondérée) des prêts à vue a augmenté, passant de 0,08% à 0,68%.

⁷ CBC (2022), *Financial Stability Report*, édition n° 16, mai.

prononcées dans le commerce de gros et de détail et dans les activités de services d'hébergement et de restauration. Après l'assouplissement des restrictions, le taux de chômage a affiché une tendance à la baisse.

- 1.11. Pendant la période à l'examen, le Taipei chinois a maintenu son régime de flottement contrôlé du taux de change, en vertu duquel la CBC n'intervenait qu'en cas de volatilité extrême des taux de change, afin d'atténuer tout effet négatif sur la stabilité économique et financière et de garantir le fonctionnement ordonné du marché des changes.⁸ Afin que le système financier dispose de liquidités en devises suffisantes pour répondre à la demande, y compris par les sociétés actives sur les marchés étrangers, en 2021, la CBC a envoyé des montants (20 milliards d'USD, 1 milliard d'EUR et 80 milliards de JPY) vers le marché du Taipei chinois des emprunts en devises remboursables à vue.⁹
- 1.12. Pendant la période 2020/21, le taux de change nominal TWD/USD s'est apprécié en raison des solides résultats à l'exportation du Taipei chinois et de la politique monétaire plus accommodante des États-Unis. Un resserrement monétaire plus rapide aux États-Unis et un affaiblissement de la demande mondiale de semi-conducteurs ont inversé cette tendance en 2022 (tableau 1.1). Le taux de change nominal TWD/USD a affiché une volatilité relativement faible par rapport aux principales paires de devises, telles que JPY/USD et EUR/USD.¹⁰
- 1.13. L'une des conséquences des dépenses publiques liées à la pandémie a été de faire basculer dans le négatif le solde budgétaire du Taipei chinois, dont l'encours de la dette publique a augmenté pendant la période 2020/21. Néanmoins, le déficit budgétaire et la dette publique restent tous deux relativement faibles par rapport au reste du monde. Le ratio de la dette publique au PIB s'est maintenu sur une trajectoire descendante pendant toute la période à l'examen, du fait des solides résultats enregistrés par l'économie (tableau 1.1). Soutenue par de vastes réserves de change, la capacité du service de la dette extérieure du Taipei chinois est également restée solide.
- 1.14. Le compte courant de la balance des paiements du Taipei chinois est resté excédentaire pendant toute la période à l'examen, s'élevant à presque 118 000 milliards d'USD (15,2% du PIB) en 2021 (tableau 1.2). Dynamisées par une forte demande mondiale de semi-conducteurs, les exportations de marchandises ont continué d'augmenter davantage que les importations. De plus, la balance commerciale des services a affiché un excédent croissant dès 2020, alors que les goulets d'étranglement affectant le transport maritime de conteneurs à l'échelle mondiale poussaient à la hausse les taux de fret, ce qui a entraîné une augmentation des recettes issues du transport de fret. Le compte financier a connu une augmentation nette des actifs, principalement en raison de la dynamique des investissements de portefeuille.

Tableau 1.2 Balance des paiements, 2018-2022

(Millions d'USD)

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Compte courant | 70 709 | 66 429 | 96 566 | 117 970 | 100 877 |
| Balance des marchandises et des services | 60 278 | 52 392 | 78 992 | 100 391 | 81 239 |
| Balance des marchandises | 66 934 | 57 491 | 75 273 | 87 963 | 68 346 |
| Exportations | 345 495 | 330 744 | 342 503 | 453 603 | 465 944 |
| Importations | 278 561 | 273 253 | 267 230 | 365 640 | 397 598 |
| Balance des services | -6 656 | -5 099 | 3 719 | 12 428 | 12 893 |
| Exportations | 50 209 | 51 838 | 41 210 | 51 995 | 58 169 |
| Importations | 56 865 | 56 937 | 37 491 | 39 567 | 45 276 |
| Revenus primaires | 13 752 | 16 876 | 20 728 | 20 273 | 22 870 |
| Crédit | 39 051 | 40 632 | 39 846 | 41 198 | 51 318 |
| Rémunération des salariés | 1 056 | 1 199 | 1 127 | 1 127 | 1 253 |
| Revenus d'investissement | 37 816 | 39 232 | 38 575 | 39 933 | 49 930 |
| Autres | 179 | 201 | 144 | 138 | 135 |
| Débit | 25 299 | 23 756 | 19 118 | 20 925 | 28 448 |
| Rémunération des salariés | 761 | 777 | 674 | 689 | 790 |
| Revenus d'investissement | 24 222 | 22 649 | 18 214 | 20 023 | 27 471 |
| Autres | 316 | 330 | 230 | 213 | 187 |

⁸ Les flux de trésorerie n'impliquant pas de conversion en TWD et les flux impliquant une conversion en TWD et liés i) au commerce des biens et services ou ii) à des investissements directs et de portefeuille approuvés par les autorités compétentes sont pleinement libéralisés. Les envois de fonds annuels totaux qui excèdent 5 millions d'USD (associations ou particuliers résidents) ou 50 millions d'USD (sociétés) et les envois de fonds uniques excédant 0,1 million d'USD (non-résidents) doivent être préalablement approuvés par la CBC.

⁹ CBC (2022), *Annual Report 2021*, juin.

¹⁰ CBC (2022), Financial Stability Report, édition n° 16, mai.

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Revenus secondaires | -3 321 | -2 839 | -3 154 | -2 694 | -3 232 |
| Crédit | 7 643 | 8 238 | 7 945 | 8 710 | 9 361 |
| Débit | 10 964 | 11 077 | 11 099 | 11 404 | 12 593 |
| Compte de capital | 63 | -3 | -9 | 3 | -46 |
| Compte financier (y compris les avoirs de réserve) | 71 309 | 75 797 | 96 008 | 127 465 | 106 524 |
| Investissement direct | 10 944 | 3 523 | 5 447 | 5 925 | 5 431 |
| Actifs | 18 058 | 11 763 | 11 500 | 11 341 | 15 589 |
| Passifs | 7 114 | 8 240 | 6 053 | 5 416 | 10 158 |
| Investissement de portefeuille | 84 028 | 46 401 | 59 034 | 102 658 | 105 388 |
| Actifs | 68 853 | 54 877 | 36 153 | 81 503 | 59 674 |
| Passifs | -15 175 | 8 476 | -22 881 | -21 155 | -45 714 |
| Instruments financiers dérivés | 1 638 | 2 501 | 434 | -286 | 4 656 |
| Actifs | -16 748 | -15 490 | -20 563 | -21 822 | -21 700 |
| Passifs | -18 386 | -17 991 | -20 997 | -21 536 | -26 356 |
| Autres investissements | -37 800 | 6 714 | -17 249 | -1 825 | -19 834 |
| Actifs | -15 404 | 13 566 | 607 | 18 648 | -22 785 |
| Monnaie et dépôts | -13 390 | 14 692 | 7 183 | 10 111 | -21 444 |
| Prêts | -4 190 | 4 273 | 4 021 | 3 906 | -2 213 |
| Avances et crédits commerciaux | -6 389 | -4 586 | -8 486 | 2 001 | -3 139 |
| Autres actifs | 8 560 | -818 | -2 116 | 2 615 | 3 846 |
| Passifs | 22 396 | 6 852 | 17 856 | 20 473 | -2 951 |
| Monnaie et dépôts | 4 186 | 3 951 | 2 126 | 21 996 | -8 295 |
| Prêts | 7 300 | 42 | 5 498 | 7 915 | -1 967 |
| Avances et crédits commerciaux | 7 509 | 3 591 | 9 006 | -738 | 3 441 |
| Autres passifs | 3 401 | -732 | 1 226 | -8 700 | 3 870 |
| Actifs de réserve | 12 499 | 16 658 | 48 342 | 20 993 | 10 883 |
| Erreurs et omissions nettes | 537 | 9 371 | -549 | 9 492 | 5 693 |
| Indicateurs | | | | | |
| Balance des opérations courantes (% du PIB) | 11,6 | 10,9 | 14,3 | 15,2 | 13,2 |
| Exportations de marchandises et de services (% du PIB) | 64,9 | 62,6 | 57,0 | 65,2 | 68,8 |
| Importations de marchandises et de services (% du PIB) | 55,1 | 54,0 | 45,3 | 52,2 | 58,2 |

Source: CBC. Adresse consultée: http://www.cbc.gov.tw.

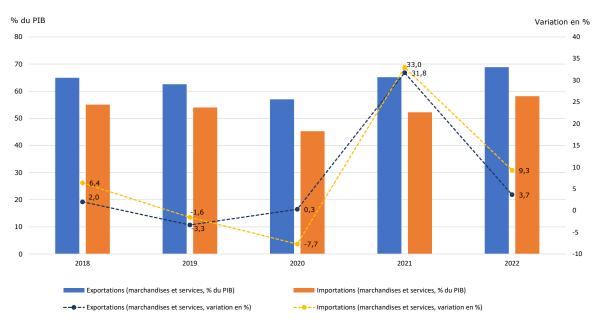
1.3 Évolution des échanges et des investissements

1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services

1.3.1.1 Commerce des marchandises

1.15. Le Taipei chinois continue de dépendre fortement du commerce: les exportations et importations de marchandises et de services ont représenté 120% du PIB en 2018 et 127% du PIB en 2022 (graphique 1.1). La croissance du commerce des marchandises et des services a fluctué pendant la période considérée, surtout en raison de la pandémie. Bien qu'ils aient stagné en 2020, les flux d'échanges se sont redressés en 2021, affichant un taux de croissance à deux chiffres, dynamisés par une demande mondiale robuste de semi-conducteurs, par la construction de l'infrastructure pour les réseaux 5G et par le matériel d'automatisation. Cette évolution a souligné l'incidence des flux d'échanges sur la croissance du PIB, qui a atteint 6,5% en termes réels en 2021.

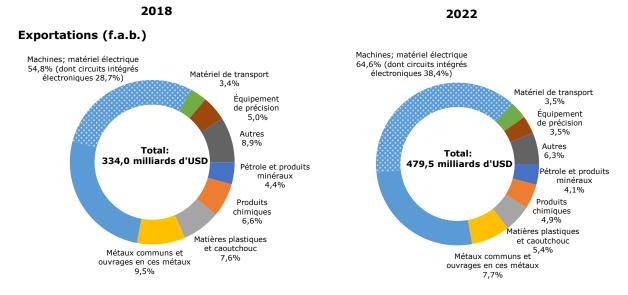




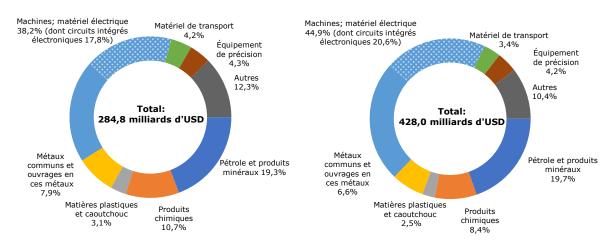
Source: CBC. Adresse consultée: http://www.cbc.gov.tw.

1.16. La structure des échanges du Taipei chinois est restée sensiblement inchangée depuis l'examen précédent en 2018. Le commerce reste fortement tributaire des exportations et des importations de biens manufacturés, à savoir les machines (équipements électriques). Pendant la période considérée, cette concentration a augmenté: en effet, la part des exportations d'équipements électriques dans les exportations totales de marchandises est passée de 54,8% en 2018 à 64,6% en 2022 (graphique 1.2 et tableau A1. 1). De plus, la part des exportations de circuits intégrés électroniques, une très importante catégorie de produits exportés par le Taipei chinois, est passée de 28,7% à 38,4% pendant cette même période, alors que la demande mondiale d'applications technologiques émergentes, telles que l'informatique haute performance, continuait de croître. Du côté des importations, les importations d'équipements électriques ont augmenté pendant la période, leur part des importations totales passant de 38,2% en 2018 à 44,9% en 2022. Le pétrole et les produits minéraux restent la deuxième plus importante catégorie d'importations du Taipei chinois (tableau A1. 2).

Graphique 1.2 Composition du commerce des marchandises par principale section du SH, 2018 et 2022



Importations (c.a.f.)

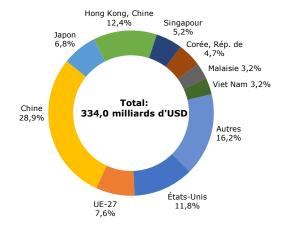


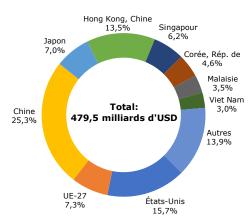
Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base du document du BOFT, Trade Statistics.

1.17. Malgré quelques fluctuations mineures dans la part des échanges, les principaux partenaires commerciaux du Taipei chinois sont demeurés pratiquement les mêmes depuis 2018. Les exportations de marchandises restent concentrées vers les partenaires commerciaux de la région (à savoir la Chine; Hong Kong, Chine; et le Japon), suivis par les États-Unis et l'Union européenne. La part des exportations à destination de la Chine a baissé, tandis que les exportations vers les États-Unis et Hong Kong, Chine ont augmenté (graphique 1.3 et tableau A1. 3). De même, les importations provenaient principalement d'Asie, à savoir de la Chine et du Japon, suivis par les États-Unis et l'Union européenne (graphique 1.3 et tableau A1. 4).

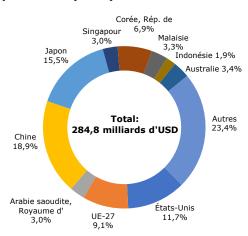
Graphique 1.3 Commerce des marchandises par principaux partenaires, 2018 et 2022

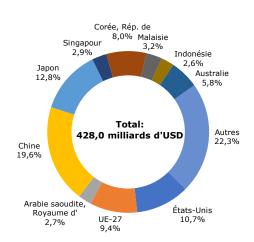






Importations (c.a.f.)





Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base du document du BOFT, Trade Statistics.

1.18. Les importations de biens intermédiaires, y compris les combustibles, ont augmenté, passant de 197,9 milliards d'USD en 2018 à 288,8 milliards d'USD en 2022, et les exportations sont passées de 250,0 milliards d'USD en 2018 à 364,7 milliards d'USD en 2022. La part des biens intermédiaires dans les importations totales a légèrement reculé pendant la période à l'examen, tandis que la part des exportations de ces marchandises dans les exportations totales a augmenté. Les importations et exportations de biens de production ont toutes augmenté en termes de valeur pendant la période à l'examen, les importations affichant une hausse significative. La part des importations et des exportations de biens de consommation est restée presque inchangée entre 2018 et 2022 (tableau 1.3).

Tableau 1.3 Commerce des marchandises par utilisation finale, 2018 et 2022

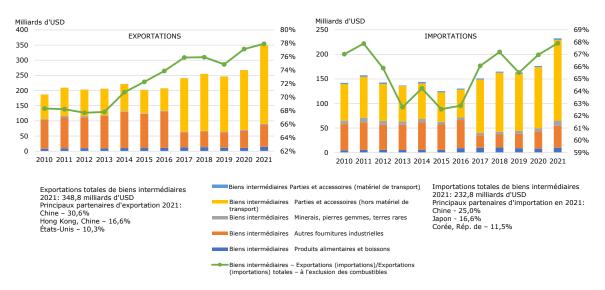
| | Exportations | | Importations | | |
|----------------------------------|--------------|-------|--------------|-------|--|
| | 2018 | 2022 | 2018 | 2022 | |
| Commerce total (milliards d'USD) | 334,0 | 479,4 | 284,8 | 428,0 | |
| dont (%): | | | | | |
| Biens de consommation | 8,9 | 8,0 | 13,9 | 13,0 | |
| Biens intermédiaires | 74,8 | 76,1 | 69,5 | 67,5 | |
| Biens de production | 15,7 | 15,5 | 15,4 | 18,5 | |
| Autres | 0,5 | 0,4 | 1,2 | 1,1 | |

| | Exportations | | Importations | |
|--|--------------|-------|--------------|-------|
| | 2018 | 2022 | 2018 | 2022 |
| Commerce de produits électroniques (chapitre 85 du SH) (milliards d'USD) | 144,2 | 246,7 | 75,3 | 127,7 |
| dont (%): | | | | |
| Biens de consommation | 2,0 | 1,2 | 4,7 | 3,6 |
| Biens intermédiaires | 87,9 | 89,0 | 83,6 | 85,4 |
| Circuits intégrés électroniques (position 8542 du SH) | 66,5 | 74,6 | 67,5 | 69,0 |
| Biens de production | 10,0 | 9,8 | 11,7 | 11,0 |

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, fondés sur la base de données Comtrade de l'ONU et du document du BOFT, *Trade Statistics*.

1.19. La participation du Taipei chinois aux chaînes de valeur mondiales (CVM) s'est intensifiée pendant la période à l'examen. L'intégration du Taipei chinois dans les CVM et l'économie mondiale en générale ressort clairement des importants courants d'échanges de biens d'intermédiaires, à l'exclusion des combustibles. Les exportations totales de biens intermédiaires se sont élevées à 348,8 milliards d'USD en 2021, tandis que les importations ont atteint 232,8 milliards d'USD, contre 254,8 milliards d'USD pour les exportations et 165,1 milliards d'USD pour les importations en 2018 (graphique 1.4).

Graphique 1.4 Commerce des biens intermédiaires, par catégories principales (à l'exclusion des combustibles), 2010-2021

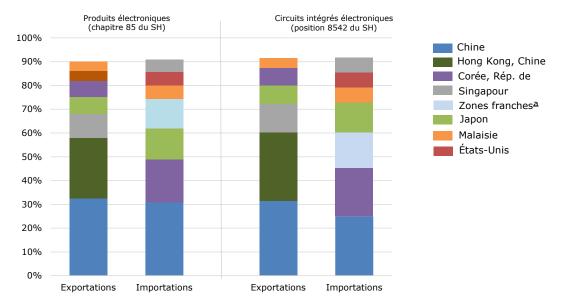


Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, fondés sur la base de données Comtrade de l'ONU.

1.20. La participation du Taipei chinois aux CVM est particulièrement importante dans le secteur de la fabrication des produits électroniques, notamment les circuits électroniques intégrés. En 2022, les importations de biens intermédiaires ont représenté 85,4% des importations totales d'équipements électroniques, contre 83,6% en 2018; 69% (en 2022) et 67,5% (en 2018) de ces importations ont été des importations de biens intermédiaires destinés aux circuits intégrés électroniques; et 11,0% (11,7% en 2018) ont été des biens de production. En termes d'exportations de produits électroniques, la part des biens intermédiaires s'élevait à 89% du total en 2022, contre 87,9% en 2018; les circuits intégrés électroniques représentaient 74,6% (66,5% en 2018) de ces exportations, et les biens de production 9,8% (10,0% en 2018). En revanche, les importations et les exportations d'électronique grand public sont restées faibles en 2022, les importations s'élevant à 3,6% (contre 4,7% en 2018) et les exportations à 1,2% (contre 2% en 2018).

1.21. Selon les données pour 2021, le principal fournisseur de biens intermédiaires pour la fabrication de produits électroniques et de circuits intégrés électroniques au Taipei chinois était la Chine, suivie par la République de Corée et le Japon. Le principal marché du Taipei chinois pour les exportations de produits électroniques intermédiaires était également la Chine, suivie par Hong Kong, Chine (graphique 1.5).





a Sont inclus les biens exportés du Taipei chinois, puis réimportés au Taipei chinois.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, fondés sur la base de données Comtrade de l'ONU.

1.3.1.2 Commerce des services

1.22. Pendant la période à l'examen, le Taipei chinois est passé du statut d'importateur net à celui d'exportateur net de services. Après avoir enregistré un déficit décroissant du compte des services, équivalent à 1,1% (2018) et 0,8% (2019) du PIB, le Taipei chinois a enregistré un excédent à partir de 2020. Les exportations de services ont affiché un taux de croissance à deux chiffres en 2021, après la forte baisse affichée en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19 (tableaux 1.1 et 1.4). Les exportations ont augmenté malgré une sévère réduction des voyages liée la pandémie; elles ont été renforcées principalement par la forte hausse des recettes tirées du transport de marchandises, l'augmentation des goulets d'étranglement dans le commerce mondial et la chaîne d'approvisionnement mondiale ayant entraîné une hausse des taux de fret. Le Taipei chinois importe des services similaires à ceux qu'il exporte, à savoir les services de transport; les services manufacturiers et autres services fournis aux entreprises (services professionnels et services de conseil en gestion); les services de télécommunication et les services informatiques et d'information; et l'utilisation des marques de fabrique ou de commerce ou de la propriété intellectuelle (PI). Ce type de commerce des services reflète le fait que le Taipei chinois est une économie fondée sur le savoir, qui exporte des technologies émergentes et qui peut aussi avoir une composante de services et de PI. Ce niveau d'innovation a en partie permis à l'économie de faire face avec succès aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, et au flux de marchandises et de services de surpasser les niveaux d'avant la pandémie au cours de deux dernières années.

Tableau 1.4 Commerce des services, 2018-2022

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------|--------|--------------|----------|--------|
| Exportations totales (millions d'USD) | 50 209 | 51 838 | 41 210 | 51 995 | 58 169 |
| Exportations de services (variation en %) ^a | 11,0 | 3,2 | -20,5 | 26,2 | 11,9 |
| | | (% des | exportations | totales) | |
| Services fournis aux industries manufacturières | 5,5 | 6,2 | 9,4 | 8,4 | 7,4 |
| Services d'entretien et de réparation | 3,0 | 2,7 | 3,3 | 1,9 | 2,0 |
| Transports | 21,8 | 20,3 | 26,7 | 38,0 | 37,1 |
| Passagers | 5,3 | 5,2 | 1,3 | 0,2 | 1,1 |
| Fret | 15,7 | 14,3 | 24,5 | 36,9 | 35,3 |
| Autres (y compris services postaux et de courrier) | 0,8 | 0,8 | 0,9 | 0,8 | 0,8 |
| Voyages | 27,3 | 27,8 | 4,4 | 1,4 | 4,7 |
| Services fournis aux entreprises | 2,0 | 2,0 | 0,3 | 0,1 | 0,5 |
| Services personnels | 25,3 | 25,8 | 4,1 | 1,3 | 4,2 |
| Construction | 2,4 | 1,9 | 1,7 | 1,5 | 1,3 |
| Services d'assurance et de pension | 0,6 | 0,5 | 0,8 | 0,8 | 0,5 |

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------|----------|-------------|----------|--------|
| Services financiers | 6,2 | 6,4 | 8,0 | 6,8 | 6,8 |
| Frais pour usage de la propriété intellectuelle, n.c.a | 3,1 | 2,7 | 4,1 | 3,9 | 3,5 |
| Télécommunications, informatique et information | 7,5 | 7,8 | 11,5 | 11,2 | 11,3 |
| Autres services fournis aux entreprises | 21,1 | 22,3 | 29,0 | 25,1 | 24,3 |
| Services personnels, cultures et récréatifs | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,6 | 0,7 |
| Services publics | 0,8 | 0,7 | 0,4 | 0,3 | 0,3 |
| Importations totales (millions d'USD) | 56 865 | 56 937 | 37 457 | 39 567 | 45 276 |
| Importations de services (variation en %) ^a | 5,4 | 0,1 | -34,2 | 5,5 | 14,4 |
| | | (% des i | nportations | totales) | |
| Services fournis aux industries manufacturières | 4,8 | 3,3 | 4,1 | 5,1 | 4,3 |
| Services d'entretien et de réparation | 1,6 | 1,6 | 2,0 | 2,3 | 2,8 |
| Transports | 21,9 | 20,8 | 25,8 | 24,2 | 22,3 |
| Passagers | 5,0 | 4,2 | 1,0 | 0,4 | 0,7 |
| Fret | 9,2 | 8,5 | 12,2 | 12,0 | 11,4 |
| Autres (y compris services postaux et de courrier) | 7,8 | 8,0 | 12,6 | 11,7 | 10,2 |
| Voyages | 34,2 | 36,0 | 8,1 | 3,2 | 6,9 |
| Services fournis aux entreprises | 5,2 | 5,1 | 1,4 | 0,7 | 1,1 |
| Services personnels | 29,0 | 30,9 | 6,7 | 2,5 | 5,8 |
| Construction | 2,3 | 2,6 | 4,0 | 5,2 | 6,2 |
| Services d'assurance et de pension | 1,8 | 1,7 | 3,1 | 3,8 | 3,1 |
| Services financiers | 2,9 | 3,5 | 3,6 | 3,6 | 4,8 |
| Frais pour usage de la propriété intellectuelle, n.c.a. | 6,3 | 5,7 | 11,1 | 11,5 | 11,1 |
| Télécommunications, informatique et information | 3,2 | 4,2 | 8,0 | 9,0 | 8,4 |
| Autres services fournis aux entreprises | 19,3 | 19,2 | 28,4 | 30,6 | 28,5 |
| Services personnels, cultures et récréatifs | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,4 |
| Services publics | 1,1 | 1,1 | 1,5 | 1,3 | 1,4 |
| Solde du compte des services (% du PIB) | -1,1 | -0,8 | 0,6 | 1,6 | 1,7 |

a Les taux de croissance sont calculés sur la base des chiffres de la balance des paiements en dollars FU.

Source: CBC. Adresse consultée: http://www.cbc.gov.tw.

1.3.2 Tendances et structure des investissements directs entrants

1.23. Les flux entrants d'investissement direct ont diminué pendant la période 2020/21, en raison de la pandémie, et se sont redressés en 2022 (tableau 1.5). Pendant la période considérée, les États membres de l'UE, principalement les Pays-Bas et le Danemark, ont été les plus importantes sources d'investissements approuvés au Taipei chinois, suivis par les territoires britanniques d'outre-mer dans les Caraïbes, et par le Japon (tableau 1.6). Les flux entrants d'investissement direct étaient essentiellement concentrés dans le secteur des services, principalement les services financiers et d'assurance, ainsi que dans la fabrication de pièces et composants électroniques. Néanmoins, l'investissement dans les pièces et composants électroniques a fortement baissé en raison de plusieurs projets d'investissement à grande échelle qui sont intervenus pendant la première partie de la période à l'examen (2018-2019) plutôt que pendant la seconde partie de la période (2020-2022). En revanche, l'investissement dans les services financiers a augmenté au Taipei chinois du fait du développement de services bancaires en ligne et de l'investissement dans des sociétés de conseil ou des holdings financiers. 11 En 2022, l'investissement direct entrant a aussi été dirigé vers le secteur de l'électricité, plus spécifiquement dans les fermes éoliennes, dans le cadre de la politique du Taipei chinois visant à renforcer l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, et grâce aux incitations accordées aux branches de production au titre du "Plan d'innovation industriel 5+2" (section 2.4).

Tableau 1.5 Flux d'investissements directs entrants et sortants, par activité, 2018-2022 (sur la base des projets approuvés)

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|----------|----------|---------|---------|----------|
| Investissement direct entrant | | | | | |
| Total (millions d'USD) | 11 440,2 | 11 196,0 | 9 144,3 | 7 476,3 | 13 303,3 |
| % du PIB | 1,9 | 1,8 | 1,4 | 1,0 | 1,7 |
| Par activité (% du total) | | | | | |
| Agriculture, chasse, sylviculture et pêche | 0,03 | 0,05 | 0,21 | 0,08 | 0,00 |
| Industries extractives | 0,00 | 0,00 | 0,01 | 0,00 | 0,00 |
| Secteur manufacturier | 51,7 | 38,4 | 18,5 | 22,6 | 17,2 |
| Matières et produits chimiques | 13,9 | 1,2 | 1,7 | 2,3 | 1,8 |
| Pièces et composants électroniques | 31,8 | 24,6 | 8,8 | 7,6 | 3,7 |
| Machines et matériel | 0,5 | 6,8 | 0,9 | 0,2 | 5,9 |

¹¹ Renseignements communiqués par les autorités.

| | 2010 | 2010 | 2022 | 2024 | 2022 |
|---|----------|----------|----------|----------|----------|
| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| Électricité, gaz et eau | 0,7 | 4,3 | 12,1 | 2,2 | 14,2 |
| Construction | 0,4 | 0,6 | 0,9 | 3,8 | 0,6 |
| Services | 47,2 | 56,7 | 68,3 | 71,4 | 67,9 |
| Commerce de gros et de détail | 7,8 | 9,5 | 12,2 | 12,1 | 14,2 |
| Information et communication | 2,1 | 11,1 | 4,0 | 8,3 | 3,7 |
| Finance et assurance | 28,4 | 19,4 | 30,5 | 30,7 | 41,6 |
| Immobilier | 4,0 | 2,5 | 5,2 | 8,7 | 2,8 |
| Services scientifiques et techniques professionnels | 3,3 | 9,3 | 14,3 | 5,5 | 3,7 |
| Investissement direct sortant | | | | | |
| Total (millions d'USD) | 22 792,3 | 11 024,2 | 17 711,6 | 18 462,3 | 15 009,0 |
| % du PIB | 3,7 | 1,8 | 2,6 | 2,4 | 2,0 |
| Par activité (% du total) | | | | | |
| Agriculture, chasse, sylviculture et pêche | 0,2 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,4 |
| Industries extractives | 0,7 | 2,7 | 0,0 | 0,0 | 5,6 |
| Secteur manufacturier | 43,7 | 42,2 | 50,9 | 48,9 | 47,3 |
| Matières et produits chimiques | 4,2 | 4,2 | 2,4 | 2,5 | 1,4 |
| Pièces et composants électroniques | 10,0 | 12,0 | 29,6 | 27,8 | 18,7 |
| Ordinateurs, matériel électronique et produits optiques | 3,9 | 6,1 | 3,9 | 7,5 | 4,3 |
| Équipements électriques | 1,5 | 4,2 | 2,6 | 1,4 | 4,8 |
| Machines et matériel | 3,7 | 2,2 | 2,2 | 1,5 | 2,0 |
| Électricité, gaz et eau | 0,1 | 1,5 | 1,7 | 0,3 | 0,2 |
| Construction | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,2 |
| Services | 54,9 | 52,6 | 46,6 | 50,1 | 46,3 |
| Commerce de gros et de détail | 8,1 | 13,9 | 13,4 | 18,7 | 9,8 |
| Transport et entreposage | 1,4 | 2,3 | 1,7 | 1,2 | 13,0 |
| Finance et assurance | 41,5 | 29,5 | 27,3 | 27,0 | 17,0 |

Source: Commission de l'investissement, Ministère des affaires économiques (MOEA).

1.24. Les flux d'investissements sortants ont baissé au cours de la période considérée (tableau 1.5). Cette baisse peut avoir en partie résulté des trois programmes de relocalisation lancés en 2019 et conçus pour ramener des capitaux au Taipei chinois afin qu'ils soient investis dans des secteurs spécifiques (section 2.4), ainsi que par les ajustements qu'ont connus la chaîne d'approvisionnement mondiale et l'environnement d'investissement mondial pendant et après la pandémie. Les flux d'investissement sortants, tout comme les flux entrants, continuent d'être concentrés sur le secteur manufacturier, notamment le sous-secteur des pièces et composants électroniques, et sur le secteur des services. S'agissant du secteur des services, la part des investissements sortants dans le secteur financier a fortement baissé, passant de 41,5% en 2018 à 17% en 2022, tandis que les investissements dans le secteur du commerce de gros et de détail ont quelque peu augmentés. La Chine a été la principale destination des investissements pendant toute la période à l'examen. Les autres destinations représentant des parts notables des investissements sortants du Taipei chinois incluent les territoires britanniques d'outre-mer dans les Caraïbes en 2018 et 2019, les États-Unis en 2020, le Japon en 2021 et Singapour en 2021 et 2022 (tableau 1.6).

Tableau 1.6 Flux d'investissements directs entrants et sortants, par provenance et destination, 2018-2022 (sur la base des projets approuvés)

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|----------|----------|---------|---------|----------|
| Investissement direct entrant | | | | | |
| Total (millions d'USD) | 11 440,2 | 11 196,0 | 9 144,3 | 7 476,3 | 13 303,3 |
| % du PIB | 1,9 | 1,8 | 1,4 | 1,0 | 1,7 |
| Par provenance (% du total) | | | | | |
| UE-27 | 53,5 | 31,7 | 39,3 | 18,4 | 36,3 |
| Danemark | 0,6 | 6,1 | 25,4 | 0,4 | 26,9 |
| Pays-Bas | 30,6 | 20,5 | 4,4 | 10,0 | 6,8 |
| Territoires britanniques d'outre-mer dans les Caraïbes | 13,0 | 27,9 | 21,1 | 27,3 | 18,8 |
| Japon | 13,3 | 11,4 | 10,5 | 9,7 | 12,8 |
| Australie | 1,0 | 6,4 | 0,9 | 1,4 | 8,6 |
| Royaume-Uni | 5,3 | 2,5 | 6,9 | 4,4 | 4,0 |
| Singapour | 0,9 | 2,2 | 2,7 | 5,6 | 3,7 |
| Şamoa | 3,1 | 3,2 | 3,6 | 4,9 | 3,1 |
| États-Unis | 2,3 | 3,2 | 2,9 | 9,4 | 3,0 |
| Thaïlande | 0,6 | 0,6 | 0,1 | 5,6 | 2,8 |
| Hong Kong, Chine | 3,0 | 5,8 | 6,1 | 4,1 | 2,7 |
| Corée, République de | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 3,4 | 1,0 |
| Canada | 0,4 | 0,1 | 0,2 | 0,5 | 0,3 |
| Malaisie | 0,8 | 0,4 | 0,5 | 0,6 | 0,3 |
| Bermudes | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,2 | 0,3 |
| Autres | 2,3 | 4,2 | 5,0 | 4,3 | 2,4 |

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|--|
| Investissement direct sortant | | | | | | |
| Total (millions d'USD) | 22 792,3 | 11 024,2 | 17 711,6 | 18 462,3 | 15 009,0 | |
| % du PIB | 3,7 | 1,8 | 2,6 | 2,4 | 2,0 | |
| Par provenance (% du total) | | | | | | |
| Chine | 37,3 | 37,9 | 33,3 | 31,8 | 33,6 | |
| Singapour | 0,7 | 5,8 | 3,6 | 20,1 | 22,4 | |
| États-Unis | 8,9 | 5,1 | 23,7 | 2,6 | 7,3 | |
| Territoires britanniques d'outre-mer dans les Caraïbes | 25,9 | 11,9 | 6,2 | 6,4 | 6,3 | |
| UE-27 | 5,3 | 6,2 | 8,5 | 3,9 | 3,9 | |
| Viet Nam | 4,0 | 8,3 | 4,3 | 5,7 | 3,7 | |
| Corée, République de | 1,0 | 0,1 | 0,2 | 2,3 | 3,1 | |
| Australie | 1,0 | 2,9 | 0,1 | 0,1 | 2,8 | |
| Indonésie | 0,6 | 1,3 | 2,9 | 1,4 | 2,0 | |
| Thaïlande | 0,6 | 3,0 | 0,9 | 1,8 | 1,8 | |
| Hong Kong, Chine | 2,5 | 4,1 | 5,1 | 1,4 | 1,6 | |
| Samoa | 1,8 | 3,8 | 2,3 | 1,0 | 1,5 | |
| Inde | 1,6 | 0,6 | 0,9 | 0,9 | 0,7 | |
| Malaisie | 0,2 | 0,9 | 0,2 | 0,7 | 0,6 | |
| Japon | 2,7 | 0,7 | 2,2 | 12,0 | 0,5 | |
| Panama | 0,1 | 0,7 | 0,0 | 0,6 | 0,4 | |
| Royaume-Uni | 0,3 | 0,8 | 0,0 | 0,0 | 0,4 | |
| Brésil | 0,0 | 0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,2 | |
| Philippines | 0,7 | 1,0 | 0,5 | 0,1 | 0,2 | |
| Bermudes | 2,7 | 0,6 | 0,2 | 5,7 | 0,1 | |
| Autres | 1,9 | 4,2 | 4,7 | 1,3 | 7,0 | |

Note: Classement en 2022.

Source: Commission de l'investissement du MOEA.

2 RÉGIME DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

2.1 Cadre général

- 2.1. Le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois) est régi par le principe de la séparation des pouvoirs, à savoir les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, l'organe d'examen et l'organe de contrôle. La structure et les fonctions générales des différents pouvoirs sont demeurées globalement inchangées depuis l'examen précédent mené en 2018.
- 2.2. Le pouvoir exécutif, constitué de 32 organismes, dont 14 ministères et la Banque centrale¹, est l'organe administratif suprême et il est responsable de l'évaluation des projets de lois ordinaires et budgétaires, y compris la conclusion de traités. Pendant la période à l'examen, un ministère des affaires numériques a été créé pour faciliter le développement numérique, assurer la coordination de la planification générale de la gouvernance et de l'infrastructure numériques et soutenir la transformation numérique des secteurs public et privé.²
- 2.3. Le pouvoir législatif est habilité à rendre des décisions, au moyen de résolutions, sur toute loi, toute loi ordinaire, toute loi spéciale ou tout principe général qui lui est soumis et doit ensuite être promulgué avant d'entrer en vigueur. Le pouvoir législatif est composé de 113 membres, qui ont un mandat de 4 ans, renouvelable sous réserve de réélection. Tous les projets de lois et règlements relatifs au commerce, à l'investissement ou aux droits de propriété intellectuelle (DPI) sont publiés afin que le public puisse formuler des observations, avant d'être présentés au pouvoir législatif. En 2016, la période pour la présentation d'observations a été prolongée, de 14 jours à 60 jours et, depuis 2017, les projets de lois et de règlements doivent être publiés sur la plate-forme en ligne de participation du public à l'élaboration des politiques. En 2018, afin d'accroître davantage la transparence, les Directives sur la mise en œuvre de la participation en ligne du public à l'élaboration des politiques ont été modifiées pour exiger que toutes les autorités répondent aux observations (encadré 2.1).

Encadré 2.1 Processus législatif, 2023

Présentation d'un projet de loi

Les projets de lois ordinaires peuvent être proposés par n'importe lequel des trois organes, ou par les autorités législatives elles-mêmes, à l'exception des projets de loi visant certains domaines, tels que les projets de lois budgétaires, qui ne peuvent être présentés que par le pouvoir exécutif. Les membres du public peuvent aussi présenter une requête au pouvoir législatif. Après que le pouvoir législatif a accepté une requête, celle-ci suit les mêmes procédures qu'un projet de loi.

Approbation par le pouvoir législatif

En général, un projet de loi nécessite au moins 2 lectures par le pouvoir législatif, sauf dans le cas des projets de lois ordinaires et des projets de lois budgétaires, pour lesquels la loi prévoit obligatoirement une troisième lecture. Après la première lecture, les projets peuvent être soumis au comité compétent pour examen complémentaire, être envoyés directement en deuxième lecture, ou être rejetés. La deuxième lecture consiste en un examen article par article. À cette étape, le projet peut être modifié. À la deuxième lecture, un projet peut être approuvé, rejeté ou envoyé en troisième lecture. Dans le cas des projets de lois ordinaires et de lois budgétaires, une troisième lecture par le pouvoir législatif est obligatoire et porte exclusivement sur la forme, et non sur le fond. Ainsi, les révisions autres que la reformulation ne sont pas autorisées, sauf s'il est constaté que le projet est contraire à d'autres lois.

Approbation par le pouvoir exécutif

Les projets de lois ordinaires et de lois budgétaires qui ont passé la troisième relecture par le pouvoir législatif sont transmis au pouvoir exécutif, qui peut demander le réexamen d'un projet de loi s'il estime que la mise en œuvre du projet sera difficile, auquel cas il renvoie le projet au pouvoir législatif. Si deux tiers des législateurs présents à la réunion confirment la résolution initiale, le chef du pouvoir exécutif doit soit accepter le projet, soit démissionner de ses fonctions.

Observations du public

La société civile peut assister aux délibérations du pouvoir législatif et présenter des observations.

Promulgation d'un projet de loi

La promulgation est l'étape finale du processus législatif.

Source: Adresse consultée: https://www.ly.gov.tw/EnqPages/Detail.aspx?nodeid=335&pid=43232.

¹ Adresse consultée: https://english.ey.gov.tw/.

² Loi sur l'organisation du Ministère des affaires numériques, 19 janvier 2022.

³ Adresse consultée: https://www.ly.gov.tw/Engpages/index.aspx.

- 2.4. Le pouvoir judiciaire est responsable de l'interprétation judiciaire, du processus juridictionnel et des affaires disciplinaires. Le système judiciaire se compose de la Cour suprême, des hautes cours et des tribunaux de districts, qui jugent les affaires civiles et pénales; de la Haute Cour administrative, de la Cour administrative suprême et des tribunaux de district, qui jugent les affaires administratives; et du Tribunal de la propriété intellectuelle et du commerce, qui juge les contentieux portant sur la propriété intellectuelle.⁴
- 2.5. L'organe d'examen est chargé des examens et de la gestion de l'ensemble des employés de la fonction publique. Il exerce ses pouvoirs de manière indépendante et jouit du même statut que les autres organes.⁵ L'organe de contrôle est chargé d'exercer les pouvoirs liés à la destitution, à la censure et à l'audit. Il peut aussi mener des enquêtes et prendre des mesures correctives à l'encontre d'organismes publics.⁶

2.2 Formulation et objectifs de la politique commerciale

- 2.6. Les principaux organismes responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique commerciale sont le Ministère des affaires économiques (MOEA) et le Bureau du commerce extérieur (BOFT), qui relève du MOEA. Leurs fonctions sont restées sensiblement les mêmes depuis l'examen précédent. D'autres ministères et organismes, tels que le Ministère des finances (MOF) et le Ministère de la santé et des affaires sociales (MOHW), interviennent également dans les questions commerciales et liées au commerce.
- 2.7. Le MOEA est toujours responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques économique, commerciale et d'investissement, et il est également chargé d'élaborer des politiques sectorielles, par exemple pour les secteurs de l'énergie, de l'industrie, des industries extractives et des ressources en eau. Il s'occupe de questions telles que l'imposition de mesures de sauvegarde et la détermination de l'existence de dommages dans le cadre d'enquêtes antidumping et d'enquêtes en matière de droits compensateurs; les parcs industriels et technologiques (PTI) (anciennement dénommés zones industrielles d'exportation ou ZIE) et les incitations connexes; les petites et moyennes entreprises (PME); la normalisation, la métrologie et l'inspection des produits; et les DPI.
- 2.8. Le BOFT est l'organisme administratif responsable, entre autres choses, i) de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, règles et réglementations commerciales; ii) de la participation aux instances économiques et commerciales mondiales et du renforcement des relations commerciales; iii) de la gestion et de la coordination des négociations, des consultations et des différends commerciaux; iv) de l'administration du régime d'importation et d'exportation; et v) de la promotion du commerce extérieur en général.⁷
- 2.9. Le Bureau des négociations commerciales (OTN), établi en 2016, qui relève du pouvoir exécutif, continue de participer aux négociations commerciales mondiales. L'OTN intervient en tant que mécanisme de coordination de haut niveau entre les différents organismes impliqués dans le commerce extérieur, en vue de soutenir la politique économique et commerciale, y compris les négociations. Plus spécifiquement, l'OTN a pour mission: i) de participer aux négociations commerciales multilatérales et bilatérales, y compris au sujet de l'intégration régionale; ii) de promouvoir la coopération économique et commerciale au niveau mondial; et iii) d'aligner le régime commercial du Taipei chinois sur les règles internationales.⁸
- 2.10. Le Comité de stratégie économique et commerciale globale a été démantelé en 2021, certaines de ses fonctions ayant été reprises par l'OTN.
- 2.11. La politique commerciale est l'un des principaux piliers du nouveau modèle de développement économique du Taipei chinois, lancé en 2016, qui est fondé sur la durabilité, l'innovation, l'emploi et la distribution équitable. Le principal objectif du nouveau modèle est d'utiliser les exportations et la demande locale comme les deux moteurs de la croissance, qui permettent d'établir des liens étroits entre le commerce extérieur et l'économie locale. À cette fin, d'après les autorités, la politique commerciale du Taipei chinois vise à renforcer ses connexions mondiales et régionales et à en faire

⁶ Adresse consultée: https://www.cy.gov.tw/en/cp.aspx?n=230.

⁴ Adresse consultée: https://www.judicial.gov.tw/en/mp-2.html.

⁵ Adresse consultée: <u>https://www.exam.gov.tw/en/</u>.

⁷ Adresse consultée: https://www.trade.gov.tw/english/Pages/Detail.aspx?nodeID=4660&pid=743413.

⁸ Adresse consultée: https://www.ey.gov.tw/otnen/7D2F03293BCDC89C.

un participant actif dans les instances de coopération économique multilatérales et bilatérales, notamment dans les négociations sur le libre-échange. La politique commerciale vise aussi à aider le Taipei chinois à s'adapter à un environnement mondial en mutation et à relever les nouveaux défis découlant de la pandémie de COVID-19, tels que la réorganisation de la chaîne d'approvisionnement, en vue de parvenir à la stabilité et de s'adapter au changement.

- 2.12. Pendant la période à l'examen, deux plans de développement (NDP) étaient en vigueur, qui étaient axés sur des objectifs économiques, commerciaux et de développement: i) le dix-septième Plan de développement (NDP 2017-2020); et ii) le dix-huitième Plan de développement (NDP 2021-2024). Le Taipei chinois a commencé à mettre en œuvre son nouveau modèle de développement économique 2.0 dans le cadre du NDP 2021-2024, qui préconise que le Taipei chinois poursuive diverses stratégies, y compris i) mettre activement l'accent sur six secteurs stratégiques essentiels⁹; ii) poursuivre la promotion de l'innovation et de la transformation industrielles; iii) améliorer l'environnement économique pour les jeunes entreprises; iv) devenir un pôle de déploiement de capitaux pour les entreprises asiatiques; et v) construire une économie numérique.¹⁰
- 2.13. En 2017, le Taipei chinois a lancé son Programme prospectif de développement des infrastructures, assorti d'une perspective à 30 ans et prévoyant la construction des infrastructures nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans les NDP. Ce programme fournit des fonds pour l'élaboration de projets dans des domaines tels que le réseau ferroviaire, la gestion de l'eau, les énergies vertes, l'infrastructure numérique, les infrastructures urbaines et rurales, la sécurité sanitaire des produits alimentaires, les structures de garde d'enfants et les ressources humaines. Le programme vise à promouvoir des partenariats public-privé et à créer des possibilités d'emploi dans des secteurs hautement stratégiques.
- 2.14. Le "Plan d'innovation industriel 5+2" vise à dynamiser le développement industriel et à améliorer l'écosystème des jeunes entreprises. Il a pour but de faire évoluer la base industrielle, de la production de pièces et composants à des services à forte valeur ajoutée et à des solutions globales. Lancé en 2016, le Plan a été conçu comme complément au nouveau modèle de développement économique. Il couvrait initialement cinq secteurs (les machines intelligentes, la Silicon Valley asiatique, les énergies vertes, la biomédecine et l'aéronautique) d'une importance stratégique afin de relier les industries locales aux marchés mondiaux; deux autres domaines (l'agriculture à forte valeur ajoutée et l'économie circulaire) ont été ajoutés par la suite.
- 2.15. L'un des principaux objectifs de la politique commerciale du Taipei chinois est de promouvoir l'expansion mondiale de ses branches de production, aux fins de laquelle il cherche activement à signer des accords sur le commerce et l'investissement avec des partenaires. Il s'agit aussi de l'un des principaux objectifs de la Nouvelle politique en direction du Sud lancée en 2016, qui vise à réduire la dépendance excessive du Taipei chinois vis-à-vis d'un seul marché et à renforcer ses relations avec ses voisins du Sud et avec le reste du monde. Cette politique comporte quatre domaines stratégiques la collaboration économique et commerciale, l'échange de talents, le partage de ressources et la connectivité régionale et devrait renforcer l'intégration dans l'économie régionale.
- 2.16. Les efforts déployés par le Taipei chinois pour faire progresser sa transformation numérique ont donné lieu à de nouvelles approches participatives pour l'élaboration de politiques. Pendant la période à l'examen, le Taipei chinois a conçu un tout premier projet de plan d'action (2021-2024) qui vise à promouvoir la transparence, la responsabilité, la participation et l'inclusion, à souligner l'importance de la coopération avec la société civile et à mettre les renseignements pertinents à la disposition du public, comme l'exige la loi.¹¹ Outre la Plate-forme en ligne de participation du public à l'élaboration des politiques, le Taipei chinois a mis en œuvre un programme dans le cadre duquel les organes exécutifs doivent désigner un chargé de liaison responsable de la communication avec les parties prenantes à tous les stades de l'élaboration des politiques. De plus, grâce à cette plate-forme, un autre moyen de participation permet que le processus de consultation soit ouvert et

⁹ Les secteurs en question sont: le secteur des services d'information et numériques (y compris la R-D sur les technologies de pointe pour la fabrication de semi-conducteurs, la 5G et l'Internet des objets), les industries stratégiques, le secteur de la cybersécurité, le secteur de la médecine de précision, le secteur des réserves stratégiques et le secteur des énergies vertes et renouvelables.

¹⁰ Adresse consultée:

https://www.ndc.gov.tw/en/Content_List.aspx?n=9649AD857AF274BA&upn=C5B71E23EEC92FCF.

¹¹ Adresse consultée: https://gec.ey.gov.tw/File/2FAAAD2B3BD2A1BF/ec011260-2970-4cf8-8307-d50f3cb80ea9?A=C.

réunisse ministères, experts, dirigeants d'entreprises et particuliers pour débattre de questions de politique actuelles et pour formuler des recommandations sur la législation. Le Taipei chinois s'appuie en outre sur des institutions spécialisées qui aident à définir et à élaborer ses politiques. Par exemple, l'Institut Chung-Hua pour la recherche économique (CIER) formule des recommandations au sujet de politiques économiques et sectorielles essentielles visant à atteindre une croissance et un développement économiques stables. L'Albanda de la commandation de la commandation

2.3 Accords et arrangements commerciaux

2.3.1 OMC

- 2.17. Le Taipei chinois est partisan d'un commerce ouvert et un défenseur du système commercial multilatéral fondé sur des règles, tel qu'il est incarné par l'OMC et, selon les autorités, le Taipei chinois est déterminé à préserver un environnement équitable, transparent et prévisible pour le commerce et l'investissement. ¹⁴ Ses politiques commerciales ont été examinées à quatre reprises, la dernière fois en septembre 2018. ¹⁵
- 2.18. Le Taipei chinois est Membre de l'OMC depuis janvier 2002 et accorde au moins le traitement NPF à tous les Membres de l'OMC. Il est partie à l'Accord relatif au commerce des aéronefs civils et à l'Accord révisé sur les marchés publics. Il a accepté le Protocole de 2005 portant amendement de l'Accord sur les ADPIC¹⁶ et l'Accord sur la facilitation des échanges.¹⁷ Il a également notifié qu'il accorde un traitement préférentiel aux services et aux fournisseurs de services des pays les moins avancés (PMA).¹⁸ Au titre de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI), le Taipei chinois a consolidé à zéro les taux de droits pour tous les produits visés par l'Accord en 1997, et a ensuite participé à l'élargissement du champ des produits visés par l'ATI.¹⁹
- 2.19. Le Taipei chinois a participé activement aux discussions et initiatives de l'OMC pendant la période à l'examen. Il a participé à l'Initiative conjointe sur le commerce électronique²⁰ et s'est porté coauteur d'une communication contenant des idées pour redynamiser le Programme de travail sur le commerce électronique.²¹ Il a également pris part aux négociations qui ont conduit à l'adoption des disciplines figurant dans le Document de référence sur la réglementation intérieure dans le domaine des services²² et a présenté son projet de liste d'engagements spécifiques à titre de contribution à la finalisation des négociations.²³ Le Taipei chinois est membre du Groupe de travail informel sur les MPME et a été coauteur de la Communication sur le commerce et la durabilité environnementale, qui vise à organiser des discussions structurées pour les Membres de l'OMC intéressés, ainsi qu'un dialogue avec des parties prenantes extérieures sur le commerce et la durabilité environnementale.²⁴
- 2.20. Pendant la période considérée, le Taipei chinois a joué un rôle actif dans les négociations sur les subventions à la pêche, le commerce et la santé publique, et la réforme de l'OMC. Le Taipei chinois soutient toute proposition visant à rétablir un mécanisme de règlement des différends pleinement opérationnel et a proposé de lancer les processus de sélection pour pourvoir les postes vacants de l'Organe d'appel.²⁵ S'agissant de l'agriculture, il s'est porté coauteur d'une déclaration conjointe sur les prohibitions ou restrictions à l'exportation de produits agricoles dans le cadre du Programme alimentaire mondial.²⁶

¹² Adresse consultée: https://join.gov.tw/.

¹³ Adresse consultée: https://www.cier.edu.tw/about/vision.

¹⁴ Document de l'OMC <u>WT/MIN(22)/ST/126</u> du 12 juin 2022.

¹⁵ Document de l'OMC WT/TPR/S/377/Rev.1 du 6 mars 2019.

¹⁶ Document de l'OMC WT/Let/870 du 2 novembre 2012.

¹⁷ Document de l'OMC WT/Let/1069 du 3 septembre 2015. Le Taipei chinois a désigné toutes les dispositions des articles 1^{er} à 12 de l'Accord comme relevant de la catégorie A pour mise en œuvre intégrale à l'entrée en vigueur de l'Accord, dans le document de l'OMC WT/PCTF/N/TPKM/1 du 26 juin 2014.

 $^{^{18}}$ Décision de la Conférence ministérielle de l'OMC sur le traitement préférentiel des services et des fournisseurs de services des PMA (<u>WT/L/847</u>); et document de l'OMC <u>S/C/N/811</u> du 27 juillet 2015.

¹⁹ La nouvelle liste du Taipei chinois, qui a été approuvée par les participants à l'élargissement de l'ATI, a été distribuée sous la cote <u>G/MA/W/117/Add.22</u> du 16 décembre 2015.

²⁰ Document de l'OMC <u>WT/MIN(17)/60</u> du 13 décembre 2017.

 $^{^{21}}$ Document de l'OMC $\overline{\text{WT/GC/W/855}}$ du 11 novembre 2022.

²² Document de l'OMC <u>S/C/W/406</u> du 20 décembre 2022.

²³ Document de l'OMC <u>INF/SDR/IDS/TPKM/Rev.1</u> du 27 octobre 2021.

²⁴ Document de l'OMC WT/CTE/W/249 du 17 novembre 2020.

²⁵ Document de l'OMC WT/MIN(22)/ST/126 du 12 juin 2022.

 $^{^{26}}$ Document de l'OMC $\underline{WT/L/1109}$ du 21 janvier 2021.

- 2.21. Depuis 2018, le Taipei chinois a participé à une affaire en qualité de plaignant, à savoir Inde - Traitement tarifaire de certaines marchandises du secteur des technologies de l'information et de la communication (DS588); aucune affaire n'a mis en cause le Taipei chinois. Il a participé à 37 différends commerciaux en qualité de tierce partie.²⁷
- 2.22. Pendant la période considérée, le Taipei chinois a présenté des notifications aux Comités de l'OMC dans la plupart des domaines (tableau A2. 1).

2.3.2 Accords régionaux et préférentiels

- 2.23. Le Taipei chinois a un nombre limité d'accords commerciaux régionaux (ACR) et d'accords de coopération économique (ACE). Il attache de l'importance à la poursuite de relations économiques et commerciales avec d'autres partenaires commerciaux de la région et au-delà, et tient à jouer un rôle central dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et régionales. Le Taipei chinois a conclu des ACR avec le Belize, El Salvador, l'Eswatini, le Guatemala, le Honduras, les îles Marshall, le Nicaragua, la Nouvelle-Zélande, le Panama, le Paraguay et Singapour, ainsi qu'un arrangement-cadre de coopération économique transdétroit (ACCET). 28 Le Taipei chinois a notifié l'OMC que le fonctionnement de son ALE avec le Nicaragua et El Salvador serait suspendu indéfiniment à compter du 1er juillet 2022 et du 15 mai 2023, respectivement.²⁹
- 2.24. Depuis l'examen précédent, deux ACE sont entrés en vigueur avec le Belize et l'Eswatini et un autre ACE a été signé avec les îles Marshall. Ces ACE visent à renforcer les relations commerciales et économiques entre les parties et à étudier de nouveaux domaines de coopération. Ils prévoient des préférences tarifaires réciproques ou unilatérales limitées³⁰, la fourniture d'une assistance technique et la coopération dans des domaines tels que: les douanes et la facilitation des échanges; les normes, les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité; les mesures sanitaires et phytosanitaires; et l'innovation. Ces ACE mettent en lumière l'importance qu'il y a à promouvoir les flux d'investissement et les transferts de technologie transfrontières, ainsi que la participation du secteur privé au processus de développement. Compte tenu des différences de taille entre les économies concernées, ces ACE prévoient un traitement asymétrique en faveur de l'économie la plus petite. En 2022, les échanges bilatéraux entre le Taipei chinois et le Belize, l'Eswatini et les îles Marshall s'élevaient respectivement à 11,8 millions d'USD, 16,2 millions d'USD et 438,6 millions d'USD.31
- 2.25. L'ACCET entre la Chine et le Taipei chinois est entré en vigueur en 2010. Cet accord vise à réduire les droits de douane, à éliminer les obstacles non tarifaires au commerce, à promouvoir les contacts dans les domaines du commerce et de l'investissement, et à dynamiser le développement économique et l'emploi. Après l'entrée en vigueur de l'ACCET, les deux parties ont mis en œuvre un programme pour l'obtention de résultats rapides qui comprend des concessions tarifaires pour 539 produits en provenance du Taipei chinois et 267 produits en provenance de Chine. Dans le domaine des services, le programme couvre 7 secteurs pour le Taipei chinois (y compris les services bancaires et le secteur cinématographique) et 11 secteurs de services pour la Chine (y compris les services bancaires, les valeurs mobilières, les hôpitaux et la comptabilité). L'ACCET prévoit deux accords ultérieurs supplémentaires pour les marchandises et les services. L'Accord sur le commerce des services, qui a été signé en 2013 et n'est pas encore en vigueur, vise 80 secteurs pour la Chine (y compris les services financiers, le commerce de détail, l'électronique, l'édition et les voyages) et 64 pour le Taipei chinois (y compris les transports, le tourisme et la médecine traditionnelle chinoise), pour lesquels les engagements excèdent tous le niveau des engagements pris par le Taipei chinois dans le cadre de l'OMC. Les négociations sur le commerce des marchandises ont été suspendues en 2016.

²⁷ OMC, Règlement des différends: Les différends. Adresse consultée:

https://www.wto.org/french/tratop f/dispu f/find dispu cases f.htm.

²⁸ Base de données de l'OMC sur les ACR. Adresse consultée: http://rtais.wto.org/UI/PublicShowMemberRTAIDCard.aspx?rtaid=713.

²⁹ Documents de l'OMC <u>WT/REG267/N/2</u> du 31 mars 2022; <u>WT/REG267/N/2/Rev.1</u>, <u>S/C/N/500/Add.1</u> du 12 mai 2022; et <u>WT/REG283/N/2</u>, <u>S/C/N/544/Add.1</u> du 13 avril 2023.

³⁰ Dans le cadre de l'ACE avec l'Eswatini, le Taipei chinois s'engage à éliminer unilatéralement les droits de douane sur un ensemble de produits originaires de l'Eswatini, à l'exception du sucre, du miel naturel et des avocats, qui font l'objet d'un contingent tarifaire annuel.

31 Adresse consultée: https://cuswebo.trade.gov.tw/FSCE040F/FSCE040F.

- 2.26. Le Taipei chinois a demandé à adhérer à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et cherche également à se joindre à d'autres efforts d'intégration économique au niveau sous-régional.
- 2.27. Le Taipei chinois continue d'offrir des préférences commerciales non réciproques à 45 PMA. Les 163 lignes tarifaires visées par l'Arrangement commercial préférentiel (ACPr) bénéficient d'un taux de droit préférentiel nul.³² Les marchandises importées de PMA sont considérées comme originaires si elles sont entièrement obtenues ou si la valeur ajoutée représente au moins 50%.³³ Le Taipei chinois bénéficie d'un traitement préférentiel de la part de l'Australie dans le cadre de son système généralisé de préférences (SGP).³⁴

2.3.3 Autres accords et arrangements

- 2.28. Le Taipei chinois est membre du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). En 2014, les membres de l'APEC se sont engagés à prendre des mesures en vue d'une plus grande intégration économique régionale en adoptant une feuille de route pour la Zone de libre-échange Asie-Pacifique (FTAAP). En 2016, la Déclaration de Lima sur la FTAAP a été adoptée.³⁵ En 2022, l'APEC a réitéré son engagement à faire progresser l'intégration économique dans la région, y compris grâce aux activités dans le cadre du programme de travail de la FTAAP.³⁶
- 2.29. Le Taipei chinois, par l'intermédiaire de son association des fabricants de semi-conducteurs, est membre du Conseil mondial des semi-conducteurs (WSC), instance établie en 1999 pour encourager la coopération dans le secteur. Le WSC soutient aussi l'expansion du marché mondial des produits et services des TI.³⁷ En 2021, le secteur des semi-conducteurs du Taipei chinois a contribué pour 26% aux recettes mondiales tirées des semi-conducteurs. En termes de production de puces semi-conductrices de pointe inférieures à 16 nm, le Taipei chinois représentait 61% du marché mondial.³⁸
- 2.30. Le Taipei chinois utilise le commerce comme instrument pour soutenir les groupes marginalisés qui n'ont pas été en mesure de tirer avantage de la mondialisation et des accords commerciaux. À cet effet, depuis 2022, le Taipei chinois participe à l'Arrangement de coopération économique et commerciale entre les peuples autochtones (IPETCA), un arrangement économique non contraignant entre la Nouvelle-Zélande et certaines économies de l'APEC qui vise à dynamiser la participation des peuples autochtones au commerce.³⁹
- 2.31. En vertu de l'Accord-cadre sur le commerce et l'investissement, une plate-forme pour la promotion du commerce et de l'investissement, le Taipei chinois et les États-Unis ont tenu des discussions en juin 2021 sur des questions telles que les droits des travailleurs et les questions relatives au travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, l'importance d'avoir des chaînes d'approvisionnement sûres et résilientes, la réforme du système commercial multilatéral et les préoccupations en suspens en matière de commerce et d'investissement qui touchent à la législation sur le droit d'auteur, le piratage numérique, les services financiers, l'investissement et la transparence de la réglementation.⁴⁰ Plus récemment, une nouvelle initiative de négociation commerciale a été lancée avec les États-Unis⁴¹; les questions devant faire l'objet de négociations

³² Renseignements communiqués par les autorités.

³³ Document de l'OMC <u>G/RO/LDC/N/TPKM/1/Rev.1</u> du 22 juillet 2020.

Renseignements communiqués par les autorités.

³⁵ APEC, *Annex A: Lima Declaration on FTAAP*. Adresse consultée: https://www.apec.org/meeting-papers/leaders-declarations/2016/2016 aelm/2016 annex-a.

³⁶ APEC, 2022 APEC Ministerial Meeting. Adresse consultée: https://www.apec.org/meeting-papers/annual-ministerial-meetings/2022/2022-apec-ministerial-meeting.

³⁷ WSC (2022), "Joint Statement of the 26th Meeting of the World Semiconductor Council", 19 mai. Adresse consultée: http://www.semiconductorcouncil.org/wp-content/uploads/2023/01/2022-WSC-Joint-Statement-with-Annex-Final-2.pdf.

³⁸ Document de l'OMC <u>WT/DS615/3</u> du 5 janvier 2023.

³⁹ Asia Society Policy Institute (2022), "The Evolution of the Global Trading System: How the Rise of Asia and Next Generation Challenges Will Shape the Future Economy". Adresse consultée: https://asiasociety.org/sites/default/files/2022-11/ASPI GlobalTradsyst report fin.pdf.

⁴⁰ Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales. Adresse consultée: https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2021/june/united-states-and-taiwan-hold-dialogue-trade-and-investment-priorities.

⁴¹ Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/2023-05/AIT-TECRO%20Trade%20Agreement%20May%202023.pdf.

incluent l'administration des douanes et la facilitation des échanges, les bonnes pratiques réglementaires, la lutte contre la corruption, et les PME.⁴²

2.4 Régime d'investissement

- 2.32. L'investissement et l'innovation jouent des rôles essentiels dans l'économie du Taipei chinois, puisqu'ils sont les principaux vecteurs de la croissance économique et donc considérés comme des composantes centrales du programme de développement. Pendant la période à l'examen, le Taipei chinois a engagé un dialogue avec de nombreux partenaires commerciaux pour établir des partenariats économiques sur des questions liées à l'investissement, dans le but de créer des liens avec les marchés étrangers et attirer l'investissement étranger.⁴³
- 2.33. La Commission de l'investissement (MOEAIC) relevant du Ministère des affaires économiques (MOEA) reste responsable du filtrage et de l'approbation des investissements entrants et sortants et de la coopération technique. Dans l'exercice de ses tâches, la Commission suit la politique du Taipei chinois en matière de libéralisation économique. Le plan de la Commission comprend, en autres objectifs: i) la simplification des procédures d'examen des demandes et d'approbation des investissements étrangers, sur la base du critère "autorisé en principe, avec délibération pour les cas exceptionnels"; ii) l'amélioration des services fournis aux investisseurs étrangers; et iii) le soutien aux entreprises locales dans leurs efforts visant à élargir leurs activités et à investir à l'étranger.⁴⁴
- 2.34. Le Département des services d'investissement du MOEA continue d'avoir pour tâches i) d'attirer des investissements au Taipei chinois; ii) d'encourager les entreprises du Taipei chinois à revenir au Taipei chinois et d'y investir; iii) d'aider les sociétés à investir à l'étranger; et iv) d'attirer des talents de l'étranger. Un organisme de promotion de l'investissement au sein du Département des services d'investissement sert de guichet unique pour les entreprises cherchant à établir une présence au Taipei chinois. L'aide inclut une évaluation de la proposition d'investissement et la mise en relation avec des partenaires lors de l'étape antérieure à l'investissement; l'obtention des licences et incitations nécessaires lors de l'étape d'investissement; et une assistance pour l'élargissement des opérations et l'investissement dans de jeunes entreprises lors de l'étape postérieure à l'investissement. L'organisme de promotion de l'investissement aide aussi les investisseurs à obtenir des terres pour y établir des usines et des bureaux. Pour les investissements d'une valeur supérieure à 500 millions de TWD, le MOEA désigne un gestionnaire de projet afin d'accélérer le processus. 45
- 2.35. Les principaux textes législatifs du Taipei chinois régissant l'investissement étranger n'ont pas changé pendant la période considérée, la dernière modification datant de 1997. Ces textes législatifs réglementent les investissements de portefeuille et l'IED, ainsi que l'octroi de prêts. Les textes législatifs, l'origine d'une personne morale étrangère est déterminée par la loi en vertu de laquelle cette personne morale a été constituée. Pendant la période à l'examen, plusieurs modifications à la Loi sur les investissements des ressortissants étrangers ont été proposées pour encourager l'investissement étranger en simplifiant le processus de déclaration et d'approbation. Si ces modifications étaient adoptées par le pouvoir législatif, elles remplaceraient l'actuel processus d'approbation des investissements par un mécanisme de déclaration *a posteriori*, tandis que les procédures de filtrage pour l'investissement dans certaines branches de production seraient durcies.

⁴² Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales. Adresse consultée: https://ustr.gov/about-us/policy-offices/press-office/press-releases/2023/may/ustr-announcement-regarding-us-taiwan-trade-initiative.

⁴³ Document de l'OMC <u>WT/MIN(22)/ST/126</u> du 12 juin 2022.

⁴⁴ Adresse consultée: https://www.moeaic.gov.tw.

⁴⁵ Adresse consultée: https://investtaiwan.nat.gov.tw.

⁴⁶ Les investissements visés par la Loi comprennent: l'achat de parts d'une société constituée au Taipei chinois ou la participation au capital d'une société constituée au Taipei chinois; l'établissement d'une succursale, d'une société privée ou d'un partenariat au Taipei chinois; et l'octroi d'un prêt à une société faisant l'objet d'un investissement pour une durée supérieure à un an. Les investissements entrants dans des sociétés cotées en bourse, des sociétés hors cotes et des entreprises émergentes sous la forme de l'acquisition unique de moins de 10% des parts relèvent du Bureau des valeurs mobilières et des contrats à terme de la Commission de surveillance financière, et sont régis par un règlement distinct relatif aux investissements entrants dans des valeurs mobilières (renseignements communiqués par les autorités).

⁴⁷ Adresse consultée: https://www.taipeitimes.com/News/taiwan/archives/2019/01/04/2003707315.

- 2.36. Le cadre juridique relatif aux investissements étrangers comprend d'autres règlements spécifiques, tels que le règlement sur l'approbation des investissements chinois au Taipei chinois, qui a été modifié en décembre 2020 pour rendre compte de la structure de plus en plus diversifiée et complexe des investissements étrangers et garantir que les investisseurs ne contournent pas les mécanismes de contrôle des investissements. Le règlement modifié introduit des critères plus stricts pour identifier les investissements réalisés via des intermédiaires de pays tiers, élargit la liste des activités d'investissement assujetties à approbation réglementaire et durcit les restrictions visant les investissements en lien avec les milieux politiques ou les forces armées.⁴⁸
- 2.37. Conformément à la législation, tous les investisseurs étrangers doivent avoir une autorisation délivrée par la Commission de l'investissement (MOEAIC) pour investir au Taipei chinois⁴⁹, sauf pour les investissements dans les zones industrielles d'exportation ou les parcs scientifiques, ces investissements devant être approuvés par l'organisme spécialisé compétent. Pour les investissements étrangers dans les secteurs soumis à des restrictions, une approbation par l'organisme spécialisé compétent, en plus de l'autorisation de la MOEAIC, est requise.
- 2.38. Les activités dont l'exercice est interdit ou restreint au Taipei chinois sont spécifiées dans la liste négative (activités interdites ou soumises à des restrictions) du Taipei chinois pour les investissements entrants, qui a été modifiée en dernier lieu en 2018. Cette liste fait l'objet d'un examen à intervalles réguliers, et est mise à jour si nécessaire. Les investisseurs étrangers ne sont pas autorisés à investir dans certains domaines afin de préserver la sécurité, l'ordre public, les coutumes et bonnes pratiques ou la santé publique. L'investissement dans d'autres secteurs est interdit ou soumis à des restrictions au titre de textes législatifs spécifiques. Dans certains domaines, des restrictions sont imposées sous la forme de pourcentages maximaux (par exemple, dans la radiodiffusion télévisuelle par satellite, les investisseurs étrangers doivent détenir moins de 50% du total des parts). Dans d'autres secteurs, comme les entreprises d'approvisionnement en gaz, les limites concernent le lieu d'origine des membres de conseils d'administration: seules les personnes physiques du Taipei chinois peuvent siéger aux conseils d'administration. Dans le cas de la production de tabacs et d'alcools, la restriction prend la forme d'une licence. Pour l'élevage, seuls les investissements supérieurs à un certain seuil sont autorisés, dans le but d'attirer des investissements à forte intensité de technologie et de capital (tableau A2. 2).
- 2.39. En plus de la législation relative à l'investissement étranger, le Taipei chinois s'appuie sur un vaste réseau d'accords bilatéraux d'investissement (ABI) pour promouvoir l'investissement et la coopération avec ses partenaires commerciaux. En décembre 2019, un nouvel ABI a été signé avec le Viet Nam pour remplacer l'accord signé en 1993; il est entré en vigueur en mai 2020. Un nouvel ABI a également été signé avec l'Inde en décembre 2018, qui est entré en vigueur le 14 février 2019, remplaçant l'ABI de 2002. Pendant la période considérée, deux nouvelles conventions de double imposition (CDI) sont entrées en vigueur, avec le Royaume d'Arabie saoudite et la République tchèque. En 2021, le Protocole portant amendement de la CDI initialement signée en 2002 avec le Royaume-Uni est entré en vigueur. Les questions liées à l'investissement sont également traitées dans plusieurs ACR.
- 2.40. Le Taipei chinois applique une série de mesures d'incitation visant à promouvoir l'investissement local et à attirer l'investissement étranger; ces mesures, qui s'ajoutent aux incitations accordées aux zones franches, aux parcs scientifiques, aux zones industrielles d'exportation et parcs industriels et technologiques (PIT) et aux technoparcs agricoles (section 3.3.1), consistent principalement en des déductions fiscales et autres mesures de soutien (tableau 2.1). Pendant la période considérée, de nouveaux programmes d'incitation ont été mis en œuvre. En 2019, le Taipei chinois a lancé trois programmes de relocalisation destinés à encourager des entreprises locales à revenir au Taipei chinois et à investir dans des secteurs spécifiques, notamment les secteurs visés par le Plan d'innovation industriel 5+2. Dans le cadre de ces programmes, les sociétés investissant dans les secteurs innovants en question peuvent louer des terres à des tarifs préférentiels et avoir accès à un financement à des taux préférentiels.

⁴⁸ Adresse consultée: https://www.ait.org.tw/2022-investment-climate-statements-taiwan/.

⁴⁹ Loi sur les investissements des ressortissants étrangers, article 8.

⁵⁰ Adresse consultée: https://www.moeaic.gov.tw.

⁵¹ CNUCED, Investment Policy Hub. Adresse consultée:

En janvier 2023, ces incitations avaient permis d'attirer des investissements pour un total de 1 900 milliards de TWD. 52

Tableau 2.1 Incitations à l'investissement, 2023

| Incitation | Description | Fondement juridique |
|---|---|--|
| Incitations fiscales | | |
| Crédits pour la recherche-développement | Toute société ou société en commandite simple qui n'a commis aucune violation grave des lois sur la protection de l'environnement, sur l'emploi ou sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires au cours des 3 dernières années peut choisir l'une des incitations ci-après pour déduire du montant de l'impôt sur les bénéfices des sociétés les dépenses qu'elle a encourues en recherche-développement. La part déductible ne peut dépasser 30% du montant de l'impôt sur les bénéfices que la société doit payer pour l'année en cours: 1) une part de 15% au plus des dépenses de la société peut être déduite du montant de l'impôt sur les bénéfices pour l'année en cours; ou 2) une part de 10% au plus de ces dépenses peut être déduite du montant de l'impôt sur les bénéfices que la société doit payer, et ce sur 3 ans à compter de l'année en cours. | Loi sur l'innovation industrielle (article 10) |
| Capitalisation des recettes | Toute société utilisant les recettes non distribuées pour effectuer des investissements de fond peut déduire le montant investi de ses recettes non distribuées et est exonérée de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. | Loi sur l'innovation industrielle (article 23-3) |
| Investissement dans les machines intelligentes et l'équipement 5G | Toute société ou société en commandite simple qui n'a commis aucune violation grave des lois sur la protection de l'environnement, sur l'emploi ou sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires au cours des 3 dernières années et dont les dépenses sont comprises entre 1 million et 1 milliard de TWD a le droit de demander une déduction de 5% de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pour l'année en cours ou une déduction de 3% sur une période de 3 ans. Chaque part d'investissement déductible annuelle ne doit pas dépasser 30% de l'impôt sur les bénéfices des sociétés à payer pendant l'année en cours. | Loi sur l'innovation industrielle (article 10-1) |
| Exonérations tarifaires | Les machines importées que les fabricants locaux ne sont pas en mesure de produire peuvent bénéficier d'exonérations tarifaires à l'importation. | Tarif douanier d'importation (note 13 du chapitre 84, note 7 du chapitre 85 et note 3 du chapitre 90) |
| Introduction de technologie | Les redevances versées à des sociétés étrangères pour l'importation de nouvelles technologies de production ou des produits utilisant des brevets, des marques ou d'autres droits spéciaux détenus par des sociétés étrangères sont exonérées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, sous réserve de l'approbation du Bureau du développement industriel du MOEA. | Loi sur l'impôt sur le revenu (article 4) |
| Promotion de la participation privée à des projets d'infrastructure | Incitations fiscales et incitations à l'acquisition de terrains. | Loi sur la promotion de la participation privée à des projets d'infrastructure |

⁵² Adresse consultée:

| Incitation | Description | Fondement juridique | | | | |
|---|--|---|--|--|--|--|
| Subventions à la R&D | | | | | | |
| Programme de partenariat général pour l'innovation et la R&D | Ce programme encourage les sociétés mondiales à entreprendre des activités de R&D concernant des technologies clés avec des sociétés du Taipei chinois. Les subventions couvrent jusqu'à 50% du programme. | s.o. | | | | |
| Programme de plate-forme de modernisation et d'innovation industrielles | Le programme encourage la R&D par les branches de production et le montant maximum de la subvention est compris entre 40% et 50% du financement total du projet, en fonction de la nature du projet. | s.o. | | | | |
| Services financiers | | | | | | |
| Prêts à faibles taux d'intérêt pour la modernisation de machines et d'équipement | Le montant maximum du prêt correspond à 80% du coût de l'achat des machines pour le projet. Le montant total pour chaque requérant est plafonné à 400 millions de TWD et le montant maximum pour un prêt destiné à l'achat de machines et d'équipement à émissions nettes nulles est de 1 milliard de TWD. | s.0. | | | | |
| Incitations pour le recru | tement de talents à l'étranger | | | | | |
| "Carte Or de travail" | Les professionnels étrangers qui souhaitent exercer des activités professionnelles spéciales au Taipei chinois peuvent demander une "Carte Or de travail quatre-en-un", un permis qui sert de permis de travail, de visa de résident, de certificat de résidence pour étranger et de permis de réadmission, et qui est valable de 1 à 3 ans. | Loi sur le recrutement et l'emploi de professionnels étrangers (article 9) | | | | |
| Déduction de l'impôt sur le revenu | Les professionnels étrangers qui obtiennent un visa de résident au Taipei chinois pour la première fois ou ceux qui ont obtenu une "Carte Or de travail" et dont le salaire est supérieur à 3 millions de TWD peuvent bénéficier d'une déduction de 50% des montants totaux de l'impôt sur le revenu supérieurs à 3 millions de TWD. | Loi sur le recrutement et l'emploi de professionnels étrangers (article 20) | | | | |

s.o. Sans objet.

Source: Données compilées par le Secrétariat de l'OMC, sur la base des renseignements disponibles à

l'adresse suivante: <u>www.investtaiwan.nat.gov.tw</u>.

- 2.41. Les administrations locales du Taipei chinois accordent aussi des incitations aux sociétés qui relocalisent leurs sièges et/ou qui investissent et embauchent localement. Par exemple, les autorités de Taipei City encouragent l'entrepreneuriat innovant, œuvrent à attirer l'investissement et mettent en place un environnement économique de qualité en accordant des subventions et d'autres mesures d'aide financière pour la R&D, les PME, la stratégie de marque, la formation professionnelle des travailleurs, et les loyers.⁵³ Des programmes d'incitation similaires existent à Taoyuan City, Hsinchu City et dans d'autres municipalités.
- 2.42. Pendant la période considérée, le pouvoir exécutif a approuvé des modifications à la Loi sur l'innovation industrielle (SII), qui sont actuellement examinées par le pouvoir législatif. Les modifications offrent de nouveaux avantages fiscaux aux sociétés du Taipei chinois qui sont actives dans l'innovation technique et jouent un rôle primordial dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. Les modifications ont pour principal objectif de garantir le développement de branches de production et de technologies de la prochaine génération, de renforcer la résilience globale des chaînes d'approvisionnement pour les semi-conducteurs et d'autres branches de production, et de consolider l'avantage concurrentiel du Taipei chinois au niveau mondial.
- 2.43. De plus, afin d'éliminer les obstacles juridiques à l'investissement des entreprises et d'améliorer le climat d'investissement global, le Taipei chinois encourage la déréglementation et la réforme et assure la coordination avec les organismes publics pour ajuster les lois et réglementations

https://invest.taipei/pages/E_Incentives&Subsidies.html?1672301937#:~:text=The%20Taipei%20Municipal%20Self%2DGovernment,to%20encourage%20innovation%20and%20investment.

⁵³ Adresse consultée:

en conséquence. Pendant la période à l'examen, plusieurs lois relatives aux conditions de l'activité des entreprises ont été modifiées. Ces réformes, même si elles ne sont pas directement liées à l'investissement, ont eu des répercussions sur le climat de l'investissement et renforcent la politique de libéralisation économique du Taipei chinois. À cet égard, la Loi sur les sociétés a été modifiée en août 2018 et décembre 2021 pour soutenir l'économie numérique et l'entrepreneuriat innovant, et pour encourager une gouvernance d'entreprise renforcée et une plus grande flexibilité dans les opérations commerciales. De plus, la Loi régissant les établissements de paiement électronique a été modifiée en janvier 2021 pour soutenir le développement à long terme du secteur des paiements électroniques et favoriser une finance inclusive. La Loi sur la gestion des télécommunications est entrée en vigueur en 2020 et son objectif est, entre autres, de faciliter le développement du secteur et d'encourager l'innovation, tout en préservant la concurrence et en protégeant les droits des consommateurs. En juin 2018, la Loi sur la gestion de la cybersécurité a été promulquée pour renforcer la sécurité des informations et communications et la protection des données personnelles. Enfin, en décembre 2018, la Loi sur l'expérimentation innovante de la technologie des véhicules autonomes a été promulquée, en vue d'encourager la R&D dans le domaine de la technologie des véhicules autonomes.

3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES - ANALYSE PAR MESURE

3.1 Mesures visant directement les importations

3.1.1 Procédures douanières, évaluation en douane et prescriptions douanières

- 3.1. Les procédures d'importation (et d'exportation) du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois) n'ont pas été fondamentalement modifiées au cours de la période considérée et demeurent régies par la Loi douanière, la Loi sur le commerce extérieur, la Loi contre la contrebande (telle que modifiée) et différents règlements. La responsabilité de la mise en œuvre et de l'application des lois et réglementations douanières revient principalement à l'Administration des douanes, qui relève du Ministère des finances (MOF). Toutefois, d'autres institutions telles que le Bureau du commerce extérieur (BOFT), le Bureau d'inspection et de mise en quarantaine zoosanitaires et phytosanitaires (BAPHIQ) du Conseil de l'agriculture (COA), l'Agence des pêches et le Bureau de normalisation, de métrologie et d'inspection y participent également.
- 3.2. En général, les importateurs (et les exportateurs) doivent s'enregistrer auprès du BOFT pour dédouaner les importations/exportations.¹ Toutefois, les particuliers ou les organisations dont les activités ordinaires ne consistent pas à importer (et à exporter) peuvent importer (et exporter) des marchandises spécifiques sans enregistrement, conformément à la réglementation établie par le BOFT. L'enregistrement des importations (et des exportations) peut être suspendu, par exemple, si les marchandises portent atteinte à des droits de propriété intellectuelle (DPI) ou si la taxe de promotion commerciale n'est pas acquittée. Les importateurs/exportateurs dont l'enregistrement a été retiré ou annulé par le BOFT peuvent se réenregistrer deux ans après la date de retrait ou d'annulation.²
- 3.3. Les importateurs peuvent charger un courtier en douane d'effectuer toutes les formalités douanières pertinentes pour dédouaner les marchandises, y compris la déclaration d'importation et le paiement des droits.³ Les importateurs ou les courtiers en douane doivent déclarer les marchandises importées à l'Administration des douanes dans un délai de 15 jours à compter de leur arrivée ou déposer une déclaration préalable à l'admission. En 2016, 18,4% de l'ensemble des déclarations d'importation ont été déposées avant leur arrivée; selon les autorités, cette proportion a diminué pendant la période considérée pour atteindre 13,9% en 2022. Les importateurs peuvent aussi porter une demande de décision anticipée en matière de classification tarifaire devant l'Administration des douanes. La déclaration d'importation est accompagnée d'une facture, d'une liste de colisage et de tout autre document pertinent exigé pour l'importation. L'Administration des douanes peut aussi demander un certificat d'origine, s'il y a lieu. Les déclarations d'importation peuvent être corrigées si nécessaire. Les documents doivent être transmis par voie électronique au moyen du système de Guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales.⁴
- 3.4. Le Guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales est un guichet électronique sans papier qui est en fonctionnement depuis 2013. En 2022, 31 organismes contribuaient à ses activités. Les documents peuvent être présentés soit sous forme électronique soit sur support papier; près de 100% de l'ensemble des déclarations en douane ont été traitées par voie électronique. Tous les services proposés dans le cadre du guichet sont gratuits. Toutefois, la transmission de données est assujettie à une redevance d'accès aux services, dont le montant varie en fonction de l'heure. Le MOF fixe le taux plafond de ce droit à 1,72 TWD par kilobit aux heures de pointe (de 9 heures à 17 heures les jours de semaine) et à 1,07 TWD par kilobit en heures creuses.⁵
- 3.5. Afin d'accélérer les procédures de dédouanement des importations, l'Administration des douanes peut mettre en circulation les marchandises après examen et paiement d'un droit et examiner la déclaration d'importation après la mise en circulation. Dans les six mois suivant la mise en circulation des marchandises, elle doit indiquer à l'importateur si des droits sont remboursables ou récupérables, le cas échéant. Concernant les marchandises importées qui ne sont pas inspectées et mises en circulation moyennant le paiement d'un droit, ou pour lesquelles l'Administration des

¹ Loi sur le commerce extérieur, article 9.

 $^{^2}$ La période est calculée à compter de la date de retrait ou d'annulation (Loi sur le commerce extérieur, article 9).

³ Loi douanière, 11 mai 2022, article 22.

⁴ Loi douanière, 11 mai 2022, articles 10-1, 16, 17, 21 et 28.

⁵ Renseignements communiqués par les autorités.

douanes n'est pas en mesure de déterminer immédiatement le montant du droit à acquitter, l'Administration des douanes peut, à la demande d'une personne redevable de droits, inspecter et mettre en circulation les marchandises en permettant à cette personne de présenter les documents requis pour examen et de verser une caution. L'Administration des douanes suivra ensuite la procédure de validation et déterminera le montant du droit à acquitter dans les six mois suivant la mise en circulation, faute de quoi la valeur en douane déclarée par la personne redevable de droits sera acceptée comme base pour déterminer le montant des droits de douane à acquitter (article 18 de la Loi douanière).

- 3.6. L'Administration des douanes doit exposer par écrit à la personne redevable des droits (ou à son agent) les raisons de toute modification d'une décision anticipée concernant la classification tarifaire. Si la personne redevable de droits (ou son agent) est en mesure de prouver qu'un contrat a été conclu, que la transaction a été effectuée conformément au contrat, et que la modification de classification tarifaire entraînera des pertes, elle (ou son agent) pourra demander une prolongation de la durée de validité de la décision pouvant aller jusqu'à 90 jours. Dans le cas où une modification d'une décision anticipée sur la classification tarifaire touche aux règles d'importation, les marchandises importées seront soumises aux règles d'importation en vigueur au moment de l'importation.
- 3.7. Si la personne redevable de droits (ou son agent) est en désaccord avec la décision anticipée concernant la classification tarifaire, elle peut demander à l'Administration des douanes de procéder à un réexamen avant l'importation des marchandises. L'Administration des douanes doit traiter l'affaire, sauf si elle a une raison valable de ne pas le faire.
- 3.8. Le dédouanement des marchandises peut s'effectuer selon l'un des trois modes suivants: "sans contrôle", "avec examen des documents" ou "avec examen des documents et inspection matérielle". L'Administration des douanes utilise un système fondé sur les risques pour déceler et sélectionner automatiquement les expéditions éventuellement à haut risque et déterminer le mode de dédouanement à utiliser en conséquence. Faute de renseignements suffisants pour déterminer si une expédition relève de la catégorie à faible risque, les expéditions sont généralement dédouanées selon le mode "avec examen des documents et inspection matérielle". Les expéditions qui sont considérées comme présentant un faible risque mais qui nécessitent une licence d'importation doivent être traitées selon le mode "avec examen des documents"; le reste des expéditions importées considérées comme présentant un faible risque est dédouané suivant le mode "sans contrôle".
- 3.9. L'Administration des douanes peut publier un avis de contrôle après dédouanement dans un délai de six mois à compter de la date de la mainlevée des importations (et/ou des exportations). Les contrôles après dédouanement peuvent être effectués dans un délai de deux ans à compter de la date de cette mainlevée. Dans le cadre de cette procédure, l'Administration des douanes peut demander des éléments de preuve (par exemple, des fichiers d'archive, des documents, des registres comptables et/ou des fichiers ou bases de données pertinents) concernant les importations ou les exportations.⁶ En fonction des résultats du contrôle après dédouanement, le remboursement des droits peut se révéler nécessaire.⁷ Des intérêts seront versés sur le droit remboursable à la suite du contrôle après dédouanement conformément à l'article 65 de la Loi douanière.
- 3.10. L'Administration des douanes perçoit une redevance pour la promotion du commerce, calculée en fonction du coût des marchandises importées (et exportées), à un taux ne dépassant pas 0,0425%. Cette redevance est destinée à financer un fonds de promotion du commerce.⁸ Certains produits peuvent en être exemptés. L'Administration des douanes perçoit également des redevances pour services⁹ pour la délivrance de différents certificats.

⁸ Loi sur le commerce extérieur, article 21.

⁶ Tous les éléments de preuve relatifs aux marchandises importées (ou exportées) doivent être conservés pendant cinq ans (article 98 de la Loi douanière).

⁷ Loi douanière, article 13.

⁹ Voir le Règlement régissant le recouvrement des redevances pour services douaniers pour la liste complète des redevances.

- 3.11. Un programme de certification des opérateurs économiques agréés (OEA) pour les importateurs, les exportateurs et les entreprises de la chaîne d'approvisionnement est toujours en place. ¹⁰ Il existe deux types de statut d'OEA: celui d'opérateur économique agréé de statut général (OEAG) et celui d'opérateur économique agréé de statut "sécurité et sûreté" (OEAS). Les prescriptions encadrant la certification des OEAG sont moindres que celles régissant la certification des OEAS. ¹¹ Les OEAS bénéficient d'avantages supplémentaires, par exemple moins d'examens des documents et des taux d'examen plus faibles. ¹² L'Administration des douanes accorde un traitement préférentiel aux marchandises importées par des OEA. Ces importations peuvent être mises en libre circulation avant le paiement des droits. L'importateur peut procéder chaque mois à un paiement regroupé des droits pour les marchandises mises en circulation, si les personnes redevables de droits versent une caution ou présentent une déclaration sous serment à l'Administration des douanes (article 19).
- 3.12. D'une manière générale, le Taipei chinois continue d'utiliser la valeur transactionnelle pour déterminer la valeur en douane des marchandises importées. ¹³ Si la valeur transactionnelle ne peut pas être déterminée, les différentes méthodes prévues dans l'Accord sur l'évaluation en douane sont utilisées. ¹⁴ Pour vérifier que la valeur en douane a été correctement déterminée, l'Administration des douanes peut ouvrir une enquête et examiner d'autres documents concernant le prix des marchandises importées, y compris des registres comptables et des titres concernant les marchandises importées ou des marchandises identiques ou similaires fournies par d'autres vendeurs; vérifier la valeur transactionnelle ou la valeur déductive des marchandises importées ou des marchandises identiques ou similaires; et examiner l'historique des valeurs en douane évaluées pour des expéditions antérieures. ¹⁵
- 3.13. Dans les 30 jours qui suivent la réception de la notification d'imposition, les importateurs en désaccord avec l'Administration des douanes peuvent lui demander de réexaminer la décision concernant, entre autres choses, la classification tarifaire, la valeur en douane et les droits exigibles, et retirer les marchandises après avoir acquitté l'intégralité du montant du droit ou avoir fourni une garantie. L'Administration des douanes peut réexaminer sa décision et se prononcer dans les deux mois qui suivent la date de réception de la demande. S'il est toujours en désaccord avec la décision, l'importateur peut en interjeter appel puis engager une procédure de contentieux administratif conformément à la loi.¹⁶

3.1.2 Règles d'origine

3.14. Le Taipei chinois continue de recourir à des règles d'origine non préférentielles et à des règles d'origine préférentielles. La législation qui encadre ces règles et les règles d'origine proprement dites n'a pas changé depuis 2018.¹⁷ Les règles préférentielles s'appliquent aux importations en provenance des PMA et aux marchés avec lesquels le Taipei chinois a conclu des arrangements commerciaux préférentiels. Les règles d'origine non préférentielles s'appliquent à toutes les autres importations. Ces deux types de règles sont fondés sur les critères "entièrement produit" et "transformation substantielle". (encadré 3.1). Des règles spécifiques sont également prévues au titre de tous les arrangements commerciaux préférentiels.¹⁸

La certification d'OEA peut être accordée, entre autres, aux courtiers en douane; aux transitaires; aux agences de transport maritime; aux gestionnaires d'entrepôts; et aux transporteurs routiers, maritimes et aériens (Règlement sur l'agrément et la gestion des opérateurs économiques agréés, 8 juin 2022).

¹¹ Les prescriptions en matière de certification sont énoncées aux articles 5 et 6 du Règlement sur l'agrément et la gestion des opérateurs économiques agréés, 8 juin 2022.

¹² Règlement sur l'agrément et la gestion des opérateurs économiques agréés, 8 juin 2022, articles 9 et 16

¹³ Loi douanière, article 29.

¹⁴ Loi douanière, article 30.

¹⁵ Loi douanière, article 42.

¹⁶ Loi douanière, articles 45 à 47.

¹⁷ Règlement sur la détermination du pays d'origine des marchandises importées, 24 décembre 2010.

¹⁸ Adresse consultée: https://eweb.customs.gov.tw/singlehtml/1911.

Encadré 3.1 Règles d'origine générales, 2022

Règles d'origine non préférentielles

Entièrement produit

Transformation substantielle (changement de classification tarifaire (position à six chiffres) ou valeur ajoutée supérieure à 35%)

Règles d'origine pour les PMA

Entièrement produit

Transformation substantielle (valeur ajoutée d'au moins 50%)

Règles d'origine pour les accords commerciaux préférentiels

Entièrement produit Transformation substantielle Règles d'origine spécifique

Source: Règlement sur la détermination du pays d'origine des marchandises importées du 30 octobre 2008 et renseignements consultés à l'adresse: https://eweb.customs.gov.tw/singlehtml/1911.

3.1.3 Droits de douane

3.1.3.1 Droits NPF appliqués

3.15. En 2023, les droits NPF appliqués comprenaient 9 136 lignes au niveau des positions à 8 chiffres ou 12 280 lignes au niveau des positions à 10 chiffres de la nomenclature du SH2017. Le Taipei chinois utilise à la fois des taux de droits *ad valorem* et non *ad valorem*; toutefois, la plupart des lignes tarifaires sont assujetties à des taux *ad valorem*. On dénombre 158 lignes tarifaires (1,7% du total) soumises à des taux non *ad valorem*; sur ce total, 92 sont assujetties à des droits spécifiques et 66 sont assujetties à des droits alternatifs, contre 92 et 72, respectivement, au moment du précédent examen. Les droits non *ad valorem* s'appliquent principalement aux produits agricoles (définition de l'OMC) et aux produits à base de poissons, à l'exception des autres déchets mélangés de métaux (une ligne tarifaire). Pour calculer les indicateurs tarifaires, le Secrétariat a utilisé, pour les droits non *ad valorem*, les équivalents *ad valorem* (EAV) fournis par les autorités, qui ont été calculés au moyen de la méthode de la valeur unitaire, quand les données commerciales étaient disponibles. Les EAV ont été communiqués pour toutes les lignes tarifaires soumises à des droits non *ad valorem* (tableau 3.1).

Tableau 3.1 Structure de la liste des droits NPF appliqués, 2018 et 2023 (février)

| | 2018 (position à 8 chiffres) | 2023 (position à 8 chiffres) | 2023 (position à 10 chiffres) |
|---|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| Moyenne simple des taux (%) | 7,2 | 7,1 | 7,2 |
| SH 01-24 | 19,2 | 19,0 | 18,2 |
| SH 25-97 | 4,2 | 4,1 | 3,8 |
| Produits agricoles (définition OMC) | 17,8 | 17,6 | 16,6 |
| Produits non agricoles (définition OMC) | 5,1 | 5,1 | 5,1 |
| Lignes tarifaires en franchise de droits (% de l'ensemble des lignes) | 29,3 | 30,6 | 33,3 |
| Moyenne simple des lignes passibles de droits uniquement | 10,2 | 10,3 | 10,8 |
| Contingents tarifaires (% de l'ensemble des lignes) | 0,9 | 0,9 | 0,8 |
| Droits non ad valorem (% de l'ensemble des lignes) | 1,8 | 1,7 | 1,6 |
| Crêtes tarifaires du Taipei chinois (% de l'ensemble des lignes) ^a | 6,1 | 6,0 | 6,9 |
| "Crêtes" tarifaires internationales (% de l'ensemble des lignes) ^b | 10,9 | 10,8 | 12,7 |
| Taux de nuisance appliqués (% du total des lignes) ^c | 4,8 | 4,2 | 3,4 |
| Coefficient de variation | 2,6 | 2,6 | 2,3 |
| Nombre total de lignes tarifaires | 9 134 | 9 136 | 12 280 |
| Taux ad valorem (> 0%) | 6 296 | 6 179 | 7 998 |
| En franchise de droits | 2 674 | 2 799 | 4 089 |
| Taux spécifiques | 92 | 92 | 116 |
| Taux alternatifs | 72 | 66 | 77 |

a Les crêtes tarifaires du Taipei chinois sont les droits supérieurs au triple de la moyenne simple globale des taux appliqués.

b Les crêtes tarifaires internationales sont les droits supérieurs à 15%.

c Les taux de nuisance appliqués sont les taux supérieurs à zéro mais inférieurs ou égaux à 2%.

Note: Les calculs des moyennes sont faits au niveau des lignes à 10 chiffres du tarif douanier, en excluant les droits contingentaires et en incluant les EAV des taux spécifiques et alternatifs communiqués par

les autorités. Les listes tarifaires pour 2018 et 2023 sont fondées sur la nomenclature du SH2017.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités et

renseignements consultés à l'adresse:

https://portal.sw.nat.gov.tw/APGQ/LoginFree?request_locale=en_US.

3.16. La moyenne simple des droits NPF appliqués est restée presque inchangée depuis le dernier examen, passant de 7,2% en 2018 à 7,1% en 2023 (tableau 3.1). ¹⁹ La moyenne des droits pour les produits agricoles (définition de l'OMC), bien qu'en baisse, reste nettement supérieure à 17,6% en 2023 (17,8% en 2018) par rapport à la protection moyenne pour les produits non agricoles, qui s'est établie à 5,1%, soit au même niveau depuis 2018. Les droits visant les produits agricoles vont de zéro à 500% ou de zéro à 1 069,9% si les EAV sont pris en considération. Comme lors du dernier examen, la plupart des produits agricoles continuent de bénéficier d'une protection tarifaire supérieure à la moyenne, en particulier les céréales et préparations à base de céréales (28,7%), les produits à base de riz sont assujettis à des taux de droits non *ad valorem* y compris des EAV de 467,4% pour le riz en paille (riz paddy) (SH 1006.10.0000) et de 284,9% pour le riz autrement travaillé (SH 1104.29.2000), suivis par les produits laitiers (20,6%). En ce qui concerne les produits non agricoles, le poisson et les produits de la pêche affichent le taux de protection le plus élevé (19,9%), les droits allant de zéro à 50% (ou de zéro à 83,8% si les EAV sont pris en considération) (tableau A3, 1).

3.17. La répartition des taux de droits n'a connu aucun changement majeur depuis le dernier examen. Les taux de droits vont toujours de zéro à 500% et de zéro à 1 069,9%, compte tenu des taux non *ad valorem*. En 2023, le tarif douanier du Taipei chinois comportait 142 taux différents (87 droits *ad valorem* (y compris en franchise de droits), 39 droits alternatifs et 16 droits spécifiques), soit un recul par rapport au 150 taux appliqués en 2018 (92 droits *ad valorem* (y compris en franchise de droits), 42 taux alternatifs et 16 droits spécifiques). Les taux de droits *ad valorem* appliqués, qui étaient au nombre de 45 en 2023 (contre 49 en 2018), sont indiqués décimales comprises.

3.18. La principale modification apportée à la structure tarifaire consiste en une augmentation du nombre de lignes en franchise de droits, ce qui tient principalement à l'achèvement des mesures d'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI). La plupart des taux de droits (81,2%) restent inférieurs ou égaux à 10%, et les taux supérieurs à 25% ont légèrement diminué, passant de 3,2% à 3,0% (graphique 3.1 et tableau A3. 1). Les taux les plus élevés s'appliquent à des produits tels que les noix d'arec (ou de bétel) (SH 0802.80.0000), avec un taux de 1 069,9% (y compris les EAV), tandis que le taux *ad valorem* le plus élevé, à 500%, s'applique aux autres velours de cerf (SH 0507.90.2000), devant un taux de 338%, qui s'applique à l'huile d'arachide brute et raffinée (SH 1508.10.0000 et SH 1508.90.0000), et un taux de 184% sur les pomelos, frais ou séchés (SH 0805.40.2000).

¹⁹ La comparaison des moyennes est établie au moyen des tarifs douaniers de 2018 et 2023 au niveau des positions à 8 chiffres, qui comptent respectivement 9 134 et 9 136 lignes, et le tarif douanier de 2023 au niveau des positions à 10 chiffres, qui compte 12 280 lignes.

Graphique 3.1 Répartition des taux de droits NPF, 2018 et 2023





Note: Les chiffres indiqués au-dessus des bâtons correspondent au pourcentage du total des lignes. Les calculs excluent les droits contingentaires et tiennent compte des EAV des droits non *ad valorem*.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités et Guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales. Adresse consultée: https://portal.sw.nat.gov.tw/APGO/LoginFree?request_locale=en_US.

3.1.3.2 Consolidations tarifaires

3.19. Toutes les lignes tarifaires du tarif douanier du Taipei chinois sont consolidées, l'ensemble des engagements en matière de consolidation liés à l'accession ont été mis en œuvre et les engagements relatifs à l'élargissement de l'ATI ont été pleinement appliqués en 2021.

3.20. Le Taipei chinois a consolidé toutes ses lignes tarifaires des chapitres 1 à 97 du SH à des niveaux allant de zéro à 500%, avec un total de 96 étages. Les taux consolidés les plus élevés s'appliquent aux mêmes lignes que les taux de droits appliqués les plus élevés. ²⁰ Comme pour les taux NPF appliqués, les lignes tarifaires sont consolidées à des taux *ad valorem* (98,3%), à des taux spécifiques (0,9%) ou à des taux de droits alternatifs (0,8%). En 2023, les fourchettes des droits NPF appliquées (définition de l'OMC) par le Taipei chinois coïncidaient pour la plupart des produits aux fourchettes tarifaires consolidées, sauf pour les sucres et sucreries, les machines non électriques et le pétrole. ²¹ Les taux appliqués et les taux consolidés sont au même niveau pour toutes les lignes tarifaires qui sont soumises à des taux spécifiques, et une seule ligne diffère pour les lignes soumises à des taux alternatifs. ²² Néanmoins, il ressort d'une comparaison des consolidations tarifaires du Taipei chinois et des droits NPF appliqués en 2023 que, pour six lignes tarifaires, les droits NPF appliqués sont supérieurs au niveau consolidé (tableau 3.2).

²⁰ Il s'agit des autres velours de cerf (500%) (SH 0507.90.2000); de l'huile d'arachides brute et raffinée (SH 1508.10.0000 et SH 1508.90.0000) (338%); et des pomelos, frais ou secs (SH 0805.40.2000) (184%).

²¹ Si la définition de la section du SH est utilisée, les droits NPF appliqués et les taux consolidés appliqués aux groupes de produits suivants ne coïncident pas: produits des industries alimentaires, boissons et tabacs; produits minéraux; et machines et matériel électrique.

L'exception est la ligne farine de moutarde et moutarde préparée (SH 2103.30.0000), avec un taux NPF appliqué de 9 TWD/kg ou 15% (le montant le plus élevé étant retenu) et un taux consolidé correspondant de 12 TWD/kg ou 20% (le montant le plus élevé étant retenu).

Tableau 3.2 Lignes tarifaires pour lesquelles les taux appliqués sont supérieurs aux taux consolidés, 2023

| Code du SH | Désignation | Taux NPF appliqué | Taux consolidé (base de données LTC) |
|--------------|---|----------------------|---|
| 0208.10.2000 | Abats comestibles de lapins ou de lièvres, frais, réfrigérés ou congelés | 45% | 20% |
| 2916.16.0000 | Binapacryl (ISO) | 5% | 2,5% |
| 8211.95.3000 | Couteaux à lame tranchante ou dentelée: poignées en fer et en acier | 9% | 6% |
| | de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de arés, ou d'une combinaison de ces éléments | e portes ou de ti | roirs |
| 8418.10.1100 | Capacité de 800 litres et plus, de type ménager | 4% | 3,5% |
| 8418.10.1200 | Capacité de 500 litres et plus, mais inférieure à 800 litres, de type ménager | 4,2% | 3,5% |
| 8418.10.1300 | Capacité inférieure à 500 litres, de type ménager | 8% | 3,5% |

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de la base de données LTC de l'OMC, données communiquées par les autorités et Guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales. Adresse consultée: https://portal.sw.nat.gov.tw/APGQ/LoginFree?request_locale=en_US.

3.1.3.3 Contingents tarifaires

- 3.21. Le Taipei chinois continue de maintenir des contingents tarifaires NPF pour 84 produits agricoles au niveau des positions à huit chiffres du SH, soit 0,9% des lignes tarifaires en 2023, comme en 2018 (tableau 3.1) et (tableau A3. 2) le Taipei chinois a également négocié des contingents tarifaires préférentiels avec le Belize (sucre brut et sucre raffiné), l'Eswatini (sucre brut et sucre raffiné, miel naturel et avocats), El Salvador (sucre brut et sucre raffiné, bananes plantains sèches, bananes sèches et ananas secs), le Guatemala (sucre brut et sucre raffiné), le Honduras (sucre brut et sucre raffiné), la Nouvelle-Zélande (velours de cerf et lait liquide) et le Paraguay (sucre brut et sucre raffiné) (tableau A3. 3).
- 3.22. Dans la plupart des cas, les droits contingentaires sont *ad valorem* et restent sensiblement inférieurs aux taux hors contingent; ils vont de zéro à 25%. En 2022, les taux d'utilisation ont fortement varié en fonction du produit. Ils étaient élevés, atteignant presque 100%, pour certains produits (shiitakés séchés, arachides, haricots rouges, lait liquide et riz). Dans d'autres cas, il n'y a pas eu d'importations dans le cadre des contingents tarifaires ou les taux d'utilisation étaient très faibles, comme cela a également été le cas en 2018, principalement en ce qui concerne les bananes, les noix de bétel, les hémérocalles séchées, les mangues et les pamplemousses. Selon les autorités, les contingents tarifaires sont inutilisés car la production locale est suffisante pour répondre à la demande intérieure. Le contingent tarifaire pour le velours de cerf, qui est assujetti à un taux hors contingent de 500%, affiche également un faible taux d'utilisation, à 2%.
- 3.23. Les méthodes d'attribution des contingents ne semblent pas avoir beaucoup changé depuis 2018. L'établissement "Bank of Taiwan" (BOT), conformément aux fonctions que lui a confiées le MOF, a le droit exclusif d'attribuer les contingents tarifaires de l'OMC pour tous les produits, à l'exclusion du riz. Les contingents pour ces produits restent attribués par le COA²³: 65% du contingent tarifaire pour le riz est attribué au COA, et le reste peut être importé par tout importateur/exportateur ou négociant en produits alimentaires enregistré. Le COA attribue les contingents par appel d'offres ouvert, le contrat étant adjugé au soumissionnaire qui fait l'offre la plus basse inférieure au prix plafond fixé par les autorités.²⁴ La BOT attribue des contingents dans l'ordre de présentation des demandes ou selon une méthode d'attribution préalable (par exemple l'ordre d'arrivée des demandes, le tirage au sort, les importations antérieures, et les enchères/appels d'offres ouverts).²⁵

3.1.3.4 Préférences tarifaires

3.24. Le Taipei chinois accorde un traitement préférentiel aux importations originaires de certains partenaires commerciaux. La portée des préférences négociées par le Taipei chinois varie considérablement dans les différents accords, de même que la moyenne des droits préférentiels. Le

²³ Document de l'OMC <u>G/STR/N/18/TPKM/Add.1</u>, <u>G/STR/N/19/TPKM</u> du 10 mars 2022.

²⁴ Document de l'OMC <u>WT/TPR/S/377/Rev.1</u> du 6 mars 2019.

 $^{^{25}}$ Règlement relatif aux contingents tarifaires, 27 septembre 2011, article 4.

droit moyen appliqué à certains partenaires commerciaux est relativement faible (à 0,2%), comme dans le cas de l'arrangement avec la Nouvelle-Zélande, au titre duquel le nombre de lignes en franchise de droits avoisine les 100%. Toutefois, dans le cas du Paraguay, la couverture est limitée (1,2%) et le droit préférentiel moyen (7%) est légèrement inférieur à la moyenne des droits NPF (7,2%). Dans tous les cas, le nombre de produits agricoles bénéficiant d'un traitement préférentiel est inférieur au nombre de produits non agricoles, et la moyenne des taux de droits préférentiels pour les produits non agricoles est nettement inférieure à celle négociée pour les produits agricoles négociés (tableau 3.3).

Tableau 3.3 Analyse succincte du tarif préférentiel, 2023

| <u>(%)</u> | | | | | | | |
|---------------------------------|---------|--|---------------------|---------|--|---------|--|
| | | | Total | | Produits a (définition | | Produits non agricoles (définition OMC) |
| | Moyenne | En franchise de droits ^a | Portée ^b | Moyenne | En franchise de droits ^a | Moyenne | En franchise de droits ^a |
| NPF | 7,2 | 33,3 | | 16,6 | 22,6 | 5,1 | 35,7 |
| Arrangement comme | rcial | , | | | , | | |
| ALE avec la Nouvelle-Zélande | 0,2 | 99,9 | 66,6 | 1,2 | 99,5 | 0,0 | 100,0 |
| ALE avec Singapour | 0,6 | 99,1 | 66,3 | 3,1 | 95,3 | 0,0 | 99,95 |
| ALE avec le Panama | 1,0 | 97,6 | 64,3 | 5,1 | 89,6 | 0,1 | 99,4 |
| ALE avec le Nicaragua | 1,1 | 97,1 | 63,8 | 5,2 | 89,5 | 0,3 | 98,8 |
| ALE avec le Guatemala | 1,3 | 97,1 | 63,8 | 5,8 | 88,5 | 0,3 | 98,9 |
| ALE avec El Salvador | 1,2 | 97,1 | 63,8 | 5,6 | 88,8 | 0,3 | 98,9 |
| ALE avec le Honduras | 1,2 | 97,1 | 63,8 | 5,8 | 88,8 | 0,3 | 98,9 |
| ALE avec le Belize | 6,5 | 36,8 | 3,5 | 14,4 | 35,3 | 4,8 | 37,1 |
| ALE avec la Chine | 7,0 | 37,4 | 4,1 | 16,6 | 22,6 | 4,9 | 40,7 |
| ALE avec le Paraguay | 7,0 | 34,5 | 1,2 | 15,8 | 27,7 | 5,1 | 36,0 |
| ALE avec l'Eswatini | 7,0 | 34,8 | 1,5 | 16,1 | 26,2 | 5,0 | 36,7 |
| PMA | 7,1 | 34,7 | 1,5 | 16,5 | 23,1 | 5,0 | 37,4 |

a Lignes tarifaires en franchise de droits en % de l'ensemble des lignes.

b Part du nombre total de lignes. Il n'est tenu compte que des taux inférieurs au taux NPF correspondant.

Note: Les calculs sont faits au niveau des lignes du tarif douanier (à 10 chiffres), en excluant les droits contingentaires et en incluant les EAV des droits non *ad valorem* communiqués par les autorités.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités et Guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales. Adresse consultée: https://portal.sw.nat.gov.tw/APGO/LoginFree?reguest_locale=en_US.

3.25. Le Taipei chinois applique des contingents tarifaires préférentiels aux importations en provenance de certains partenaires (tableau A3. 3).

3.1.3.5 Concessions/exemptions tarifaires

3.26. Le Taipei chinois continue d'appliquer une valeur *de minimis* pour l'imposition de droits d'importation, c'est-à-dire que les marchandises importées d'une valeur inférieure à 2 000 TWD (ou l'équivalent de 67,2 USD) sont exemptées de droits.

3.27. La Loi douanière répertorie les articles importés qui sont exemptés de droits de douane. Ces produits comprennent les importations destinées aux établissements publiques; les dons sans but lucratif; le matériel pédagogique destiné à l'enseignement; les produits pharmaceutiques ou les appareils médicaux nécessaires pour prévenir les épidémies; le matériel et les articles pour l'aide d'urgence; et les échantillons sans valeur commerciale. Le Taipei chinois accorde également une exemption de droits pour le carburant et les matériaux utilisés sur les navires, les aéronefs et d'autres moyens de transport qui participent au commerce extérieur, sur la base du traitement réciproque. En outre, des exemptions sont octroyées aux marchandises utilisées pour une activité spécifique (par exemple les travaux de recherche scientifique, les expositions, la réalisation de films,

_

²⁶ Loi douanière, 11 mai 2022, article 49.

²⁷ Loi douanière, 11 mai 2022, article 49 (13).

et les activités de réparation et de maintenance) si ces biens sont réexportés dans un délai de six mois à compter de la date d'importation; toutefois, dans des circonstances spéciales, cette période peut être prolongée.²⁸

- 3.28. Des exemptions de droits sont également en place dans le cadre de différents programmes d'incitations visant à promouvoir l'investissement, comme ceux prévus par la Loi sur la promotion de la participation du secteur privé aux projets d'infrastructure (Loi PPIP).
- 3.29. Des exemptions de droits s'appliquent également aux marchandises importées dans le cadre de différents régimes douaniers tels que l'admission temporaire de marchandises, la réimportation, la réexportation de matières premières, les zones franches et les entrepôts sous douane.²⁹
- 3.30. En outre, les droits de douane et les contingents tarifaires peuvent être ajustés pour faire face à des situations économiques spéciales, gérer la fourniture de marchandises et offrir aux entreprises des conditions de fonctionnement appropriées (c'est-à-dire garantir un approvisionnement continu en matières premières et aider les fabricants à abaisser leurs coûts d'importation). Les ajustements peuvent être à la hausse ou à la baisse. En général, ils peuvent aller jusqu'à 50%, voire jusqu'à 100% dans le cas des produits de base dont les prix ont fortement fluctué (tableau 3.4). Les mesures sont d'ordinaire prises pour un an.³⁰

Tableau 3.4 Réductions tarifaires temporaires

| Codes du SH | Désignation | Réduction tarifaire | Période |
|--|---|-------------------------|-----------------------|
| 6307.90.50 | Masques, munis d'un filtre efficace à 94% ou plus, en matière textile | 7,5% à 0% | 27/02/2020-26/05/2020 |
| 2207.10.90 | Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 90% vol ou plus | 20% à 10% | 27/02/2020-26/08/2023 |
| 0201.10.10 0201.10.90 0201.20.10 0201.20.20 0201.20.90 0201.30.10 0201.30.20 0201.30.90 0202.10.10 0202.10.90 0202.20.10 0202.20.20 0202.20.90 0202.30.10 0202.30.20 0202.30.90 | Viandes de l'espèce bovine | 10 TWD/kg à 5 TWD/kg | 01/12/2021-31/12/2023 |
| 1001.19.00 1001.99.00 | Froment | 6,5% à 0% | 01/12/2021-31/12/2023 |
| 0402.10.00 0402.21.00 | Lait en poudre pour la pâtisserie | 10% à 5% | 07/02/2022-31/12/2023 |
| 0405.10.00 | Beurre | 5% à 2,5% | 07/02/2022-31/12/2023 |
| 0405.90.10 | Matières grasses laitières anhydres | 8% à 4% | 07/02/2022-31/12/2023 |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.1.4 Autres impositions visant les importations

- 3.31. Outre les droits de douane, les importations dépassant la valeur *de minimis* de 2 000 TWD continuent d'être assujetties à la taxe sur les produits de base, à la taxe sur les tabacs et alcools, à la taxe sur certains produits et services spéciaux et à la taxe sur les transactions commerciales assujetties ou non à la TVA.
- 3.32. Les pneumatiques en caoutchouc, le ciment, certains jus de fruits, les produits pétroliers, les appareils électriques et les véhicules, qu'ils soient fabriqués sur le territoire ou importés, sont assujettis à la taxe sur les produits de base (tableau A3. 4).³¹ Dans le cas du ciment et des produits

³⁰ Loi douanière, 11 mai 2022, article 71.

²⁸ Loi douanière, 11 mai 2022, articles 52 et 53.

²⁹ Loi douanière, 11 mai 2022.

³¹ Loi sur la taxe sur les produits de base, 30 décembre 2022 (dernière mise à jour), article premier.

pétroliers raffinés, la taxe peut être ajustée de 50% en cas d'augmentation rapide et persistante des prix. En général, les marchandises peuvent être exemptées si elles sont utilisées à des fins définies, comme c'est le cas des matières premières servant à la fabrication d'autres produits imposables, importées pour des expositions (c'est-à-dire non destinées à la vente) ou exportées (article 3). Toutefois, la Loi prévoit aussi d'autres exemptions pour les véhicules, fondées sur l'utilisation finale (article 12). En outre, afin de promouvoir la consommation d'appareils électriques économes en énergie³², de réduire les coûts de production et de garantir les moyens de subsistance des populations, la charge fiscale peut être réduite d'un montant maximal pour une période donnée.³³ Dans cette optique, la taxe sur les produits de base a été réduite pour le ciment Portland de type I³⁴ et les produits pétroliers.³⁵

3.33. Les produits du tabac et les produits alcooliques, qu'ils soient fabriqués sur le territoire ou importés, sont assujettis à la taxe sur les tabacs et alcools (14 juin 2017) et à la surtaxe sociosanitaire sur les produits du tabac (tableau 3.5). D'une manière générale, des exemptions s'appliquent aux marchandises utilisées comme intrants pour la fabrication d'autres produits du tabac et produits alcooliques imposables, ainsi qu'aux produits destinés à être exposés et réexportés par la suite. ³⁶ La surtaxe sert à financer des mesures relatives à la lutte antitabac et à la santé publique. ³⁷

Tableau 3.5 Taxe sur les tabacs et alcools et surtaxe sociosanitaire sur les produits du tabac, 2023

| Produit | Taux d'imposition |
|---|--|
| Taxe sur les tabacs et alcools | · |
| Cigarettes | 1 590 TWD/1 000 unités |
| Tabac coupé | 1 590 TWD/kg |
| Cigares | 1 590 TWD/kg |
| Autres produits du tabac | 1 590 TWD/kg ou 1 590 TWD/1 000 unités, le montant le plus élevé étant retenu. |
| Bière | 26 TWD/I |
| Autres boissons alcooliques brassées | 7 TWD/degré d'alcool par litre |
| Spiritueux distillés | 2,5 TWD/degré d'alcool par litre |
| Boissons alcooliques transformées ayant une teneur en alcool dépassant 20% en volume | 185 TWD/I |
| Boissons alcooliques transformées ayant une teneur en alcool inférieure ou égale à 20% en volume | 7 TWD/degré d'alcool par litre |
| Boissons alcooliques de cuisine | 9 TWD/I |
| Autres produits alcooliques | 7 TWD/degré d'alcool par litre |
| Alcool éthylique | 15 TWD/I |
| Surtaxe sociosanitaire sur les produits du tabac | |
| Cigarettes | 1 000 TWD/1 000 unités |
| Tabac coupé | 1 000 TWD/kg |
| Cigares | 1 000 TWD/kg |
| Autres produits du tabac | 1 000 TWD/kg ou |
| | 1 000 TWD/1 000 unités |
| | le montant le plus élevé étant retenu. |

Source: Loi sur la taxe sur les tabacs et alcools, 8 février 2023; Loi sur la prévention des risques liés au tabac, 15 février 2023; et renseignements communiqués par les autorités.

3.34. La taxe sur certains produits et services spéciaux est imposée à la vente, à la fabrication et à l'importation de produits et services spéciaux (tableau 3.6).³⁸ Les produits de base sont exemptés s'ils sont utilisés comme matières premières pour la fabrication d'autres produits imposables; pour

³² Loi sur la taxe sur les produits de base, 26 mai 2021, article 12-4.

³³ Du 15 juin 2021 au 14 juin 2023, la taxe sur les produits de base visant les nouveaux réfrigérateurs, les nouveaux climatiseurs et les nouveaux déshumidificateurs relevant de la première ou deuxième classe des niveaux d'efficacité énergétique a été réduite d'un montant maximal de 2 000 TWD (Loi sur la taxe sur les produits de base, 20 décembre 2022, article 11-1).

 $^{^{34}}$ La taxe sur les produits de base appliquée au ciment Portland de type I a été ramenée de 320 TWD/t à 160 TWD/t du $1^{\rm er}$ décembre 2021 au 31 décembre 2023.

 $^{^{35}}$ La taxe sur les produits de base appliquée à l'essence a été baissée de 6 830 TWD/kl à 4 830 TWD/kl, et celle appliquée au diesel de 3 990 TWD/kl à 2 490 TWD/kl du 7 février 2022 au 30 septembre 2023.

³⁶ Loi sur la taxe sur les tabacs et alcools, article 5.

³⁷ Règlement sur la répartition et l'utilisation de la surtaxe sociosanitaire sur les produits du tabac, 24 mai 2019 et Loi sur la prévention des risques liés au tabac, 22 mars 2023, article 45.

³⁸ Loi sur la taxe sur certains produits et services spéciaux, 24 juin 2015.

les expositions (c'est-à-dire non destinés à la vente); pour la R&D et l'éducation, la sécurité publique, les soins médicaux d'urgence ou l'aide en cas de catastrophe; ou pour l'exportation.³⁹ Le taux d'imposition général est de 10%.⁴⁰ Dans le cas des importations, la taxe est perçue au moment de l'importation. La valeur imposable des importations est la somme de la valeur en douane et du droit d'importation; si les importations sont assujetties à la taxe sur les produits de base ou à l'impôt sur les sociétés, la base d'imposition est la valeur en douane augmentée du droit d'importation, auquel s'ajoute la taxe sur les produits de base et l'impôt sur les sociétés.⁴¹

Tableau 3.6 Taxe sur certains produits et services spéciaux, 2022

| Produit | Taux d'imposition général |
|---|---------------------------|
| Voitures de neuf places ou moins (valeur ≥ 3 millions de TWD) | 10% |
| Yachts (longueur totale ≥ 30,48 mètres) | 10% |
| Avions, hélicoptères, véhicules ultralégers (valeur ≥ 3 millions de TWD) | 10% |
| Carapaces de tortues, tortues imbriquées, coraux, ivoire, fourrures et produits à base de fourrure (valeur ≥ 500 000 TWD) | 10% |
| Meubles (valeur ≥ 500 000 TWD) | 10% |

Source: Loi sur la taxe sur certains produits et services spéciaux, 24 juin 2015; et renseignements communiqués par les autorités.

3.35. La taxe sur les transactions commerciales assujetties ou non à la TVA est perçue sur la vente de marchandises ou de services et sur les marchandises importées. Le taux d'imposition n'est pas inférieur à 5% et ne dépasse pas 10%. En 2022, la taxe générale sur les transactions commerciales assujetties ou non à la TVA était de 5%, un taux réduit s'appliquant à certains services, et plusieurs marchandises et services étant exonérés. Les marchandises importées exonérées comprennent toutes les marchandises exonérées de droits de douane⁴⁴; les engrais et intrants utilisés pour l'agriculture; les navires et aéronefs utilisés dans le transport international et les bateaux de pêche hauturière; les lingots d'or et autres articles en or; et les antiquités. En cas de situation économique extraordinaire, la taxe sur les transactions commerciales assujetties ou non à la TVA peut être ajustée pour le blé, l'orge, le maïs et les fèves de soja importés. Du 7 février 2022 au 31 décembre 2023, les fèves de soja, le blé et le maïs importés sont exonérés de la taxe sur les transactions commerciales assujetties ou non à la TVA.

3.36. Le Taipei chinois maintient également la redevance pour la promotion du commerce sur les marchandises importées (exportées) à un taux maximum de 0,0425% de la valeur des marchandises importées (exportées). Le prélèvement sert à financer des mesures de facilitation des échanges. Les redevances pour services dans les ports commerciaux, perçues par le Ministère des transports et des communications (MOTC) et utilisées pour financer les ports commerciaux, sont toujours en place. Ces redevances sont fixées en fonction du tonnage brut des navires entrant aux ports, du nombre de passagers, des cargaisons chargées ou déchargées, et du type de cargaison (vrac et marchandises générales). 49

3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation

3.37. Le Taipei chinois continue d'imposer des interdictions, restrictions et procédures de licences à l'importation pour, entre autres choses, protéger la moralité publique, la vie et la santé des personnes et l'environnement; respecter les obligations découlant d'arrangements internationaux;

³⁹ Loi sur la taxe sur certains produits et services spéciaux, 24 juin 2015, article 6.

⁴⁰ Loi sur la taxe sur certains produits et services spéciaux, 24 juin 2015, article 7.

⁴¹ Loi sur la taxe sur certains produits et services spéciaux, 24 juin 2015, article 10.

⁴² La taxe sur les transactions commerciales assujetties à la TVA est appliquée à la plupart des ventes qui ont lieu au Taipei chinois, tandis que la taxe sur les transactions commerciales non assujetties à la TVA s'applique aux ventes réalisées par certains types d'entreprises définis.

⁴³ Loi sur les transactions commerciales assujetties ou non assujetties à la TVA, 14 juin 2017, article 8.

⁴⁴ Pour la liste complète des marchandises exonérées de droits de douane, voir Loi douanière, 11 mai 2022, article 49.

⁴⁵ Loi sur les transactions commerciales assujetties ou non assujetties à la TVA, 14 juin 2017, article 9.

⁴⁶ Loi sur les transactions commerciales assujetties ou non assujetties à la TVA, 14 juin 2017,

⁴⁷ Renseignements communiqués par les autorités.

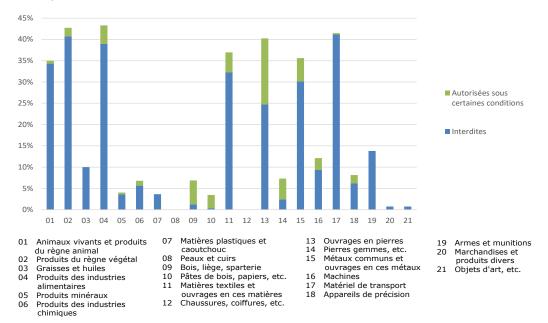
⁴⁸ Loi sur le commerce extérieur, 25 décembre 2019.

⁴⁹ Pour plus de détails sur les différents taux, voir le Règlement sur le recouvrement, la garde et l'utilisation des redevances portuaires du 7 juillet 2021

et ajuster la balance des paiements.⁵⁰ La législation régissant l'imposition d'obstacles non tarifaires n'a pas beaucoup changé depuis 2018.⁵¹ L'autorité compétente en la matière est le MOEA. La prohibition, la restriction ou les prescriptions en matière de licences imposées aux importations (exportations) peuvent être suspendues lorsque les raisons de leur imposition cessent d'exister.

3.38. En février 2023, des prohibitions à l'importation s'appliquaient à 94 lignes tarifaires au niveau des positions à 10 chiffres du SH, soit 0,8% de l'ensemble des lignes tarifaires. Ces lignes comprenaient 43 lignes relatives à des produits agricoles selon la définition OMC et 51 relatives à des produits non agricoles selon la définition OMC, dont 50 concernaient des produits à base de poisson. Ces prohibitions s'appliquent principalement aux articles réglementés par des arrangements internationaux. Des prohibitions à l'importation additionnelles s'appliquent à certaines importations transdétroit directes; elles concernent 2 455 lignes tarifaires au niveau des positions à 10 chiffres (20% de l'ensemble des lignes tarifaires).⁵² Les prohibitions à l'importation transdétroit s'appliquaient principalement aux animaux vivants et aux produits du règne animal, aux produits du règne végétal, aux produits des industries alimentaires, au matériel de transport et aux matières textiles (graphique 3.2); les autres importations transdétroit sont autorisées sous certaines conditions (351 lignes tarifaires au niveau des positions à 10 chiffres ou 2,9% de l'ensemble des lignes tarifaires).

Graphique 3.2 Restrictions visant les importations transdétroit directes, par section du SH, 2023



Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base du document du BOFT, Classification of Commodities and Regulations. Adresse consultée: https://fbfh.trade.gov.tw/fh/ap/listIEReqf e.do?q type=2&language=E.

3.39. Le système de licences d'importation est régi par l'article 11 de la Loi sur le commerce extérieur et le Règlement sur l'importation de produits de base (8 juillet 2010) et n'a pas beaucoup changé depuis le dernier examen, en 2018. Dans certains cas, le nombre de produits visés a augmenté, par exemple, des licences s'appliquant aux produits à base de poissons (ailerons de requin, légines et alevins de crabe chinois) ont été ajoutées. En 2022, des licences d'importation visaient 258 lignes tarifaires au niveau des positions à 10 chiffres (2,1% de l'ensemble des lignes

⁵⁰ Loi sur le commerce extérieur, 25 décembre 2019, article 11; Règlement sur l'importation de produits de base, 8 juillet 2010; et Loi douanière, 11 mai 2022, article 15.

⁵¹ La législation concernée comprend la Loi sur le commerce extérieur, 25 décembre 2019; le Règlement sur l'importation de produits de base , 8 juillet 2010; la Loi douanière, 11 mai 2022; le Règlement sur l'importation et l'exportation d'espèces menacées de faune ou de flore sauvages et de leurs produits dérivés, 16 août 2010; et le Règlement sur l'importation et l'exportation de produits stratégiques de haute technologie, 20 octobre 2017.

⁵² Pour plus de renseignements sur les interdictions d'importer et les prescriptions en matière d'autorisation, voir : https://fbfh.trade.gov.tw/fh/ap/queryCCCRegFormf e.do.

tarifaires), contre 207 (1,7% de l'ensemble des lignes tarifaires) en 2018.⁵³ Sur le plan des échanges, les importations de produits sous licence représentaient en moyenne 1,96% des importations totales en 2021. En tout état de cause, les licences d'importation sont non automatiques. Dans la plupart des cas, sauf indication contraire dans le protocole d'accession, des licences s'appliquent aux importations de toutes provenances. Si la licence n'est pas accordée, le requérant peut faire appel.

- 3.40. Des restrictions à l'importation s'appliquent également aux produits à base de riz qui contiennent des variétés de riz cultivées sur le territoire et qui n'ont pas été autorisées par l'autorité compétente pour la culture à l'étranger. L'importation de ces marchandises ne peut avoir lieu qu'à condition d'être approuvée par l'autorité compétente.⁵⁴
- 3.41. En général, les licences d'importation sont valables six mois à compter de la date de délivrance, et les importations doivent être expédiées avant la date d'expiration de la licence. Si les importations ne peuvent pas être expédiées dans les limites de la validité prescrite de la licence d'importation, le requérant peut demander une licence d'importation d'une durée de validité plus longue, en expliquant les raisons et en présentant des documents justificatifs.⁵⁵

3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde

- 3.42. La principale législation relative aux mesures correctives commerciales est restée en grande partie inchangée durant la période considérée. ⁵⁶ Les autorités chargées des enquêtes antidumping et des enquêtes en matière de droits compensateurs sont également restées inchangées. Le MOF est chargé d'évaluer si le produit importé est subventionné ou fait l'objet d'un dumping; l'autorité chargée de déterminer l'existence d'un dommage est le MOEA; et la Commission du commerce international (ITC) mène l'enquête, qui peut être ouverte d'office, sur requête ou par saisine d'autres organismes publics. ⁵⁷
- 3.43. En général, les marchandises importées qui ont reçu directement ou indirectement une subvention financière ou qui sont importées à un prix inférieur à la valeur normale, causant un dommage à toute branche de production du Taipei chinois, pourront se voir imposer un droit compensateur ou un droit antidumping, selon qu'il sera approprié. ⁵⁸ Toutefois, avant d'imposer une mesure, l'ITC doit mener une enquête sur les éléments de preuve et renseignements pertinents communiqués par écrit par toutes les parties intéressées. Des auditions publiques sont également tenues, auxquelles toutes les parties intéressées peuvent participer et faire connaître leurs opinions. ⁵⁹
- 3.44. Le montant du droit compensateur imposé ne peut pas dépasser celui de la subvention et de l'allocation reçues pour les marchandises importées, et le montant du droit antidumping imposé ne peut pas dépasser la marge de dumping des marchandises importées. 60 La législation ne prévoit pas l'application d'une règle du droit moindre ou d'un critère de l'intérêt général. Les mesures appliquées sont imposées par la législation une fois l'enquête achevée et l'existence d'une subvention ou d'un dumping déterminée. 61 Les parties visées par des droits compensateurs ou antidumping peuvent faire appel de la décision devant les tribunaux administratifs dans les deux mois suivant l'annonce de la décision.

 $^{^{53}}$ Pour la liste complète des produits au niveau des positions à 10 chiffres du SH, voir le document de l'OMC <u>G/LIC/N/3/TPKM/13</u> du 11 octobre 2022.

 $^{^{54}}$ Ces variétés comprennent le riz en paille (riz paddy) (SH 1006.10.00.00-0/9825.11.00.00.2); le riz décortiqué (riz cargo ou riz brun) (SH 1006.20.00.00-8/9825.12.00.00.1); le riz gluant (SH 1006.30.00.10-4/9825.13.00.11.7); les autres riz semi-blanchis ou blanchis, même polis ou glacés (SH 1006.30.00.90-7/9825.13.00.12.6); et le riz en brisures (SH 1006.40.00.00-4/9825.13.00.20.6) (Loi sur les variétés végétales et les semences, article 51, par. 2).

⁵⁵ Règlement sur l'importation de produits de base, 8 juillet 2010, articles 13, 14 et 15.

⁵⁶ Ces mesures sont principalement régies par la Loi douanière, 11 mai 2022; le Règlement sur l'imposition de droits compensateurs et antidumping, 28 janvier 2019; et les Règles sur la protection contre les importations, 13 janvier 2014.

⁵⁷ Règlement sur l'imposition de droits compensateurs et antidumping, 28 janvier 2019, articles 2 et 3.

⁵⁸ Loi douanière, 11 mai 2022, articles 67 et 68.

⁵⁹ Règlement sur l'imposition de droits compensateurs et antidumping.

⁶⁰ Loi douanière, 11 mai 2022, article 69.

⁶¹ Loi sur le commerce extérieur, 25 décembre 2019, article 19.

- 3.45. Toutes les décisions prises concernant les différentes étapes d'une enquête doivent être notifiées par écrit au requérant et aux parties intéressées connues par voie d'avis au public. Il s'agit de l'ouverture de l'enquête, de la détermination préliminaire ou finale, de l'imposition provisoire/définitive d'un droit compensateur ou d'un droit antidumping, de la suspension ou de la clôture de l'enquête à la suite de l'acceptation d'un engagement⁶², et de la clôture de l'enquête lorsque la détermination finale est qu'il n'y a pas de subvention ou de dumping.
- 3.46. L'Administration des douanes peut enquêter sur les possibilités de contournement des mesures correctives commerciales ou de fraude en la matière à la suite d'une inspection des marchandises importées ou sur la base des renseignements reçus d'autres organismes. S'il est établi qu'il y a eu contournement des mesures correctives commerciales ou fraude en la matière, l'Administration des douanes peut percevoir les droits éludés et imposer une amende pouvant aller jusqu'à cinq fois leur montant.⁶³
- 3.47. Une enquête intérimaire visant à déterminer si les constatations sont devenues caduques ou ont changé peut être entreprise d'office, ou sur demande un an après l'imposition du droit, si des renseignements justifiant la nécessité d'un réexamen sont fournis. ⁶⁴ Pendant la période considérée, le Taipei chinois a ouvert deux enquêtes intérimaires. En général, les droits compensateurs ou antidumping sont supprimés cinq ans après leur date d'imposition, à moins que les autorités compétentes n'aient ouvert une enquête à l'extinction pour déterminer s'il y a lieu ou non de continuer d'imposer la mesure et s'il est probable que la pratique (subventionnement ou dumping) et le dommage subsisteront ou se reproduiront si le droit est supprimé. Le cas échéant, le droit pourra demeurer en vigueur en attendant le résultat de l'enquête. ⁶⁵
- 3.48. Actuellement, le Taipei chinois applique 19 mesures antidumping, dont deux ont fait l'objet d'enquêtes ouvertes et clôturées au cours de la période considérée, tandis que les autres mesures ont été en vigueur pendant plusieurs périodes de 5 ans, car elles ont été jugées nécessaires à l'issue de réexamens à l'extinction. Les mesures imposées s'appliquent principalement à la Chine (47%) (tableau 3.7). En outre, pendant la période considérée (en 2018), le Taipei chinois a ouvert deux enquêtes qui ont abouti à l'imposition de droits en 2019, droits qui ont été suspendus en raison des intérêts économiques globaux. ⁶⁶ En 2022, une enquête additionnelle concernant le verre flotté, en plaques ou en feuilles, originaires de Malaisie, d'Indonésie et de Thaïlande a été ouverte; une détermination préliminaire a été prononcée à l'issue de l'enquête et aucune mesure préliminaire n'a été prise. La durée moyenne d'application des mesures antidumping en vigueur au 31 décembre 2022 était de 6,9 ans; toutefois, 4 mesures sont en place depuis plus de 10 ans.

Tableau 3.7 Affaires antidumping, 2018-2022

| Produit | Code du SH | Partenaire commercial | Détermination finale |
|-------------------------------|---|--------------------------|---|
| Produits en tissu éponge | 6302.60; 6302.91 | Chine | Imposition de droits: 01/06/2006 Engagement en matière de prix: 19/09/2006 1er réexamen à l'extinction: 21/03/2011 Imposition de droits: 20/12/2011 Engagement en matière de prix: 19/12/2011 2ème réexamen à l'extinction: 30/11/2016 Imposition de droits: 21/12/2017 3ème réexamen à l'extinction: 30/11/2022 |
| Certaines chaussures | 6402.20; 6402.91; 6402.99; 6403.20; 6403.51; 6403.59; 6403.91; 6403.99 | Chine | Imposition de droits: 16/03/2007 Engagement en matière de prix: 12/07/2007 1er réexamen à l'extinction: 18/12/2011 Imposition de droits: 13/12/2012 Engagement en matière de prix: 17/04/2013 2ème réexamen à l'extinction: 11/12/2017 Imposition de droits: 17/01/2019 Engagement en matière de prix: 17/06/2019 |
| Peroxyde de benzoyle (BPO) | 2916.32 | Chine | Imposition de droits: 20/05/2010 1er réexamen à l'extinction: 11/05/2015 Imposition de droits: 14/03/2016 |

⁶² Lorsqu'une demande d'engagement est acceptée, le MOF suspend l'enquête et toute imposition provisoire de droit compensateur ou antidumping (article 24).

⁶³ Loi contre la contrebande, article 37.

⁶⁴ Règlement sur l'imposition de droits compensateurs et antidumping, 28 janvier 2019, article 43.

⁶⁵ Règlement sur l'imposition de droits compensateurs et antidumping, 28 janvier 2019, article 44.

⁶⁶ Document de l'OMC <u>G/ADP/N/377/TPKM</u>, 27 février 2023.

| Produit | Code du SH | Partenaire commercial | Détermination finale |
|--|--|--|---|
| | | | 2 ème réexamen à l'extinction : 10/03/2021 Imposition de droits: 21/03/2022 |
| Ciments Portland de type I et II et leurs clinkers | 2323.10; 2523.29 | Chine | Imposition de droits: 30/05/2011 1er réexamen à l'extinction: 18/05/2016 Imposition de droits: 20/02/2017 2ème réexamen à l'extinction: 18/02/2022 Imposition de droits: 09/11/2022 |
| Produits laminés plats en acier inoxydable de la série SUS 300, laminés à froid | 7219.32; 7219.33; 7219.34; 7219.35; 7220.20 | Chine; Corée, Rép. de | Imposition de droits: 15/08/2013 Engagement en matière de prix: 05/03/2014 1er réexamen à l'extinction: 08/08/2018 Imposition de droits: 29/08/2019 |
| Certains produits laminés plats en acier, plaqués ou revêtus de zinc ou d'alliages de zinc | 7210.30:7210.41; 7210.49; 7210.61; 7210.90; 7212.20; 7212.30; 7212.50; 7225.91; 7225.92; 7225.99; 7226.99 | Chine; Corée, Rép. de | Imposition de droits: 22/08/2016 1er réexamen à l'extinction: 20/08/2021 Imposition de droits: 14/09/2022 |
| Tôles d'acier au carbone, y compris mais sans s'y limiter, des produits plats laminés à chaud, en fer ou en aciers non alliés, non enroulés, non plaqués ou revêtus, d'une épaisseur de 6 mm ou plus | 7208.51; 7208.52; 7208.90; 7211.14; 7225.40; 7226.91 | Brésil; Chine; Inde; Indonésie; Corée, Rép. de; Ukraine ^a | Imposition de droits: 20/08/2016 Engagement en matière de prix: 20/02/2017 1er réexamen à l'extinction: 20/08/2021 Imposition de droits: 14/09/2022 |
| Certaines feuilles et bandes minces en aluminium | 7607.11 | Chine | Imposition de droits: 22/02/2021 |
| Carreaux et dalles en céramique | 6904.10; 6904.90; 6907.21; 6907.22; 6907.23 | Inde; Viet Nam; Malaisie; Indonésie | Imposition de droits: 04/10/2021 |

a Le droit antidumping imposé sur les marchandises en provenance d'Ukraine a été suspendu pour une durée d'un an compte tenu d'intérêts économiques globaux.

Source: Document de l'OMC <u>G/ADP/N/377/TPKM</u> du 27 février 2023; et Administration des douanes. Adresse consultée: https://eweb.customs.gov.tw/singlehtml/1913?cntId=cus16 179393 1913.

3.49. En 2018, le Taipei chinois a ouvert cinq enquêtes en matière de droits compensateurs sur certains produits en acier en provenance de Chine, ce qui a abouti à l'imposition de cinq droits compensateurs.⁶⁷ Ces mesures ont été suspendues en raison d'intérêts économiques globaux.⁶⁸ Les mesures compensatoires s'appliquaient à 325 lignes tarifaires au niveau des positions à 10 chiffres (du tarif douanier de 2022) au titre du chapitre 72.⁶⁹

3.50. Les dispositions du Taipei chinois qui prévoient l'imposition de mesures visant à pallier les effets des importations, lorsqu'une augmentation du volume des importations de marchandises cause ou menace de causer un dommage grave à une branche de production du Taipei chinois qui produit des produits similaires ou directement concurrents, sont restées inchangées pendant la période considérée. La branche de production concernée peut demander à l'autorité compétente d'ouvrir une enquête sur le dommage et de prendre une mesure visant à pallier les effets des importations. Le MOEA, dans le cadre d'une enquête menée par l'ITC, est chargé de déterminer l'existence d'un dommage pour les branches de production du Taipei chinois. I l'existence d'un dommage ou d'une menace de dommage est établie, le MOEA peut ajuster les droits de douane,

⁶⁷ Document de l'OMC <u>G/SCM/N/334/TPKM</u>, 13 septembre 2018.

⁶⁸ Documents de l'OMC G/SCM/N/349/TPKM du 22 octobre 2019; G/SCM/N/392/TPKM du 26 juillet 2022; et G/SCM/N/399/TPKM du 3 février 2023.

⁶⁹ Les produits visés sont certains produits en acier au carbone laminés à froid; certains produits laminés plats en aciers inoxydables, laminés à chaud; certains produits laminés plats en acier, plaqués ou revêtus de zinc ou d'alliages de zinc; tôles d'acier au carbone; et produits laminés plats en acier inoxydable, laminés à froid, enroulés ou plats.

⁷⁰ Loi sur le commerce extérieur, 25 décembre 2019, article 18; et Règles sur la protection contre les importations, 13 janvier 2014.

⁷¹ Règles sur la protection contre les importations, 13 janvier 2014.

⁷² Règles sur la protection contre les importations, 13 janvier 2014, article 4.

imposer des contingents d'importation ou fournir une garantie financière, une subvention à la R&D, une aide à la formation ou d'autres mesures d'ajustement ou une assistance.⁷³ Si le MOEA estime qu'il est nécessaire d'adopter un ajustement tarifaire en tant que mesure d'aide, il le fait savoir au MOF afin que cette décision soit mise en œuvre.⁷⁴

- 3.51. Pendant la période considérée, le Taipei chinois n'a pas imposé de sauvegardes au titre des dispositions de l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes.
- 3.52. Le Taipei chinois s'est réservé le droit d'imposer des sauvegardes spéciales sur les produits agricoles. Ces mesures continuent d'être régies par la Loi douanière (article 72) et par le Règlement sur l'imposition du droit additionnel sur les produits agricoles, qui n'a pas changé depuis 2018. Conformément au Règlement, les sauvegardes spéciales peuvent être utilisées pour les noix de bétel, le poulet, les hémérocalles séchées, l'ail, le lait frais et liquide, les abats, les arachides, les poires, les kakis, les pomelos, la poitrine de porc, les haricots rouges, le riz, les shiitakés séchés et le sucre. The droit additionnel peut être imposé lorsque le volume cumulé des importations dépasse le niveau de déclenchement ou lorsque la valeur en douane est inférieure au prix de déclenchement.
- 3.53. Le Taipei chinois peut imposer des droits institués à titre de mesure de rétorsion sur la base du principe de réciprocité, s'il est estimé que les exportations en provenance du Taipei chinois font l'objet d'un traitement discriminatoire.⁷⁶ Le Taipei chinois n'a pas introduit ce type de mesure pendant la période considérée.⁷⁷

3.2 Mesures visant directement les exportations

3.2.1 Procédures et prescriptions douanières

- 3.54. Les procédures d'exportation continuent d'être réglementées, entre autres, par la Loi douanière, la Loi sur le commerce extérieur et la Loi contre la contrebande (telle que modifiée). L'institution chargée de mettre en œuvre et de faire appliquer les lois et réglementations douanières relatives aux exportations est principalement l'Administration des douanes. Toutefois, comme dans le cas des importations, d'autres institutions sont également impliquées.
- 3.55. Les exportateurs sont tenus de s'enregistrer auprès du BOFT aux fins du dédouanement des marchandises. L'enregistrement des exportations peut être suspendu, par exemple, si les marchandises portent atteinte à des DPI ou si les droits de douane et impositions, tels que la taxe de promotion commerciale, ne sont pas acquittés. Les exportateurs peuvent s'enregistrer à nouveau deux ans après le retrait ou l'annulation de l'enregistrement.⁷⁸
- 3.56. Une déclaration d'exportation, accompagnée des pièces justificatives (listes de chargement, notes de réservation de fret et listes de colisage, par exemple) ainsi que des permis d'exportation exigés, doit être présentée à l'Administration des douanes avant l'expédition. Les déclarations d'exportation peuvent être corrigées si nécessaire (article 17 de la Loi douanière). Les documents peuvent être transmis par voie électronique au moyen du système de Guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales mis en place par les douanes. La transmission électronique des données nécessite une connexion aux douanes par le biais du réseau à valeur ajoutée (VAN).⁷⁹ Il est possible d'utiliser des copies papier si le système de dédouanement ne fonctionne pas.

⁷³ Règles sur la protection contre les importations, 13 janvier 2014, article 4.

⁷⁴ Loi douanière, 11 mai 2022, article 72.

⁷⁵ S'agissant des abats, le droit additionnel ne peut être imposé que lorsque le volume cumulé des importations dépasse le niveau de déclenchement (Règlement sur l'imposition du droit additionnel sur les produits agricoles, article 3). Adresse consultée: https://eweb.customs.gov.tw/singlehtml/3298?cntId=cus16 3298 3298.

⁷⁶ Loi douanière, 11 mai 2022, article 70.

⁷⁷ Renseignements communiqués par les autorités.

⁷⁸ La période est calculée à compter de la date de retrait ou d'annulation (Loi sur le commerce extérieur, article 9).

 $^{^{76}}$ Règlement d'application régissant le fonctionnement du Guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales, 26 février 2019.

- 3.57. Les exportateurs certifiés OEA bénéficient d'un traitement préférentiel aux douanes. 80 Les OEA sont soumis à un taux d'examen des documents et d'inspection inférieurs; les marchandises faisant l'objet d'une inspection matérielle peuvent en être exemptées et, si cela n'est pas possible, les marchandises sont traitées en priorité. Les OEA peuvent également demander une inspection non intrusive.
- 3.58. Le BOFT, ou d'autres institutions mandatées par celui-ci, est chargé de délivrer les certificats d'origine ou de transformation pour les exportations, selon les exigences des partenaires commerciaux.⁸¹ Toutefois, s'agissant des marques de fabrique ou de commerce, l'exportateur doit s'assurer de la propriété des marques afin d'éviter la contrefaçon; les marques doivent être indiquées dans la déclaration d'exportation.⁸² Si l'Administration des douanes estime qu'un produit d'exportation porte une marque de fabrique ou de commerce qui n'est pas conforme à la déclaration d'exportateur est tenu de prouver que le titulaire a accordé le droit d'utiliser la marque, de vérifier qu'il n'y a pas d'atteinte et de procéder à la mainlevée du produit.⁸³

3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements

- 3.59. Le Taipei chinois ne prélève aucune taxe à l'exportation.84
- 3.60. Les exportations sont exonérées de la taxe sur les produits de base, de la taxe sur les tabacs et alcools, de la surtaxe sociosanitaire sur les produits du tabac et de la taxe sur certains produits et services spéciaux.⁸⁵ La taxe sur les transactions commerciales assujetties ou non à la TVA est nulle dans le cas des exportations.⁸⁶

3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation

- 3.61. Le BOFT dresse chaque année une liste des produits d'exportation soumis à des restrictions conformément à la réglementation des exportations.⁸⁷ Le Taipei chinois impose des restrictions à l'exportation à certains partenaires commerciaux⁸⁸ et sur une base NPF pour les mêmes motifs que les prohibitions à l'importation.⁸⁹ Pendant la pandémie de COVID-19, une interdiction temporaire d'exporter des masques munis d'un filtre ayant une certaine efficacité (SH 6307.90.50) (du 24 janvier au 31 mai 2020)⁹⁰ et des thermomètres médicaux (SH 9025.19.90) (du 4 mars au 31 mars 2020) a été imposée.
- 3.62. Le BOFT délivre également des licences d'exportation. ⁹¹ Les licences d'exportation (permis) sont valables 30 jours à compter de la date de délivrance et ne peuvent pas être prorogées. Si les exportations n'ont pas lieu, la licence est annulée et une nouvelle demande est nécessaire. ⁹² Des modifications peuvent être apportées à une licence d'exportation, en général dans un délai de six mois suivant la date de délivrance de la licence d'exportation initiale. ⁹³ Les exportations peuvent être exemptées de la prescription de licence si leur valeur f.a.b. est inférieure à 20 000 USD ou si elles sont destinées à un usage spécifique. Ces exportations comprennent les marchandises et combustibles destinés à des navires (y compris des navires de pêche), les articles destinés à des expositions et les articles destinés à des fins humanitaires.

⁸¹ Loi sur le commerce extérieur, article 20-2.

⁸⁰ Loi douanière, article 19.

⁸² Règlement sur l'exportation de produits de base, 1^{er} avril 2020, article 10.

⁸³ Règlement sur l'exportation de produits de base, 1^{er} avril 2020, article 11.

⁸⁴ Renseignements communiqués par les autorités.

⁸⁵ Loi sur la taxe sur les produits de base, 30 décembre 2022, article 3; Loi sur la taxe sur les tabacs et alcools, 8 février 2023, article 5; Loi sur la taxe sur certains produits et services spéciaux, 24 juin 2015, article 6; et Loi sur la prévention des risques liés au tabac, 22 mars 2009, article 4.

⁸⁶ Loi sur les transactions commerciales assujetties ou non assujetties à la TVA, 14 juin 2017, article 7.

 $^{^{87}}$ Règlement sur l'exportation de produits de base, $1^{\rm er}$ avril 2020.

⁸⁸ Loi sur le commerce extérieur, article 5.

⁸⁹ Loi sur le commerce extérieur, article 6.

⁹⁰ OMC, COVID-19: Mesures affectant le commerce des marchandises. Adresse consultée:

https://www.wto.org/french/tratop f/covid19 f/trade related goods measure f.htm.

91 Dans le cas des exportations de produits de haute technologie stratégiques, le BOFT ou l'organisme désigné ou mandaté par celui-ci délivre la licence d'exportation (permis) (Règlement sur l'importation et

l'exportation de produits stratégiques de haute technologie, 20 octobre 2017).

92 Règlement sur l'exportation de produits de base, 1^{er} avril 2020, article 24.

⁹³ Règlement sur l'exportation de produits de base, 1^{er} avril 2020, article 26.

3.63. En 2023, 20 lignes tarifaires au niveau des positions à 10 chiffres du SH étaient soumises à des licences d'exportation (permis), soit 0,2% de l'ensemble des lignes. Les marchandises soumises à une licence d'exportation, comme lors du dernier examen, étaient principalement les semi-conducteurs, les diamants et les microscopes (tableau 3.8). Trois produits nécessitent une licence d'exportation saisonnière du 1er novembre au 31 mars de chaque année. 94 En 2021 et 2022, les exportations soumises à licence d'exportation représentaient 0,4% des exportations totales.95

Tableau 3.8 Licences d'exportation (permis), 2023

| Code du SH | Désignation | Date d'entrée en vigueur |
|---------------------------|--|--------------------------|
| 0301.92.2010a | Civelles transparentes (civelles) (plus de 5 000 unités par | 01/01/1989 |
| | kg) | |
| 0301.92.2020 ^a | Alevins d'anguilles (pas moins de 501 unités, moins de 5 000 unités par kg) | 01/01/1989 |
| 0301.92.2030ª | Jeunes anguilles (civelles) (pas moins de 11 unités, moins de 500 unités par kg) | 01/01/1989 |
| 7102.10.0000 | Diamants, non triés | 01/01/1989 |
| 7102.21.0000 | Diamants industriels, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés | 01/01/1989 |
| 7102.31.0000 | Diamants non industriels, bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés | 01/01/1989 |
| 8486.10.0020 | Machines à meuler, à polir et à roder pour le traitement des plaquettes à semi-conducteurs | 01/10/2010 |
| 8486.20.0011 | Appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour la fabrication de semi-conducteurs | 01/10/2010 |
| 8486.20.0012 | Appareils à dépôt physique pour la fabrication de semi-conducteurs | 01/01/2009 |
| 8486.20.0031 | Machines-outils pour la gravure à sec des matières semi-conductrices | 01/10/2010 |
| 8486.20.0032 | Pulvérisateurs pour la gravure, le décapage ou le nettoyage des plaquettes à semi-conducteurs | 01/10/2010 |
| 8486.20.0033 | Appareils pour l'attaque par humidification, le développement, le décapage ou le nettoyage des plaquettes à semi-conducteurs | 01/10/2010 |
| 8486.20.0040 | Machines à dépôt épitaxial destinées à la fabrication de plaquettes à semi-conducteurs | 01/10/2010 |
| 8486.20.0050 | Appareils d'implantation ionique pour le dopage des matières semi-conductrices | 01/01/2009 |
| 8486.20.0061 | Photorépéteurs d'alignement pour plaquettes à semi-conducteurs | 01/10/2010 |
| 8486.20.0062 | Photorépéteurs-balayeurs pour plaquettes à semi-conducteurs | 01/10/2010 |
| 8486.20.0063 | Systèmes à faisceaux d'électrons pour la gravure de plaquettes à semi-conducteurs | 01/10/2010 |
| 8486.20.0071 | Centrifugeuses pour le traitement des plaquettes à semi-conducteurs | 01/10/2010 |
| 8486.20.0072 | Tournettes de dépôts destinés à couvrir de résines photosensibles les plaquettes de semi-conducteur | 01/10/2010 |
| 8486.20.0073 | Résines photosensibles pour plaquettes à semi-conducteurs | 01/10/2010 |
| 8486.20.0080 | Appareils pour le chauffage rapide, l'oxydation, la diffusion, le recuit de plaquettes à semi-conducteurs | 01/10/2010 |
| 9031.41.1010 | Microscopes pour la photomicrographie pourvus d'appareillages spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de plaquettes à semi-conducteurs ou de réticules | 01/10/2010 |
| 9031.80.0020 | Microscopes électroniques pourvus d'appareillages spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de plaquettes à semi-conducteurs ou de réticules | 01/10/2010 |

Licences/permis appliqués du 1^{er} novembre au 31 mars uniquement.

Source: Ministère des affaires économiques, BOFT.

⁹⁴ Ces produits sont les civelles transparentes (civelles) (SH 0301.92.2010); les alevins d'anguilles (SH 0301.92.2020); et les jeunes anguilles (civelles) (SH 0301.92.2030). Adresse consultée: https://www.trade.gov.tw/English/.

95 Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données du BOFT.

3.64. Des prohibitions à l'exportation s'appliquent à 32 lignes tarifaires au niveau des positions à 10 chiffres du SH, soit 0,3% de l'ensemble des lignes tarifaires en 2023. Celles-ci n'ont pas changé depuis le précédent examen; elles s'appliquent principalement aux requins-baleines, aux aristoloches (végétaux) et aux armes (tableau 3.9).

Tableau 3.1 Exportations prohibées, février 2023

| Code du SH | Désignation | Date d'entrée en vigueur |
|--------------|---|-----------------------------|
| 0106.19.4023 | Myocastoridae spp. | 01/09/2013 |
| 0208.90.2920 | Viandes de chiens, fraîches, réfrigérées ou congelées | 01/03/2013 |
| 0301.99.2948 | Serrasalmus spp., Pygocentrus spp., Pristobrycon spp., Pygopristis spp. | 01/01/2003 |
| 0301.99.2949 | Anguilles électriques (<i>Electrophoridae</i> spp.) | 01/09/2013 |
| 0301.99.2951 | Reguins-baleines (<i>Rhincodon typus</i>), vivants | 17/07/2017 |
| 0302.81.0010 | Reguins-baleines (<i>Rhincodon typus</i>), frais ou réfrigérés | 29/11/2013 |
| 0303.81.0010 | Reguins-baleines (<i>Rhincodon typus</i>), congelés | 29/11/2013 |
| 0304.47.0010 | Filets de requins-baleines (<i>Rhincodon typus</i>), frais ou réfrigérés | 01/01/2017 |
| 0304.59.9020 | Chair de requins-baleines (<i>Rhincodon typus</i>) (même hachée), fraîche ou réfrigérée | 29/11/2013 |
| 0304.88.0011 | Filets ou steaks de requins-baleines (Rhincodon typus), congelés | 01/01/2017 |
| 0602.90.1010 | Produits à base de champignons, contenant des stupéfiants (dont la composition est établie dans l'article 2:3 de la Loi sur le contrôle des risques liés aux stupéfiants) | 21/08/2002 |
| 1211.90.6000 | Racines d'aristoloche (<i>Aristolochia debilis radix</i>) | 01/01/2017 |
| 1211.90.9141 | Racines d'aristoloche (<i>Aristolochiae Fangchi Radix</i>) | 01/01/2017 |
| 1211.90.9142 | Tiges d'aristoloches (Aristolochiae manshuriensis caulis) | 01/01/2017 |
| 1211.90.9143 | Fruits d'aristoloches (Aristolochiae Fructus) | 01/01/2017 |
| 1211.90.9144 | Tiges d'aristoloches (Aristolochiae Caulis) | 01/01/2017 |
| 1404.90.9950 | Produits à base de champignons, contenant des stupéfiants (dont la composition est établie dans l'article 2: 3 de la Loi sur le contrôle des risques liés aux stupéfiants) | 21/08/2002 |
| 1604.19.9071 | Requins-baleines (<i>Ŕhincodon typus</i>), entiers ou en morceaux mais non hachés, préparés ou conservés, congelés | 22/03/2001 |
| 1604.19.9072 | Requins-baleines (<i>Rhincodon typus</i>), entiers ou en morceaux mais non hachés, préparés ou conservés, en conserve | 22/03/2001 |
| 1604.19.9079 | Autres requins-baleines (<i>Rhincodon typus</i>), entiers ou en morceaux mais non hachés, préparés ou conservés | 22/03/2001 |
| 2505.90.0010 | Autres sables naturels, contenant plus de 0,012% de chlorure | 05/07/2017 |
| 2505.90.0090 | Autres sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du chapitre 26 | 05/07/2017 |
| 2517.10.9000 | Autres cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, même traités thermiquement | 29/11/2013 |
| 8710.00.0010 | Chars et automobiles blindées de combat, armés ou non | 29/07/1993 |
| 8710.00.0020 | Parties de chars et automobiles blindées de combat | 29/07/1993 |
| 8906.10.0000 | Navires de guerre | 19/12/2003 |
| 9301.10.0000 | Pièces d'artillerie (canons, obusiers et mortiers, par exemple) | 29/11/2013 |
| 9301.20.0000 | Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs similaires | 19/12/2003 |
| 9301.90.0000 | Autres armes de guerre | 19/12/2003 |
| 9705.00.0020 | Collections d'armes et armes de collection | 31/12/1994 |
| 9705.00.0090 | Autres collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique | 31/12/1994 |
| 9706.00.0090 | Autres objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge | 04/01/1995 |

Source: Ministère des affaires économiques, BOFT.

3.2.4 Soutien et promotion des exportations

3.65. Dans le cadre du programme de ristourne de droits, les droits de douane et autres impositions acquittés sur les matières premières importées servant à la production de marchandises destinées à l'exportation peuvent être compensés ou remboursés après l'exportation des produits finis, sauf si le produit pour lequel les droits ou taxes devaient être remboursés "a été annulé par le Ministère des finances par voie d'avis au public ou le montant du droit remboursable, ou le pourcentage de ce droit dans le prix f.a.b. des produits finis, est inférieur à la limite fixée par le Ministère des finances". En 2023, toutes les matières premières, sauf 51 articles, peuvent bénéficier de ce remboursement (tableau A3. 5). Les fabricants doivent demander un remboursement des droits ou une compensation des comptes pour les produits d'exportation dans un délai d'un an et demi à

_

⁹⁶ Loi douanière, 11 mai 2022, article 63.

compter de la date d'importation des matières premières. Passé ce délai, la demande est généralement rejetée; toutefois, le délai peut être prorogé d'un an dans des circonstances particulières. ⁹⁷

- 3.66. Les entreprises industrielles d'exportation peuvent être enregistrées en tant qu'usines sous douane. 98 Les matières premières et les machines et matériel importés par des usines sous douane et destinés à la fabrication ou à la transformation de produits exportés sont exonérés de droits de douane. Si les intrants ou les matières premières sont transférés en dehors des usines sous douane, les droits doivent être acquittés; dans ce cas, les droits ne sont acquittés que si les machines et l'équipement sont transférés dans les cinq ans suivant la date d'importation.
- 3.67. Les zones industrielles d'exportation (ZIE), qui ont été créées afin de promouvoir l'investissement et le commerce⁹⁹ dans le cadre d'un programme d'incitations notifié à l'OMC, ont fonctionné jusqu'en 2021, date à laquelle elles ont été rebaptisées parcs industriels et technologiques¹⁰⁰, en vertu des mêmes lois. Les ZIE sont gérées par l'Administration des zones industrielles d'exportation¹⁰¹, tandis que les parcs industriels et technologiques sont gérés par le Bureau des parcs industriels rattaché au MOEA.¹⁰² Les activités que les entreprises établies dans les ZIE étaient autorisées à exercer ne semblent pas avoir changé depuis le dernier examen et ces mêmes activités peuvent être exercées dans les parcs industriels et technologiques. Les entreprises établies dans les ZIE étaient exonérées des taxes à l'importation, de la taxe sur les produits de base et de l'impôt sur les transactions commerciales applicables aux machines et équipements, aux matières premières, aux combustibles, aux produits semi-finis, aux échantillons, aux animaux de laboratoire et aux végétaux et marchandises destinés au commerce, au stockage et au transbordement; elles étaient également exonérées des taxes de transfert sur l'acquisition d'usines nouvellement construites, et il en va de même pour les entreprises établies dans les parcs industriels et technologiques.¹⁰³
- 3.68. En 2022, on dénombrait 10 parcs industriels et technologiques. Le nombre d'entreprises opérant dans les ZIE (parcs industriels et technologiques) et leur chiffre d'affaires ont augmenté au cours de la période considérée, passant de 629 entreprises avec 1 chiffre d'affaires total de 13 096,7 millions d'USD en 2018 à 745 entreprises avec 1 chiffre d'affaires total de 17 616,7 millions d'USD en 2022; le nombre d'employés a également augmenté, passant de 82 418 en 2018 à 88 596 en 2022. Ces entreprises exercent principalement dans le secteur manufacturier (en particulier les pièces et composants électroniques, les machines et matériel, et les produits informatiques, électroniques et optiques). Le programme de ZIE/parcs industriels et technologiques reste important pour le Taipei chinois, celui-ci ayant représenté au cours de la période 2018-2022 en moyenne 4,1% des exportations totales et 3,1% des importations totales.
- 3.69. Le Plan de travail pour la promotion du commerce, mis en œuvre par le BOFT, a été établi pour promouvoir la diversification des exportations. Les principales tâches comprennent l'organisation d'expositions, la fourniture de services d'appui aux projets personnalisés et de services d'information, le fonctionnement et la tenue d'un portail commercial 105, et l'intégration du secteur privé pour développer de nouveaux marchés. L'aide pour la participation à diverses expositions s'élève au maximum à 300 000 TWD; celle-ci peut être utilisée, par exemple, pour installer des comptoirs dans les foires et pour couvrir les frais de voyage. Les programmes et procédures de

⁹⁷ Loi douanière, 11 mai 2022, article 63; et Règlement sur la compensation ou le remboursement des droits et taxes sur les matières premières servant à la fabrication de produits destinés à l'exportation, 19 mars 2018

⁹⁸ Loi douanière, 11 mai 2022, article 59.

⁹⁹ Document de l'OMC <u>G/SCM/N/372/TPKM</u> du 1^{er} juin 2021; et Loi sur l'établissement et l'administration des zones franches industrielles, 2 juin 2010.

Règlement sur la gestion de l'Administration des zones industrielles d'exportation et de leurs succursales, 3 mai 2021.

 $^{^{101}}$ Règlement sur la gestion de l'Administration des zones industrielles d'exportation et de leurs succursales, 3 mai 2021.

 $^{^{102}}$ Loi sur l'établissement et l'administration des parcs industriels et technologiques, 19 janvier 2023 (dernière modification).

¹⁰³ Loi sur l'établissement et l'administration des parcs industriels et technologiques, 19 janvier 2023 (dernière modification), article 21; et Loi sur l'établissement et l'administration des zones franches industrielles, 2 juin 2010, article 13.

¹⁰⁴ Adresse consultée: https://www.tppo.org.tw/.

¹⁰⁵ Adresse consultée: https://www.taiwantrade.com/home.html.

¹⁰⁶ Adresse consultée: https://www.tppo.org.tw/upload/20220523182004.pdf.

soutien ont été modifiés pour permettre une plus grande flexibilité en réponse à la pandémie de COVID-19. Par exemple, le BOFT a augmenté l'aide pour les expositions en ligne, une mesure qui est toujours en vigueur.

3.70. En outre, le Taipei chinois met également en œuvre des programmes sectoriels. Par exemple, il soutient le secteur des textiles et des vêtements, qui est l'un des principaux secteurs manufacturiers, par le biais du Projet de promotion des exportations de textiles (TEPP). En 2021, le projet a principalement fourni une aide à la commercialisation aux exportateurs de textiles de qualité supérieure. 107 Le secteur des textiles et des vêtements du Taipei chinois a évolué pour développer des matières à forte valeur ajoutée et des textiles fonctionnels. 108

3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation

- 3.71. La Banque d'import-export (Eximbank), qui est une banque spécialisée, continue de faciliter les échanges conformément aux politiques économiques, commerciales et financières générales; dans ce cadre, elle coopère à différentes initiatives conçues, entre autres, par le MOEA et le BOFT. Ses principaux objectifs sont de fournir des services financiers pour faciliter les échanges et ainsi promouvoir l'emploi et la croissance économique. Dans ce contexte, l'Eximbank continue d'offrir différents types de facilités de crédit à l'exportation et à l'investissement à court et long termes, des crédits à la construction navale, des garanties à l'exportation, une assurance-crédit à l'exportation et des mécanismes de refinancement et d'autres types de mécanismes de financement. ¹⁰⁹ En outre, comme en 2021, l'Eximbank a mis en œuvre le programme d'appui "Got Your Back", destiné à aider les entreprises rencontrant des difficultés opérationnelles en raison de la pandémie. ¹¹⁰
- 3.72. L'Eximbank offre diverses facilités de crédit à l'exportation, principalement aux fins de promouvoir les exportations de marchandises, de services et de technologies, d'assurer l'intégration industrielle des secteurs traditionnels et des secteurs de haute technologie et de permettre la modernisation industrielle, tout en aidant les fabricants à devenir plus compétitifs et à investir à l'étranger. Ainsi, outre les prêts généraux, l'Eximbank dispose également de mécanismes destinés à appuyer le développement de secteurs clés et innovants tels que les machines et autres biens d'équipement, conformément au "Plan d'innovation industriel 5+2". Elle propose aussi des programmes en faveur des PME par le biais d'une assurance-crédit à l'exportation; elle offre une assurance dont la couverture peut aller jusqu'à 100% (risque politique) et 80 à 90% (risque commercial). En 2021, les prêts accordés aux PME représentaient 30,3% du total des prêts et quelque 85% des clients de la banque dans le domaine de l'assurance-crédit à l'exportation étaient des PME. PME.
- 3.73. Les conditions de financement diffèrent pour chaque facilité de crédit; par exemple, l'Eximbank accorde des crédits à l'exportation généraux pour une durée maximale de 2 ans, et un crédit à l'exportation à moyen et long termes pour une durée maximale de 10 ans. La couverture du crédit varie également (elle peut atteindre 100%). Les taux d'intérêt sont fixés par l'Eximbank au cas par cas, en fonction du coût du capital, des conditions d'exploitation et des taux du marché pour des prêts similaires. À l'heure actuelle, par exemple, un taux d'intérêt flottant s'applique aux transactions effectuées dans le cadre du mécanisme de refinancement. Dans le cadre de ce mécanisme, l'Eximbank accorde des prêts à des établissements financiers locaux et étrangers qui, à leur tour, prêtent ces fonds pour financer l'importation de marchandises produites au Taipei chinois. Le pourcentage de financement peut atteindre 100% du prix d'achat brut, pour une période de cinq ans.¹¹³

¹⁰⁷ Administration des petites et moyennes entreprises (SMEA), 2021 White Paper on Small and Medium Enterprises

¹⁰⁸ Adresse consultée: https://export.textiles.org.tw/en/about_us.aspx.

¹⁰⁹ Pour la liste complète des services de l'Eximbank, voir: https://www.eximbank.com.tw/en-us/BankService/Loans/Pages/default.aspx#.

¹¹⁰ Eximbank (2022), *Annual Report 2021*. Adresse consultée: https://www.eximbank.com.tw/en-us/AnnualReport/SiteAssets/Pages/Forms/EditForm/2021%20Annual%20Report.pdf.

¹¹¹ Adresse consultée: https://www.eximbank.com.tw/en-us/BankService/ECI/Pages/SECISM.aspx.

¹¹² Eximbank (2022), *Annual Report 2021*. Adresse consultée: https://www.eximbank.com.tw/en-us/AnnualReport/SiteAssets/Pages/Forms/EditForm/2021%20Annual%20Report.pdf.

¹¹³ Adresse consultée: https://www.eximbank.com.tw/en-us/BankService/RelendingFacility/Pages/RelendingFacility.aspx.

3.3 Mesures visant la production et le commerce

3.3.1 Mesures d'incitation

3.74. Comme en 2018, le Taipei chinois continue de mettre en œuvre une série de programmes d'incitations qui ont été notifiés à l'OMC. Les programmes notifiés comprenaient principalement des incitations sectorielles, telles que des subventions à l'agriculture 114, à la sylviculture et à l'industrie, programmes d'incitations horizontaux visant des à promouvoir recherche-développement. Certains de ces programmes sont destinés à stimuler l'investissement et l'innovation technologique, à promouvoir le développement des PME et à faciliter l'accès au crédit. 115 Le Taipei chinois offre aussi des incitations fondées sur des considérations géographiques (régions reculées)¹¹⁶ et des régimes tels que les zones franches¹¹⁷, les parcs scientifiques, les ZIE/parcs industriels et technologiques et les technoparcs agricoles, en vertu desquels les entreprises établies peuvent bénéficier d'exonérations de droits et de taxes. Des incitations sont également accordées en vue de promouvoir l'investissement (section 2).

3.75. Le Taipei chinois soutient la production de riz, de maïs fourrager, de soja, de cultures fourragères, de blé, de canne à sucre et d'autres cultures indigènes. Des prêts agricoles spéciaux à des taux d'intérêt préférentiels, allant de 1,29% à 2,43%, sont également proposés à tous les agriculteurs et pêcheurs et aux branches de production agricoles. Il existe différents types de prêts, avec des plafonds spécifiques déterminés par le COA; toutefois, le montant du prêt est fixé par la banque, en fonction de la situation financière du requérant. Ces programmes ont pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire, les revenus des agriculteurs, l'aide d'urgence, la conservation des terres agricoles et, dans le cas du sucre, le développement de l'industrie sucrière (section 4.1). Dans le secteur de la pêche, afin de réduire la capacité de pêche et de garantir ainsi la durabilité des ressources halieutiques, le Taipei chinois met en œuvre des programmes de rachat des navires de pêche, de réduction de la durée des campagnes de pêche et de promotion de l'achat d'une assurance contre les catastrophes maritimes en couvrant une partie du coût de celle-ci.

3.76. Les programmes de soutien notifiés pour le secteur industriel concernent principalement le financement des PME. Le secteur des PME reste extrêmement important pour l'économie. Selon les renseignements communiqués par les autorités, en 2021, environ 1,6 million d'entreprises (98,9% de l'ensemble des entreprises) étaient considérées comme des PME, générant environ 80,4% de l'emploi total; la plupart des PME opéraient dans le secteur des services. La valeur des exportations (de marchandises et de services) produites par les PME s'élevait à 3 361 milliards de TWD en 2021, contre 2 694 milliards en 2020, et la contribution à l'exportation (ratio des exportations de marchandises et de services des PME par rapport aux exportations totales) était d'environ 26% en 2021. 118 S'agissant des exportations de marchandises, les trois principaux secteurs sont ceux des pièces et composants électroniques, des machines et des équipements, et des ouvrages en métaux. En outre, en 2021, les PME détenues par des femmes représentaient 37% de l'ensemble des PME¹¹⁹; elles opéraient principalement dans le secteur des services (à savoir le commerce de gros et de détail et les services d'hébergement et de restauration).

3.77. Les PME sont réglementées, entre autres, par la Loi sur le développement des PME, les Normes pour la reconnaissance du statut de petite ou moyenne entreprise et les Règles d'établissement et d'orientation du Système d'orientation des petites et moyennes entreprises. En 2020, le Taipei chinois a révisé la définition des PME; depuis cette date, les entreprises de tous les secteurs de l'économie dont le capital versé n'excède pas 100 millions de TWD ou qui comptent moins de 200 employés à titre régulier sont considérées comme des PME. 120 Auparavant, d'autres critères étaient utilisés. L'"ancienne norme" n'incluait que les entreprises des secteurs des activités

 $^{^{114}}$ Document de l'OMC $\underline{\text{G/AG/TPKM/207}}$ du 12 janvier 2022.

¹¹⁵ Document de l'OMC G/SCM/N/372/TPKM du 1^{er} juin 2021.

¹¹⁶ Le Taipei chinois a notifié qu'il subventionnait la construction d'installations pétrolières dans les régions reculées, les régions aborigènes et les régions insulaires isolées ainsi que les dépenses de transport, et qu'il offrait des subventions aux prix via le subventionnement du coût du transport maritime dans les régions reculées (document de l'OMC G/SCM/N/372/TPKM du 1^{er} juin 2021).

¹¹⁷ Loi sur l'établissement et la gestion des zones franches, 16 janvier 2019.

¹¹⁸ Adresse consultée: https://www.moeasmea.gov.tw/masterpage-en.

¹¹⁹ SMEA, White Paper on Small and Medium Enterprises 2022, Chapter 1: Major Trends in the Development of SMEs.

¹²⁰ Normes pour la reconnaissance du statut de petite ou moyenne entreprise, 24 juin 2020. Adresse consultée: https://law.moea.gov.tw/EngLawContent.aspx?lan=E&id=10396.

manufacturières, de la construction et des industries extractives dont le capital versé ne dépassait pas 80 millions de TWD ou qui comptaient moins de 200 employés à titre régulier, ou les entreprises d'autres secteurs que ceux mentionnés ci-dessus dont le chiffre d'affaires n'excédait pas 100 millions de TWD l'année précédente ou qui comptaient moins de 100 employés à titre régulier l'année précédente. 121

- 3.78. Le Taipei chinois s'efforce de promouvoir le secteur des PME par le biais de divers programmes de soutien. Dans ce contexte, le Fonds pour le développement des PME a été créé afin d'assurer la fourniture de financements et de garanties au secteur. 122 L'autorité compétente est chargée de la coordination avec les établissements financiers et de garantie du crédit afin d'assurer la fourniture de capitaux aux PME et, si nécessaire, de répondre aux besoins en capitaux des établissements de garantie du crédit de taille petite et moyenne par le biais d'un don (article 13). Les banques sont tenues de fournir un ratio spécifique de leur portefeuille/leurs facilités de financement aux PME et de mettre des fonds à disposition pour fournir des facilités de financement spéciales ou d'urgence (articles 13 à 17). Si une PME subit des dommages en raison d'une catastrophe naturelle, l'autorité compétente se coordonne avec l'autorité financière pour accorder une exonération ou une réduction d'impôt ou d'autres mesures correctives (article 22). En outre, le Taipei chinois a notifié que toutes les entreprises qui satisfont aux Normes pour la reconnaissance du statut de petite ou moyenne entreprise peuvent demander des prêts pour financer la réparation des dommages causés par une catastrophe, à un taux d'intérêt plafond de 1% plus un taux forfaitaire égal au taux d'intérêt accordé par La Poste sur les dépôts à terme de deux ans. Les PME peuvent également demander des prêts à moyen et long termes pour la commercialisation de produits, l'investissement étranger et les projets de construction. Les demandes de prêts sont approuvées par les banques commerciales, mais le financement est assuré par le Fonds pour le développement des PME. 123
- 3.79. Les PME qui investissent dans la R&D innovante peuvent obtenir un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 30% de l'impôt sur le revenu exigible (article 35). En outre, le programme pour la recherche et l'innovation dans les petites entreprises (SBIR) prévoit des subventions pour encourager les PME à mener des activités d'innovation et de R&D. Le programme accorde des subventions en faveur i) de la recherche et la planification préliminaires (phase 1) (1 million de TWD au maximum) pendant six mois; ii) de la R&D et la planification détaillée (phase 2) (10 millions de TWD au maximum) pendant deux ans; et iii) de la mise en œuvre (phase 2+) (5 millions de TWD au maximum) pendant un an. 124
- 3.80. En 2021, par le biais du Plan de subventions pour le développement du marché international, en vigueur depuis 2013, une assistance a été fournie dans 43 cas, y compris à 29 PME, afin d'encourager la diversification des marchés. Pour soutenir davantage les PME, le Taipei chinois a mis en œuvre une série de programmes tels que le Projet de revitalisation des villes en faveur des petites et moyennes entreprises (depuis 2018) et le Projet d'innovation numérique et de commercialisation internationale en faveur des PME (depuis 2019). 126
- 3.81. En outre, en vertu de la Loi sur l'innovation industrielle, les PME peuvent aussi obtenir un crédit d'impôt de 10% à 15% sur l'impôt sur le revenu au titre des dépenses de R&D.¹²⁷ En janvier 2023, la loi a été modifiée pour offrir des crédits d'impôt sur l'impôt sur le revenu à une entreprise qui est active dans le domaine de l'innovation technologique, occupe une position clé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et investit dans la R&D innovante (crédit d'impôt de 25% sur l'impôt sur le revenu) et qui utilise des procédés de fabrication de pointe (crédit d'impôt de 5% sur l'impôt sur le revenu). Afin d'accélérer l'innovation industrielle et la valeur ajoutée, et de promouvoir la transformation et le développement économiques, un fonds spécial pour le développement (NDF) a été créé (article 29) pour, entre autres, financer l'investissement (par exemple dans l'innovation industrielle, le développement de technologies de pointe, les énergies/ressources recyclables/renouvelables et les secteurs des "énergies vertes") et les installations. Les

¹²¹ Renseignements communiqués par les autorités.

¹²² Loi sur le développement des PME, 6 janvier 2016, article 9.

¹²³ Document de l'OMC G/SCM/N/372/TPKM du 1^{er} juin 2021.

¹²⁴ Adresse consultée: https://www.moeasmea.gov.tw/article-en-2607-4318.

¹²⁵ Adresse consultée: https://www.imdp.org.tw/.

¹²⁶ Adresse consultée: https://info.moeasmea.gov.tw/masterpage-wpi.

¹²⁷ Loi sur l'innovation industrielle, 18 février 2022.

¹²⁸ Adresse consultée: https://english.ey.gov.tw/Page/61BF20C3E89B856/e68f4b83-e22b-4587-9d9a-b0bb3a3de5da.

¹²⁹ Loi sur l'innovation industrielle, 18 février 2022, article 30.

- 3.82. Le Taipei chinois offre également des subventions en faveur du financement des industries de pointe, du développement d'applications innovantes et de la modernisation et la transformation des secteurs existants, telles que ceux de la biotechnologie, des nouveaux produits pharmaceutiques et de la 5G et des machines intelligentes. Dans le cadre de la Loi sur l'innovation industrielle modifiée, la durée des crédits d'impôt pour les investissements dans les nouvelles machines intelligentes et les systèmes sans fil 5G a été prolongée jusqu'à la fin de 2024. ¹³⁰ Le Taipei chinois offre également des incitations fiscales destinées à promouvoir le secteur des biotechnologies et le secteur pharmaceutique (produits médicaux et de technologie de pointe). ¹³¹ En 2021, le Taipei chinois a prolongé de 10 ans les allégements fiscaux existants pour les investissements dans la R&D dans le domaine biomédical. ¹³² La Loi sur l'innovation industrielle révisée prévoit également de nouveaux avantages fiscaux pour promouvoir davantage le développement de l'industrie biomédicale. La prospection et l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz naturel sont également subventionnées, par le biais de dons et de prêts à des taux d'intérêt préférentiels, afin d'assurer l'approvisionnement local et de stabiliser le marché du pétrole.
- 3.83. Afin de stimuler la R&D et l'innovation en technologie industrielle et de promouvoir le développement des secteurs de pointe, la Loi sur l'innovation industrielle permet également la création de parcs industriels. Selon les autorités, on dénombre actuellement 214 parcs industriels établis en vertu de la loi; ceux-ci peuvent être établis par le secteur public ou le secteur privé. Ces parcs fournissent des infrastructures et des services destinés à favoriser la création de pôles industriels et le développement local. Les entreprises établies dans ces parcs ne bénéficient d'aucun avantage fiscal.
- 3.84. Outre les parcs industriels prévus par la Loi sur l'innovation industrielle, il existe actuellement d'autres types de parcs ou de zones sous douane comme les zones franches, les parcs scientifiques¹³⁴, les parcs industriels et technologiques (auparavant ZIE)¹³⁵ et les technoparcs agricoles.¹³⁶ Certains de ces parcs sont des zones sous douane et/ou offrent des incitations fiscales aux entreprises qui y sont établies. D'une manière générale, toutes les entreprises des parcs sont autorisées à importer des matières premières, des produits de base, des combustibles, des produits semi-finis et des machines et équipements, en franchise de droits de douane et d'autres impositions visant les importations.¹³⁷
- 3.85. Les zones franches sont des zones sous douane qui ont été mises en place pour promouvoir le commerce et, partant, le développement économique, en facilitant la logistique et le système de gestion, ainsi que le flux de marchandises, les services financiers et le transfert de technologie. Les marchandises, machines et équipements qui entrent dans une zone franche sont exemptés de droits de douane et d'autres impositions visant les importations, ainsi que d'autres droits (par exemple la redevance pour la promotion du commerce et la taxe sur les services portuaires). Pour promouvoir l'emploi, le Taipei chinois exige qu'au moins 60% de tous les employés engagés dans les entreprises de la zone franche soient des personnes physiques du Taipei chinois. Per 2023, on comptait sept zones franches, dont six zones franches portuaires et une zone franche aéroportuaire. Chaque zone franche possède une stratégie de développement unique et celle-ci est définie en fonction de l'emplacement et des principales industries présentes dans les environs afin de créer des pôles industriels et des synergies. En 2022, la valeur des marchandises échangées par le biais des zones franches s'élevait à 1 800 milliards de TWD, et leur volume à 4,35 millions de tonnes.

¹³⁰ Loi sur l'innovation industrielle, 18 février 2022, article 10-1.

 $^{^{131}}$ Loi sur le développement des biotechnologies et des nouvelles industries pharmaceutiques, 30 décembre 2021.

 $^{^{132}}$ La Loi sur le développement des biotechnologies et des nouvelles industries pharmaceutiques a été rebaptisée Loi sur le développement des biotechnologies et des industries pharmaceutiques, et les avantages accordés en vertu des articles 5 à 10 sont en vigueur du $1^{\rm er}$ janvier 2022 au 31 décembre 2031.

¹³³ Loi sur l'innovation industrielle (dernière modification), 19 janvier 2023, article 33.

¹³⁴ Document de l'OMC G/SCM/N/372/TPKM du 1^{er} juin 2021; et Loi sur l'établissement et l'administration des parcs scientifiques, 6 juin 2018.

¹³⁵ Loi sur l'établissement et l'administration des parcs industriels et technologiques, 19 janvier 2023.

¹³⁶ Loi sur l'établissement et l'administration des technoparcs agricoles, 4 mai 2016.

¹³⁷ Loi sur l'établissement et l'administration des parcs scientifiques, 6 juin 2018, article 23; Loi sur l'établissement et l'administration des parcs industriels et technologiques, 19 janvier 2023, article 21; et Loi sur l'établissement et l'administration des technoparcs agricoles, 4 mai 2016, article 22.

¹³⁸ Loi sur l'établissement et la gestion des zones franches, 16 janvier 2019, article 21.

¹³⁹ Loi sur l'établissement et la gestion des zones franches, 16 janvier 2019, article 10.

¹⁴⁰ Renseignements communiqués par les autorités.

3.3.2 Normes et autres prescriptions techniques

3.86. Les principaux textes législatifs régissant la normalisation, la métrologie et la sécurité des consommateurs au Taipei chinois n'ont pas beaucoup changé pendant la période considérée¹⁴¹; toutefois, la législation subsidiaire est souvent mise à jour en fonction des besoins de l'industrie et des consommateurs et de l'évolution technologique. Par exemple, on dénombre 7 règlements et 12 directives relatifs à la normalisation, 117 directives régissant les différents produits et procédures réglementés, et 25 règlements portant sur des questions telles que l'utilisation des marques de certification, la reconnaissance des laboratoires d'essai et les exemptions d'inspection. La le cas de la métrologie, la Loi date de 2009 et n'a pas changé; néanmoins, il existe 14 règlements et 33 directives traitant de la vérification et de l'homologation des instruments de mesure.

3.87. Le Bureau de normalisation, de métrologie et d'inspection (BSMI), rattaché au MOEA, est l'autorité compétente pour faire respecter la législation relative aux normes, à l'inspection des produits et aux poids et mesures. Il reste chargé de la normalisation, de la métrologie et de la sécurité des produits de consommation. Il s'agit également du point d'information/de l'autorité responsable des notifications auprès de l'OMC pour les questions relatives aux OTC.

3.88. Le BSMI fixe un programme de travail annuel prévoyant les normes du Taipei chinois (CNS) qui doivent être rédigées et révisées en fonction des besoins des fabricants, des consommateurs et d'autres utilisateurs, en vue d'appliquer des normes cohérentes aux produits, procédures et services du Taipei chinois. Le programme de travail est publié tous les mois dans le Journal des normes du BSMI. Dans son plan de travail pour 2022, le BSMI a mis l'accent sur les domaines liés aux technologies énergétiques vertes, à la protection de l'environnement, aux économies d'énergie, aux machines intelligentes et aux produits destinés à contribuer au développement scientifique et technologique.

3.89. Au sein du BSMI, la Division des normes est chargée de l'élaboration et de la compilation des CNS. Les normes sont établies conformément à la Loi sur les normes et aux règlements applicables et sont élaborées en tenant compte des intérêts des consommateurs et de l'industrie et des pratiques internationales. L'utilisation des normes est volontaire, à moins que la norme ne soit mentionnée dans un règlement technique comme étant obligatoire. Les règlements techniques servent de base à l'inspection, à la certification, à l'accréditation, à la reconnaissance ou à d'autres activités d'évaluation de la conformité. Lorsqu'il est nécessaire d'établir un règlement technique, les normes nationales et internationales appropriées sont examinées afin d'y faire référence dans le règlement technique.

3.90. Les procédures d'élaboration des normes ne semblent pas avoir beaucoup changé depuis le dernier examen en 2018. La procédure est la suivante: présentation d'une proposition 146; rédaction; sollicitation d'observations; examen; détermination; et approbation et promulgation. 147 Il faut en général environ six mois pour mener à bien le processus; toutefois, si la proposition est complexe ou si une enquête sur place ou des essais sont nécessaires, cela peut prendre huit mois ou plus. 148 Les normes internationales sont utilisées, en totalité ou en partie, comme base pour la rédaction des CNS. Le BSMI peut aussi adopter des normes internationales connexes ou des normes collectives du Taipei chinois déjà existantes lorsque cela est techniquement approprié et faisable. 149 Selon les renseignements communiqués par les autorités, le taux d'équivalence entre les CNS et les normes

¹⁴¹ Parmi ceux-ci figurent la Loi sur les normes du 26 novembre 1997, le Règlement d'application de la Loi sur les normes du 25 novembre 1998, la Loi sur l'inspection des produits du 11 juillet 2007 et la Loi sur les poids et mesures du 21 janvier 2009. Adresse consultée: https://www.bsmi.gov.tw/wSite/np?ctNode=9519&mp=2.

https://www.bsmi.gov.tw/wSite/np?ctNode=9519&mp=2 et https://www.bsmi.gov.tw/wSite/lp?ctNode=9522&xq xCat=b&mp=2; et renseignements communiqués par les autorités.

¹⁴³ Adresse consultée: https://www.bsmi.gov.tw/wSite/lp?ctNode=9521&xq xCat=c&mp=2; et renseignements communiqués par les autorités.

¹⁴⁴ Adresse consultée: https://www.bsmi.gov.tw/wSite/public/Attachment/f1677826197395.pdf.

¹⁴⁵ Des renseignements actualisés sur l'élaboration ou la révision des CNS sont publiés dans le Journal des normes et à l'adresse suivante: https://www.bsmi.gov.tw/.

¹⁴⁶ Toute personne physique ou morale, entité publique ou organisation peut présenter une proposition d'établissement, de modification ou d'abrogation d'une CNS (renseignements communiqués par les autorités).

¹⁴⁷ Loi sur les normes, 26 novembre 1997, article 7.

¹⁴⁸ Adresse consultée: https://www.bsmi.gov.tw/wSite/ct?xItem=4122&ctNode=9814&mp=2.

¹⁴⁹ Loi sur les normes, 26 novembre 1997, article 8.

internationales est élevé (tableau 3.10). Les normes sont réexaminées tous les cinq ans après leur adoption ou plus tôt si nécessaire. Des exemplaires des CNS peuvent être achetés en ligne ou sur place; les CNS disposant d'une traduction en anglais sont marquées d'un astérisque dans le catalogue des CNS.

Tableau 3.2 Normes CNS et leur équivalence avec des normes internationales

| Domaine | Nombre total de normes locales | Existence de normes internationales ^a (A) | Nombre de normes locales équivalentes à des normes internationales (B)=(C)+(D) | Règlements techniques obligatoires (C) | Normes volontaires (D) | Taux d'équivalence (%) (E)=(B)/(A)×100 |
|---|---|--|--|--|---------------------------|--|
| Génie civil et architecture | 560 | 81 | 72 | 6 | 66 | 88,9 |
| Génie mécanique | 2 138 | 457 | 455 | 41 | 414 | 99,6 |
| Génie électrique | 1 244 | 429 | 425 | 78 | 347 | 99,1 |
| Électronique | 603 | 271 | 271 | 25 | 246 | 100,0 |
| Construction automobile et aéronautique | 477 | 41 | 41 | 2 | 39 | 100,0 |
| Construction ferroviaire | 106 | 23 | 23 | 0 | 23 | 100,0 |
| Construction navale | 354 | 22 | 22 | 1 | 21 | 100,0 |
| Matériaux ferreux et métallurgie | 312 | 127 | 127 | 36 | 91 | 100,0 |
| Matériaux non ferreux et métallurgie | 236 | 78 | 78 | 4 | 74 | 100,0 |
| Génie nucléaire | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | S.O. |
| Industrie chimique | 1 956 | 519 | 519 | 24 | 495 | 100,0 |
| Industrie textile | 390 | 116 | 115 | 3 | 112 | 99,1 |
| Industries extractives | 82 | 8 | 8 | 0 | 8 | 100,0 |
| Agriculture | 331 | 92 | 92 | 1 | 91 | 100,0 |
| Alimentation | 355 | 174 | 173 | 11 | 162 | 99,4 |
| Industrie du bois | 85 | 20 | 18 | 4 | 14 | 90,0 |
| Industrie de la pâte à papier et du papier | 190 | 62 | 62 | 4 | 58 | 100,0 |
| Gestion de l'environnement | 54 | 52 | 52 | 0 | 52 | 100,0 |
| Produits céramiques | 282 | 70 | 63 | 3 | 60 | 90,0 |
| Appareils et articles ménagers | 306 | 102 | 102 | 3 | 99 | 100,0 |
| Accessibilité | 35 | 30 | 30 | 0 | 30 | 100,0 |
| Matériel et appareils médicaux | 258 | 150 | 150 | 3 | 147 | 100,0 |
| Information et communication | 921 | 835 | 834 | 8 | 826 | 99,9 |
| Sécurité industrielle | 252 | 49 | 43 | 13 | 30 | 87,8 |
| Contrôle de la qualité | 74 | 62 | 62 | 4 | 58 | 100,0 |
| Distribution physique et emballage | 174 | 45 | 45 | 1 | 44 | 100,0 |
| Divers | 429 | 253 | 252 | 24 | 228 | 99,6 |
| Total | 12 204 | 4 168 | 4 134 | 299 | 3 835 | 99,18 |

s.o. Sans objet.

a Nombre de normes correspondant à des normes internationales.

b Les normes locales qui sont identiques aux normes internationales correspondantes ou en constituent une variante sont considérées comme équivalentes aux normes internationales.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.91. Le BSMI continue de fournir des services de certification et d'essai volontaires. ¹⁵⁰ Il met en œuvre deux programmes volontaires de certification des produits: le Système de certification par label CNS (label CNS), qui est accordé aux produits conformes aux CNS pertinentes; et le Système de certification volontaire des produits (VPC), qui est principalement utilisé pour les produits dotés de technologies émergentes et les produits innovants. La principale différence entre les deux systèmes est que le système VPC peut être utilisé pour certifier des produits conformes aux normes internationales pertinentes lorsque des CNS n'ont pas encore été élaborées. ¹⁵¹

¹⁵⁰ Adresse consultée: https://www.bsmi.gov.tw/wSite/ct?xItem=4141&ctNode=9457&mp=2.

¹⁵¹ Directives relatives au label CNS, 26 mai 2022; Règlement sur le label CNS, 22 janvier 2022; et Règlement sur les redevances pour le label CNS, 11 novembre 2021.

- 3.92. Les fabricants étrangers peuvent demander à obtenir un label CNS. Pour obtenir un label CNS, une entreprise doit faire évaluer son système de gestion de la qualité et faire tester ses produits afin d'évaluer leur conformité avec les normes CNS. L'évaluation du système de gestion de la qualité de l'entreprise est effectuée par des organismes de certification reconnus par le BSMI. Les essais peuvent être effectués par le BSMI ou des laboratoires d'essai reconnus par celui-ci. ¹⁵² Une fois l'autorisation d'utiliser le label CNS accordée, le BSMI effectue, entre autres, des visites de suivi dans les usines afin de contrôler la qualité, inspecte les produits sur le marché et vérifie la conformité avec le label CNS. En cas de non-conformité, les fabricants disposant du label CNS sont tenus de prendre des mesures correctives. ¹⁵³
- 3.93. Les produits soumis à des règlements techniques doivent être inspectés conformément à la Loi sur l'inspection des produits et son règlement d'application avant d'être importés ou mis sur le marché. ¹⁵⁴ Le BSMI supervise l'inspection et les essais; il gère quatre types de systèmes d'inspection avant commercialisation: l'inspection par lots, l'inspection de surveillance, l'enregistrement de la certification des produits et la déclaration de conformité. Pour l'inspection par lots et l'inspection de surveillance, les fabricants ou les importateurs doivent demander au BSMI de procéder à une inspection avant que les produits ne quittent leur lieu de production ou lorsqu'ils arrivent à destination. Les essais peuvent être effectués par le BSMI, des organismes mandatés ou des laboratoires d'essai reconnus par celui-ci. 155 Le label d'inspection doit être apposé avant la mise sur le marché des produits. 156 Le BSMI procède également à une surveillance postérieure à la commercialisation à partir d'un système d'évaluation des risques afin d'assurer la sécurité des produits réglementés. Le BSMI adopte un plan annuel en matière de surveillance du marché et d'identification des produits présentant un risque élevé et énonce les principes régissant la conduite des activités de surveillance, y compris les contrôles du marché, les essais d'échantillonnage, les projets spéciaux et la surveillance des produits vendus en ligne. ¹⁵⁷ Les importateurs ou les fabricants de certains produits peuvent demander une exemption d'inspection sous certaines conditions. 158
- 3.94. Le nombre de produits soumis à une inspection obligatoire par le BSMI est passé de 1 224 en 2018 à 1 356 en 2022. Au cours de la période 2018-2022, 165 articles ont été ajoutés à la liste des produits réglementés et 33 en ont été retirés. Selon les autorités, tous les produits ajoutés ont été notifiés au Comité OTC de l'OMC. La plupart des produits réglementés sont des produits mécaniques, des produits électriques et électroniques et des produits textiles. 159
- 3.95. Afin de faciliter les procédures d'évaluation de la conformité pour l'industrie et les partenaires commerciaux, le Taipei chinois a conclu plusieurs accords de reconnaissance mutuelle (ARM); ceux-ci couvrent principalement les produits électriques et électroniques. Certains ARM ne couvrent que la reconnaissance des rapports d'essais, tandis que d'autres sont plus complets, la reconnaissance s'étendant aux certificats. Les laboratoires d'essai ou les organismes de certification sont désignés dans le cadre de différents ARM, ce qui permet aux produits destinés à l'exportation vers l'autre partie contractante d'être testés localement.
- 3.96. Au cours de la période 2018-2023 (juin), le Taipei chinois a présenté 213 notifications ordinaires de mesures au Comité OTC de l'OMC, dont la plupart ont été notifiées en tant que règlements techniques et/ou procédures d'évaluation de la conformité. Les mesures notifiées concernaient principalement la protection de la santé et de la sécurité des personnes. Quatre notifications concernaient des mesures temporaires prises en réponse à la pandémie de COVID-19;

¹⁵² Adresse consultée: https://www.bsmi.gov.tw/wSite/ct?xItem=4129&ctNode=9814&mp=2.

¹⁵³ Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁵⁴ Règlement sur les frais d'inspection des produits, 7 novembre 2022; Règlement sur l'utilisation des labels d'inspection, 11 janvier 2022; et Règlement sur l'exemption d'inspection des produits, 21 novembre 2019.

¹⁵⁵ Pour une liste des organismes d'évaluation de la conformité, voir:

https://www.bsmi.gov.tw/wSite/lp?ctNode=9769&CtUnit=4133&BaseDSD=7&mp=2.

¹⁵⁶ Adresse consultée: https://www.bsmi.gov.tw/wSite/ct?xItem=97595&ctNode=9766.

¹⁵⁷ Adresse consultée: https://www.bsmi.gov.tw/wSite/ct?xItem=97640&ctNode=9770 et https://www.bsmi.gov.tw/wSite/ct?xItem=97595&ctNode=9766.

¹⁵⁸ Ces conditions sont énumérées aux articles 4 à 14 du Règlement sur l'exemption d'inspection des produits.

¹⁵⁹ La liste des produits réglementés est disponible à l'adresse suivante:

https://www.bsmi.gov.tw/wSite/Ip?ctNode=9767&CtUnit=4131&BaseDSD=7&mp=2; et la liste des produits soumis à une inspection obligatoire est disponible à l'adresse suivante: https://civil.bsmi.gov.tw/bsmi_pqn/pqn/uqi6103f.do.

¹⁶⁰ OMC, Plate-forme ePing SPS et OTC. Adresse consultée: https://eping.wto.org/.

l'une d'entre d'elles était de nature urgente. ¹⁶¹ La mesure urgente concernait le projet de modification du Règlement relatif à l'inspection et l'examen des dispositifs médicaux importés. ¹⁶² Au cours de la période considérée, une préoccupation commerciale spécifique a été soulevée au sein du Comité au sujet du projet de Loi sur l'agriculture biologique. ¹⁶³

3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires

3.97. Le cadre réglementaire régissant la formulation et la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) n'a pas beaucoup changé depuis le dernier examen. On dénombre toujours plusieurs lois et règlements régissant la santé des animaux, la préservation des végétaux et la sécurité sanitaire des produits alimentaires (tableau 3.11). Les principaux textes législatifs régissant les mesures visant à prévenir l'introduction de parasites ou de maladies et à garantir l'hygiène, l'innocuité et la qualité des aliments et à protéger la santé publique sont la Loi sur la protection phytosanitaire et la phytoquarantaine, la Loi sur la prévention et le contrôle des maladies animales infectieuses et la Loi sur l'innocuité et l'hygiène des aliments.

Tableau 3.3 Principaux textes législatifs en matière SPS, 2022

| Texte législatif | Entrée en vigueur |
|--|----------------------|
| Loi sur la protection phytosanitaire et la phytoquarantaine | 20/06/2018 |
| Lutter contre les maladies et parasites des végétaux et prévenir leur propagation. | 20/00/2010 |
| Règlement d'application de la Loi sur la protection phytosanitaire et la | 11/05/2020 |
| phytoguarantaine | ,, |
| Réglementer les inspections effectuées dans les zones d'inspection des entrepôts | |
| portuaires. | |
| Les inspections doivent se fonder sur une évaluation des risques. | |
| Règles de quarantaine pour l'importation de végétaux et de produits végétaux | 19/01/2023 |
| Liste des végétaux ou produits végétaux interdits, leur provenance et les motifs de leur interdiction. | |
| Loi sur la prévention et le contrôle des maladies animales infectieuses | 13/12/2019 |
| Prévenir l'apparition, la transmission et la propagation des maladies animales infectieuses. | |
| Règlement régissant l'importation des produits soumis à quarantaine | 29/03/2022 |
| zoosanitaire ^a | |
| Établir des mesures de contrôle pour les produits d'origine animale. | |
| Règlement sur les redevances pour inspections zoosanitaires et phytosanitaires | 17/03/2020 |
| Les redevances de quarantaine s'élèvent à 0,1% de la valeur f.a.b. des exportations (à | |
| l'exception de certains animaux, végétaux et leurs produits) ou de la valeur des droits | |
| d'importation. | |
| Les redevances de quarantaine s'élèvent à 0,05% de la valeur des droits d'importation pour le blé, l'orge, le maïs ou le soja. | |
| Les articles destinés à l'aide ou au secours sont exonérés de redevances de quarantaine. | |
| Loi sur l'innocuité et l'hygiène des aliments | 12/06/2019 |
| Régit l'innocuité, la sécurité et la qualité des aliments et la protection de la santé publique. | |
| Règlement d'application de la Loi sur l'innocuité et l'hygiène des aliments | 13/07/2017 |
| Précise la réglementation relative aux bonnes pratiques en matière d'hygiène applicables | |
| aux produits alimentaires et aux systèmes de contrôle de l'innocuité des produits alimentaires. | |
| Règlement relatif à l'inspection systématique des aliments importés | 26/09/2019 |
| Définit l'"inspection systématique". | = 5, 55, = 5 |
| Énumère les produits soumis à une inspection systématique. | |
| Règlement sur l'inspection des aliments importés et des produits connexes | 10/06/2019 |
| Définit les prescriptions, les procédures et le fonctionnement de l'inspection. | |
| Normes concernant les limites de résidus de pesticides dans des aliments | 17/02/2023 |
| Établit/modifie les limites maximales de résidus (LMR) pour les pesticides. ^b | |
| Les LMR effectives sont calculées en fonction du poids et de la forme des produits. | |
| L'analyse des LMR inclut le pesticide lui-même et son métabolite. | |

¹⁶¹ Elles concernaient l'examen des dispositifs médicaux (document de l'OMC <u>G/TBT/N/TPKM/496</u> du 30 juin 2022); les prescriptions relatives à l'inspection des portes coupe-feu installées dans les bâtiments (document de l'OMC <u>G/TBT/N/TPKM/466</u> du 23 septembre 2021); les modifications concernant l'enregistrement de substances chimiques nouvelles ou existantes (document de l'OMC <u>G/TBT/N/TPKM/457</u> du 28 mai 2021); et l'examen des masques médicaux importés (document de l'OMC <u>G/TBT/N/TPKM/422</u> du 30 juin 2020).

¹⁶² Document de l'OMC <u>G/TBT/N/TPKM/496</u> du 30 juin 2022.

¹⁶³ OMC, Plate-forme ePing SPS et OTC. Adresse consultée:

| Texte législatif | Entrée en vigueur |
|---|----------------------|
| Normes concernant les limites de résidus de pesticide dans des produits d'origine animale | 01/11/2022 |
| Établit/modifie les LMR pour les pesticides. ^c Les LMR effectives sont calculées en fonction du poids et de la forme des produits. L'analyse des LMR inclut le pesticide lui-même et son métabolite. | |
| Normes concernant les limites de résidus de médicaments vétérinaires dans des aliments | 11/05/2022 |
| Établit/modifie les LMR pour les médicaments vétérinaires.d | |
| Normes relatives aux caractéristiques et aux utilisations d'additifs alimentaires et aux restrictions y applicables | 02/08/2022 |
| Établit le nom et les utilisations des additifs alimentaires et les restrictions y applicables.e | |

- a A abrogé les Règles de quarantaine pour l'importation d'animaux et de produits animaux.
- b En 2022 (septembre), on dénombrait 7 516 LMR concernant 397 pesticides. Au cours de la période 2018-2022 (septembre), il y a eu 11 révisions et 1 298 LMR ont été modifiées.
- c En 2022 (septembre), on dénombrait 379 LMR concernant 99 pesticides. Au cours de la période 2018-2022 (septembre), il y a eu 6 révisions et 182 LMR ont été modifiées.
- d En 2022 (septembre), on dénombrait 1 530 LMR concernant 149 médicaments vétérinaires. Au cours de la période 2018-2022 (septembre), il y a eu 7 révisions et 120 LMR ont été modifiées.
- e En 2022 (septembre), des restrictions ont été établies pour 796 additifs alimentaires. Au cours de la période 2018-2022 (septembre), 13 révisions ont été apportées à la liste des additifs et 68 restrictions concernant des additifs alimentaires ont été modifiées.

Source: Compilation réalisée par le Secrétariat de l'OMC sur la base des renseignements communiqués par les autorités et de renseignements en ligne.

- 3.98. La principale institution chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures SPS n'a pas non plus changé depuis 2018. Le Ministère de la santé et des affaires sociales, par l'intermédiaire de son organisme chargé de la mise en œuvre, l'Agence des médicaments et des produits alimentaires (FDA), continue de traiter des questions liées à l'innocuité et l'hygiène des aliments et est chargé, entre autres, de veiller à la qualité et l'innocuité des produits alimentaires, des produits médicaux et des cosmétiques, des procédures d'inspection et de certification SPS et de l'étiquetage des produits alimentaires. Le BAPHIQ, rattaché au COA, surveille les importations de produits agricoles et veille à leur qualité et leur innocuité; gère les services de quarantaine afin de prévenir et de contrôler les maladies et les parasites des animaux et des végétaux; et fait office de point d'information/d'autorité responsable des notifications dans le cadre de l'OMC pour les questions SPS. D'autres organismes, tels que le BSMI, rattaché au MOEA, et l'Administration des douanes, participent également aux procédures de définition et/ou de mise en œuvre des mesures SPS.
- 3.99. Le Taipei chinois établit et modifie les mesures SPS en fonction des normes, directives ou recommandations internationales et des preuves scientifiques. ¹⁶⁴ En cas d'évolution de la situation épidémique ou d'apparition d'un nouvel organisme nuisible justifiant la quarantaine constituant un risque pour la production agricole et la santé des animaux, le COA modifie la liste des produits soumis aux mesures SPS et à une inspection à l'importation, le cas échéant. ¹⁶⁵
- 3.100. Afin de veiller à la protection de la santé des animaux et des personnes, l'autorité compétente, en réponse à la présence de maladies animales infectieuses ou d'une épidémie mondiale, peut annoncer des mesures de quarantaine, y compris l'interdiction des importations, du transit et du transbordement. Dans ce cas, l'autorité compétente se coordonne avec d'autres organismes pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à la prévention et au contrôle de la situation sanitaire.
- 3.101. Les importateurs de marchandises soumises à quarantaine zoosanitaire doivent présenter les documents suivants, sous forme électronique ou sur support papier, à l'autorité chargée de la quarantaine zoosanitaire à l'importation/exportation, pour demander une inspection quarantenaire: certificat vétérinaire original; connaissement ou lettre de transport maritime/ aérien; photocopies de la déclaration d'importation ou de la déclaration en douane; et tous autres documents pertinents exigés par l'autorité chargée de la quarantaine zoosanitaire à l'importation/exportation. 166 Pour les animaux pour lesquels les prescriptions en matière de quarantaine n'ont pas été déterminées,

¹⁶⁴ Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁶⁵ La liste des produits soumis à l'inspection à l'importation peut être consultée à l'adresse suivante: https://fbfh.trade.gov.tw/fh/ap/queryCCCRegFormf.do ou https://portal.sw.nat.gov.tw/APGO/GC411.

¹⁶⁶ Règlement régissant l'importation des produits soumis à quarantaine zoosanitaire, 29 mars 2022.

l'importateur doit, avant l'importation, demander la délivrance d'une prescription quarantenaire individuelle auprès de l'autorité compétente et une inspection quarantenaire auprès des autorités chargées de la quarantaine zoosanitaire à l'importation/exportation.

- 3.102. L'autorité chargée de la quarantaine zoosanitaire à l'importation/exportation définit les ports d'entrée, de transit ou de transbordement et les zones/lieux d'inspection. L'emballage des produits soumis à quarantaine ne peut être ouvert, déplacé ou manipulé d'une manière susceptible de propager des maladies animales infectieuses. L'autorité chargée de la quarantaine peut également inspecter les véhicules, navires ou aéronefs avant le chargement/déchargement des marchandises destinées à l'importation (exportation). Les résultats de l'inspection sont notifiés aux importateurs (exportateurs). S'il est constaté que des animaux sont malades, infectés ou contaminés, et qu'il existe un risque de transmission de maladies animales infectieuses, les mesures conservatoires jugées nécessaires sont prises, y compris l'élimination immédiate.
- 3.103. Les produits nationaux et importés vendus, y compris en ligne, sont soumis à des prescriptions quarantenaires et doivent être munis d'une étiquette d'avertissement indiquant les prescriptions en matière d'inspection zoosanitaire ou de quarantaine. 167
- 3.104. Le BAPHIQ met à jour, le cas échéant, la liste des prescriptions quarantenaires individuelles pour les végétaux et produits végétaux interdits en fonction de leur provenance. Les prescriptions sont fondées sur des normes, directives ou recommandations internationales ainsi que sur des preuves scientifiques, et sont modifiées en conséquence. En outre, pour les végétaux ou les produits végétaux interdits en fonction de leur provenance, l'interdiction s'applique également s'ils sont déchargés et transbordés sur un territoire figurant sur la liste. Les importations de végétaux et de produits végétaux réglementés doivent être accompagnées d'un certificat phytosanitaire délivré par l'autorité de phytoquarantaine du pays d'origine. Les importations de végétaux et de produits végétaux réglementés doivent être accompagnées d'un certificat phytosanitaire délivré par l'autorité de phytoquarantaine du pays d'origine.
- 3.105. Afin de surveiller et de prévenir l'entrée et la dissémination de maladies et de parasites des végétaux, le BAPHIQ peut: notifier publiquement les types et l'ampleur de certaines maladies et parasites des végétaux, et mettre en place en conséquence un programme de surveillance ou d'étude; s'il le juge nécessaire, prendre des mesures de contrôle d'urgence, telles que la limitation ou l'interdiction de la culture de végétaux sensibles ou la destruction de ceux déjà cultivés; ordonner au propriétaire d'éliminer les parasites concernés; et/ou établir des postes d'inspection sanitaire. Dans ce contexte, les agents chargés de la protection/quarantaine des végétaux sont habilités à pénétrer dans les exploitations, les entrepôts, les navires, les véhicules ou les aéronefs pour inspecter les végétaux et les produits végétaux ainsi que leur emballage. 171
- 3.106. La FDA, qui est l'autorité compétente en matière d'innocuité et d'hygiène des produits alimentaires au Taipei chinois, fixe les prescriptions sanitaires relatives aux produits alimentaires en se fondant sur le principe de l'évaluation des risques, ainsi que sur des preuves scientifiques et les normes internationales existantes. Elle dispose d'un système d'évaluation des risques et de conseil, ainsi que d'un système de contrôle de l'innocuité et de l'hygiène des produits alimentaires. Si, au cours du contrôle, un élément susceptible de nuire à l'innocuité et l'hygiène des produits alimentaires est constaté, une inspection est effectuée, une alerte est émise et d'autres mesures nécessaires sont mises en œuvre.
- 3.107. La réglementation du Taipei chinois en matière d'innocuité des produits alimentaires est vaste et détaillée. La Loi sur l'innocuité et l'hygiène des aliments est un texte législatif de portée générale, et des règlements spécifiques ont été adoptés pour la mettre en œuvre. Dans de nombreux cas, ceux-ci concernent un produit spécifique. Outre les prescriptions sanitaires relatives aux produits alimentaires, la FDA fixe également des normes pour les pesticides 173, les médicaments

¹⁶⁷ Loi sur la prévention et le contrôle des maladies animales infectieuses, article 38-3.

¹⁶⁸ Pour la liste la plus récente des prescriptions quarantenaires individuelles, voir: www.baghiq.gov.tw.

¹⁶⁹ Renseignements communiqués par les autorités.

¹⁷⁰ Loi sur la protection phytosanitaire et la phytoquarantaine, 20 juin 2018, article 16.

¹⁷¹ Loi sur la protection phytosanitaire et la phytoquarantaine, 20 juin 2018, articles 5 et 11.

¹⁷² Pour plus de détails sur cet ensemble de textes législatifs, voir:

https://www.fda.gov.tw/eng/law.aspx?cid=16&cr=650614838.

¹⁷³ Pour consulter la liste la plus récente des LMR pour les produits alimentaires, voir: https://consumer.fda.gov.tw//Law/Detail.aspx?nodeID=518&lang=1&lawid=127; pour la liste la plus récente des LMR pour les produits d'origine animale, voir: https://consumer.fda.gov.tw//Law/Detail.aspx?nodeID=518&lang=1&lawid=132.

vétérinaires¹⁷⁴, les additifs alimentaires¹⁷⁵ et l'étiquetage des produits alimentaires. Les règlements semblent s'appliquer à la fois aux produits alimentaires d'origine nationale et aux produits importés et exportés. Par exemple, en 2022, la FDA a indiqué que les exportateurs de produits alimentaires devaient se conformer à la réglementation locale ainsi qu'à celle du pays de destination.¹⁷⁶

- 3.108. Les prescriptions en matière d'inspection applicables aux produits alimentaires importés sont modifiées en tant que de besoin pour assurer le respect des prescriptions en matière d'hygiène et d'innocuité. Dans ce contexte, la FDA et l'Administration des douanes ont mis en place une plate-forme de notification douanière pour les importations de produits alimentaires ne nécessitant pas d'inspection à l'importation, qui est mise à jour tous les trimestres sur la base des résultats d'inspection de la FDA. Les autres produits alimentaires importés peuvent être soumis à une inspection systématique. D'une manière générale, les produits alimentaires doivent faire l'objet d'un contrôle sanitaire à trois niveaux: au départ, à l'arrivée et une surveillance postérieure à la commercialisation. Certains produits alimentaires, tels que la viande, le poisson, les œufs et les produits laitiers, doivent faire l'objet d'un contrôle sanitaire plus strict au départ (par exemple un audit des conditions de gestion de l'innocuité des produits alimentaires dans la chaîne de production). En outre, au cours de la période considérée, une redevance d'inspection sur place a été instituée. 178
- 3.109. À leur arrivée, les produits importés peuvent faire l'objet de différents types d'inspection: inspection par lots, inspection renforcée ou ordinaire de lots sélectionnés de façon aléatoire, vérification lot par lot ou inspection de surveillance. Le type d'inspection est déterminé par des facteurs tels que les renseignements accessibles au public concernant l'innocuité des produits, les preuves scientifiques et la non-conformité des dossiers. Néanmoins, en fonction de la nature des produits ou du délai d'inspection, les importateurs de produits alimentaires peuvent demander la mainlevée préalable des marchandises importées et stocker celles-ci dans un lieu précis. En outre, des mesures d'inspection préférentielles (c'est-à-dire le taux minimal des inspections de lots sélectionnés de façon aléatoire) s'appliquent aux importateurs ayant le statut d'"entreprise excellente".
- 3.110. Au cours de la période 2018-2023 (juin), le Taipei chinois a présenté 161 notifications ordinaires au Comité SPS de l'OMC. La plupart d'entre elles (101) concernaient la sécurité sanitaire des produits alimentaires ou la protection de la santé des personnes, 32 la préservation des végétaux et 26 la protection de la santé des animaux. Deux des notifications ordinaires portaient sur des mesures temporaires prises en réponse à la pandémie de COVID-19; elles concernaient d'autres méthodes de présentation des certificats d'innocuité et d'hygiène des produits alimentaires ainsi que des certificats vétérinaires et phytosanitaires originaux. Cinq notifications indiquaient que des mesures d'urgence avaient été prises, parmi lesquelles quatre concernaient la préservation des végétaux et une la protection des animaux. Cinquante-six des mesures notifiées par le Taipei chinois n'étaient pas fondées sur des normes internationales. Quatre préoccupations commerciales spécifiques ont été soulevées au sujet des mesures adoptées par le Taipei chinois concernant les nouvelles procédures pour la reconnaissance du statut de zone exempte de maladies animales infectieuses d'un partenaire commercial; les restrictions à l'importation de volaille et de viande de bœuf; la procédure d'évaluation des risques phytosanitaires pour les importations de légumes et fruits frais; et les restrictions générales à l'importation en rapport avec l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Cette dernière préoccupation est soulevée depuis 2004 et l'a été pour la dernière fois en 2020.181

¹⁷⁴ Pour consulter la liste la plus récente des LMR de médicaments vétérinaires pour les produits alimentaires, voir: https://www.fda.gov.tw/eng/lawContent.aspx?cid=16&id=306.

¹⁷⁵ Pour consulter la liste la plus récente des LMR pour les additifs alimentaires, voir: https://www.fda.gov.tw/eng/lawContent.aspx?cid=16&id=308.

¹⁷⁶ Adresse consultée: https://www.fda.gov.tw/eng/newsContent.aspx?id=28359.

¹⁷⁷ Adresse consultée: https://www.fda.gov.tw/eng/newsContent.aspx?id=28344.

¹⁷⁸ Règlement relatif à l'inspection systématique des aliments importés, 26 septembre 2019, article 6, paragraphes 2-3; et renseignements communiqués par les autorités.

¹⁷⁹ Règlement relatif à l'inspection systématique des aliments importés, 26 septembre 2019, article 8.

¹⁸⁰ Loi sur l'innocuité et l'hygiène des aliments du 12 juin 2019, article 33.

¹⁸¹ Adresse consultée: https://eping.wto.org/fr/Search/TradeConcerns.

3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix

3.3.4.1 Politique de la concurrence

3.111. Le régime de la concurrence du Taipei chinois n'a pas fondamentalement changé au cours de la période considérée, celui-ci ayant été rationalisé en 2015 et en 2017. La principale loi antitrust, la Loi sur les pratiques commerciales loyales, réglemente à la fois les pratiques anticoncurrentielles et les pratiques commerciales déloyales. La Commission du commerce loyal (FTC) demeure l'autorité compétente chargée de la formulation et la mise en œuvre de la politique de la concurrence. La FTC et les organismes de réglementation spécialisés du Taipei chinois ont des compétences complémentaires dans les secteurs réglementés.

3.112. La FTC est chargée, entre autres, d'enquêter sur les infractions à la Loi sur les pratiques commerciales loyales et de les sanctionner, ainsi que du contrôle *ex ante* des concentrations économiques. Les enquêtes peuvent être ouvertes d'office ou suite à une plainte de toute personne. Indépendamment de la procédure administrative de la FTC, qui ne peut être suspendue du fait de l'introduction d'une action en justice, les parties lésées peuvent demander la cessation des pratiques anticoncurrentielles (et le versement de dommages-intérêts) devant les tribunaux. De même, des recours contre les décisions de la FTC peuvent être introduits séparément et parallèlement devant l'autorité de la concurrence elle-même et devant un tribunal; toutefois, c'est l'instance judiciaire qui a le dernier mot. Au cours de la période considérée, la FTC a apporté plusieurs améliorations aux procédures en vue d'en accroître la transparence.

3.113. La législation du Taipei chinois en matière de concurrence ne s'applique pas aux pratiques anticoncurrentielles axées sur les exportations (y compris les cartels), lorsque ces pratiques n'ont d'effets que sur les marchés étrangers. L'octroi d'une aide publique ou d'un traitement fiscal préférentiel par les autorités publiques ne relève pas non plus de la législation en matière de concurrence. Au cours de la période considérée, la FTC a publié des lignes directrices concernant les consultations préalables au dépôt d'une notification de fusion et a révisé ses lignes directrices relatives à la notification des fusions, aux pratiques de franchisage, aux alliances dans le domaine du transport aérien civil et à la publicité mensongère ou trompeuse. Des modifications ont également été apportées à la réglementation relative aux récompenses pour le signalement d'actions concertées illégales et à la notification d'accords établissant des liens entre commercialisation et brevet pour les médicaments. En décembre 2022, la FTC a publié un "Livre blanc sur la politique de la concurrence dans l'économie numérique", qui énonce certains principes directeurs concernant l'application des lois et des suggestions de modifications éventuelles de la réglementation. 188

3.114. D'une manière générale, le régime de la concurrence du Taipei chinois suit une approche fondée sur la règle de la raison (c'est-à-dire une évaluation fondée sur les effets) pour l'examen des concentrations économiques et des pratiques anticoncurrentielles. Les actions concertées sont généralement interdites, sauf dans certains cas pour lesquels une autorisation préalable doit être

¹⁸² Document de l'OMC <u>WT/TPR/S/377/Rev.1</u> du 6 mars 2019.

¹⁸³ La FTC est également chargée de faire appliquer la Loi sur le contrôle de la commercialisation à niveaux multiples visant à protéger les droits et les intérêts des participants à des programmes de commercialisation à niveaux multiples. Les entreprises qui souhaitent exercer des activités de commercialisation à niveaux multiples doivent s'enregistrer auprès de la FTC avant de commencer leurs activités.

¹⁸⁴ La FTC a publié des lignes directrices spécifiques pour certains marchés, y compris ceux des télécommunications, du commerce de gros, de l'intermédiation financière, de l'édition de manuels, des marchés électroniques et du courtage immobilier.

¹⁸⁵ Conformément à son mandat, la FTC réalise chaque année une enquête sur la structure du marché industriel. Les résultats de l'enquête sont pris en compte dans la formulation de propositions de politique favorables à la concurrence.

¹⁸⁶ Les décisions de la FTC ne lient pas les tribunaux saisis d'affaires concernant des questions antitrust. Dans les cas où une enquête parallèle de la FTC est en cours, les parties ne peuvent pas demander une ordonnance de suspension de la procédure judiciaire. Les tribunaux ont le pouvoir discrétionnaire de tripler le montant des dommages-intérêts accordés si le plaignant a établi que le défendeur avait commis l'infraction délibérément.

¹⁸⁷ Depuis janvier 2018, les accords établissant des liens entre commercialisation et brevet pour les médicaments doivent être notifiés au Ministère de la santé et des affaires sociales, qui les transmet à la FTC en cas de préoccupations en matière de concurrence (Loi sur les questions pharmaceutiques, article 48-19).
¹⁸⁸ Adresse consultée:

demandée à la FTC.¹⁸⁹ L'octroi de licences obligatoires pour les DPI peut être utilisé comme mesure corrective en cas d'autorisation conditionnelle d'une opération de concentration ou comme sanction d'un comportement anticoncurrentiel. Les autorités ont indiqué qu'aucune des sanctions administratives et des mesures correctives imposées par la FTC en 2018-2022 ne prévoyait l'octroi de licences obligatoires pour les DPI.

3.115. Les concentrations économiques nécessitent une autorisation préalable de la FTC chaque fois: i) que la part de marché de l'entreprise qui en résulte dépasse un tiers; ii) que l'une des parties à la fusion détient une part de marché d'au moins 25%; ou iii) que le chiffre d'affaires des parties à la fusion pour l'exercice précédent dépasse certains seuils. 190 La FTC n'a pas le pouvoir d'examiner les fusions n'ayant pas à être notifiées. Au cours de la période 2018-2022, la FTC a bloqué deux propositions de fusion et a donné son accord conditionnel dans cinq cas (tableau 3.12). Au cours de la même période, des mesures d'exécution ont été prises sur plusieurs marchés, y compris ceux de la manutention portuaire, du béton prêt à l'emploi, des services de gardiennage, des composants de disques durs, des services de transport aérien, des produits pharmaceutiques, des services de livraison de nourriture et des climatiseurs à usage domestique.

Tableau 3.4 Activités d'application de la FTC, 2018-2022

| Désignation | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------|-------|--------|----------|-------|
| Affaires ouvertes | 2 467 | 2 046 | 2 394 | 2 522 | 2 384 |
| Dépôts de notification de fusions | 69 | 64 | 65 | 62 | 74 |
| Plaintes | 1 802 | 1 507 | 1 855 | 2 075 | 1 856 |
| Demandes d'action concertée | 3 | 4 | 9 | 1 | 6 |
| Demandes de mesures de clémence | 0 | 2 | 1 | 1 | 4 |
| Demandes d'avis | 273 | 197 | 190 | 156 | 145 |
| Enquêtes ouverte ex officio | 320 | 274 | 275 | 228 | 303 |
| Affaires closes | 2 454 | 2 002 | 2 375 | 2 606 | 2 358 |
| Fusions ^a | 67 | 60 | 62 | 69 | 69 |
| Approuvées sans conditions | 26 | 26 | 35 | 32 | 22 |
| Approuvées sous réserve de | 1 | 0 | 2 | 1 | 1 |
| mesures correctives | | | | | |
| Rejetées | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Abus de position dominante | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |
| Pratiques restrictives | 9 | 2 | 3 | 10 | 7 |
| Pratiques commerciales déloyales | 62 | 26 | 32 | 55 | 77 |
| Montant total des amendes imposées | 43,7 | 76,3 | 626,73 | 1 547,21 | 78,46 |
| par la FTC (millions de TWD) | | | | | |
| Recours | 15 | 20 | 4 | 25 | 15 |
| Décisions initiales inversées/modifiées | 0 | 5 | 14 | 0 | 1 |

a Outre les fusions approuvées et rejetées, les statistiques relatives à l'examen des fusions comprennent aussi des résultats tels que "compétence non exercée", "nature non notifiable" et "documentation incomplète".

Note: Les statistiques relatives à l'application de la Loi sur le contrôle de la commercialisation à niveaux multiples sont exclues.

Source: FTC.

3.116. La FTC et les tribunaux compétents peuvent ordonner à une entreprise contrevenante de cesser ou de rectifier son comportement illicite et de payer une amende. Le non-respect des sanctions de la FTC (à l'exception de celles liées au contrôle des fusions) entraîne une responsabilité pénale et l'affaire est renvoyée devant un procureur. Les limites réglementaires concernant les sanctions pécuniaires et pénales n'ont pas été mises à jour depuis le précédent examen du Taipei chinois. ¹⁹¹ Au titre du programme de clémence de la FTC visant à détecter les actions concertées, le premier dénonciateur peut bénéficier d'une immunité totale ou partielle, selon que les autorités avaient auparavant connaissance ou non du comportement anticoncurrentiel. Jusqu'à quatre requérants ultérieurs peuvent se voir accorder des réductions (jusqu'à 50%) de leurs amendes administratives.

¹⁸⁹ Loi sur les pratiques commerciales loyales, article 15.

¹⁹⁰ Les seuils de chiffre d'affaires à partir desquels une notification préalable à la fusion doit être présentée ont été modifiés pour la dernière fois en décembre 2016. Adresse consultée: https://www.ftc.gov.tw/upload/530fef1f-6053-4268-8219-4db5291c6cb1.pdf.

¹⁹¹ Document de l'OMC <u>WT/TPR/S/377/Rev.1</u> du 6 mars 2019.

3.117. Le Taipei chinois s'efforce sans cesse de renforcer et de formaliser ses accords de coopération en matière de politique de la concurrence. Au cours de la période 2018-2022, la FTC a conclu des instruments de coopération technique avec les autorités de la concurrence de l'Eswatini et de l'Indonésie. 192 En général, ces instruments de coopération contiennent des dispositions sur l'échange de bonnes pratiques et de renseignements non confidentiels. 193 Le Taipei chinois prend en outre une part active aux travaux des instances internationales et régionales concernant la politique de la concurrence, y compris à ceux du Réseau international de la concurrence et du Groupe de l'APEC chargé des politiques et de la réglementation de la concurrence.

3.3.4.2 Contrôle des prix

- 3.118. Le Taipei chinois réglemente le prix du gaz naturel (section 4.2.2.3). En outre, les prix de certains biens et services sont réglementés dans certains cas, tandis que le marché global pour les biens ou services concernés n'est pas soumis à une réglementation des prix. Par exemple, les tarifs de rachat pour les énergies renouvelables vendues à l'entreprise de services publics (TPC) sont fixés chaque année à l'issue de vastes consultations organisées par le MOEA. Ce dernier réglemente également les prix de détail de l'électricité fournie par la TPC aux utilisateurs finals.
- 3.119. Depuis fin novembre 2020, un organisme de réglementation des télécommunications (NCC) réglemente les prix des entreprises de télécommunication réputées détenir un pouvoir important sur un marché des services. Dans le cadre du système d'assurance maladie universelle du Taipei chinois, l'assureur (NHIA) réalise chaque année des études de prix et ajuste les prix des médicaments remboursés. Les remises saisonnières sur le prix des billets d'avion pour les vols locaux restent plafonnées à 50%. 196
- 3.120. Pendant la période considérée, le Taipei chinois a maintenu des mécanismes de soutien des prix en faveur des producteurs de certains produits agricoles (riz, sucre et feuilles de tabac). Les prix administrés des achats garantis de feuilles de tabac ont été abolis en 2018. 197
- 3.121. Le Comité de stabilisation des prix reste le principal organisme chargé de coordonner l'offre et la demande de produits et de services en vue d'en stabiliser les prix. 198 Le Conseil de surveillance des prix des produits de base est chargé de surveiller les fluctuations des prix des produits de base et matières premières importants et de s'acquitter des tâches confiées par le Comité de stabilisation des prix. 199 Les ministères et organismes compétents peuvent également prendre de manière indépendante des mesures visant à maintenir la stabilité des prix dans le cadre de leurs attributions respectives, par exemple en supervisant les décisions de fixation des prix des entreprises publiques subordonnées.

3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation

3.122. En 2022, comme lors du dernier examen, le Taipei chinois a notifié à l'OMC trois entreprises commerciales d'État²⁰⁰: l'Office de contrôle des produits agricoles et des produits alimentaires (AFA); la BOT, qui a le droit exclusif d'attribuer les contingents tarifaires dans le cadre de l'OMC; et

¹⁹² Adresse consultée: https://www.ftc.gov.tw/internet/english/doc/docList.aspx?uid=1075.

¹⁹⁴ Auparavant, la NCC appliquait un contrôle des prix aux entreprises de télécommunication qui possèdent et exploitent des installations de réseau.

¹⁹⁵ Loi sur l'assurance maladie, article 46. Adresse consultée:

https://law.moj.gov.tw/ENG/LawClass/LawAll.aspx?pcode=L0060001.

196 Règlement sur les tarifs du transport aérien de passagers et de marchandises. Adresse consultée: https://law.moj.gov.tw/ENG/LawClass/LawAll.aspx?pcode=K0090055.

¹⁹⁷ Document de l'OMC <u>G/AG/N/TPKM/207</u> du 12 janvier 2022.

¹⁹⁸ Le Comité est composé de représentants de divers ministères, y compris ceux des affaires économiques, des finances, des transports et des communications, de la santé et des affaires sociales, ainsi que de la Banque centrale (CBC), de la FTC, du COA, de la Direction générale du budget, de la comptabilité et de la statistique, de la Commission de la construction publique, du Conseil du développement (NDC) et du Département de la protection des consommateurs de l'exécutif.

¹⁹⁹ Le Conseil de surveillance des prix des produits de base est rattaché au Ministère des affaires économiques et est présidé par le Vice-Ministre.

²⁰⁰ Conformément à l[']article XVII:4 a) du GATT de 1994 et au paragraphe 1 du Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XVII.

¹⁹³ Les autorités ont indiqué que la FTC n'avait signé aucun instrument de coopération qui lui permettrait d'échanger des renseignements confidentiels avec d'autres entités chargées de l'exécution sans le consentement préalable des parties visées par l'enquête ou d'offrir une aide pour l'enquête.

l'Établissement central de gravure et d'imprimerie (CEPP), qui a le droit exclusif d'imprimer les billets de banque et d'importer le papier prévu à cet effet.²⁰¹

3.123. L'AFA réglemente la production et la commercialisation, y compris l'exportation et l'importation, de différents types de riz afin de garantir la sécurité alimentaire, le revenu des agriculteurs et la stabilité du marché.²⁰² L'AFA achète une partie du riz paddy, à un prix garanti, pour la constitution de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire; le reste du riz est vendu librement sur le marché local. L'AFA importe du riz pour assurer le bon fonctionnement du marché local et du système de stabilisation des prix. L'AFA conserve le droit exclusif d'importer 65% des contingents tarifaires pour le riz dans le cadre de l'OMC; les importateurs enregistrés peuvent participer à l'attribution des contingents de riz pour les importations privées qui sont attribuées par le biais d'appels d'offres organisés par le MOF. En 2021, l'AFA a réalisé 55,5% des importations totales de riz.²⁰³

3.124. Le nombre d'entreprises publiques et les secteurs dans lesquels elles exercent n'ont pas beaucoup changé pendant la période considérée (tableau 3.13). Depuis 2018, il semble qu'une seule institution ait été privatisée. Les autorités ont indiqué qu'il n'y avait pas d'autres plans de privatisation ou de désinvestissement. La plupart des entreprises publiques sont présentes dans le secteur des services et des services publics. Parmi celles-ci, seules celles actives dans les services postaux et sur le marché de l'électricité (transport et distribution) conservent des droits exclusifs. Bien que la concurrence soit autorisée sur d'autres marchés, la société CPC chargée de l'approvisionnement en combustibles et en gaz détient une part de marché importante en ce qui concerne les produits pétroliers et, dans le cas du gaz naturel, elle gère près de 100% du marché. À l'exception d'une entreprise (services postaux) qui bénéficie d'un traitement fiscal préférentiel, les autres ne bénéficient pas d'incitations et aucune n'est tenue de se procurer des produits ou des services locaux.

Tableau 3.5 Liste indicative d'entreprises à participation publique, 2022

| Nom de l'entreprise | Part du secteur public | Secteur | Part de marché en 2022 | Monopole ou droits exclusifs | Traitement tarifaire et/ou fiscal préférentiel | Prescriptions en matière d'approvisionnement local |
|---|---------------------------|--|---------------------------|--|--|---|
| Chunghwa Post Corporation, Ltd (CPC) | Corporation, Ltd | Services postaux et services de courriers | 8% | Droits exclusifs pour les services postaux | Traitement fiscal préférentiel ^a | Non |
| | | Services financiers (à l'exclusion des services d'assurance) | ·· | Non | Non | |
| | | Services d'assurance | 3,61% | Non | Non | |
| "Taiwan International Ports Corporation, Ltd" (TIPC) | 100% | Transport et entreposage | 63% | Non | Non | Non |
| Taoyuan International Airport Corporation, Ltd (TIAC) | 100% | Exploitation et gestion des aéroports | 93% | Non | Non | Non |

 $^{^{201}}$ Documents de l'OMC <u>G/STR/N/18/TPKM/Add.1</u>, <u>G/STR/N/19/TPKM</u> du 10 mars 2022 et G/STR/N/19/TPKM/Add.1 du 20 octobre 2022.

²⁰² Les types de riz réglementés par l'AFA sont le riz en paille (SH 1006.10.00.00); le riz décortiqué (riz cargo ou riz brun) (SH 1006.20.00.00); le riz gluant (SH 1006.30.00.10); l'autre riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé (SH 1006 30.00.90); et les brisures de riz (SH 1006.40.00.00)

même poli ou glacé (SH 1006.30.00.90); et les brisures de riz (SH 1006.40.00.00).

²⁰³ Calculs du Secrétariat de l'OMC sur la base du document de l'OMC <u>G/STR/N/19/TPKM/Add.1</u> du 20 octobre 2022.

²⁰⁴ Une entreprise de gestion des déchets a été privatisée en 2018.

| Nom de l'entreprise | Part du secteur public | Secteur | Part de marché en 2022 | Monopole ou droits exclusifs | Traitement tarifaire et/ou fiscal préférentiel | Prescriptions en matière d'approvisionnement local |
|---|---------------------------|--|---|--|--|---|
| "Taiwan Financial Holding Corporation, Ltd" (TFHC) | 100% | Services financiers | 9%⁵ | Non | Non | Non |
| "Land Bank of Taiwan Corporation, Ltd" (LBTC) | 100% | Services financiers | 5% ^b | Non | Non | Non |
| Banque d'import-export (Eximbank) | 100% | Services financiers | s.o. | Non | Non | Non |
| CPC Corporation (CPC) | 100% | Distribution de combustibles et de gaz | Produits pétroliers: 77,5% Essence: 79,6% Diesel: 77,2% Fuel-oil: 96,4% Carburant d'aviation: 60,3% Gaz naturel: près de 100% | Non | Non | Non |
| "Taiwan Water Corporation" (TWC) | 100% | Distribution d'eau | 78,33% | Non | Non | Non |
| "Taiwan Power Company" ("Taipower") (TPC) | 94,04% | Distribution d'électricité | 75% | Droit exclusif pour le transport et la distribution d'électricité | Non | Non |
| "Taiwan Tobacco and Liquor Corporation" | 100% | Secteur manufacturier | ^c | Non | Non | Non |
| "Taiwan Sugar Corporation" (TSC) Participation public | 96,51% | Secteur manufacturier Commerce de gros et de détail | Sucre: 55,85% | Non | Non | Non |
| Chunghwa Telecom Corporation, Ltd (CTC) | 41% | Services de télécommunicati on | Services de communications fixes locales: part de marché de 91,7% pour les abonnés à la téléphonie locale, 82,1% pour les appels intérieurs longue distance et 62,6% pour les abonnés aux services à large bande. Services Internet et autres services à valeur ajoutée: 57,8%. Services de communications fixes internationales: 47,1%. Services de communications mobiles: 36,6%. | Non | Non | Non |
| Mega Financial Holding Corporation, Ltd | 8,4% | Services financiers | Services de lignes louées internationales: 75,6%. | Non | Non | Non |
| (MFHC) First Financial Holding Corporation, Ltd (FFHC) | 11,49% | Services financiers | 5,6% ^b | Non | Non | Non |

| | | | | | | - 14 |
|--|---------------------------|--|---|---------------------------------|--|---|
| Nom de l'entreprise | Part du secteur public | Secteur | Part de marché en 2022 | Monopole ou droits exclusifs | Traitement tarifaire et/ou fiscal préférentiel | Prescriptions en matière d'approvisionnement local |
| "Taiwan Cooperative Financial Holding Corporation, Ltd" (TCFH) | 26,06% | Services financiers | 6,1% ^b | Non | Non | Non |
| Hua Nan Financial Holdings Corporation, Ltd (HNFHC) | 1,7% | Services financiers | 4,9% ^b | Non | Non | Non |
| Chang Hwa Commercial Bank, Ltd (CHCB) | 12,19% | Services financiers | 3,9% ^b | Non | Non | Non |
| "Taiwan Business Bank Corporation, Ltd" (TBBC) | 2,08% | Services financiers | 3,0% ^b | Non | Non | Non |
| Trade-Van Information Services Corporation, Ltd (TVISC) | 36,11% | Services d'information | c | Non | Non | Non |
| Société centrale de réassurance (CRC) | 9,82% | Services financiers | S.O. | Non | Non | Non |
| "China Steel Corporation" (CSC) | 20% | Secteur manufacturier | Tôles en acier: 72%. Fils machine: 56%. Bobines/feuilles en acier laminées à chaud: 24%. Bobines/feuilles en acier laminées à froid: 42%. Tôles en acier dit "magnétique": 77%. Tôles en acier galvanisé par immersion à chaud: 28%. Tôles en acier zinguées électrolytiquement: 75%. | Non | Non | Non |
| Taiyen Biotech Corporation, Ltd (TAIYEN) | 38,88% | Secteur manufacturier | Sel: 80% | Non | Non | Non |
| Tang Eng Iron Works Corporation, Ltd (TE) | 11,56% | Secteur manufacturier | 10,3% | Non | Non | Non |
| "CSBC Corporation, Taiwan" (CSBC) | 11,25% | Secteur manufacturier | | Non | Non | Non |
| Aerospace Industrial Development Corporation (AIDC) | 35,17% | Secteur manufacturier | | Non | Non | Non |
| Cowin Environmental Resources Ltd (COWIN) | 42,00% | Collecte des déchets, activités de traitement et d'évacuation; récupération des matières | Incinération: 4,8% | Non | Non | Non |

Non disponible.

Sans objet. s.o.

Une exonération fiscale est accordée pour les services de distribution de courrier, les actifs postaux et les factures, reçus et autres documents utilisés pour la fourniture de services postaux (Loi а postale, article 9). La part de marché a été calculée selon l'échelle des actifs.

b

c Le chiffre de la part de marché n'est pas disponible car l'entreprise a diversifié ses lignes de produits au-delà de ses activités initiales. Il n'est donc pas possible de représenter les données relatives aux parts de marché.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.3.6 Marchés publics

3.125. Au cours de la période à l'examen, le Taipei chinois a passé des marchés publics d'une valeur moyenne supérieure à 1 700 milliards de TWD par an, soit environ 8,6% du PIB, ce qui représente une augmentation par rapport aux 6,0% pour la période visée par l'examen précédent (tableau 3.14). En valeur, les travaux de construction représentent 36,93% du total des marchés publics, suivis par les produits et les services, qui représentent respectivement 41,5% et 21,57%.

Tableau 3.6 Principaux indicateurs des marchés publics, 2018-2022

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Valeur totale (milliards de TWD) ^a | 1 608,4 | 1 794,5 | 1 662,2 | 1 742,3 | 1 905,8 |
| Contribution au PIB (%) | 8,8 | 9,5 | 8,4 | 8,0 | 8,4 |
| Fournisseurs locaux (%) | 77,8 | 61,8 | 84,6 | 73,4 | 81,6 |
| Fournisseurs étrangers (%) | 22,2 | 38,2 | 15,4 | 26,6 | 18,4 |
| Parties à l'AMP (%) | 20,2 | 35,8 | 14,2 | 23,1 | 17,0 |
| Marchés couverts par l'AMP | 470,4 | 542,5 | 582,3 | 574,5 | 608,7 |
| Contribution au PIB (%) | 2,6 | 2,9 | 2,9 | 2,6 | 2,7 |
| Nombre total de marchés adjugés | 200 973 | 199 368 | 205 123 | 200 093 | 205 021 |
| Fournisseurs locaux (%) | 89,5 | 89,1 | 89,0 | 88,9 | 89,2 |
| Fournisseurs étrangers (%) | 10,5 | 10,9 | 11,0 | 11,1 | 10,8 |
| Parties à l'AMP (%) | 8,7 | 8,8 | 8,9 | 8,8 | 8,7 |
| Marchés couverts par l'AMP (milliards de TWD) | 3 197 | 3 659 | 3 900 | 4 031 | 4 088 |

a La valeur totale inclut les marchés publics couverts et non couverts par l'AMP et exclut les petits marchés (valeur inférieure à 100 000 TWD), pour lesquels on ne dispose pas de statistiques.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

3.126. Le Taipei chinois est devenu partie à l'Accord de l'OMC sur les marchés publics (AMP) en 2009 et à l'AMP révisé en 2014. Ses engagements au titre de l'AMP suivent le principe de la réciprocité. Les marchés de travaux de construction et de produits ont représenté 42% et 44%, respectivement, de la valeur des marchés couverts par l'AMP en 2021.

3.3.6.1 Cadre juridique et institutionnel

3.127. Les marchés publics continuent d'être régis principalement par la Loi sur les marchés publics et son règlement d'application. Le cadre juridique comprend également plusieurs règlements qui précisent et développent certaines dispositions de la Loi sur les marchés publics.²⁰⁵ Le Taipei chinois n'a notifié au Comité des marchés publics aucune modification à ses lois et règlements en rapport avec l'AMP et à l'administration de ces lois et règlements (AMP de 2012, article XXII:5 (voir aussi AMP de 1994, article XXIV:5 b))).

3.128. La Loi sur les marchés publics vise à établir des procédures équitables et ouvertes, à encourager l'efficience et l'efficacité des appels d'offres et à assurer la qualité des achats. La Loi s'applique aux marchés passés par tout organisme public, école publique ou entreprise publique. Dans le cadre des activités de passation de marchés, les entités doivent protéger les intérêts publics, respecter l'équité et le caractère raisonnable et ne pas accorder un traitement différencié aux fournisseurs.²⁰⁶ La Loi a été modifiée de façon substantielle en 2019²⁰⁷ afin d'améliorer l'efficacité du processus de passation des marchés, de promouvoir la compétitivité industrielle et de maintenir le bon ordre du marché.²⁰⁸ Par exemple, la Loi modifiée, entre autres choses, i) supprime l'obligation

²⁰⁵ Telles que les dispositions relatives aux marchés publics clés en main, aux soumissions conjointes ou à l'aide accordée aux PME dans le cadre des marchés publics.

²⁰⁶ Loi sur les marchés publics, article 6.

 $^{^{207}}$ Décret du 22 mai 2019 portant modification des articles 4, 15, 17, 22, 25, 30, 31, 50, 52, 59, 63, 76, 85, 93, 94, 95, 101 et 103 et portant ajout des articles 11-1, 26-1 et 70-1.

²⁰⁸ Baker McKenzie (2019), *Client Alert*. Adresse consultée:

de préciser les raisons du choix de l'offre la plus avantageuse au lieu de l'offre dont le prix est le plus bas, et dispose que l'offre la plus avantageuse doit être retenue pour les marchés de certains services dont la valeur dépasse le seuil de publication (1,5 million de TWD)²⁰⁹; et ii) prévoit des sanctions pour les soumissionnaires qui offrent des avantages indus pour qu'un marché leur soit attribué, sanctions pouvant inclure une interdiction de participer à toute procédure de passation des marchés publics pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans.²¹⁰

3.129. Aucun changement majeur n'a été apporté au cadre institutionnel des marchés publics pendant la période considérée. Le régime de marchés publics reste décentralisé et régi par la Commission de la construction publique (PCC), qui est chargée, entre autres, i) d'élaborer et de modifier les lois, réglementations et politiques relatives aux marchés publics qui atteignent le seuil de publication; ii) d'examiner et d'approuver les marchés types; iii) de coordonner et de superviser toutes les entités concernant les questions relatives aux marchés; iv) de traiter les plaintes contre les entités contractantes centrales; et v) de recueillir et publier des statistiques.²¹¹ Les marchés passés aux niveaux local, municipal ou du comté (ville) suivent les procédures et directives élaborées par las PCC, avec certaines flexibilités, en particulier lorsque la valeur des marchés n'atteint pas le seuil de publication (1,5 million de TWD).

3.3.6.2 Méthodes de passation des marchés

3.130. Depuis le précédent examen, les procédures utilisées n'ont pas été modifiées. Le régime des marchés publics prévoit plusieurs seuils, dont certains ont été modifiés au cours de la période, qui ne sont pas nécessairement liés à des procédures spécifiques, et trois méthodes de passation (tableau 3.15). Les nouveaux seuils pour la publication et les marchés de faible valeur ont été annoncés à la fin de l'année 2022 et sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Ils ont été modifiés en raison de la pression inflationniste, par le biais d'un règlement administratif promulgué par l'entité responsable.

Tableau 3.7 Seuils et méthodes de passation des marchés

| Seuil | Type de marché | Montant du marché | Méthode | Prescriptions additionnelles |
|--|---|--|---|---|
| Marchés de faible valeur | Travaux de construction Marchandises Services | Jusqu'à 150 000 TWD | Marché de gré à gré (négociation des prix) | s.o. |
| Marchés dont la valeur n'atteint pas le seuil de publication mais n'est pas inférieure à un dixième de ce seuil | Travaux de construction Marchandises | Entre 150 000 TWD et 1,5 million de TWD | Appel d'offres ouvert ^b Appel d'offres limité ou marché de gré à gré | S.O. |
| Publication | Travaux de construction Marchandises Services | 1,5 millions de TWD et plus | Appel d'offres ouvert ^b Appel d'offres sélectif Appel d'offres limité ou marché de gré à gré | s.o. |
| Surveillance | Travaux de construction Marchandises Services | 50 millions de TWD et plus 50 millions de TWD et plus 10 millions de TWD et plus | Appel d'offres ouvert ^b Appel d'offres sélectif Appel d'offres limité ou marché de gré à gré | Une surveillance est exigée par l'entité supérieure |

-

²⁰⁹ Ces services comprennent les services professionnels, techniques, d'information, de protection sociale et/ou les services culturels ou créatifs (Loi sur les marchés publics, article 52).

²¹⁰ Loi sur les marchés publics, articles 59 et 101.

²¹¹ Loi sur les marchés publics, article 10.

| Seuil | Type de marché | Montant du marché | Méthode | Prescriptions additionnelles |
|-----------------------------|-------------------------|-----------------------------|---|---|
| Marchés de grande valeur | Travaux de construction | 200 millions de TWD et plus | Appel d'offres ouvert ^b Appel d'offres sélectif | Une surveillance est exigée par l'entité |
| | Marchandises | 100 millions de TWD et plus | Appel d'offres limité | supérieure et des |
| | Services | 20 millions de TWD et plus | ou marché de gré à gré | qualifications spécifiques peuvent être exigées |

s.o. Sans objet.

Des offres doivent être reçues d'au moins trois fournisseurs.

b Au moins trois soumissions doivent être reçues lors du premier appel d'offres.

Source: Loi sur les marchés publics.

3.131. Pour les marchés publics dont la valeur atteint le seuil de publication (à savoir 1,5 million de TWD et plus), la Loi sur les marchés publics établit qu'en principe, les appels d'offres ouverts doivent être utilisés. Dans le cadre de ces procédures, un avis est publié invitant tous les fournisseurs intéressés à soumettre des offres. Dans certaines circonstances, toutefois, les appels d'offres sélectifs ou limités peuvent également être utilisés (par exemple lorsqu'il est nécessaire de procéder à une évaluation de qualification préalable). Dans ce cas, un avis est publié invitant tous les fournisseurs intéressés à présenter leurs documents de qualification, et une fois l'évaluation terminée, les fournisseurs qualifiés sont invités à soumissionner.²¹² Dans certains cas, les entités contractantes ne sont pas tenues de publier un avis et peuvent recourir à des appels d'offres limités.²¹³ Pour les marchés dont la valeur atteint le seuil de publication, les spécifications techniques relatives aux performances et aux exigences fonctionnelles sont spécifiées et sont fondées, dans la mesure du possible, sur les normes internationales. Conformément à la Loi sur les marchés publics, la concurrence ne doit pas être indûment limitée par la fixation d'exigences ou de qualifications supérieures au niveau nécessaire à l'exécution du marché. Pour les appels d'offres ouverts et sélectifs, l'avis d'invitation à soumissionner/d'évaluation des qualifications doit être publié sur le système de passation électronique des marchés du gouvernement (GePS). La Loi sur les marchés publics interdit expressément de fragmenter les marchés pour contourner les dispositions applicables au seuil de publication.²¹⁴ Pour les marchés de grande valeur, la Loi sur les marchés publics dispose que des qualifications spécifiques peuvent être prescrites afin de s'assurer que les fournisseurs ont une expérience substantielle, de bons antécédents en matière de résultats et les capacités nécessaires (c'est-à-dire les ressources financières, la main-d'œuvre et les équipements). Ce type de marché est soumis aux mêmes procédures que les marchés dont la valeur atteint le seuil de publication.

- 3.132. Ces procédures s'appliquent également aux marchés faisant l'objet d'une surveillance. Toutefois, l'entité contractante doit présenter les documents pertinents à l'entité supérieure (c'est-à-dire l'entité au niveau immédiatement supérieur) et cette entité doit surveiller toutes les procédures de passation des marchés, y compris l'ouverture des offres, la mise en concurrence ou la négociation des prix, et l'adjudication des marchés.
- 3.133. Lorsque la valeur des marchés publics n'atteint pas le seuil de publication mais dépasse un dixième de celui-ci, les entités doivent utiliser les appels d'offres ouverts et recevoir par écrit au moins trois offres. ²¹⁵ Si l'entité contractante reçoit moins de trois offres, la procédure est considérée comme nulle et l'entité peut utiliser l'appel d'offres limité. Les entités peuvent également utiliser les appels d'offres sélectifs ou limités sous réserve des mêmes conditions que celles qui sont spécifiées pour les marchés dont la valeur atteint le seuil de publication. ²¹⁶ En principe, les marchés d'une

²¹² La présélection peut être utilisée i) s'il existe une demande récurrente, ii) si l'examen des offres prend du temps, iii) si la préparation d'une soumission est coûteuse, iv) si les prescriptions relatives à la qualification sont complexes ou v) si le marché concerne la recherche-développement (R&D).

²¹³ Ces cas sont notamment les suivants: i) un appel d'offres ouvert ou sélectif a été déclaré nul, ou les soumissions présentées ne sont pas conformes aux exigences fixées; ii) l'objet du marché ne peut être fourni que par un fournisseur et il n'y a pas de solution de rechange (par exemple droit exclusif, produit ou fourniture provenant d'une source unique ou œuvre d'art); iii) il s'agit d'un cas d'extrême urgence; iv) des livraisons additionnelles sont nécessaires et un changement de fournisseur ne garantirait pas l'interchangeabilité et la compatibilité avec les fournitures ou services déjà existants; et v) l'objet du marché est un produit de base.

²¹⁴ Loi sur les marchés publics, article 14.

²¹⁵ Loi sur les marchés publics, article 49.

²¹⁶ Loi sur les marchés publics, articles 23 et 49.

valeur qui n'atteint pas le seuil de publication sont réservés aux PME, à moins que celles-ci ne soient en mesure d'exécuter le contrat.²¹⁷

- 3.134. S'agissant des marchés de faible valeur, les entités contractantes peuvent négocier directement avec le fournisseur et ne sont pas tenues de publier un avis et de recevoir des offres de trois fournisseurs.²¹⁸ Le Taipei chinois ne recueille pas de données annuelles sur les marchés de faible valeur.
- 3.135. La Loi sur les marchés publics prévoit également des marchés spéciaux, qui sont définis en fonction des caractéristiques de l'objet du marché et qui, par conséquent, ne sont pas soumis à un seuil. Les travaux de construction d'une certaine ampleur, ainsi que les biens ou services nécessitant des compétences ou des équipements professionnels ou techniques spéciaux, relèvent de la catégorie des marchés spéciaux. Les procédures utilisées pour la passation des marchés dont la valeur atteint le seuil de publication sont également utilisées pour les marchés spéciaux. Comme pour les marchés de grande valeur, compte tenu des caractéristiques de ce type d'acquisition, les entités contractantes peuvent prescrire des qualifications spécifiques pour les soumissionnaires de marchés spéciaux.
- 3.136. Les dispositions de la Loi sur les marchés publics concernant l'invitation à soumissionner et l'adjudication des contrats peuvent ne pas s'appliquer à certaines procédures utilisées pour la passation de marchés i) en cas de catastrophe, d'épidémie ou de danger imminent; ii) entre entités publiques; et iii) auprès d'une organisation internationale, d'un gouvernement étranger ou de leurs organismes autorisés dans le cadre d'un accord comportant des dispositions spécifiques concernant les marchés publics.²¹⁹ Les marchés passés dans le cadre d'un projet de R&D financé par des fonds publics sont également exclus de la Loi sur les marchés publics.²²⁰
- 3.137. Au cours de la période considérée, en valeur, la plupart des marchés publics ont été adjugés par la voie de procédures d'appel d'offres ouvertes (tableau 3.16).

Tableau 3.8 Marchés publics par type de procédure, 2018-2022

| | Objet | Appel d'offres ouvert (%) | Appel d'offres sélectif (%) | Appel d'offres limité (%) |
|------|--------------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| 2018 | Part de la valeur totale | 79,3 | 5,2 | 15,5 |
| | Construction | 96,2 | 0,0 | 3,8 |
| | Marchandises | 59,5 | 12,6 | 27,9 |
| | Services | 82,3 | 2,0 | 15,7 |
| 2019 | Part de la valeur totale | 63,0 | 8,6 | 28,4 |
| | Construction | 95,9 | 0,1 | 4,0 |
| | Marchandises | 33,7 | 16,8 | 49,5 |
| | Services | 84,3 | 1,4 | 14,3 |
| 2020 | Part de la valeur totale | 76,5 | 10,5 | 13,0 |
| | Construction | 94,9 | 0,0 | 5,1 |
| | Marchandises | 52,1 | 27,6 | 20,3 |
| | Services | 84,1 | 1,2 | 14,7 |
| 2021 | Part de la valeur totale | 73,5 | 11,2 | 15,3 |
| | Construction | 87,1 | 8,3 | 4,6 |
| | Marchandises | 53,0 | 21,5 | 25,5 |
| | Services | 80,5 | 1,6 | 17,9 |

 $^{^{217}}$ Règlement sur l'aide aux petites et moyennes entreprises participant aux marchés publics, modifié pour la dernière fois le 24 avril 2002, article 3.

²¹⁸ Article 5 du règlement pertinent relatif aux appels d'offres pour les marchés de faible valeur, adopté le 26 avril 1999 et modifié pour la dernière fois le 8 mars 2018.

²¹⁹ Règlement sur l'invitation à soumissionner et l'adjudication des contrats dans le cadre des marchés spéciaux, modifié pour la dernière fois le 27 août 2009.

²²⁰ Loi sur les sciences et la technologie fondamentales, modifiée pour la dernière fois le 14 juin 2017, article 6.

| | Objet | Appel d'offres ouvert (%) | Appel d'offres sélectif (%) | Appel d'offres limité (%) |
|------|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| 2022 | Part de la valeur totale | 78,1 | 5,8 | 16,1 |
| | Construction | 94,1 | 1,0 | 4,9 |
| | Marchandises | 52,8 | 17,7 | 29,5 |
| | Services | 80.5 | 0.1 | 19.4 |

Note: Sont inclus les marchés qui ne sont pas couverts par l'AMP de l'OMC et dont la valeur est supérieure

à 100 000 TWD; ne sont pas inclus les achats destinés à la revente ou à la production ou la

fourniture de marchandises ou de services destinés à la vente.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

- 3.138. Afin de garantir l'efficacité et la qualité, une entité peut passer des marchés clés en main, en regroupant en un seul contrat pour une certaine période les marchés de conception et de travaux, de fourniture, d'installation et d'entretien.²²¹ Une entité contractante peut également autoriser un nombre limité de fournisseurs à présenter des soumissions conjointes, en fonction des caractéristiques du marché, à condition que cela augmente la concurrence entre les fournisseurs ou ne la limite pas..²²² Les procédures applicables à ces types de marchés sont les mêmes que pour les marchés dont la valeur atteint le seuil de publication.
- 3.139. Une entité peut également signer un contrat de fourniture inter-entités avec un fournisseur pour la fourniture de produits ou de services usuellement requis par deux entités ou plus. Ces contrats ont une durée maximale de deux ans et leur valeur ne peut atteindre le seuil de surveillance, sauf approbation par l'entité supérieure.²²³ En 2021, la part des contrats de fourniture inter-entités dans le total des marchés publics s'élevait à environ 2,5%.
- 3.140. La participation des fournisseurs étrangers aux marchés publics est régie par les prescriptions énoncées dans les accords auxquels le Taipei chinois est partie (comme l'AMP de l'OMC)²²⁴ et certains autres règlements en vertu desquels le Taipei chinois peut imposer des restrictions ou des interdictions aux fournisseurs, produits ou services d'un partenaire commercial qui n'autorise pas ou limite l'accès aux marchés des fournisseurs, produits ou services du Taipei chinois.

3.3.6.3 Préférences

- 3.141. La Loi sur les marchés publics prévoit des opérations de compensation et des préférences en matière de prix pour promouvoir l'emploi, le développement industriel et la protection de l'environnement. Ces mesures s'appliquent aux marchés non couverts par l'AMP.
- 3.142. Une entité contractante peut demander à un soumissionnaire (qu'il soit local ou étranger) d'acheter des marchandises de fabrication locale, de transférer des technologies, d'investir et/ou de faciliter les exportations dans la mesure où cela n'est pas interdit par les accords auxquels le Taipei chinois est partie. Lorsqu'un fournisseur étranger propose le prix de soumission le plus bas, l'entité contractante peut également adjuger le marché à un fournisseur local à ce prix, à condition que les produits fournis contiennent au moins 50% de valeur ajoutée locale, ou que les travaux de construction ou les services soient fournis localement.²²⁵
- 3.143. Le traitement préférentiel en faveur des fournisseurs locaux est accordé dans la mesure où il n'est pas interdit par les arrangements auxquels le Taipei chinois est partie. Dans les cas où un fournisseur étranger propose le prix de soumission le plus bas pour un marché dont la valeur atteint le seuil de publication, une entité contractante peut adjuger le marché à un fournisseur local à un prix plus élevé ne dépassant pas 3% et cinq ans.²²⁶

²²¹ Loi sur les marchés publics; et Règlement sur la mise en œuvre des marchés clés en main, modifié pour la dernière fois le 24 septembre 2012, article 24.

²²² Loi sur les marchés publics; et Règlement sur les soumissions conjointes, modifié pour la dernière fois le 22 mai 2007, article 25.

²²³ Règlement sur la mise en œuvre des contrats de fourniture inter-entités, modifié pour la dernière fois le 22 novembre 2019, article 6.

 $^{^{224}}$ Les ALE entre le Taipei chinois et la Nouvelle-Zélande et Singapour comprennent un chapitre sur les marchés publics.

²²⁵ Loi sur les marchés publics, articles 43 et 44.

²²⁶ Loi sur les marchés publics, article 44.

3.144. Les marchés publics sont également utilisés à des fins de soutien aux minorités et aux groupes défavorisés ou de protection de l'environnement. Pour les marchés dont la valeur n'atteint pas le seuil de publication dans les régions aborigènes, les entités doivent s'approvisionner auprès de personnes physiques, d'institutions, de personnes morales ou de groupes aborigènes, à condition que ceux-ci soient en mesure d'exécuter le marché. Il n'y a pas de montant minimum d'achat ni d'objectif annuel.²²⁷ Si le fournisseur retenu dans une région aborigène compte plus de 100 employés, 1% au moins d'entre eux doivent être aborigènes. La Loi sur les marchés publics prévoit également l'utilisation de procédures d'appel d'offres limitées pour l'achat de produits et de services fournis par des personnes souffrant d'un handicap physique ou mental, des prisonniers ou des organisations philanthropiques. Une préférence en matière de prix pouvant aller jusqu'à 10% est accordée pour les appels d'offres comprenant des produits étiquetés comme respectueux de l'environnement.²²⁸ Les lois et règlements relatifs aux marchés publics ne fixent pas d'objectifs annuels concernant l'achat de produits écologiques.

3.145. Les entités contractantes doivent attribuer un pourcentage spécifique de leurs marchés envisagés aux PME.²²⁹ Pour mettre en œuvre cette exigence, un pourcentage annuel cible non contraignant est établi, lequel est actuellement fixé à 45%.²³⁰ Pour les marchés dont la valeur atteint le seuil de publication, l'entité peut exiger que le soumissionnaire soit une PME ou encourager le fournisseur retenu à sous-traiter à des PME. Le pourcentage annuel cible s'applique également au niveau local. En 2022, la valeur des marchés publics passés avec des PME s'est élevée à 522 milliards de TWD, soit 86,85% du total des marchés publics.

3.3.6.4 Transparence

3.146. Afin d'accroître l'ouverture et la transparence, le Taipei chinois maintient un système d'information électronique pour les marchés publics, le GePS.²³¹ Ce système vise à fournir des renseignements sur les avis d'appel d'offres et les avis d'adjudication de l'ensemble des entités contractantes afin de faciliter la participation aux marchés publics. Le Journal officiel des marchés publics a désormais été entièrement intégré au GePS.

3.147. Conformément à la Loi sur les marchés publics, une réclamation ou une plainte peut être déposée en cas de différend entre une entité contractante et un fournisseur. Lorsque la valeur des marchés atteint le seuil de publication, un fournisseur peut déposer une plainte écrite auprès des institutions compétentes. Dans tous les cas, la médiation est encouragée. Toutefois, si la médiation n'aboutit pas, les plaignants peuvent recourir à l'arbitrage. Conformément à l'article 74 de la Loi sur les marchés publics, une plainte peut être déposée en cas de différend (entre une entité et un fournisseur) en raison d'une invitation à soumissionner, de l'évaluation d'un appel d'offres ou de l'adjudication d'un marché. La décision peut faire l'objet d'un recours devant les tribunaux administratifs.

3.3.7 Droits de propriété intellectuelle

3.148. Dans le cadre de ses efforts globaux en vue de promouvoir les industries de pointe et d'attirer l'IED, le Taipei chinois a continué de renforcer son cadre de protection des innovations technologiques et des DPI. Au cours de la période considérée, un certain nombre de modifications ont été apportées à la législation sur les DPI. Certaines de ces modifications ont été introduites pour aligner la législation du Taipei chinois sur les dispositions de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Dans l'ensemble, ces modifications visent à simplifier le régime juridique des DPI et à l'adapter à un environnement en évolution rapide (tableau 3.17).

²²⁷ Loi sur la protection des droits du travail des populations autochtones, 4 février 2015, article 11.

²²⁸ Loi sur les marchés publics; et Règlement sur les achats prioritaires de produits écologiques, modifié en dernier lieu le 15 janvier 2001, article 96.

²²⁹ Conformément aux Normes pour la reconnaissance du statut de petite ou moyenne entreprise, une entreprise est considérée comme une PME si elle a été constituée conformément à la législation pertinente, si son capital libéré ne dépasse pas 100 millions de TWD et si elle compte moins de 200 employés.

²³⁰ Document de l'OMC <u>GPA/WPS/SME/26</u> du 6 juillet 2016.

²³¹ La version anglaise du site Web, qui contient des renseignements sur l'AMP de l'OMC, peut être consultée à l'adresse suivante: https://web.pcc.gov.tw/tps/QueryTender/queryEng?mode="https://web.pcc.gov.tw/tps/QueryTender/">https://web.pcc.gov.tw/tps/QueryTender/

²³² Loi sur les marchés publics, article 74.

²³³ Loi sur les marchés publics, article 76.

Tableau 3.9 Prescriptions et conditions de protection des droits de propriété intellectuelle, 2023

| Objet | Protection | Observations |
|---|---|--|
| Droit d'auteur et | La Loi sur le droit d'auteur protège 10 types | Les importations parallèles de produits |
| droits connexes | d'œuvres (œuvres orales et littéraires, œuvres | protégés par le droit d'auteur sont |
| | musicales, œuvres dramatiques et | interdites (article 87.4), sous réserve de |
| | chorégraphiques, œuvres artistiques, œuvres | certaines exceptions. |
| | photographiques, œuvres picturales et | |
| | graphiques, œuvres audiovisuelles, | |
| | enregistrements sonores, œuvres architecturales et programmes informatiques), ainsi que les | |
| | œuvres dérivées. | |
| | La durée de la protection est de 50 ans après le | |
| | décès de l'auteur, à l'exception des œuvres | |
| | photographiques et audiovisuelles, des | |
| | enregistrements sonores et des représentations ou | |
| | exécutions, qui sont protégées pendant 50 ans à | |
| | compter de la diffusion publique de l'œuvre. | |
| | Les œuvres d'auteurs originaires d'un Membre de | |
| | l'OMC, ou en cas de réciprocité, sont protégées. Dans le cas contraire, les œuvres ne sont | |
| | protégées que si elles sont publiées pour la | |
| | première fois au Taipei chinois ou si elles sont | |
| | publiées au Taipei chinois dans les 30 jours | |
| | suivant leur première publication en dehors du | |
| | Taipei chinois. Cette disposition s'applique en cas | |
| ., | de réciprocité. | |
| Marques (y compris | Tout signe ayant un caractère distinctif – constitué | La Loi sur les marques (article 36.2) |
| les marques de | en particulier de mots, emblèmes, symboles, | adopte le principe de l'épuisement |
| certification et les marques collectives) | couleurs, formes tridimensionnelles, mouvements, hologrammes, sons ou d'une combinaison de ces | international, autorisant ainsi les importations parallèles. |
| marques conectives) | éléments – est protégé pendant une période de | importations paralleles. |
| | 10 ans, renouvelable indéfiniment pour des | |
| | périodes additionnelles de 10 ans. | |
| | L'enregistrement est fondé sur le principe de | |
| | réciprocité ou sur l'existence d'un arrangement | |
| | concernant la protection réciproque des marques. | |
| | Pour demander l'enregistrement d'une marque, un | |
| | déposant étranger doit faire appel à un agent de | |
| | marque. Un requérant ayant déposé une demande auprès d'un partenaire commercial qui est | |
| | Membre de l'OMC ou accorde la reconnaissance | |
| | réciproque des droits de priorité avec le Taipei | |
| | chinois peut se prévaloir d'un droit de priorité | |
| | dans un délai de 6 mois à compter de la demande | |
| | initiale. | |
| Indications | Les indications géographiques sont enregistrées | |
| géographiques (IG) | au titre de la Loi sur les marques en tant que | |
| (marques de | marques de certification ou marques collectives. | |
| certification ou marques collectives) | Pour qu'un produit ou un service soit protégé en tant qu'indication géographique, il doit avoir une | |
| marques conectives) | qualité, une réputation ou une autre | |
| | caractéristique essentiellement attribuable à son | |
| | origine géographique. | |
| | Les demandes d'enregistrement d'une marque de | |
| | certification doivent être déposées par une | |
| | personne morale, un groupe juridique ou une | |
| | autorité. | |
| | Les demandes d'enregistrement d'une marque | |
| | collective doivent être déposées par un syndicat, une association ou un autre groupe doté de la | |
| | personnalité juridique. Les IG sont protégées tant | |
| | que les prescriptions au titre desquelles la | |
| | protection a été accordée perdurent. | |
| | Les IG enregistrées sont protégées pendant une | |
| | période de 10 ans, renouvelable indéfiniment pour | |
| | des périodes additionnelles de 10 ans. | |

| Objet | Protection | Observations |
|---|---|--|
| Inventions, modèles d'utilité et dessins et modèles Schémas de | Les inventions, modèles d'utilité et dessins et modèles sont protégés par un brevet s'ils satisfont aux critères de nouveauté, d'activité inventive et de possibilité d'application industrielle. Les brevets sont accordés sur la base du principe de réciprocité ou de l'existence d'un arrangement de protection réciproque des droits de brevet. Les brevets d'invention sont accordés pour une durée de 20 ans, les brevets de modèles d'utilité pour une durée de 10 ans et les brevets de dessins et modèles pour une durée de 15 ans à compter de la date de dépôt. En principe, les brevets ne sont pas renouvelables. Toutefois, les brevets d'invention portant sur un produit pharmaceutique ou agrochimique, ou sur son procédé de fabrication, peuvent être prorogés une seule fois pour une période maximale de 5 ans afin de compenser tout retard dans l'obtention de l'approbation réglementaire. Les requérants étrangers doivent désigner un conseil en brevets pour le dépôt des demandes de brevet et le traitement des questions liées aux brevets. Un requérant ayant déposé une première demande de brevet auprès d'un partenaire commercial qui bénéficie d'une reconnaissance réciproque des droits de priorité avec le Taipei chinois ou qui est Membre de l'OMC peut se prévaloir d'un droit de priorité dans un délai de 12 mois à compter de la demande initiale et, dans le cas d'une demande de brevet portant sur des dessins ou modèles, dans un délai de 6 mois. Un schéma de configuration est protégé s'il est le | Aucun brevet ne sera accordé pour les inventions qui étaient divulguées dans une publication imprimée, exploitées publiquement ou connues du public avant le dépôt de la demande. Sont également exclus de la brevetabilité: i) les animaux, les végétaux et les procédés essentiellement biologiques d'obtention de végétaux ou d'animaux, à l'exception des procédés d'obtention de micro-organismes; ii) les méthodes diagnostiques, thérapeutiques et chirurgicales pour le traitement des personnes ou des animaux; et iii) les inventions contraires à l'ordre public ou à la moralité publique. Les modèles d'utilité qui sont contraires à l'ordre public ou à la moralité publique ne peuvent pas faire l'objet d'un brevet. Un dessin ou modèle ne peut pas faire l'objet d'un brevet s'il s'agit: i) d'un objet dont la forme est dictée uniquement par ses fonctions; ii) d'une œuvre d'art; iii) d'un schéma de configuration d'un circuit intégré et d'un circuit électronique; ou iv) d'un objet contraire à l'ordre public ou à la moralité publique. La Loi sur les brevets adopte le principe de l'épuisement international (article 59.1.6), autorisant ainsi les importations parallèles. |
| configuration (topographies) de circuits intégrés | fruit de l'intelligence et des efforts de son créateur. Au moment de sa création, le schéma de configuration ne doit pas être ordinaire, commun ou connu, bien que la combinaison de composants ou d'interconnexions ordinaires, communs ou connus puisse être protégée. Les schémas de configuration sont protégés pendant 10 ans à compter de la date du dépôt de la demande, ou de la première exploitation commerciale, si celle-ci est antérieure. Un propriétaire étranger peut demander l'enregistrement au Taipei chinois s'il existe un accord de protection en vigueur ou sur la base du principe de réciprocité. Un propriétaire étranger peut également obtenir une protection au Taipei chinois si la première exploitation commerciale a eu lieu au Taipei chinois, et en cas de réciprocité. | |
| Obtentions végétales | La protection n'est accordée que si une variété est nouvelle, distincte, homogène et stable, et qu'elle dispose d'une dénomination appropriée. Pour les arbres et les plantes grimpantes vivaces, la durée de la protection est de 25 ans à compter de la date d'approbation. Pour toutes les autres espèces végétales, la durée de la protection est de 20 ans à compter de la date d'approbation. | |
| Secrets commerciaux | Un secret commercial s'entend de toute méthode, technique ou formule, tout procédé, programme ou dessin ou toute autre information pouvant servir au cours de la production, de la vente ou de l'exploitation, qui n'est pas connu d'une manière générale, a une valeur économique et dont le propriétaire a pris des mesures raisonnables en vue de le garder secret. Les secrets commerciaux sont automatiquement protégés tant qu'ils ne sont pas divulgués. | |

| Objet | Protection | Observations |
|---------------------|--|--------------|
| Créations | La protection est accordée aux cérémonies | |
| intellectuelles | religieuses traditionnelles, musiques, danses, | |
| traditionnelles des | chants, sculptures, tissus, motifs, vêtements, | |
| populations | ouvrages d'artisanat populaire et toute autre | |
| autochtones | expression des réalisations culturelles des | |
| | populations autochtones. | |
| | Ces créations bénéficient d'une protection | |
| | permanente une fois enregistrées auprès du | |
| | Conseil des peuples autochtones. | |

Source: Compilation établie par le Secrétariat de l'OMC, sur la base de la législation du Taipei chinois en matière de DPI.

- 3.149. La politique en matière de propriété intellectuelle incombe toujours à l'Office de la propriété intellectuelle du MOEA (TIPO), qui est également chargé d'élaborer les lois sur la propriété intellectuelle, d'assurer la coordination interinstitutions des activités liées au respect des droits et de mettre en œuvre le plan d'action sur les DPI pour 2021-2023.
- 3.150. Au sein de l'OMC, le Taipei chinois est un membre actif du Conseil des ADPIC, où il joue un rôle clé dans les discussions sur la propriété intellectuelle et l'innovation, y compris la croissance des MPME grâce à la propriété intellectuelle, les femmes et la propriété intellectuelle, la propriété intellectuelle et la microfinance, et la collaboration public-privé en matière d'innovation.²³⁴ Outre l'Accord de l'OMC sur les ADPIC, le Taipei chinois prend part à la protection et à la coopération en matière de DPI dans le cadre du Groupe d'experts des droits de propriété intellectuelle (IPEG) de l'APEC. Le Taipei chinois n'est pas partie aux accords administrés par l'OMPI. Toutefois, dans la mesure où il met en œuvre l'Accord de l'OMC sur les ADPIC, il se conforme également aux obligations fondamentales des principales conventions de l'OMPI, qui sont incorporées à l'Accord par renvoi, telles que la Convention de Paris, la Convention de Berne, la Convention de Rome et le Traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés (Traité IPIC).
- 3.151. Au cours de la période considérée, le Taipei chinois a continué de renforcer la coopération globale en matière de DPI en signant un certain nombre de mémorandums d'accord.²³⁵

3.3.7.1 Droit d'auteur et droits connexes

3.152. Le droit d'auteur et les droits connexes au Taipei chinois continuent d'être protégés par la Loi sur le droit d'auteur et ses textes d'application.²³⁶ Au cours de la période considérée, le Taipei chinois a apporté plusieurs modifications à la Loi sur le droit d'auteur afin d'imposer des sanctions civiles et pénales aux fournisseurs de logiciels informatiques permettant l'accès à des sites Web portant atteinte au droit d'auteur et de faciliter l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur dans le cadre de l'enseignement à distance et des archives numériques.²³⁷ En outre, pour assurer la conformité avec les dispositions du PTPGP relatives aux DPI, la Loi sur le droit d'auteur a été modifiée afin de considérer les cas de piratage numérique, de distribution et de transmission publique illicites constituant une infraction grave comme des infractions passibles de poursuites sans dépôt de plainte. Le piratage de disques optiques n'est toutefois plus considéré comme une infraction grave et entraîne désormais des sanctions d'ordre général.

 $^{^{234}}$ Voir, par exemple, les documents de l'OMC $\underline{IP/C/W/638}$ du 16 février 2018; $\underline{IP/C/W/652}$ du 8 février 2019; $\underline{IP/C/W/667}$ du 9 septembre 2020; $\underline{IP/C/W/675}$ du 26 février 2021; $\underline{IP/C/W/685}$ du 1er octobre 2021; et $\underline{IP/C/W/686}$ du 25 février 2022.

²³⁵ TIPO, *Annual Report* (2021). Adresse consultée: https://www.tipo.gov.tw/en/lp-309-2.html. ²³⁶ Loi sur l'organisation de gestion collective des droits d'auteur, modifiée pour la dernière fois le 18 mai 2022; Règlement sur la médiation dans les différends concernant le droit d'auteur, modifié pour la dernière fois le 14 avril 2004; Règlement sur l'approbation des demandes de licence obligatoire pour les œuvres musicales et les redevances pour leur utilisation, modifié pour la dernière fois le 4 août 2020; Normes relatives aux frais de dossier dans les affaires concernant le droit d'auteur, modifiées pour la dernière fois le 12 avril 2010; Règlement relatif à l'approbation des demandes de licences concernant les œuvres pour lesquelles le titulaire du droit d'auteur n'est pas connu et aux redevances qui y sont liées, modifié pour la dernière fois le 11 mars 2021; et Règlement relatif aux redevances dues par les organisations de gestion collective du droit d'auteur, modifié pour la dernière fois le 26 février 2010.

 $^{^{237}}$ Documents de l'OMC $\underline{IP/N/1/TPKM/23}$, $\underline{IP/N/1/TPKM/C/13}$ du 11 octobre 2019 et $\underline{IP/N/1/TPKM/34}$, $\underline{IP/N/1/TPKM/C/17}$ du 22 septembre 2022.

- 3.153. Le Règlement relatif à l'approbation des demandes de licences concernant les œuvres pour lesquelles le titulaire du droit d'auteur n'est pas connu et aux redevances qui y sont liées a également été modifié pour faciliter l'utilisation des œuvres orphelines et soutenir le développement des industries culturelles et créatives, conformément à la Loi sur le développement des industries culturelles et créatives, qui promeut l'utilisation de ces œuvres.²³⁸
- 3.154. La Loi sur les organisations de gestion collective (OGC) des droits d'auteur a également été modifiée pour mettre en place un mécanisme de consultation publique permettant au TIPO de recueillir les observations des utilisateurs généraux du droit d'auteur lors du traitement des demandes de permis par les OGC. La Loi modifiée fixe également des limites aux mandats des responsables des OGC, ainsi que des contrôles internes pour garantir une bonne gouvernance, et encourage l'utilisation de la technologie au sein de ces organisations pour améliorer la gestion et les opérations. Le pouvoir du TIPO de surveiller les OGC et de sanctionner celles qui ne respectent pas la législation a également été renforcé. 239

3.3.7.2 Marques

- 3.155. Les marques continuent d'être protégées par la Loi sur les marques et ses textes d'application, y compris le Règlement d'application de la Loi sur les marques.²⁴⁰ Au cours de la période considérée, la Loi sur les marques a été modifiée pour inclure des dispositions pénales sur les étiquettes contrefaites de marques ou de marques collectives. En vertu de la Loi modifiée, des sanctions pénales s'appliquent désormais à certains actes préparatoires à une atteinte ou y contribuant, y compris l'importation d'étiquettes et d'emballages contrefaits. En outre, les actes commis "intentionnellement ou par négligence" sont désormais passibles de sanctions civiles, tandis que seuls les actes intentionnels sont passibles de sanctions pénales. Le Règlement d'application de la Loi sur les marques a également été modifié pour établir que la classification des produits et des services administrée par le Bureau du registre se fondera sur la Classification internationale des produits et des services publiée par l'OMPI. En outre, le Règlement sur le dépôt et le traitement par voie électronique des demandes d'enregistrement de marques de fabrique ou de commerce a été modifié pour permettre aux requérants de déposer des demandes d'enregistrement de marques par d'autres moyens lorsque la taille du fichier est trop importante (c'est-à-dire en déposant un DVD en lecture seule en personne ou par voie postale pour mener à bien le processus de dépôt électronique).
- 3.156. Le TIPO a également révisé les Lignes directrices concernant l'examen du risque de confusion afin d'aider à déterminer s'il existe un risque de confusion entre deux marques.
- 3.157. Au cours de la période considérée, les enregistrements de marques ont affiché une tendance à la hausse (81 460 en 2021 contre 71 809 en 2018). La part des marques enregistrées par des résidents a fortement augmenté au cours de cette même période (23%), en particulier en 2020 et 2021 (tableau 3.18). La durée moyenne de la procédure d'enregistrement de margues est tombée à un niveau record de 6,2 mois en 2021.²⁴¹

Tableau 3.10 Marques et données connexes, 2018-2022

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Marques | • | | | | |
| Demandes | 84 816 | 86 794 | 94 089 | 95 917 | 94 778 |
| Résidents | 59 840 | 61 928 | 72 170 | 73 374 | 74 326 |
| Non-résidents | 24 976 | 24 866 | 21 919 | 22 543 | 20 452 |
| Enregistrements | 71 809 | 70 785 | 78 849 | 81 460 | 79 400 |
| Résidents | 50 463 | 48 921 | 56 736 | 62 071 | 60 312 |
| Non-résidents | 21 346 | 21 864 | 22 113 | 19 389 | 19 088 |

 $^{^{238}}$ Document de l'OMC $\underline{IP/N/1/TPKM/31}, \, \underline{IP/N/1/TPKM/C/15}$ du 10 juin 2021. 239 Document de l'OMC $\underline{IP/N/1/TPKM/35}, \, \underline{IP/N/1/TPKM/C/18}$ du 22 septembre 2022.

²⁴⁰ Règlement d'application relatif à la rétention par les douanes de marchandises portant atteinte aux droits conférés par une marque, modifié pour la dernière fois le 2 août 2012; Loi sur la qualification des examinateurs de marques, modifiée pour la dernière fois le 2 février 2000; Règles sur les redevances concernant les marques de commerce et de fabrique, modifiées pour la dernière fois le 28 juin 2012; Règlement sur le dépôt et le traitement par voie électronique des demandes d'enregistrement de marques de fabrique ou de commerce, modifié pour la dernière fois le 9 juin 2020; et Règlement sur les procédures douanières concernant la protection des droits et intérêts relatifs aux marques de fabrique ou de commerce, modifié pour la dernière fois le 15 septembre 2021.

²⁴¹ TIPO, Annual Report (2021). Adresse consultée: https://www.tipo.gov.tw/en/lp-309-2.html.

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------------|------|------|------|------|------|
| Marques de certification | | | | | |
| Demandes | 46 | 40 | 47 | 41 | 36 |
| Enregistrements | 29 | 44 | 34 | 29 | 28 |
| Marques collectives | | | | | |
| Demandes | 49 | 53 | 46 | 48 | 48 |
| Enregistrements | 39 | 37 | 39 | 48 | 32 |

Source: TIPO, Annual Report (2021); et renseignements communiqués par le TIPO.

3.3.7.3 Indications géographiques

3.158. Les indications géographiques (IG) peuvent être enregistrées au Taipei chinois en tant que marques de certification ou marques collectives en vertu de la Loi sur les marques. Les IG sont également régies par d'autres textes législatifs, tels que la Loi sur les pratiques commerciales loyales, la Loi sur l'administration des tabacs et des alcools, le Règlement sur l'étiquetage des produits alcooliques et la Loi sur l'étiquetage des produits.

3.159. Le Taipei chinois est l'un des coauteurs de la proposition conjointe concernant la mise en place d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des IG pour les vins et les spiritueux, qui serait appliqué sur une base volontaire. 242 Le Taipei chinois s'oppose également à l'extension à tous les produits de la protection de plus haut niveau octroyée aux IG pour les vins et spiritueux.²⁴³

3.3.7.4 Brevets, modèles d'utilité et dessins et modèles

3.160. La protection par brevet au Taipei chinois reste régie par la Loi sur les brevets et ses textes d'application, y compris le Règlement d'application de la Loi sur les brevets.²⁴⁴ Au cours de la période considérée, la Loi sur les brevets a été modifiée pour, entre autres, i) porter la durée de la protection du brevet de dessin ou modèle de 12 à 15 ans; ii) assouplir les restrictions concernant la division des demandes de brevet d'invention et de modèle d'utilité après approbation; et iii) préciser le délai pour présenter une demande de modification après la délivrance d'un brevet de modèle d'utilité et d'examen sur le fond.²⁴⁵

3.161. Afin d'aligner le cadre juridique des brevets du Taipei chinois avec le PTPGP, un système liant l'enregistrement des médicaments génériques au statut du brevet du princeps a été mis en place en 2019 en vertu de la Loi sur les questions pharmaceutiques. Pour assurer la cohérence entre cette loi et la Loi sur les brevets, cette dernière a été modifiée en 2022 pour établir une base juridique permettant aux titulaires de brevets de déposer plainte afin de régler les litiges liés aux atteintes aux droits de brevet avec des fabricants de médicaments génériques ayant présenté une déclaration P4. La Loi modifiée prévoit également que si le titulaire du brevet ne dépose pas plainte dans le délai imparti, le fabricant du médicament générique peut intenter une action afin qu'il soit déterminé s'il y a réellement eu atteinte à ces droits.²⁴⁶

3.162. Le Règlement d'application de la Loi sur les brevets a également été modifié pour dispenser les requérants de brevets liés à la biotechnologie de présenter une liste des séquences par écrit et assouplir le délai de présentation des observations de tiers au TIPO. 247 En outre, des modifications importantes ont été apportées au Règlement sur la détermination de la prorogation de la durée de

²⁴² Document de l'OMC TN/IP/W/10/Rev.4 du 31 mars 2011.

²⁴³ Document de l'OMC <u>IP/C/W/386</u> du 8 novembre 2002.

²⁴⁴ Règlement sur les taxes de brevet, modifié pour la dernière fois le 27 septembre 2019; Règlement sur le dépôt et le traitement par voie électronique des demandes d'enregistrement de brevets, modifié pour la dernière fois le 9 juin 2020; Règlement sur la détermination de la prorogation de la durée de validité des brevets, modifié pour la dernière fois le 11 avril 2018; Règlement relatif à la rétention par les douanes de marchandises soupçonnées de porter atteinte aux droits conférés par une marque, modifié pour la dernière fois le 24 mars 2014; Règlement sur l'établissement de liens entre commercialisation et brevet pour les médicaments du 1er juillet 2019; Règlement sur le dépôt du matériel biologique pour les demandes de brevets, modifié pour la dernière fois le 4 juin 2015; et Loi sur les agents de brevets, modifiée pour la dernière fois le 21 novembre 2018.

²⁴⁵ Document de l'OMC <u>IP/N/1/TPKM/24/Rev.1</u>, <u>IP/N/1/TPKM/P/13/Rev.1</u> du 3 novembre 2022.

²⁴⁶ Document de l'OMC $\underline{\text{IP/N/1/TPKM/33}}$, $\underline{\text{IP/N/1/TPKM/P/17}}$ du 6 juillet 2022.

²⁴⁷ Documents de l'OMC $\underline{\text{IP/N/1/TPKM/25}}$, $\underline{\text{IP/N/1/TPKM/P/14}}$ du 5 décembre 2019 et $\underline{\text{IP/N/1/TPKM/27}}$, <u>IP/N/1/TPKM/P/15</u> du 20 juillet 2020.

validité des brevets, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de présenter un document prouvant que l'essai clinique ou sur le terrain a été approuvé aux fins de la prorogation de la durée de validité d'un brevet à l'étranger. En outre, pour les essais sur le terrain non réalisés en séquence, la restriction conformément à laquelle seul l'essai le plus long peut être déclaré aux fins de la prorogation de la durée de validité d'un brevet a été supprimée.²⁴⁸

- 3.163. Les Lignes directrices pour l'examen des inventions liées aux logiciels ont été modifiées pour tenir compte de l'utilisation accrue des applications et innovations basées sur l'IA dans de nombreuses branches de production. Les Lignes directrices modifiées précisent désormais les critères d'admissibilité devant être utilisés par le TIPO pour les inventions liées aux logiciels informatiques.²⁴⁹
- 3.164. Aucune modification n'a été apportée aux dispositions concernant la délivrance de licences obligatoires énoncées dans la Loi sur les brevets et aucune licence obligatoire n'a été délivrée au cours de la période considérée.
- 3.165. Le nombre de demandes et d'octrois de brevets a légèrement diminué au cours de la période considérée; le nombre de demandes d'enregistrement de brevets d'invention a augmenté, tandis que le nombre de demandes de brevets portant sur des modèles d'utilité ou des dessins et modèles a diminué. La plupart des demandes de brevet ont été présentées par des résidents du Taipei chinois, mais la part des requérants étrangers a augmenté par rapport à la période visée par l'examen précédent, pendant laquelle celle-ci était en moyenne de 40% (tableau 3.19). En 2022, les trois principales catégories de produits pour lesquels des brevets ont été accordés étaient les dispositifs à semi-conducteur (10,62%), l'optique (8,32%) et les circuits électroniques de base (6,20%). La durée moyenne de la procédure d'autorisation ou de rejet des demandes de brevet d'invention a baissé à un niveau record de 13,6 mois en 2019. Pour les demandes de brevet de modèle d'utilité, la durée la plus basse a été enregistrée en 2020 (2,2 mois). La durée moyenne de la procédure d'autorisation ou de rejet des demandes de brevet de dessin ou modèle était de 7,3 mois au cours de la période considérée.²⁵⁰

Tableau 3.11 Demandes et enregistrements de brevets, 2018-2022

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Demandes déposées | | | | | |
| Brevets d'invention | 47 429 | 48 268 | 46 664 | 49 116 | 50 242 |
| Résidents (%) | 39 | 39 | 41 | 40 | 39 |
| Non-résidents (%) | 61 | 61 | 59 | 60 | 61 |
| Modèles d'utilité | 17 910 | 17 580 | 17 555 | 15 796 | 14 662 |
| Résidents (%) | 93 | 93 | 94 | 92 | 93 |
| Non-résidents (%) | 7 | 7 | 6 | 8 | 7 |
| Dessins et modèles | 8 082 | 8 804 | 8 019 | 7 701 | 7 155 |
| Résidents (%) | 53 | 48 | 49 | 46 | 48 |
| Non-résidents (%) | 47 | 52 | 51 | 54 | 52 |
| Total | 73 421 | 74 652 | 72 238 | 72 613 | 72 059 |
| Résidents (%) | 53 | 53 | 55 | 52 | 51 |
| Non-résidents (%) | 47 | 47 | 45 | 48 | 49 |
| Brevets accordés | | | | | |
| Brevets d'invention | 36 147 | 34 926 | 33 811 | 36 576 | 37 175 |
| Résidents (%) | 41 | 41 | 41 | 42 | 43 |
| Non-résidents (%) | 59 | 59 | 59 | 58 | 57 |
| Modèles d'utilité | 18 559 | 16 300 | 17 489 | 15 742 | 14 212 |
| Résidents (%) | 93 | 93 | 93 | 92 | 92 |
| Non-résidents (%) | 7 | 7 | 7 | 8 | 8 |
| Dessins et modèles | 7 487 | 6 660 | 7 419 | 7 158 | 6 627 |
| Résidents (%) | 52 | 51 | 45 | 46 | 44 |
| Non-résidents (%) | 48 | 49 | 55 | 54 | 56 |
| Total | 62 193 | 57 886 | 58 719 | 59 476 | 58 014 |
| Résidents (%) | 58 | 57 | 57 | 56 | 55 |
| Non-résidents (%) | 42 | 43 | 43 | 44 | 45 |

Source: TIPO, Annual Report (2021); et renseignements communiqués par le TIPO.

²⁴⁸ Document de l'OMC <u>IP/N/1/TPKM/19</u>, <u>IP/N/1/TPKM/P/10</u> du 26 septembre 2018.

²⁴⁹ TIPO (2021), Annual Report. Adresse consultée: https://www.tipo.gov.tw/en/lp-309-2.html.

²⁵⁰ Renseignements communiqués par les autorités.

3.3.7.5 Variétés végétales

3.166. Aucune modification importante n'a été apportée à la Loi sur les variétés végétales et les semences, qui a été modifiée pour la dernière fois en mai 2018.

3.3.7.6 Schémas de configuration (topographies) des circuits intégrés

3.167. Les schémas de configuration de circuits intégrés continuent d'être protégés en vertu de la Loi sur la protection des schémas de configuration des circuits intégrés, modifiée pour la dernière fois en 2002, et de son règlement d'application. Aucune modification notable n'a été apportée au cours de la période considérée.

3.3.7.7 Secrets commerciaux

3.168. Les secrets commerciaux continuent d'être protégés en vertu de la Loi sur les secrets commerciaux. En janvier 2020, la Loi a été modifiée pour introduire le mécanisme d'ordonnance de confidentialité afin de protéger les secrets commerciaux des plaignants au cours des procédures d'enquête pénale. Toute personne qui enfreint une ordonnance de confidentialité est passible d'une peine d'emprisonnement d'une durée maximale de trois ans. Cette modification vise à empêcher la divulgation de secrets commerciaux, à inciter les entreprises à porter plainte et à permettre aux procureurs de mener à bien leurs enquêtes. En outre, étant donné que ces modifications renforcent également la protection des secrets commerciaux des personnes étrangères, elles pourraient avoir une incidence sur l'IED et la R&D.²⁵¹

3.3.7.8 Moyens de faire respecter les droits

- 3.169. Selon les autorités, la qualité et la quantité des DPI sont essentielles à la compétitivité du Taipei chinois et à la promotion de son intégration économique mondiale. ²⁵² Au cours de la période à l'examen, le Taipei chinois a pris des mesures et institué plusieurs nouvelles politiques visant à renforcer les moyens de faire respecter les DPI, comme le plan d'action sur les DPI pour 2021-2023, qui est mis en œuvre conformément aux politiques du Taipei chinois en matière d'innovation et de développement industriels. L'objectif principal de ce plan est de renforcer les enquêtes sur le piratage, la contrefaçon et le vol de secrets commerciaux afin de réduire effectivement les atteintes aux droits.
- 3.170. Une Équipe spéciale de coordination interinstitutionnelle pour le respect de la propriété intellectuelle, composée de représentants de certains ministères, des forces de police, de la police des DPI et de l'Administration des douanes, continue de coordonner le travail de contrôle.
- 3.171. Toutes les lois sur les DPI contiennent des dispositions sur les recours civils en cas de violation. L'atteinte au droit d'auteur, aux marques de fabrique ou de commerce et aux secrets commerciaux est également passible de sanctions pénales. Les sanctions pénales en cas de violation du droit d'auteur consistent notamment en une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans et une amende pouvant aller jusqu'à 5 millions de TWD. Les sanctions pénales pour contrefaçon de marque comprennent une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans et une amende pouvant aller jusqu'à 200 000 TWD. Des sanctions pénales sont également prévues en cas de détournement de secrets commerciaux (peine d'emprisonnement allant de 1 à 10 ans et/ou amende allant de 3 à 50 millions de TWD).
- 3.172. L'Administration des douanes est chargée de faire respecter les DPI pour les marchandises importées et exportées et elle peut suspendre d'office la mainlevée des marchandises suspectées de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle. Afin d'accélérer l'identification des marchandises contrefaites, le Règlement sur les procédures douanières concernant la protection des droits et intérêts relatifs aux marques de fabrique ou de commerce a été modifié en 2021 pour permettre aux détenteurs de droits d'identifier les marchandises suspectes sur une plate-forme en ligne plutôt que sur place. Au cours de la période considérée, l'Administration des douanes a continué d'échanger des renseignements sur les affaires de contrefaçon avec ses homologues internationaux.

²⁵¹ Document de l'OMC <u>IP/N/1/TPKM/26</u>, <u>IP/N/1/TPKM/U/3</u> du 9 avril 2020.

²⁵² TIPO (2021), *Annual Report*. Adresse consultée: https://www.tipo.gov.tw/en/lp-309-2.html.

3.173. Sur le marché local, les principales entités chargées de la lutte contre les atteintes aux DPI sont les bureaux des procureurs de district, le Bureau d'enquête (MOJ), les forces de police, la police des DPI et le Tribunal de la propriété intellectuelle et du commerce. Au cours de la période considérée, le Tribunal de la propriété intellectuelle a fusionné avec le Tribunal de commerce et a été rebaptisé Tribunal de la propriété intellectuelle et du commerce. La police des DPI continue d'effectuer des enquêtes sur les contrefaçons et le piratage. L'Équipe spéciale chargée de l'application de la Loi sur les disques optiques (JODE) a effectué des inspections périodiques et aléatoires dans les fabriques de disques optiques jusqu'en 2021, date à laquelle, selon les autorités, ces inspections ont été suspendues. En 2022, la valeur des saisies relatives aux marques et aux droits d'auteur sur le marché local s'est élevée à 49,45 millions de TWD.²⁵³

²⁵³ Renseignements communiqués par les autorités.

4 POLITIQUE COMMERCIALE - ANALYSE PAR SECTEUR

4.1 Agriculture

4.1.1 Aperçu général

4.1. En 2022, l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture ont représenté 1,4% du PIB et 4,6% de l'emploi, contre 1,7% et 4,9%, respectivement, en 2018 (tableau 1.1). Pendant la période 2018-2021, les cultures ont représenté plus de 50% de la production annuelle du secteur, tandis que la contribution de la sylviculture est restée très modeste. L'importance relative de l'élevage a connu une croissance constante, tandis que la part de la pêche a continué d'afficher une tendance principalement à la baisse. Les principales activités ont été l'horticulture et l'élevage de porcs et de volailles (tableau 4.1). Le riz reste le principal aliment de base dans le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois), bien que la superficie destinée à cette culture et son volume de production diminuent régulièrement depuis 2018.1

Tableau 4.1 Composition de la production agricole, 2018-2021

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Total (millions de TWD) | 525 610,1 | 512 427,9 | 503 805,3 | 536 074,2 |
| Production végétale | 269 445,6 | 262 509,5 | 263 610,3 | 272 179,9 |
| Fruits | 99 352,0 | 92 343,5 | 95 779,7 | 101 259,6 |
| Légumes | 73 332,5 | 77 828,3 | 74 617,2 | 81 476,1 |
| Riz paddy | 42 986,5 | 39 891,5 | 38 753,9 | 35 149,1 |
| Production animale | 166 687,0 | 162 941,8 | 168 813,4 | 185 786,7 |
| Porcs | 70 359,5 | 70 944,4 | 71 487,3 | 76 696,6 |
| Poulets à rôtir, y compris colorés | 43 867,6 | 40 048,6 | 46 448,7 | 52 878,3 |
| Œufs de poule | 21 131,7 | 22 010,3 | 21 413,2 | 23 066,8 |
| Production sylvicole | 139,2 | 156,4 | 165,6 | 227,4 |
| Bois d'œuvre | 108,5 | 132,4 | 143,9 | 203,1 |
| Production halieutique | 89 267,5 | 86 622,6 | 71 216,1 | 77 880,2 |
| Pêche en eaux profondes | 35 740,3 | 33 840,3 | 25 560,8 | 32 658,4 |
| Aquaculture en eaux intérieures | 31 819,6 | 31 353,2 | 27 159,8 | 27 187,0 |

Source: Conseil de l'agriculture (COA). Adresse consultée: https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505686.

- 4.2. Le secteur agricole du Taipei chinois reste de taille modeste en raison de la rareté des terres agricoles, de la fragmentation des exploitations agricoles et de la diminution et du vieillissement de la main-d'œuvre rurale. En 2021, le Taipei chinois avait 734 634 hectares cultivés, 8 107 hectares utilisés pour l'élevage et 30 668 hectares utilisés pour les bassins d'aquaculture.² La plupart des exploitations restent de petite taille (1,1 hectare en moyenne) et familiales.
- 4.3. La vulnérabilité aux conditions climatiques défavorables constitue un autre obstacle à la croissance et à la productivité du secteur. Pendant la période considérée, le Taipei chinois a connu plusieurs catastrophes climatiques, y compris des inondations et des sécheresses. Pendant la période 2018-2021, les pertes agricoles totales en lien avec ces catastrophes ont été estimées à 34,9 milliards de TWD.3
- 4.4. Le Taipei chinois reste fortement tributaire des produits alimentaires et des intrants agricoles importés, comme les aliments pour animaux, les fourrages et les engrais. En ce qui concerne les poissons et les produits de la pêche (définition de l'OMC), la balance commerciale a été excédentaire pendant la période 2018-2019 mais est devenue déficitaire par la suite (tableau 4.2). Les importations de produits alimentaires ont représenté environ 3,6% des importations totales de marchandises en 2022, contre 4% en 2018.⁴ En 2021, les importations ont représenté 68,7% de l'apport calorique annuel du Taipei chinois, contre 65,5% en 2018. La forte hausse des coûts du transport maritime, provoquée par une pénurie mondiale de conteneurs de transport maritime à la suite de la pandémie de COVID-19, a freiné les échanges de produits agricoles du Taipei chinois.

¹ Adresse consultée: https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=8842.

² Il y avait aussi 52 391 hectares de terres en jachère.

³ Adresse consultée: https://eng.coa.gov.tw/upload/files/eng web structure/2505697/ZA ZA10-

^{276 110.}pdf.

4 Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base du document du BOFT, *Trade Statistics*. Adresse consultée: https://cuswebo.trade.gov.tw/FSCE000F/FSCE000F.

Tableau 4.2 Commerce des produits agricoles, 2018-2022

| | Désignation | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------------------------|---|-------------------|--------------|--------------|--------------------|-------------------|
| Export | Exportations (millions d'USD) | | 3 784,0 | 3 629,9 | 4 241,2 | 3 717,0 |
| (% des | s exportations totales) | 1,1 | 1,1 | 1,1 | 1,0 | 0,8 |
| | cipales catégories (au niveau des posi | tions à 4 chiff | res du SH, % | des exportat | ions totales de pr | oduits agricoles) |
| 2106 | Préparations alimentaires, n.d.a. | 16,9 | 18,8 | 19,0 | 19,8 | 21,2 |
| 1905 | Produits de la boulangerie, de la | 5,4 | 5,3 | 5,5 | 5,2 | 5,7 |
| | pâtisserie ou de la biscuiterie, | | | | | |
| | même additionnés de cacao | | | | | |
| 0505 | Peaux et autres parties d'oiseaux | 7,3 | 6,9 | 4,5 | 4,8 | 5,2 |
| _ | revêtues de leurs plumes () | | | | | |
| 2402 | Cigares (y compris ceux à bouts | 3,8 | 3,6 | 3,4 | 4,8 | 5,1 |
| | coupés), cigarillos et cigarettes, en | | | | | |
| | tabac ou en succédanés de tabac | | | | | |
| 2202 | Eaux, additionnées de sucre ou | 5,1 | 5,0 | 5,3 | 5,1 | 5,0 |
| | d'autres édulcorants ou | | | | | |
| | aromatisées, et autres boissons | | | | | |
| _ | non alcooliques | | | | | 160510 |
| | tations (millions d'USD) | 12 639,5 | 12 658,5 | 12 374,6 | 14 757,5 | 16 854,2 |
| | importations totales) | 4,4 | 4,4 | 4,3 | 3,9 | 3,9 |
| | cipales catégories (au niveau des posi | | | | | |
| 1201 1005 | Fèves de soja, même concassées Maïs | 8,5 | 8,1 | 8,3 | 10,1 | 11,1 |
| | | 6,8 | 7,7 | 7,1 | 8,9 | 10,3 |
| 2106 0202 | Préparations alimentaires, n.d.a. | 5,4 | 5,6 | 5,6 | 5,5 | 5,3 |
| 0202 | Viandes des animaux de l'espèce | 4,6 | 5,0 | 5,0 | 4,3 | 5,1 |
| 2208 | bovine, congelées Alcool éthylique non dénaturé d'un | Εĵ | 6.0 | 5,4 | 5,0 | 4.2 |
| 2208 | titre alcoométrique volumique de | 5,3 | 6,0 | 5,4 | 5,0 | 4,3 |
| | moins de 80% vol; eaux-de-vie, | | | | | |
| | liqueurs et autres boissons | | | | | |
| | spiritueuses | | | | | |
| Balance commerciale (millions d'USD) | | | | | | |
| Agricul | • | -9 007,2 | -8 874,6 | -8 744,7 | -10 516,4 | -13 137,1 |
| | Poissons et produits de la pêche ^a | | 195,4 | -245,6 | -66,8 | -463,1 |
| | ts alimentaires ^b | 353,5 -6 585,2 | -6 816,1 | -7 206,9 | -8 322,2 | -10 858,6 |
| | ts pour animaux ^c | -614,4 | -595,8 | -605,2 | -690,5 | -830,2 |
| Engrais | | -117,7 | -129,5 | -153,8 | -84,4 | -226,2 |

a Chapitre 3 et positions 0508, 0511.91, 1504.10, 1504.20, 1603 à 1605 et 2301.20 du SH.

b Chapitres 1 à 23 (à l'exclusion des chapitres 5, 6, 13 et 14 et des positions 1108, 1109, 1201 à 1209, 1520, 1211.30, 1211.40, 1211.50, 1212.21, 1212.29, 2207.10 et 2207.20) et positions 3823, 3502.11 et 3502.19 du SH.

c Chapitre 23 et positions 1213 et 1214 du SH.

d Chapitre 31 du SH.

Note: Sauf indication contraire, la définition des produits agricoles de l'OMC est appliquée.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base du document du BOFT, *Trade Statistics*. Adresse consultée: https://cuswebo.trade.gov.tw/FSCE000F/FSCE000F.

- 4.5. Les investissements entrants dans la plupart des activités agricoles (agriculture, élevage, sylviculture, pêche et aquaculture) restent limités (section 2.4). Dans le cadre de la politique des "Petits propriétaires, grands locataires", qui est en place depuis 2009, diverses incitations continuent d'être offertes en vue de rajeunir la filière agricole, d'augmenter la taille des exploitations et d'accorder des pensions de retraite aux agriculteurs âgés.⁵
- 4.6. Le Conseil de l'agriculture (COA) reste chargé des questions relatives à l'agriculture, à l'élevage, à la sylviculture, à la pêche et aux produits alimentaires au Taipei chinois. Ses responsabilités comprennent la formulation et la mise en œuvre des politiques, y compris l'orientation et la supervision des activités pertinentes menées aux niveaux provincial et municipal. Le COA partage des responsabilités avec d'autres organismes publics dans les domaines des ressources en eau, de l'utilisation des terres, de la gestion des océans et des côtes et de la prévention des catastrophes.
- 4.7. Pendant la période à l'examen, les efforts menés par le COA pour protéger les droits et les intérêts de la population agricole et promouvoir un environnement agricole optimal ont été orientés par son nouveau Programme pour une agriculture innovante, qui comprend trois axes principaux: renforcer le bien-être des agriculteurs, améliorer les infrastructures et accroître la compétitivité. En

⁵ Document de l'OMC <u>WT/TPR/S/377/Rev.1</u> du 6 mars 2019.

⁶ Adresse consultée: https://eng.coa.gov.tw/ws.php?id=2505380.

outre, le COA a continué d'appliquer des stratégies et des plans d'action élaborés conformément au Plan d'action pour l'adaptation au changement climatique et à la Nouvelle politique en direction du Sud (NSP) du Taipei chinois.

- 4.8. Le COA reste chargé du Fonds de garantie des crédits agricoles (ACGF), qui est destiné à aider les agriculteurs et les pêcheurs qui ne disposent pas de garanties suffisantes pour obtenir des prêts agricoles. Le COA est aussi chargé d'administrer le Fonds de réparation des dommages causés aux agriculteurs par les importations de produits agricoles et son fonds subsidiaire, le Fonds pour l'élevage des porcs, créé en 2021. Ces fonds financent des mesures de soutien visant à aider les agriculteurs à faire face aux difficultés découlant de la libéralisation des échanges, à accélérer la transformation structurelle du secteur agricole et à renforcer sa compétitivité. En janvier 2021, le Taipei chinois a aussi établi un Fonds d'assurance agricole afin de mettre en œuvre des mécanismes de répartition des risques, de stabiliser les opérations et les fonctions du système d'assurance agricole, de former des experts en sinistres, et de créer une base de données sur l'assurance agricole. En vertu de la Loi sur l'assurance agricole, le COA doit injecter jusqu'à 10 milliards de TWD dans le Fonds. Selon les autorités, 0,6 milliard de TWD ont été injectés à ce jour.
- 4.9. Les principales lois régissant le secteur restent la Loi sur le développement de l'agriculture, la Loi sur l'exploitation forestière et la Loi sur la pêche. Pendant la période considérée, des modifications ont été apportées à la Loi sur l'assurance maladie des agriculteurs et à la Loi sur la pêche, entre autres. Le Taipei chinois a aussi promulgué la Loi sur la promotion de l'agriculture biologique (30 mai 2018), la Loi sur la pêche lointaine (20 juillet 2016), la Loi sur l'assurance agricole (27 mai 2020), la Loi sur la retraite des agriculteurs (10 juin 2020) et la Loi sur l'irrigation (22 juillet 2020). Le 1^{er} octobre 2020, l'ensemble des associations d'irrigation menant des activités au Taipei chinois ont officiellement été absorbées par une Agence de l'irrigation nouvellement créée sous l'égide du COA.⁷
- 4.10. En juillet 2019, le Taipei chinois a adhéré à l'Accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien (SIOFA). Après avoir apporté des améliorations essentielles concernant le cadre juridique, la traçabilité, la coopération mondiale, et les mécanismes de suivi, de contrôle et de surveillance, le 27 juin 2019, il a été retiré de la liste des pays ayant reçu un "carton jaune" de l'UE pour ce qui est de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.8

4.1.2 Mesures commerciales

- 4.11. La moyenne des droits NPF appliqués aux produits agricoles (définition de l'OMC), EAV compris, était de 16,6% (17,6% au niveau des positions à huit chiffres du SH) en 2023, contre 17,8% en 2018 (tableau 3.1). Environ 6% des lignes tarifaires visant des produits agricoles étaient soumises à des taux non *ad valorem* et la moyenne simple des EAV était de 59,5% (contre une moyenne de 13,9% pour l'ensemble des taux *ad valorem*). Les droits NPF les plus élevés visaient les noix d'arec (ou de bétel) (SH 0802.80.0000, 810 TWD/kg avec un EAV de 1 069,9%), suivies des autres velours de cerf (SH 0507.90.2000, 500%) et du riz non décortiqué (SH 1006.10.0000, 45 TWD/kg avec un EAV de 467,4%).
- 4.12. Les droits d'importation visant la plupart des produits du bois (184 des 201 lignes tarifaires relevant du chapitre 44 du SH) restent nuls, et la moyenne simple des droits s'élevait à 0,9% en 2023. La moyenne simple des taux de droits visant les poissons et les produits de la pêche (définition de l'OMC) était de 19,9% (20,1% au niveau des positions à huit chiffres du SH) en 2023, contre 20,4% en 2018. Environ 61 des 816 lignes tarifaires étaient soumises à des taux non *ad valorem* et la moyenne des EAV était de 25,8%. S'agissant des importations de produits de la pêche, les droits NPF les plus élevés visaient les mulets congelés (SH 0303.89.1000, 25 TWD/kg, EAV de 83,8%) et les crevettes, séchées, salées ou en saumure mais non fumées (SH 0306.95.1910 et 0306.95.1990, 48 TWD/kg ou 25%, le chiffre le plus élevé étant retenu, EAV de 72,5%).

⁷ En centralisant la gestion de l'irrigation, le Taipei chinois vise à élargir la couverture des services et à assurer une utilisation la plus efficace possible des ressources en eau à usage agricole. Selon les autorités, la réforme institutionnelle n'a pas d'incidence sur les conditions de fourniture des services d'irrigation aux agriculteurs. Ces services sont fournis aux agriculteurs à titre gratuit et ne sont soumis à aucune cotisation.

⁸ Adresse consultée: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip 19 3397.

⁹ Taux hors contingent.

Le tarif d'importation 2018 du Taipei chinois comprend 9 134 lignes au niveau des positions à 8 chiffres, tandis que son tarif 2023 contient 12 280 lignes au niveau des positions à 10 chiffres. À des fins de comparaison, le chiffre entre parenthèses représente le taux moyen correspondant calculé sur la base des positions à 8 chiffres figurant dans le tarif 2023.

4.13. Le Taipei chinois applique des contingents tarifaires à certaines importations de produits agricoles (section 3.1.3.3). Pendant la période 2018-2022, des mesures de sauvegarde spéciale ont été appliquées aux importations de produits agricoles à plusieurs reprises (section 3.1.6 et tableau 4.3).

Tableau 4.3 Mesures de sauvegarde spéciale appliquées, 2018-2022

| | Désignation des produits | Fondées sur le volume | | Fondées sur les prix | | |
|------|---|--|----------------------------|----------------------|----------------------------|--|
| | | Période | Quantité concernée (kg) | Envoi | Quantité concernée (kg) | |
| 2018 | Arachides | Du 25/12/2018 au 31/12/2018 | 2 979 | 4 | 4 900 | |
| | Aulx | Du 14/12/2018 au 31/12/2018 | 4 813 | - | - | |
| 1 | Cuisses et ailes de poulet | Du 21/09/2018 au 31/12/2018 | 25 985 804 | 1 425 | 44 768 590 | |
| | Autres morceaux de poulet | Du 27/03/2018 au 31/12/2018 | 6 982 930 | 48 | 444 907 | |
| | Lait frais | Du 03/08/2018 au 31/12/2018 | 2 706 687 | - | - | |
| | Autres types de lait liquide | - | - | 25 | 218 909 | |
| | Abats de volailles | Du 18/07/2018 au 31/12/2018 | 90 649 | - | - | |
| | Haricots rouges | Du 21/12/2018 au 31/12/2018 | 1 795 | 2 | 97 | |
| | Shiitake séchés Kakis (plaquemines) | Du 21/12/2018 au 31/12/2018 | 2 396 | 1 | 4 | |
| | Poitrines de porc | Du 22/08/2018 au 31/12/2018 | 3 624 601 | 90 | 503 020 | |
| | Poires | Du 22/00/2010 au 31/12/2010 | 3 024 001 | 3 | 303 020 | |
| | Autres aulx, frais ou réfrigérés | Du 23/09/2019 au 31/12/2019 | 638 492 | 5 - | - | |
| | Cuisses et ailes de poulet | Du 18/10/2019 au 31/12/2019 | 29 159 494 | 3 307 | 97 121 324 | |
| | Autres morceaux de poulet | Du 11/02/2019 au 31/12/2019 | 3 966 556 | 58 | 919 884 | |
| | Lait frais | Du 10/09/2019 au 31/12/2019 | 1 411 597 | - | - | |
| | Autres types de lait liquide | Du 26/11/2019 au 31/12/2019 | 330 230 | 2 | 744 | |
| | Abats de volailles | Du 23/08/2019 au 31/12/2019 | 166 312 | - | - | |
| | Abats d'animaux d'élevage | Du 27/11/2019 au 31/12/2019 | 1 428 469 | - | - | |
| | Haricots rouges | - | - | 5 | 382 | |
| | Shiitake séchés | Du 07/10/2019 au 31/12/2019 | 1 689 | 26 | 48 094 | |
| | Kakis (plaquemines) | - | - | 1 | 48 | |
| | Poitrines de porc | - | - | 82 | 1 004 975 | |
| | Poires | - Du 27/10/2020 au 21/12/2020 | 5 830 045 | 1 5 257 | 152 070 070 | |
| | Cuisses et ailes de poulet Autres morceaux de poulet | Du 27/10/2020 au 31/12/2020 Du 21/07/2020 au 31/12/2020 | 4 619 263 | 5 257 52 | 152 970 970 881 617 | |
| | Lait frais | Du 29/09/2020 au 31/12/2020 | 747 301 | - | 001 017 | |
| | Autres types de lait liquide | | 747 301 | 2 | 487 | |
| | Abats de volailles | Du 13/11/2020 au 31/12/2020 | 50 678 | - | - | |
| | Shiitake séchés | Du 24/06/2020 au 31/12/2020 | 30 955 | 54 | 166 632 | |
| | Poitrines de porc | - · · · · - | - | 114 | 641 026 | |
| _ | Riz | - | - | 11 | 5 410 | |
| | Arachides | Du 16/12/2021 au 31/12/2021 | 6 478 | 6 | 948 | |
| | Poires | | | 1 | 15 | |
| | Aulx (aulx en bulbe séchés, | Du 28/09/2021 au 31/12/2021 | 99 019 | - | - | |
| | entiers, coupés en morceaux | | | | | |
| | ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés) | | | | | |
| | Cuisses et ailes de poulet | _ | _ | 2 882 | 81 198 846 | |
| | Autres morceaux de poulet | | _ | 2 002 | 322 553 | |
| | Autres types de lait liquide | Du 30/11/2021 au 31/12/2021 | 225 701 | 8 | 5 476 | |
| | Shiitake séchés | Du 26/02/2021 au 31/12/2021 | 114 180 | 114 | 233 387 | |
| | Kakis (plaquemines) | Du 07/10/2021 au 31/12/2021 | 26 970 | - | - | |
| | Poitrines de porc | - | - | 30 | 326 295 | |
| | Riz | Du 06/12/2022 au 31/12/2022 | 144 819 | 90 | 15 073 378 | |
| | Arachides | Du 25/03/2022 au 31/12/2022 | 302 353 | 9 | 5 027 | |
| | Aulx (aulx en bulbe séchés, | Du 01/12/2022 au 31/12/2022 | 15 500 | - | - | |
| | entiers, coupés en morceaux | | | | | |
| | ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés) | | | | | |
| | Cuisses et ailes de poulet | _ | _ | 488 | 12 473 036 | |
| | Autres morceaux de poulet | - - | | 10 | 34 331 | |
| | Autres types de lait liquide | Du 05/09/2022 au 31/12/2022 | 1 656 958 | - | 54 551 | |
| | Haricots rouges | Du 04/11/2022 au 31/12/2022 | 17 793 | - | | |
| | Shiitake séchés | Du 21/02/2022 au 31/12/2022 | 175 564 | 154 | 275 161 | |
| | Kakis (plaquemines) | Du 25/10/2022 au 31/12/2022 | 26 154 | - | - | |
| | Poitrines de porc | Du 17/10/2022 au 31/12/2022 | 2 235 499 | 2 | 22 960 | |

Cette mesure n'a pas été appliquée.

Note: Si la sauvegarde spéciale fondée sur les prix et la sauvegarde spéciale fondée sur le volume sont toutes deux applicables à une cargaison, seule l'une d'entre elles (prévoyant le droit additionnel le plus élevé) sera appliquée.

Source: Documents de l'OMC <u>G/AG/N/TPKM/177</u> du 28 février 2019; <u>G/AG/N/TPKM/190</u> du 21 janvier 2020 <u>G/AG/N/TPKM/199</u> du 5 février 2021; et <u>G/AG/N/TPKM/210</u> du 21 février 2022; et renseignements communiqués par les autorités.

4.14. Le COA, par l'intermédiaire de son Office de contrôle des produits agricoles et des produits alimentaires (AFA), conserve le droit exclusif d'importer du riz au nom du secteur public, à savoir 65% du contingent tarifaire annuel pour le riz brun (section 3.1.3.3). Pendant la période 2018-2021, les importations de riz brun sont restées relativement stables, tandis que la production locale n'a cessé de diminuer. Néanmoins, le Taipei chinois a été un exportateur net de riz brun pendant la période 2020-2021 (tableau 4.4).

Tableau 4.4 Commerce et production de riz brun, 2018-2021

(Milliers de tonnes métriques)

| Trimere de termes metriques) | | | | | | | | |
|------------------------------|---------|---------|---------|---------|--|--|--|--|
| Riz brun | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | | | | |
| Importations totales | 127,5 | 139,7 | 127,8 | 127,9 | | | | |
| Importations de l'AFA | 79,9 | 81,8 | 69,9 | 86,2 | | | | |
| Exportations totales | 74,5 | 112,5 | 264,2 | 227,6 | | | | |
| Production locale | 1 561.6 | 1 428.3 | 1 387.2 | 1 241.7 | | | | |

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

- 4.15. Le Taipei chinois a informé le Comité de l'agriculture qu'aucun programme de subventions à l'exportation soumis à des engagements de réduction n'avait été appliqué pendant la période 2018-2022.¹¹
- 4.16. Le COA continue d'aider les agriculteurs dans leurs efforts d'expansion sur le marché mondial en menant et en facilitant des programmes de commercialisation, en soutenant la participation à des expositions à l'étranger et en développant des images de marque. Les initiatives de promotion des exportations visent un large éventail de produits, y compris les poissons (thon, mérou et tilapia), les orchidées, le thé, les fèves de soja et les fruits (bananes et mangues). Pendant la période 2018-2022, le COA a organisé 29 activités de commercialisation de produits agricoles et a soutenu la participation à 54 expositions internationales et 137 activités de promotion des ventes tenues à l'étranger.
- 4.17. En juillet 2017, le COA a créé un guichet unique dans le secteur agricole afin d'aider les entreprises qui prévoient de lancer ou de développer leurs activités dans les économies partenaires dans le cadre de la NSP. Le guichet unique offre des renseignements et des services dans divers domaines, y compris les régimes d'investissement, les prescriptions en matière de capital, le soutien technique, le commerce, les droits de propriété intellectuelle, la certification et les marchés du travail. Selon les autorités, il a permis d'aider 129 requérants pendant la période 2020-2022.
- 4.18. Des prohibitions à l'exportation restent en vigueur pour certaines espèces végétales, animales et halieutiques et leurs produits (section 3.2.3). Selon les autorités, pendant la période 2018-2023, aucune nouvelle prohibition à l'importation ou à l'exportation de produits agricoles n'a été introduite.
- 4.19. Le Taipei chinois a conclu des arrangements concernant l'équivalence de la certification des produits agricoles biologiques avec l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon et la Nouvelle-Zélande.

4.1.3 Mesures de soutien interne

4.20. Les notifications les plus récentes du Taipei chinois en matière de soutien interne portent sur 2018 et 2019. La mesure globale du soutien (MGS) totale est passée de 9 milliards de TWD en 2018 à 9,4 milliards de TWD en 2019. Le soutien total au titre de la catégorie verte a aussi légèrement augmenté, passant de 37,2 milliards de TWD à 37,6 milliards de TWD au cours de la même période. Le riz a continué de recevoir le soutien par produit le plus important, représentant l'essentiel des dépenses totales par produit réalisées chaque année. La composante autre que par produit de la MGS est passée de 1,8 milliard de TWD en 2018 à 3 milliards de TWD en 2019. Cette augmentation s'explique principalement par les dépenses engagées pour subventionner le prix des machines agricoles. Les dépenses notifiées au titre du soutien autre que par produit comprenaient aussi une subvention pour le transport des engrais, une subvention pour l'écart de prix des engrais agricoles, une exemption ou réduction du coût de l'électricité utilisée pour la production agricole,

 $^{^{11}}$ Documents de l'OMC <u>G/AG/N/TPKM/170</u> du 22 janvier 2019; <u>G/AG/N/TPKM/189</u> du 27 janvier 2020; <u>G/AG/N/TPKM/198</u> du 25 janvier 2021; <u>G/AG/N/TPKM/208</u> du 14 janvier 2022; et <u>G/AG/N/TPKM/219</u> du 19 janvier 2023.

¹² Documents de l'OMC <u>G/AG/N/TPKM/206</u> et <u>G/AG/N/TPKM/207</u> du 12 janvier 2022.

une subvention pour le carburant des machines agricoles, une bonification d'intérêt et une subvention pour l'assurance sur le bétail.

- 4.21. Le Taipei chinois a notifié au Comité des subventions et des mesures compensatoires plusieurs programmes de soutien qui étaient en vigueur pendant la période à l'examen. Un certain nombre de programmes de soutien additionnels ont aussi été mis en œuvre (tableau A4. 1).
- 4.22. Le soutien financier accordé par le Taipei chinois au secteur de l'agriculture continue de suivre diverses orientations politiques visant, entre autres, des activités spécifiques, des cultures spécifiques (riz, sucre de canne et fruits), des intrants essentiels et le financement et l'assurance des agriculteurs. Le COA reste la principale entité chargée de gérer l'octroi de fonds de soutien aux producteurs agricoles et de vérifier que ces derniers respectent les conditions pertinentes. Le Ministère des affaires économiques (MOEA) et la TSC, une entreprise publique, administrent le soutien interne accordé au sucre. Le financement des subventions à l'agriculture est approuvé tous les ans par le COA et provient de son propre budget, sauf en ce qui concerne le sucre.
- 4.23. Le COA continue d'effectuer des achats planifiés de riz paddy auprès des agriculteurs à des prix garantis pour maintenir un stock de sécurité alimentaire au Taipei chinois. Conformément à la Loi sur la gestion des produits alimentaires, le stock de réserve de riz doit correspondre à au moins trois mois de consommation (soit environ 300 000 tonnes métriques). Selon les autorités, les stocks de sécurité alimentaire sont principalement utilisés pour fournir des repas scolaires.
- 4.24. En réponse à la pandémie de COVID-19, le COA a mis en œuvre un large éventail de mesures d'urgence visant à réduire au minimum les effets négatifs sur le secteur agricole et à assurer la continuité des activités.14 Parmi les principales mesures d'aide, on peut mentionner l'affectation de 23 milliards de TWD à des prêts à titre d'aide; le subventionnement des paiements d'intérêts et la suspension des frais de traitement pour une durée maximale d'un an pour les branches de production fortement touchées; la flexibilisation des conditions de prêt; le subventionnement total ou partiel des paiements d'intérêts entre le 1er mars 2020 et le 28 février 2021 pour les soldes restant dus au 15 janvier 2020; des arrangements concernant le report des remboursements de prêts; l'octroi d'allocations de subsistance (allant de 10 000 TWD à 30 000 TWD) aux agriculteurs et aux pêcheurs; le subventionnement des coûts d'exploitation pour les agents économiques admissibles¹⁵; le subventionnement des loyers des associations de pêcheurs louant des espaces pour la vente directe de produits de la mer; une aide au paiement des factures d'eau et d'électricité des fermes récréatives; et la réduction ou l'élimination des loyers sur les terres forestières publiques. Les mesures de relance mises en œuvre par le COA ont principalement pris la forme d'activités de commercialisation et de promotion des ventes, ainsi que d'incitations à l'exportation (produits de la mer, fruits et fleurs) et d'incitations visant à ajuster l'offre et l'entreposage en fonction de l'évolution des habitudes de consommation. Les visites de sites de tourisme agricole et de zones forestières de loisirs ont été encouragées au moyen de programmes de bons et d'excursions écotouristiques à forfait.

4.2 Industries extractives et énergie

4.2.1 Industries extractives

4.25. Au Taipei chinois, les activités extractives restent relativement modestes, représentant moins de 0,1% du PIB annuel tout au long de la période considérée (tableau 1.1). Pendant cette période, aucune modification importante n'a été apportée au cadre juridique et institutionnel pertinent.

¹³ Adresse consultée: https://law.moj.gov.tw/LawClass/LawAll.aspx?pcode=M0030066.

¹⁴ Règlement du 12 mars 2020 sur les mesures d'aide et de relance destinées au secteur agricole dans le contexte de la pneumonie grave associée à des pathogènes nouveaux.

¹⁵ Parmi les agents économiques admissibles figurent les propriétaires de navires de pêche, les floriculteurs, les entreprises du Parc de biotechnologie agricole de Pingtung, les entreprises de commerce des produits agricoles, les organisations d'agriculteurs et de pêcheurs, les coopératives de pêche et les entreprises de pêche.

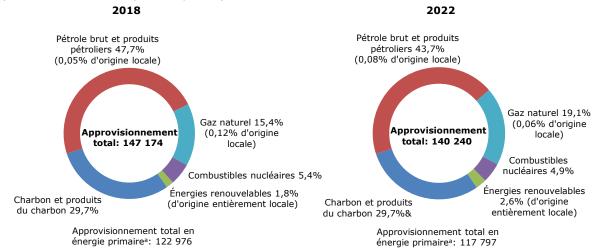
4.2.2 Énergie

4.2.2.1 Aperçu général

4.26. Les besoins énergétiques du Taipei chinois continuent d'être satisfaits essentiellement au moyen des importations, bien que la part de l'énergie importée dans l'approvisionnement total en énergie ait légèrement diminué, tombant de 98% en 2018 à 97,3% en 2022. Les importations d'énergie ont représenté 18,1% du coût global des importations en 2022, contre 17,6% en 2018. La structure de l'approvisionnement énergétique reste dominée par les combustibles fossiles (graphique 4.1), le charbon et le gaz naturel étant les intrants utilisés pour la majeure partie de l'électricité produite localement. La part de l'ensemble des sources renouvelables dans l'approvisionnement énergétique total, quoique toujours modeste, est en hausse. Toutes les ressources énergétiques sont importées par voie maritime, car le réseau électrique du Taipei chinois n'a toujours pas d'interconnexions avec l'étranger. La résilience du secteur de l'énergie est aussi limitée par le vieillissement des infrastructures et les possibilités réduites de coopération avec l'étranger.

Graphique 4.1 Approvisionnement énergétique total par source, 2018 et 2022

(milliers de kilolitres d'équivalent pétrole)



a À l'exclusion des exportations, des soutages maritimes internationaux, de l'offre destinée à l'aviation civile et des variations de stocks.

Note: Le cas échéant, les chiffres entre parenthèses représentent la part des ressources autochtones dans l'approvisionnement total .

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

- 4.27. Garantir l'abondance et la régularité de l'approvisionnement en énergie est essentiel pour l'économie du Taipei chinois, en particulier pour l'industrie des semi-conducteurs, qui est en pleine croissance et très énergivore. Néanmoins, plusieurs segments, y compris ceux de l'électricité et du gaz naturel, n'ont pas encore été entièrement ouverts à la concurrence, et le poids des entreprises publiques reste important. Le transport et la distribution d'électricité ainsi que l'approvisionnement en gaz combustible par conduites restent sur la liste négative du Taipei chinois pour les investissements entrants (tableau A2. 2).
- 4.28. Le Bureau de l'énergie (BOE) du MOEA reste la principale entité chargée de la formulation de la politique énergétique et de la mise en œuvre de la législation en la matière; il fait aussi office d'organisme de réglementation du sous-secteur de l'électricité. Ses responsabilités comprennent l'évaluation et la planification de l'offre et de la demande d'énergie; l'octroi d'autorisations pour la prospection, la production, le transport, l'entreposage, la transformation, l'importation et l'exportation, la distribution, la commercialisation et l'utilisation de l'énergie; l'examen des prix du gaz naturel et de l'électricité ainsi que des tarifs de rachat des énergies renouvelables; l'octroi de permis d'établissement aux entreprises du secteur de l'énergie et la supervision de leurs activités;

et la surveillance du personnel technique dans le secteur. ¹⁶ L'Administration de protection de l'environnement est chargée d'élaborer des plans et des règlements concernant l'adaptation au changement climatique, en collaboration avec les ministères et les organismes compétents.

- 4.29. Le secteur de l'énergie est toujours principalement régi par la Loi sur la gestion de l'énergie, la Loi sur l'Administration du pétrole, la Loi sur l'industrie du gaz naturel, la Loi sur l'électricité et la Loi sur le développement des énergies renouvelables. À la suite d'un référendum mené en novembre 2018, la Loi sur l'électricité a été modifiée le 22 mai 2019 afin de supprimer la disposition prévoyant le démantèlement des équipements de production d'énergie nucléaire d'ici à 2025.
- 4.30. En mai 2019, la Loi sur le développement des énergies renouvelables a été modifiée pour conférer aux autorités locales le pouvoir de soutenir le processus d'examen des équipements de production d'énergies renouvelables (capacité maximale de 2 000 kW); établir de nouvelles "règles de conversion entre les tarifs de rachat et la fourniture directe/le transit d'énergie verte"; prévoir des incitations pour les coopératives de production d'électricité, les centrales électriques civiles établies par les résidents d'une communauté et les installations de production d'énergies renouvelables et de stockage d'énergie établies dans des régions autochtones; et introduire une obligation pour les gros consommateurs d'électricité de mettre en place des installations de production et de stockage d'énergies renouvelables d'une capacité donnée ou d'acheter une quantité donnée d'électricité produite à partir de sources renouvelables (vérifiable par certificat). ¹⁷ La Loi sur l'industrie du gaz naturel a été modifiée en mai 2020 pour établir des sanctions visant les entreprises de services publics qui refusent de fournir du gaz naturel sans justification appropriée.
- 4.31. En 2020, le Taipei chinois a promulgué le Règlement sur la gestion de l'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables pour les utilisateurs d'électricité dépassant une capacité contractuelle donnée, qui impose aux gros consommateurs d'électricité (ceux qui consomment plus de 5 000 kW) de réaliser certains investissements dans la production ou le stockage d'énergies renouvelables.
- 4.32. Les Lignes directrices sur le développement de l'énergie (2017) restent le principal document d'orientation pour le secteur. Elles prévoient une transition énergétique sans heurt par le biais de progrès équilibrés dans les domaines de la sécurité énergétique, de l'économie verte, de la durabilité environnementale et de l'équité sociale. Les objectifs spécifiques dans ces quatre domaines sont entre autres les suivants: garantir la diversité énergétique; accroître l'efficacité énergétique; renforcer la planification et la gestion énergétiques et économiser l'énergie; améliorer le stockage de l'énergie et l'intégration des systèmes intelligents; réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES); et établir un marché de l'énergie permettant une concurrence loyale.¹⁸
- 4.33. La politique énergétique a continué d'être influencée par la Loi sur la gestion et la réduction des gaz à effet de serre (2015), qui a été remplacée par la Loi sur la lutte contre le changement climatique le 15 février 2023. Cette nouvelle loi a modernisé le cadre appliqué par le Taipei chinois en ce qui concerne la réduction des émissions de GES et a officialisé son objectif de transition vers des émissions nettes nulles de GES d'ici à 2050. Les principales innovations comprennent l'introduction d'un mécanisme de tarification du carbone et d'un mécanisme complémentaire d'incitation à la réduction des émissions. ¹⁹ Les plans du Taipei chinois concernant la transition vers des émissions nettes nulles de GES comprennent une stratégie de transition énergétique reposant sur trois piliers (la mise en place d'un système énergétique à l'empreinte carbone nulle, l'amélioration de l'infrastructure pour assurer la résilience du système et la promotion de l'innovation et de l'investissement dans l'énergie verte) et visant neuf domaines d'action. ²⁰
- 4.34. Dans le cadre de son Programme sectoriel en faveur des technologies énergétiques, le BOE accorde des subventions aux entreprises enregistrées au Taipei chinois qui cherchent à développer des technologies énergétiques innovantes et à renforcer la spécialisation des industries énergétiques. Cette aide financière peut être axée sur le développement, la démonstration et la

https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/main/content/wHandMenuFile.ashx?file_id=559.

¹⁶ Adresse consultée: https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/Content.aspx?menu id=960.

¹⁷ Les gros consommateurs qui ne satisfont pas à cette obligation doivent verser une "somme de substitution" à l'autorité compétente pour le développement des énergies renouvelables.

¹⁸ Adresse consultée:

¹⁹ Adresse consultée: https://www.epa.gov.tw/eng/37CE8CA1532189C3.

²⁰ Adresse consultée: https://www.epa.gov.tw/DisplayFile.aspx?FileID=A3360AB964B4B8E1.

vérification de technologies avancées, d'applications innovantes ou de produits à valeur ajoutée ou l'intégration de systèmes dans les industries énergétiques. ²¹ Selon les autorités, le Programme sectoriel en faveur des technologies énergétiques a eu 139 bénéficiaires pendant la période 2018-2022. En dehors de ce programme, le BOE fournit aussi aux entreprises des services d'assistance concernant la gestion des émissions de GES et leur accorde des subventions pour la vérification des émissions. Ces subventions peuvent permettre de vérifier les stocks, les réductions volontaires et les programmes de compensation. En outre, le Plan d'action pour le financement vert du Taipei chinois a pour objectif de catalyser la collecte de fonds et l'investissement dans le segment de l'énergie verte.

4.2.2.2 Électricité

4.35. Entre 2018 et 2022, la capacité installée totale du Taipei chinois est passée de 52 666 MW à 61 944 MW et l'électricité produite est passée de 275 539 GWh à 288 154 GWh. Les centrales alimentées au charbon ont continué de jouer un rôle fondamental, bien que leur part respective dans la capacité installée et la production d'électricité ait diminué pendant la période 2018-2022. Au cours de cette période, le portefeuille de production d'électricité a été réorienté vers les centrales fonctionnant au gaz naturel liquéfié (GNL) et aux énergies renouvelables (graphiques 4.2 et 4.3).

4.36. Le sous-secteur de l'électricité inclut "Taipower" (TPC), 9 producteurs indépendants et 79 producteurs produisant de l'électricité pour leur propre consommation (autoproducteurs). ²² TPC conserve le droit exclusif en ce qui concerne le transport et la distribution d'électricité; l'entreprise est propriétaire du réseau électrique et responsable de l'équilibre du système. Tous les acteurs du marché vendant de l'électricité aux utilisateurs finals ont une responsabilité commune: maintenir la marge de réserve obligatoire (capacité d'approvisionnement dépassant la demande de pointe d'au moins 15%). ²³ Selon les autorités, TPC ne cesse de déployer des efforts pour moderniser les infrastructures et élargir la couverture du réseau électrique, en mettant l'accent sur la promotion des énergies renouvelables.

4.37. TPC reste aussi dominant sur le marché de la production d'électricité, représentant 55,8% de la capacité installée et 67,9% de l'électricité produite en 2022, contre 63,4% et 69,0%, respectivement, en 2018 (graphiques 4.2 et 4.3).²⁴ Depuis 2017, les producteurs d'énergies renouvelables peuvent vendre leur électricité aux consommateurs, directement ou par l'intermédiaire du réseau de TPC (transit). Ils peuvent aussi la vendre à TPC aux tarifs de rachat garantis établis chaque année par voie de consultations approfondies tenues par le MOEA.²⁵ Les producteurs d'énergies non renouvelables sont autorisés à vendre de l'électricité à TPC uniquement. Toutes les entreprises qui possèdent des équipements de production d'électricité doivent contribuer au Fonds pour la facilitation du développement de l'énergie électrique.

https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/Content.aspx?menu_id=8716.

627908bf9dbe#:~:text=The%20percentage%20of%20reserve%20margin,than%200.365%20day%20per%20 year.

²¹ Adresse consultée:

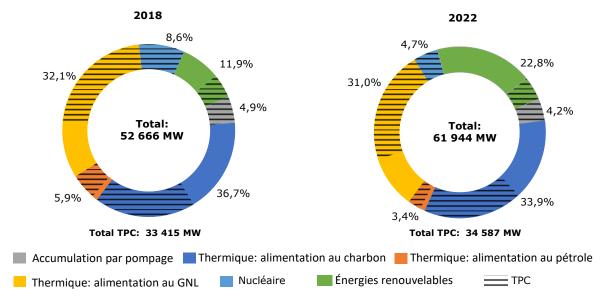
²² En mars 2023, TPC, une entreprise entièrement détenue par l'État, a augmenté son capital de 149,9 milliards de TWD, entièrement souscrits par le MOEA.

²³ Pendant la période 2018-2022, la marge de réserve réelle a oscillé entre 10% et 16,8%. Adresse consultée: https://www.taipower.com.tw/en/page.aspx?mid=4488&cid=2792&cchk=02060b9f-a45e-40f1-9d39-

²⁴ Conformément à la Loi sur l'électricité, TPC doit garantir la séparation comptable de ses lignes commerciales pour éviter tout subventionnement croisé et doit dissocier ses activités d'approvisionnement, de transport et de distribution pendant la période 2023-2025.

²⁵ Le tarif de rachat en vigueur au moment de la signature d'un contrat d'achat d'énergie avec TPC reste valable pendant 20 ans.

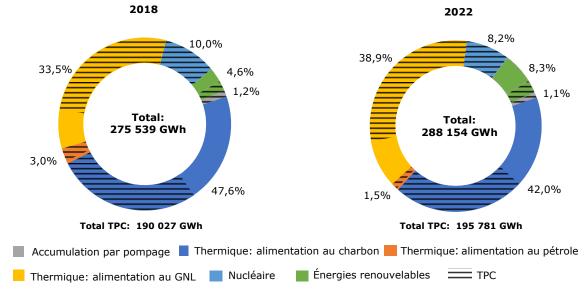
Graphique 4.2 Capacité installée de production d'électricité, 2018 et 2022



Note: Les zones grisées correspondent à la part de TPC dans les ressources respectives.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Graphique 4.3 Électricité produite, 2018 et 2022



Note: Les zones grisées correspondent à la part de TPC dans les ressources respectives.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

4.38. Le Taipei chinois a mis en œuvre un système d'appel d'offres en deux étapes pour attribuer la capacité envisagée de production d'énergie éolienne en mer en vue de garantir l'efficacité économique et de réduire au minimum la charge budgétaire des programmes d'achat garanti d'énergie. Au cours de la première étape, les promoteurs de projets doivent obtenir une note de référence, sur la base de leurs capacités techniques et financières et de leurs plans d'intégration dans les chaînes d'approvisionnement locales par la mise en œuvre d'un programme présentant un intérêt industriel. La deuxième étape est une enchère concurrentielle fondée sur les prix. Si les soumissions sont identiques, les promoteurs de projets sont classés en fonction de la note qui leur a été donnée selon les critères optionnels d'intérêt industriel.

- 4.39. Le Conseil d'examen des tarifs de l'électricité (ETEC), qui relève du MOEA, examine et adapte chaque année les tarifs de transport et de distribution mis en œuvre par TPC. Les tarifs appliqués par TPC en ce qui concerne le transit doivent aussi être examinés et approuvés par l'ETEC. Afin d'atténuer l'incidence économique des fluctuations à court terme des prix de l'électricité, une Réserve de stabilisation des prix de l'électricité permet d'absorber les superbénéfices réalisés par TPC et, sous réserve de l'approbation de l'ETEC, d'offrir une compensation aux entreprises lorsqu'elles n'obtiennent pas une marge de bénéfice raisonnable.
- 4.40. Les équipements de production d'énergies renouvelables qui n'ont pas d'équivalent de fabrication locale restent admissibles au bénéfice d'une exonération de droits d'importation, à condition que leur utilisation prévue soit vérifiée. ²⁶ Pendant la période considérée, le Taipei chinois a mis en œuvre un projet de production d'énergie verte sur les toitures, dans le cadre duquel des subventions ont été accordées aux administrations locales pour installer des générateurs photovoltaïques sur les toitures. Des subventions ont aussi été accordées aux fondations, aux établissements médicaux et aux écoles qui souhaitaient installer un système stationnaire de production d'énergie au moyen de piles à combustible (d'une capacité maximale de 500 kW). ²⁷

4.2.2.3 Hydrocarbures

- 4.41. Étant donné que le volume de pétrole brut extrait sur son territoire reste très faible, le Taipei chinois doit importer la quasi-totalité du pétrole brut qu'il utilise pour sa consommation de produits pétroliers raffinés. Le pétrole et les produits pétroliers restent soumis à des prescriptions en matière de licences d'importation²⁸ et à l'approbation préalable de chaque envoi de produits importés. Les importateurs doivent aussi être en possession d'un permis d'établissement et d'une licence d'exploitation délivrés par le BOE.
- 4.42. Les droits d'importation imposés au pétrole brut et aux produits pétroliers restent relativement faibles, la moyenne des taux NPF appliqués étant de 2,2%. Environ 16 des 38 lignes tarifaires sont en franchise de droits, et le taux de droit appliqué le plus élevé est de 5% (tableau A3. 1). En 2022, la valeur combinée des importations de pétrole représentait 9,5% du coût global des importations de marchandises. Les principaux fournisseurs de pétrole et de produits pétroliers du Taipei chinois étaient le Royaume d'Arabie saoudite (25,3%), les États-Unis (17,9%), l'État du Koweït (16,7%) et les Émirats arabes unis (13,7%).
- 4.43. Le marché des produits pétroliers raffinés du Taipei chinois reste principalement divisé entre la CPC Corporation (CPC), une entreprise publique, et une société privée. Pendant la période considérée, la CPC exploitait deux raffineries dont la capacité combinée était de 600 000 barils par jour, et la société privée exploitait une raffinerie dont la capacité journalière était de 540 000 barils.²⁹ Les deux sociétés exportent leur production excédentaire de produits pétroliers raffinés.³⁰ Les exportations de produits pétroliers ne sont pas soumises à une autorisation préalable ou à des prescriptions en matière d'enregistrement, mais les exportateurs de produits pétroliers doivent être agréés par le BOE avant d'entreprendre des opérations commerciales.
- 4.44. En mai 2023, 236 entreprises avaient des licences actives de vente en gros d'essence et de diesel, contre 237 en 2018. La CPC continue de dominer le marché de détail des produits pétroliers. À la fin de l'année 2022, elle disposait d'un réseau de 1 925 stations-service (dont 1 302 appartenant à des franchisés de la CPC) sur un total de 2 519 stations en activité au Taipei chinois. La CPC exploite aussi des stations de ravitaillement en carburant d'aviation dans tous les aéroports du Taipei chinois et dispose de stations de soutage maritime pour les navires internationaux dans quatre ports. Les parts de la CPC dans les ventes totales d'essence, de diesel, de mazout et de carburant d'aviation étaient de 79,6%, 77,2%, 96,4% et 60,3%, respectivement.

https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/Content.aspx?menu_id=8711.

https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/Content.aspx?menu_id=8714.

²⁶ Adresse consultée:

²⁷ Adresse consultée:

²⁸ Documents de l'OMC <u>G/LIC/N/3/TPKM/7</u> du 22 août 2016 et <u>G/LIC/N/3/TPKM/13</u> du 11 octobre 2022.

²⁹ Economist Intelligence Unit (2022), *Industry Report: Energy*. Adresse consultée: http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=1742660557&mode=pdf.

³⁰ Selon les autorités, au Taipei chinois, le contrôle des installations de chargement et de déchargement des navires citernes est réparti de manière quasi-égale entre les deux sociétés.

- 4.45. La Loi sur l'Administration du pétrole ne comprend aucune disposition relative au contrôle des prix. Selon les autorités, par le passé, le MOEA avait proposé une formule d'ajustement des prix pour l'essence et le diesel vendus localement à la CPC, mais depuis août 2013, il n'est pas attendu de l'entreprise qu'elle utilise cette formule pour prendre ses décisions en matière de fixation de prix. Les concurrents de la CPC sur les marchés de l'essence et du diesel sont aussi libres de prendre leurs décisions en matière de fixation de prix de manière indépendante.
- 4.46. Des subventions sont toujours accordées pour garantir l'approvisionnement des régions reculées en produits pétroliers, réduire les écarts de prix entre les villes et les régions rurales, et encourager la prospection et la mise en valeur de réserves de pétrole et de gaz naturel.
- 4.47. En vertu de la Loi sur l'Administration du pétrole, les importateurs de pétrole brut et les exploitants de raffineries du Taipei chinois sont tenus de maintenir un stock de sécurité correspondant à au moins 60 jours d'approvisionnement. En outre, les autorités doivent maintenir un stock de sécurité de pétrole correspondant à au moins 30 jours d'approvisionnement.³¹ Les réserves de sécurité sont surveillées au moyen de rapports mensuels présentés par les exploitants et d'inspections périodiques menées par le BOE. Depuis 2018, les importateurs de gaz naturel sont aussi tenus de maintenir des stocks de sécurité et d'avoir un niveau minimum de capacité de stockage. Les valeurs minimales des stocks et des capacités de stockage (exprimées en termes de jours d'approvisionnement en gaz) doivent progressivement passer de 7 et 15 en 2019 à 14 et 24, respectivement, en 2027.32
- 4.48. La modeste production de gaz naturel du Taipei chinois a presque été divisée par deux pendant la période 2018-2021 (graphique 4.1). En conséquence, les importations de GNL ont continué de représenter l'essentiel de la consommation locale. Le droit d'importation sur le gaz naturel reste nul. En 2022, les principaux fournisseurs de GNL du Taipei chinois étaient l'Australie (37%), le Qatar (26%) et les États-Unis (11%). La demande de gaz naturel devrait augmenter, tirée par les efforts menés par les autorités pour opérer une transition vers des sources d'énergie moins polluantes.
- 4.49. La CPC est propriétaire des deux terminaux de réception du GNL opérationnels, dont la capacité de manutention annuelle combinée est de 16,5 millions de tonnes, ce qui lui confère un monopole de fait en ce qui concerne les importations de gaz naturel. L'un de ces terminaux est en train d'être agrandi pour répondre à la demande croissante de GNL. En outre, la CPC a investi dans la construction d'un troisième terminal (qui devrait être mis en service en juin 2025) et est en train d'élargir son vaste réseau de transport et de distribution de gaz naturel en vue de couvrir l'ensemble de l'île. Deux autres terminaux de réception du GNL, détenus par TPC, sont aussi en cours de construction.33
- 4.50. En mars 2023, 25 sociétés de services publics (y compris la CPC) fournissaient du gaz naturel à environ 3,9 millions d'utilisateurs au Taipei chinois. Les prix de gros et de détail du gaz naturel sont réglementés par le MOEA, sur la base du principe du recouvrement intégral des coûts, et permettent une marge bénéficiaire raisonnable. La CPC examine l'évolution des coûts d'importation du GNL tous les mois et peut modifier directement les prix locaux du gaz naturel si l'ajustement est maintenu dans une fourchette de 3% (en glissement mensuel) ou de 6% (sur une période de trois mois). Le MOEA doit donner son approbation si ces seuils sont dépassés.

4.3 Secteur manufacturier

4.51. Le secteur manufacturier reste un pilier de l'économie du Taipei chinois: en 2022, il a représenté 34,2% du PIB, 26,4% de l'emploi (tableau 1.1) et 92% des exportations de marchandises.³⁴ La production manufacturière est passée de 15 700 milliards de TWD en 2018 à 19 900 milliards de TWD en 2022. La croissance soutenue du sous-secteur des pièces et composants électroniques, notamment de l'industrie des semi-conducteurs, a porté la croissance globale du

³¹ Le volume de l'approvisionnement est calculé sur la base de la moyenne des ventes locales au cours des 12 mois précédents.

³² Adresse consultée: <a href="https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/ContentLink2.aspx?menu_id="https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/ContentLink2.aspx?menu_id="https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/ContentLink2.aspx?menu_id="https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/ContentLink2.aspx?menu_id="https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/ContentLink2.aspx?menu_id="https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/ContentLink2.aspx?menu_id="https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/ContentLink2.aspx?menu_id="https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/ContentLink2.aspx?menu_id="https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/ContentLink2.aspx?menu_id="https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content-ContentLink2.aspx?menu_id="https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content-ContentLink2.aspx?menu_id="https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content-ContentLink2.aspx?menu_id="https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content-Conten 965&sub menu id=8673.

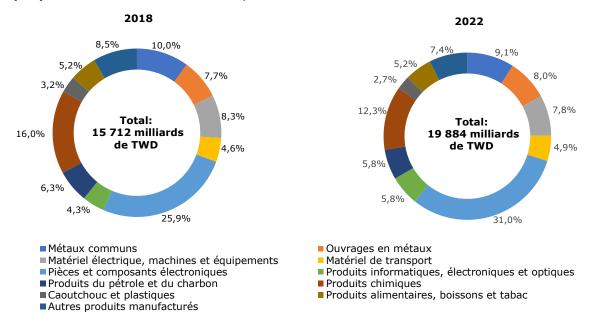
³³ Adresse consultée:

https://www.moeaboe.gov.tw/ECW/english/content/Content.aspx?menu_id=8677.

34 La part du secteur dans les exportations de marchandises est calculée sur la base de la classification CTCI Rev.3.

secteur. Le sous-secteur des produits chimiques est aussi resté déterminant, bien que sa part dans la production industrielle totale ait quelque peu diminué au cours de la période 2018-2022 (graphique 4.4). Au cours de la même période, les exportations de produits manufacturés du Taipei chinois ont été dominées par les circuits intégrés électroniques, qui ont représenté 41,7% des exportations totales de produits manufacturés en 2022. Parmi les autres produits d'exportation figuraient les parties et accessoires de machines de traitement de l'information et les machines automatiques de traitement de l'information.





Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, fondés sur la base de données statistiques sur la production industrielle du MOEA.

4.52. Le Taipei chinois est un leader mondial dans l'industrie des puces semi-conductrices, en particulier en ce qui concerne la production des circuits les plus petits et efficaces. Selon les autorités, en 2021, le Taipei chinois représentait 26% des recettes mondiales provenant des semi-conducteurs et une part bien plus importante (61%) du marché mondial des puces semi-conductrices de pointe (de moins de 16 nm).³⁵ Pour rester à la pointe de l'industrie des semi-conducteurs, des investissements continus sont nécessaires pour encourager la recherche-développement et attirer du personnel spécialisé.

4.53. Le Bureau du développement industriel (IDB), qui relève du MOEA, reste chargé de la formulation de la politique industrielle. Les stratégies globales concernant le secteur manufacturier continuent d'être énoncées dans les plans de développement à moyen terme du Taipei chinois. Pendant la période considérée, les autorités se sont efforcées de répondre à plusieurs difficultés rencontrées par le secteur, y compris la prévalence des liens transdétroit au niveau de sa position globale dans les chaînes de valeur mondiales, le besoin de réduire son empreinte en termes d'émissions de GES, l'insuffisance des investissements et de l'innovation, et le vieillissement de la population. En conséquence, les priorités stratégiques du Taipei chinois ont été axées sur la modernisation industrielle (Plan d'innovation industriel 5+2 suivi du Programme de promotion de six secteurs stratégiques essentiels), l'optimisation de l'écosystème des jeunes entreprises, l'intensification de la transformation numérique, le renforcement de l'infrastructure et de la gouvernance numériques, la transition vers une production industrielle à faibles émissions de carbone et la promotion du développement de l'industrie verte.³⁶

³⁵ Document de l'OMC <u>WT/DS615/3</u> du 5 janvier 2023.

³⁶ Plan de développement 2021-2024. Adresse consultée:

- 4.54. L'investissement étranger dans certaines activités manufacturières reste interdit ou restreint (section 2.4). Le Taipei chinois applique une série de mesures d'incitation visant à encourager l'investissement industriel et la modernisation technologique (section 3.3.1). Les autorités s'attachent aussi depuis longtemps à soutenir la création de pôles industriels pour encourager le développement du secteur manufacturier. Fin 2022, le Taipei chinois comptait 13 parcs scientifiques, 10 parcs industriels et technologiques (anciennement dénommés "zones industrielles d'exportations"), 214 parcs industriels (dont 83 gérés par des entités du secteur privé) et 2 ports industriels.³⁷ Selon les autorités, les principaux pôles industriels comprennent les circuits intégrés, l'optoélectronique, les télécommunications, les ordinateurs et périphériques, les machines de précision et la biotechnologie.
- 4.55. En 2023, les droits de douane visant les produits manufacturés (sections 5 à 21 du SH) étaient compris entre 0% et 30% (tableau A3. 1). Comme lors du précédent examen du Taipei chinois, la protection tarifaire la plus élevée visait certains camions citernes, les camions à treuils et les châssis pour véhicules à usage spécial (trois lignes tarifaires au taux de 30%) En 2023, divers véhicules de transport en commun de grandes dimensions, les camions utilisés pour le transport des marchandises et les châssis continuaient d'être soumis à des droits de 25% (29 lignes tarifaires); certains motocycles étaient visés par des droits de 20% (5 lignes tarifaires).

4.4 Services

- 4.56. En 2022, les services représentaient 57,8% du PIB et 60% de l'emploi, contre 59,1% et 59,4%, respectivement, en 2018. Comme lors du précédent examen, les sous-secteurs des services qui contribuent le plus au PIB sont le commerce de gros et de détail (15,8%), les activités immobilières et la propriété de logements (7,5%), et la finance et l'assurance (6,4%) (tableau 1.1). Pendant la période 2018-2019, le Taipei chinois a enregistré une réduction du déficit du commerce des services; il a ensuite enregistré une augmentation de l'excédent (section 1.3).
- 4.57. Pendant la période considérée, le Taipei chinois n'a pas apporté de modifications à ses engagements au titre de l'AGCS. Un aperçu de ces engagements figure dans les précédents examens.³⁸ Dans ses ACR avec le Guatemala, la Nouvelle-Zélande et Singapour, le Taipei chinois a contracté des engagements préférentiels concernant le commerce des services qui constituent dans de nombreux cas des améliorations par rapport à ceux qui figurent dans sa liste annexée à l'AGCS.³⁹

4.4.1 Services financiers

- 4.58. La croissance économique du Taipei chinois continue de s'appuyer sur son système financier très développé et résilient, qui offre un large éventail de produits et de services financiers dans les domaines de la banque, de l'assurance, de la gestion d'actifs et des marchés des capitaux. Les contributions des activités financières et d'assurances au PIB et à l'emploi sont globalement restées stables tout au long de la période à l'examen, s'élevant à 6,4% et 3,8%, respectivement, en 2022 (tableau 1.1). Selon les autorités, en 2022, 92,1% des adultes avaient des comptes bancaires ou postaux, 95,5% d'entre eux avaient effectué des paiements électroniques, et 73,2% étaient titulaires d'une police d'assurance-vie.
- 4.59. En 2022, les actifs totaux du secteur financier s'élevaient à 114 800 milliards de TWD, soit 506,6% du PIB nominal. Les banques locales restent un pilier essentiel du système financier, représentant 55,1% des actifs totaux en 2022, contre 53,7% en 2018. Pendant la période à l'examen, les actifs combinés des compagnies d'assurance-vie ont représenté environ 30% des actifs totaux du secteur financier (tableau 4.5). De nombreuses banques locales appartiennent à des conglomérats financiers qui détiennent aussi des compagnies d'assurance et d'autres fournisseurs de services financiers.

³⁷ Adresse consultée: https://www.moeaidb.gov.tw/ctlr?lang=1&PRO=publication.rwdPublicationList.

 $^{^{38}}$ Documents de l'OMC $\underline{\text{WT/TPR/S/165/Rev.1}}$ du 10 octobre 2006 et $\underline{\text{WT/TPR/S/302/Rev.1}}$ du 18 décembre 2015.

³⁹ Pour une comparaison entre les engagements concernant le commerce des services pris par le Taipei chinois au titre de ses ACR et au titre de l'AGCS, voir les documents de l'OMC <u>WT/REG297/1/Rev.1</u> du 17 juillet 2013, tableau 4.2 pour l'ACR avec le Guatemala; <u>WT/REG348/1</u> du 16 juillet 2014, tableau 4.3 pour l'ACR avec la Nouvelle-Zélande; et <u>WT/REG350/1</u> du 19 janvier 2015, tableau 4.2 pour l'ACR avec Singapour.

Tableau 4.5 Actifs du système financier, 2018-2022

(milliards de TWD)

| (minurus de 1775) | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|----------|----------|-----------|-----------|-----------|
| Total des actifs, dont | 91 159,2 | 96 770,3 | 104 066,4 | 109 561,8 | 114 832,1 |
| Segment bancaire | 64 131,4 | 66 627,5 | 71 459,0 | 75 270,0 | 80 245,1 |
| Banques locales | 48 990,7 | 51 270,2 | 55 545,8 | 59 267,7 | 63 293,8 |
| Banques entièrement détenues par | 8 176,0 | 8 271,4 | 8 665,6 | 9 105,7 | 9 769,3 |
| le secteur public | | | | | |
| Banques partiellement détenues par le secteur public | 15 645,7 | 16 465,0 | 17 920,0 | 19 481,5 | 20 245,4 |
| Banques étrangères (succursales locales) | 4 982,6 | 5 010,7 | 5 145,4 | 4 895,2 | 5 485,7 |
| Coopératives de crédit | 733,5 | 761,9 | 806,7 | 862,1 | 896,2 |
| Associations d'agriculteurs et de | 2 025,8 | 2 073,5 | 2 191,8 | 2 324,2 | 2 388,5 |
| pêcheurs | 2 020,0 | 2 07 070 | | _ 5,_ | 2 303,5 |
| Chunghwa Post ^a | 6 384,7 | 6 506,6 | 6 664,0 | 6 867,6 | 7 141,3 |
| Sociétés d'escompte | 1 014,1 | 1 004,6 | 1 105,3 | 1 053,2 | 1 039,6 |
| Segment de l'assurance | 26 716,5 | 29 820,3 | 32 211,8 | 33 852,4 | 34 134,2 |
| Compagnies d'assurance-vie | 26 322,0 | 29 392,0 | 31 752,0 | 33 343,0 | 33 623,0 |
| Compagnies d'assurance-vie locales | 25 928,0 | 28 914,0 | 31 259,0 | 32 803,0 | 33 266,0 |
| Compagnies d'assurance-vie publiques ^b | 1 087,0 | 1 162,0 | 1 231,0 | 1 273,0 | 1 300,0 |
| Compagnies d'assurance autre que sur la vie | 353,5 | 384,5 | 411,4 | 453,2 | 452,9 |
| Compagnies d'assurance autre que sur la vie locales | 341,3 | 370,8 | 396,3 | 437,1 | 432,8 |
| Compagnies de réassurance | 41,0 | 43,8 | 48,4 | 56,2 | 58,3 |
| Compagnies de réassurance locales | 37,3 | 39,2 | 42,7 | 49,5 | 50,3 |
| Segment des valeurs mobilières | 311,3 | 322,5 | 395,6 | 439,4 | 452,8 |
| et des opérations à terme | | | | | |
| Compagnies financières de valeurs mobilières | 12,3 | 13,4 | 14,2 | 21,4 | 19,2 |
| Négociateurs de contrats à terme | 243,0 | 248,0 | 316,0 | 345,0 | 362,0 |
| Fonds de valeurs mobilières et de placement | 56,0 | 61,1 | 65,4 | 73,0 | 71,6 |

a Département de l'épargne et des envois de fonds.

b Y compris le département de l'assurance-vie de Chunghwa Post.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.60. La Commission de surveillance financière (FSC) et la Banque centrale (CBC) se partagent toujours les compétences en matière de réglementation du système financier. La FSC reste l'autorité chargée de superviser, de réglementer, d'examiner et de faciliter le développement des marchés et services financiers. La CBC est chargée, entre autres choses, de promouvoir la stabilité financière et la solidité des opérations bancaires et de maintenir des conditions ordonnées sur le marché des changes. Un Comité mixte de supervision financière, composé de représentants de la FSC, de la CBC, du Bureau du financement agricole et de la Centrale d'assurance-dépôts (CDIC), se réunit régulièrement pour coordonner les activités de supervision, de réglementation et d'examen du système financier.⁴⁰

4.61. Pendant la période considérée, la FSC a continué de renforcer le cadre de gestion des risques pour les entreprises de services financiers, a élargi la portée des prescriptions relatives à la divulgation de renseignements sur la durabilité et la gouvernance, et a modifié ses lignes directrices sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. ⁴¹ En 2021, la législation régissant les paiements électroniques a été consolidée pour permettre aux établissements de paiement d'élargir leur champ d'activité et de mieux gérer les risques.

4.62. En réponse à la pandémie de COVID-19, la FSC a adapté plusieurs règlements régissant la fourniture de services financiers en vue de trouver un équilibre entre la poursuite des activités et la santé et la sécurité des employés. Elle a aussi reporté à 2024 la mise en œuvre des critères de supervision prudentielle établis par Bâle III, permettant ainsi aux banques de consacrer davantage

⁴⁰ La CDIC est une entité subordonnée à la FSC.

⁴¹ En 2021, la FSC a demandé aux banques et aux compagnies d'assurance de mener des tests de résistance pour évaluer leur exposition aux risques découlant de la faiblesse des taux d'intérêt et de la pandémie. Les résultats ont montré que l'adéquation des fonds propres et les capacités de prise en charge des risques étaient solides.

de ressources à l'octroi de crédits. En outre, la FSC a permis aux compagnies d'assurance-vie d'accorder des prêts à faible taux d'intérêt aux assurés économiquement défavorisés, a autorisé le report temporaire du paiement des primes d'assurance automobile et a élargi la liste des produits d'assurance pouvant être vendus en ligne.

- 4.63. Conformément à son mandat, la CBC a pris des mesures pour maintenir les flux de crédit, rendre les emprunts plus abordables pour les PME touchées par la pandémie et endiguer les flux de crédits excessifs sur le marché immobilier. Dans le cadre d'un mécanisme spécial d'ajustement, lancé en avril 2020 et ajusté à plusieurs reprises, la CBC a fourni des liquidités aux banques à des taux d'intérêt préférentiels pour qu'elles puissent à leur tour accorder des prêts aux PME.⁴² À partir de décembre 2020, la CBC a renforcé (en cinq cycles) les mesures sélectives de contrôle du crédit visant à limiter l'exposition des prêteurs aux risques liés aux crédits immobiliers. Ces mesures ont été ajustées en mars, en septembre et en décembre 2021 pour les rendre plus efficaces.
- 4.64. Dans le cadre de la NSP, le Taipei chinois encourage les entreprises financières locales à diversifier leur exposition aux marchés asiatiques émergents. La FSC a mis en œuvre plusieurs mesures de soutien financier pour aider les banques locales à accroître leur présence à l'étranger en conséquence, y compris un "Programme d'incitations visant à encourager les banques locales à accorder des prêts aux entreprises des pays visés par la Nouvelle politique en direction du Sud". 43 Pendant la période 2018-2022, la FSC a approuvé 30 demandes de banques locales concernant l'établissement d'une présence commerciale sur les marchés visés par la NSP. Au cours de la même période, le montant total des prêts consentis par les banques locales aux emprunteurs d'économies visées par la NSP s'est élevé à 6 200 milliards de TWD.
- 4.65. En 2018, le Taipei chinois a créé un sas réglementaire pour la conduite d'expériences thématiques dans le domaine des technologies financières. En 2019, il a ensuite établi un mécanisme d'essai pour les entreprises qui mènent des activités bancaires et d'assurance ainsi que des opérations sur le marché des valeurs mobilières et des instruments à terme. 44 Pendant la période considérée, les expériences réussies ont donné lieu à des modifications législatives qui prévoient des services d'envoi de fonds de faible valeur, des services d'échange de fonds et des services d'achats périodiques par sommes fixes. La FSC a aussi continué de mettre en œuvre un cadre bancaire ouvert, a publié des lignes directrices concernant le partage des données des clients entre les institutions financières et a engagé des travaux sur la mise au point d'un mécanisme normalisé de vérification de l'identité mobile pour le marché des services financiers. La CBC a quant à elle lancé une étude de faisabilité sur la potentielle mise en place d'une monnaie numérique de la Banque centrale (CBDC). La première phase du projet de recherche (CBDC pour le commerce de gros) s'est achevée en juin 2020 et la deuxième phase (paiements au détail) s'est achevée en 2022.

4.4.1.1 Secteur bancaire

4.66. En avril 2023, le secteur bancaire comprenait 38 banques constituées localement, 31 succursales locales de banques étrangères, 23 coopératives de crédit, 311 services de crédit des associations d'agriculteurs ou de pêcheurs, 8 sociétés d'escompte, et Chunghwa Post Corporation, Ltd (CPC) (services d'épargne et d'envoi de fonds). Il y avait aussi 59 unités bancaires offshore de banques locales et étrangères, qui effectuent uniquement des transactions en monnaie non locale. En 2019, la FSC a approuvé la création de trois banques en ligne sans agences physiques, qui ont commencé leurs activités entre décembre 2020 et mars 2022. En plus de la CPC, dont le réseau

⁴² Les banques commerciales ont été autorisées à accepter les demandes de prêts des PME dans le cadre de ce mécanisme jusqu'au 31 décembre 2021. Les prêts accordés aux PME ont pu bénéficier des taux d'intérêt préférentiels prévus dans le cadre du mécanisme jusqu'au 30 juin 2022. En juin 2021, le montant maximal des prêts accordés aux petites entreprises individuelles est passé de 0,5 million de TWD à 1 million de TWD. Selon les autorités, 306 981 demandes de prêts ont été approuvées et un montant total de 503,6 milliards de TWD a été décaissé dans le cadre du mécanisme.

⁴³ Adresse consultée: https://www.banking.gov.tw/en/home.jsp?id=243&parentpath=0,241.

⁴⁴ Fin mars 2023, la FSC avait approuvé 64 demandes d'expérimentation et d'essai pour les entreprises.

⁴⁵ Les autorités considèrent que la Banque agricole, la CPC (services d'épargne et d'envoi de fonds) et les associations d'agriculteurs et de pêcheurs ne font pas partie du système bancaire car elles ne sont pas réglementées par la FSC.

⁴⁶ Les banques uniquement présentes en ligne sont soumises à la même prescription en matière de capital libéré minimum que les banques classiques (10 milliards de TWD). En outre, au moins 25% du capital libéré des banques uniquement présentes en ligne doit être détenu par une banque ou une holding financière, et la participation totale des établissements financiers doit être supérieure à 40%.

de succursales est le plus important, trois banques commerciales restent entièrement publiques et six autres banques restent partiellement détenues par le secteur public.

4.67. Pendant la période considérée, les dépôts et les prêts totaux du secteur bancaire ont affiché une croissance régulière, qui s'explique en partie par les mesures d'aide et de redynamisation mises en œuvre par les autorités en réponse à la pandémie de COVID-19. Les banques constituées localement (à l'exclusion de la banque d'épargne postale) continuent de représenter la majeure partie des dépôts et des prêts du secteur bancaire, tandis que les succursales locales de banques non locales et les coopératives de crédit jouent encore un rôle mineur (tableau 4.6). En conséquence, la plupart des prêts improductifs restent aussi concentrés dans les banques constituées localement. Le ratio des prêts improductifs au total des prêts bancaires est resté très bas tout au long de la période considérée. Selon les autorités, les trois principales banques représentaient 22,3% des dépôts du secteur bancaire en 2022, contre 23,2% en 2018.

Tableau 4.6 Indicateurs du secteur bancaire, 2018-2022

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|
| Dépôts (milliards de TWD), dont | 40 432 | 42 842 | 46 908 | 50 451 | 54 830 |
| Banques locales (%) | 95,8 | 95,3 | 95,5 | 96,4 | 95,5 |
| Banques publiques (%) | 16,4 | 15,3 | 14,6 | 14,2 | 14,1 |
| Banques étrangères (succursales locales) (%) | 2,5 | 3,1 | 2,9 | 2,0 | 3,0 |
| Coopératives de crédit (%) | 1,7 | 1,6 | 1,6 | 1,6 | 1,5 |
| Prêts (milliards de TWD), dont | 30 463 | 31 759 | 33 462 | 35 747 | 38 824 |
| Banques locales (%) | 93,7 | 93,5 | 94,0 | 94,2 | 94,4 |
| Banques publiques (%) | 15,4 | 15,3 | 15,5 | 15,0 | 15,3 |
| Banques étrangères (succursales locales) (%) | 4,8 | 5,0 | 4,4 | 4,3 | 4,1 |
| Coopératives de crédit (%) | 1,6 | 1,6 | 1,6 | 1,5 | 1,5 |
| Prêts improductifs (milliards de TWD), dont | 69,1 | 64,2 | 70,2 | 59,7 | 55,1 |
| Banques locales (%) | 99,1 | 99,1 | 98,5 | 98,5 | 99,2 |
| Banques publiques (%) | 13,5 | 13,2 | 11,1 | 10,2 | 10,2 |
| Ratio prêts improductifs/prêts bancaires (%) | 0,23 | 0,20 | 0,21 | 0,17 | 0,14 |
| Ratio prêts improductifs/prêts bancaires, banques locales (%) | 0,24 | 0,21 | 0,22 | 0,17 | 0,15 |
| Marge de taux d'intérêt ^a , banques locales (points de pourcentage) | 1,34 | 1,32 | 1,23 | 1,24 | 1,32 |
| Marge de taux d'intérêt ^a , banques étrangères (succursales locales) | 0,47 | 0,54 | 0,62 | 0,75 | 0,89 |
| (points de pourcentage) | | | | | |

a La marge de taux d'intérêt est calculée sur la base des taux d'intérêt moyens pondérés des prêts et des dépôts.

Note: Les données excluent la Banque agricole, la CBC (services d'épargne et d'envoi de fonds) et les associations d'agriculteurs et de pêcheurs.

Source: FSC.

4.68. Pendant la période à l'examen, aucune modification importante n'a été apportée aux conditions d'accès aux marchés dans le secteur bancaire. Les banques étrangères doivent établir une présence commerciale et obtenir une licence commerciale auprès de la FSC (comme les banques constituées localement) pour fournir des services au Taipei chinois.⁴⁷ Les banques constituées localement et les succursales locales de banques étrangères doivent se conformer aux mêmes ratios minimums de fonds propres et aux mêmes exigences en matière de capital libéré. Contrairement aux succursales locales de banques étrangères, les banques constituées localement doivent aussi satisfaire à une prescription en matière de ratio de liquidité.⁴⁸ Pour mener des activités liées aux dépôts des particuliers, les succursales locales de banques étrangères doivent normalement disposer d'un capital d'exploitation d'au moins 250 millions de TWD. Les banques qui souhaitent mener des opérations de change ou établir une unité de services bancaires offshore doivent obtenir l'approbation de la CBC. L'investissement étranger dans les services d'épargne postale et d'envoi de fonds (à l'exception des services d'envoi de fonds de faible valeur destinés aux travailleurs migrants) reste interdit (section 2.4).

⁴⁷ L'établissement d'un bureau de représentation au Taipei chinois doit aussi être approuvé par la FSC. Un bureau de représentation est uniquement autorisé à recueillir des renseignements commerciaux et des renseignements de marché et à assurer la liaison commerciale.

Depuis janvier 2019, les banques locales sont tenues de maintenir un ratio de liquidité (calculé en divisant les actifs liquides de qualité de la banque par ses flux de trésorerie nets totaux sur une période de 30 jours) d'au moins 100%. Toute banque étrangère qui demande à établir une succursale au Taipei chinois doit préciser quel cadre de gestion des risques de liquidité est adopté par son siège social et quelles mesures de gestion des risques de liquidité sont applicables à la succursale du Taipei chinois.

- 4.69. Pendant la période considérée, la FSC a apporté plusieurs modifications au cadre réglementaire pour offrir plus de flexibilité aux banques, notamment en ce qui concerne l'acquisition d'obligations émises par une filiale bancaire à l'étranger et les services de gestion de patrimoine qu'elles peuvent proposer à leurs clients. La FSC a aussi mis en œuvre des programmes visant à favoriser l'octroi de prêts aux PME et aux entreprises des principales branches de production innovantes et des six branches de production stratégiques fondamentales identifiées par les autorités.
- 4.70. Sauf exemption, les établissements financiers de dépôt doivent participer au programme d'assurance des dépôts administré par la CDIC. Le montant maximal couvert par la CDIC en cas de faillite d'un établissement financier est de 3 millions de TWD par déposant.

4.4.1.2 Assurance

- 4.71. En décembre 2022, le secteur de l'assurance du Taipei chinois comprenait 23 compagnies d'assurance-vie constituées localement (y compris le département de l'assurance-vie de la CPC), 3 succursales de compagnies d'assurance-vie étrangères, 17 compagnies d'assurance autre que sur la vie constituées localement, 6 succursales de compagnies d'assurance autre que sur la vie étrangères, 1 compagnie de réassurance constituée localement et 2 succursales de compagnies de réassurance étrangères. Le secteur comprenait aussi 20 unités d'assurance offshore qui ne sont pas autorisées à effectuer des transactions libellées en TWD. Les ventes effectuées par l'intermédiaire de succursales de banques et de courtiers d'assurances restent les principaux circuits de distribution. En 2022, la FSC a autorisé les banques uniquement en ligne sans agences physiques à opérer simultanément comme courtiers et agents d'assurances et a commencé à recevoir des demandes d'établissement de compagnies d'assurance en ligne sans agences physiques.⁴⁹
- 4.72. Deux compagnies d'assurance-vie, y compris la branche d'assurance-vie de la CPC, sont toujours entièrement publiques. En outre, une compagnie de réassurance est partiellement détenue par le secteur public, et trois autres compagnies d'assurance autre que sur la vie ont une participation publique indirecte. Selon les autorités, en 2022, les compagnies d'assurance publiques représentaient 3,8% des actifs totaux et 4,4% des primes encaissées sur le marché de l'assurance-vie. Les chiffres correspondants pour les compagnies d'assurance autre que sur la vie à participation publique étaient de 15,9% et 13,5%, respectivement. La compagnie de réassurance partiellement détenue par le secteur public représentait 86,2% des actifs totaux et 74,6% des primes encaissées sur le marché de la réassurance.
- 4.73. Pendant la période 2018-2022, le montant total des primes encaissées par le secteur de l'assurance a diminué, reflétant une diminution continue des primes d'assurance-vie. Les indicateurs de densité et de pénétration de l'assurance-vie ont également affiché une tendance à la baisse au cours de cette période. Néanmoins, l'assurance-vie a continué de représenter la majeure partie des primes du secteur de l'assurance. La concentration du marché, qui est mesurée par les parts respectives des cinq principales compagnies d'assurance dans le total des primes encaissées, est restée supérieure à 60%, tant dans le secteur de l'assurance-vie que dans celui de l'assurance autre que sur la vie (tableau 4.7).

Tableau 4.7 Indicateurs du secteur de l'assurance, 2018-2022

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Primes encaissées (milliards de TWD), dont | 3 677 | 3 644 | 3 352 | 3 179 | 2 556 |
| Compagnies d'assurance autre que sur la vie (%) | 4,5 | 4,9 | 5,6 | 6,5 | 8,7 |
| Compagnie d'assurance-vie (%) | 95,5 | 95,1 | 94,4 | 93,5 | 91,3 |
| Concentration sur le marché de l'assurance autre que sur la vie ^a (%) | 61,4 | 61,4 | 61,3 | 61,3 | 61,5 |
| Concentration sur le marché de l'assurance-vie ^a (%) | 66,2 | 67,3 | 68,2 | 64,6 | 63,9 |
| Densité de l'assurance ^b (TWD) | 155 886 | 154 379 | 142 271 | 135 981 | 109 848 |
| Densité de l'assurance autre que sur la vieb (TWD) | 7 021 | 7 505 | 7 984 | 8 875 | 9 508 |
| Densité de l'assurance-vie ^b (TWD) | 148 865 | 146 874 | 134 287 | 127 106 | 100 340 |

⁴⁹ Au moins 40% des fonds propres des compagnies d'assurance en ligne sans agences physiques doivent être détenus par des établissements financiers, et au moins 25% par une compagnie d'assurance ou une holding financière ayant une unité d'assurance. En vertu des prescriptions légales, le capital versé des compagnies d'assurance-vie et d'assurance autre que sur la vie en ligne sans agences physiques doit s'élever à 2 milliards de TWD et 1 milliard de TWD, respectivement. Les compagnies d'assurance en ligne sans agences physiques sont assujetties aux mêmes règlements que les compagnies d'assurance classiques.

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------|------|------|------|------|
| Pénétration de l'assurance ^c (%) | 20,7 | 19,3 | 17,0 | 14,7 | 11,3 |
| Pénétration de l'assurance autre que sur la viec (%) | 0,9 | 0,9 | 1,0 | 1,0 | 1,0 |
| Pénétration de l'assurance-viec (%) | 19.8 | 18.3 | 16.0 | 13.7 | 10.3 |

- a La concentration du marché est définie comme étant la part des primes encaissées combinées des cinq principales compagnies d'assurance-vie ou d'assurance autre que sur la vie dans le total des primes encaissées du secteur de l'assurance-vie ou de l'assurance autre que sur la vie.
- b La densité de l'assurance est définie comme étant le nombre de primes brutes souscrites par habitant.
- c La pénétration de l'assurance est définie comme étant le total des primes brutes souscrites en pourcentage du PIB.

Source: FSC.

- 4.74. La Loi sur les assurances, qui est le principal texte législatif régissant les activités d'assurance, a été modifiée en mai 2021 pour renforcer les capacités de prise en charge des risques des compagnies d'assurance et pour les encourager à investir leurs fonds dans certaines entreprises. Parmi les principales modifications, on peut mentionner l'adoption du ratio du patrimoine net comme indicateur de surveillance additionnel, l'augmentation du plafond pour les investissements des compagnies d'assurance dans les obligations de sociétés locales, et la possibilité pour les compagnies d'assurance d'investir dans certains billets à ordre non garantis et dans des fonds d'investissement privés. Pendant la période considérée, des modifications ont aussi été apportées aux règlements régissant les placements immobiliers et les investissements à l'étranger des compagnies d'assurance ainsi que l'utilisation des fonds des compagnies d'assurance dans des projets spéciaux, des services publics et des entreprises de protection sociale. En 2018, le Taipei chinois a plafonné les investissements effectués à l'étranger par les compagnies d'assurance, y compris dans les obligations émises localement et libellées en monnaies autres que le TWD, à 65,3% des fonds totaux.
- 4.75. Depuis le précédent examen du Taipei chinois, aucune modification importante n'a été apportée aux conditions d'accès aux marchés dans le secteur de l'assurance. D' Une compagnie d'assurance ne peut pas engager d'activités à moins qu'elle ait reçu l'autorisation de la FSC, qu'elle ait terminé le processus d'enregistrement de l'établissement, qu'elle ait déposé une caution (équivalente à 15% du capital versé) et qu'elle ait obtenu une licence commerciale. Les compagnies d'assurance étrangères doivent établir une succursale locale disposant d'un capital versé d'au moins 50 millions de TWD. Les bureaux de représentation des compagnies d'assurance étrangères ne peuvent pas exercer d'activités de démarchage. Les compagnies d'assurance locales et les succursales locales de compagnies étrangères sont soumises aux mêmes limites légales et prescriptions en matière d'autorisation en ce qui concerne leurs activités de prêt et d'investissement. Les compagnies d'assurance étrangères ne peuvent pas promouvoir leurs produits ou assurer des risques situés au Taipei chinois depuis un siège social ou une succursale établi en dehors du Taipei chinois.
- 4.76. En général, les compagnies d'assurance-vie et les compagnies d'assurance autre que sur la vie sont réglementées de la même manière. Les compagnies d'assurance ne peuvent pas offrir simultanément des services d'assurance-vie et d'assurance autre que sur la vie, bien que la FSC puisse autoriser une compagnie d'assurance autre que sur la vie à offrir des services d'assurance couvrant les dommages corporels ou d'assurance maladie.
- 4.77. L'assurance responsabilité civile reste obligatoire pour les propriétaires de véhicules automobiles au Taipei chinois. Pendant la période considérée, la Loi sur le contrat d'assurance responsabilité automobile obligatoire (CALI) a été modifiée pour couvrir aussi les propriétaires de mini véhicules électriques à deux roues⁵² et pour réduire la charge financière pesant sur les assurés qui ont souscrit plus d'une police relevant du CALI. Les primes du CALI sont réglementées et réexaminées chaque année par la FSC.⁵³ En 2022, le CALI a représenté environ 8,41% du total des primes d'assurance autre que sur la vie.

⁵⁰ Document de l'OMC WT/TPR/S/377/Rev.1 du 6 mars 2019.

⁵¹ L'assurance-vie comprend l'assurance-vie, l'assurance accident, l'assurance maladie et l'assurance-rente. L'assurance autre que sur la vie comprend plusieurs types d'assurances, y compris l'assurance incendie, maritime, automobile, aviation, ingénierie, responsabilité civile et crédit.

 $^{^{52}}$ Véhicules à propulsion électrique d'une vitesse maximale de 25 km/heure et d'un poids n'excédant pas 40 kg sans batterie ou 60 kg avec batterie.

⁵³ La FSC travaille en collaboration avec le MOTC sur des questions techniques telles que la gamme de véhicules soumis à l'assurance obligatoire, la définition des accidents, et les sanctions et le traitement applicables aux véhicules non assurés.

4.4.1.3 Marché des capitaux

- 4.78. Le marché des capitaux du Taipei chinois comprend la "Taiwan Stock Exchange" (TWSE), la "Taipei Exchange" (TPEx) et la "Taiwan Futures Exchange" (TAIFEX). Outre les actions, la TWSE et la TPEx offrent des plates-formes de négociation des obligations, des billets de trésorerie, des certificats représentatifs d'actions, des fonds négociés en bourse, des titres de créance négociés en bourse, des valeurs bénéficiaires, des certificats d'option et des produits dérivés, entre autres. La TAIFEX offre une plate-forme d'investissement dans les contrats à terme et les contrats d'options.
- 4.79. En décembre 2022, les fournisseurs de services en rapport avec les valeurs mobilières au Taipei chinois comprenaient 121 maisons de titres (dont 16 non locales), 85 courtiers (16 non locaux), 82 négociants (9 non locaux), 69 souscripteurs (10 non locaux), 38 sociétés fiduciaires d'investissement en valeurs mobilières (18 non locales) et 86 entreprises de conseil sur l'investissement en valeurs mobilières (9 non locales). Sur le marché à terme, il y avait 17 sociétés d'opérations à terme (1 non locale), 26 entreprises de services simultanés (1 non locale), 30 négociants menant des opérations pour compte propre, 28 courtiers (1 non local), 33 sociétés de conseil en opérations à terme, 5 sociétés d'opérations à terme gérées, 42 courtiers apporteurs d'affaires et 9 sociétés fiduciaires d'opérations à terme.
- 4.80. Pendant la période considérée, la cotation en bourse des entreprises et la capitalisation boursière sur la TWSE et la TPEx ont maintenu une tendance à la hausse. En dehors d'une contraction liée à la pandémie en 2019, le volume annuel des échanges d'actions a aussi considérablement augmenté, ce qui met en exerque l'importante liquidité sur le marché boursier (tableau 4.8).

Tableau 4.8 Indicateurs du marché boursier, 2018-2022

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| TWSE | _ | | | | |
| Sociétés cotées en bourse (nombre) | 928 | 942 | 948 | 959 | 971 |
| Capital émis (milliards de TWD) | 7 159 | 7 156 | 7 238 | 7 385 | 7 500 |
| Valeur commerciale (milliards de TWD) | 29 319 | 36 414 | 44 904 | 56 282 | 44 266 |
| Valeur des opérations boursières (milliards de TWD) | 29 609 | 26 465 | 45 654 | 92 290 | 56 081 |
| Investissements nets à l'étranger dans des actions négociées | -355 | 244 | -609 | -450 | -1 090 |
| (milliards de TWD) | | | | | |
| TPEx | | | | | |
| Sociétés cotées en bourse (nombre) | 766 | 775 | 782 | 788 | 808 |
| Capital émis (milliards de TWD) | 739 | 747 | 742 | 761 | 742 |
| Valeur commerciale (milliards de TWD) | 2 827 | 3 434 | 4 352 | 5 782 | 4 424 |
| Valeur des opérations boursières (milliards de TWD) | 8 146 | 7 608 | 12 087 | 20 276 | 14 879 |
| Investissements nets à l'étranger dans des actions négociées | -13 | 26 | 9 | -49 | -53 |
| (milliards de TWD) | | | | | |
| Sociétés non cotées | | | | | |
| Nombre | 672 | 677 | 708 | 747 | 785 |
| Capital émis (milliards de TWD) | 1 509 | 1 484 | 1 376 | 1 458 | 1 400 |

Source: FSC.

- 4.81. En juillet 2021, conformément aux objectifs de la politique industrielle des autorités, la TWSE et la TPEx ont établi de nouveaux marchés de valeurs dans leurs cadres respectifs, afin de proposer des canaux de collecte de fonds spécifiques aux jeunes entreprises. En plus d'élargir la portée du marché des capitaux du Taipei chinois, cette initiative vise à favoriser le développement d'entreprises innovantes, accélérant ainsi la transformation du secteur. Pendant la période à l'examen, la TPEx a aussi pris des mesures pour faciliter le développement d'un marché d'obligations durables.
- 4.82. Depuis longtemps, la stratégie du Taipei chinois concernant le développement de son marché des capitaux est axée sur la facilitation de l'émission d'obligations non libellées en TWD et la cotation locale d'entreprises constituées à l'étranger au moyen d'entrées en bourse ou de cotations secondaires. Le stock des obligations en circulation non libellées en TWD émises au Taipei chinois par des entités étrangères a atteint l'équivalent de 5 931 milliards de TWD en 2022, contre 4 541 milliards de TWD en 2018. Fin 2022, 86 entreprises constituées à l'étranger et dont la capitalisation boursière combinée s'élevait à 1 477,6 milliards de TWD étaient cotées sur la TWSE; les chiffres correspondants pour la TPEx étaient de 31 milliards de TWD et 128,95 milliards de TWD.

4.83. En 2019, la FSC a adopté un règlement autorisant l'émission de sukuk (obligations islamiques) non libellées en TWD. Pendant la période à l'examen, les modifications apportées au cadre réglementaire ont permis d'élargir le champ d'activité des maisons de titres, y compris en leur permettant d'accepter des ordres pour mener des opérations sur des fonds à capital fixe et des valeurs mobilières étrangères, d'émettre des titres de créance négociés en bourse et de participer à des activités fiduciaires de tierces parties. La FSC a aussi publié un règlement permettant d'utiliser jusqu'à 25% des fonds offshore rapatriés pour des investissements dans des instruments financiers.

4.84. La Loi sur les valeurs mobilières et la bourse reste le principal instrument régissant le marché des capitaux du Taipei chinois. Les entreprises constituées à l'étranger qui prévoient d'être cotées à la TWSE ou à la TPEx doivent veiller à ce que leurs statuts soient conformes aux dispositions de la Loi sur les sociétés en ce qui concerne l'émission d'actions, les assemblées d'actionnaires, la protection des actionnaires minoritaires et les devoirs et responsabilités des directeurs. Les prescriptions légales concernant l'exercice d'activités professionnelles sur les marchés des valeurs mobilières et des instruments à terme du Taipei chinois n'ont pas changé pendant la période considérée. Les entreprises étrangères peuvent établir des filiales, des succursales et des bureaux de représentation. Les seuils minimaux de capital versé s'appliquent de manière uniforme aux entreprises constituées localement et aux entreprises non locales, et il n'existe aucune restriction en matière de propriété.

4.4.2 Services de télécommunication

4.85. Les recettes totales des services de télécommunication sont tombées de 317,5 milliards de TWD en 2018 à 276,5 milliards de TWD en 2021, mais selon les données préliminaires, une reprise partielle devrait être enregistrée en 2022. Les communications mobiles sont restées la principale source de recettes tout au long de la période considérée, suivies des services de données par ligne fixe. Les taux de pénétration de la téléphonie mobile et des services à large bande fixes et mobiles ont continué d'afficher une tendance à la hausse, tandis que le nombre d'abonnements de téléphonie fixe a continué de diminuer (tableau 4.9).

Tableau 4.9 Indicateurs du marché des télécommunications, 2018-2022

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022a |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| Abonnements pour 100 habitants (%) | • | | | | • |
| Téléphonie fixe | 55,5 | 54,6 | 54,1 | 53,6 | |
| Téléphonie mobile | 123,7 | 123,2 | 124,6 | 127,0 | |
| Services fixes à large bande | 24,1 | 24,5 | 25,3 | 27,1 | |
| Services mobiles à large bande | 111,0 | 114,8 | 117,2 | 119,3 | |
| Nombre de fournisseurs actifs | | | | | |
| Téléphonie fixe | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Téléphonie mobile | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Services fixes à large bande | 121 | 113 | 93 | 66 | 51 |
| Services mobiles à large bande | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Recettes des services de télécommunication | 317,5 | 298,7 | 282,7 | 276,5 | 285,1 |
| (milliards de TWD), dont | | - | | - | |
| Communications mobiles | 176,1 | 162,1 | 153,7 | 155,0 | 160,9 |
| Téléphonie fixe | 45,8 | 41,7 | 36,7 | 34,6 | 32,8 |
| Données par ligne fixe | 89,9 | 88,6 | 86,0 | 80,7 | 85,1 |

.. Non disponible.

a Données préliminaires.

Source: NCC.

4.86. Chunghwa Telecom Corporation, Ltd (CTC), l'opérateur historique des télécommunications, est partiellement détenue par l'État et reste l'acteur dominant sur les marchés des lignes fixes (téléphonie, large bande et multimédia à la demande). Elle détient aussi la part la plus importante (38,9% en 2021) sur le marché des communications mobiles (tableau 3.13) et est un important exploitant des câbles sous-marins au Taipei chinois.

4.87. Parmi les faits nouveaux notables intervenus pendant la période considérée sur le marché des télécommunications du Taipei chinois, on peut mentionner la suppression des services mobiles 3G en décembre 2018, le lancement des services 5G en 2020, la libération de fréquences pour les

⁵⁴ Document de l'OMC <u>WT/TPR/S/377/Rev.1</u> du 6 mars 2019.

services de communication par satellite de nouvelle génération en mars 2022, et une consolidation du marché (sous réserve de l'autorisation de la FTC) qui permettrait de ramener de cinq à trois le nombre d'opérateurs mobiles dans un avenir proche.

- 4.88. Le Ministère des transports et des communications (MOTC) demeure responsable de la formulation de la politique générale, et la NCC reste l'organisme de réglementation du secteur des télécommunications. Le Ministère des affaires numériques (MODA), créé en août 2022, est chargé de coordonner et de promouvoir le développement numérique du Taipei chinois. Le MODA s'occupe de formuler les stratégies de développement numérique et de cybersécurité, d'améliorer la résilience du réseau de communications, de veiller à ce que la répartition des ressources numériques soit conforme à l'intérêt public, et de renforcer les services et la gouvernance numériques. Parmi ses responsabilités figurent la garantie de l'égalité d'accès et la mise en œuvre des services de portabilité des numéros, l'attribution et l'affectation des ressources de télécommunication (y compris le spectre des fréquences radioélectriques et les numéros de télécommunication) et l'amélioration du service universel de télécommunication.
- 4.89. La principale loi régissant le secteur des télécommunications du Taipei chinois, la Loi sur les télécommunications, a été remplacée par la Loi sur la gestion des télécommunications le 1^{er} juillet 2020.⁵⁵ Selon les autorités, la nouvelle Loi a pour objectif d'encourager l'innovation technologique, de réduire les obstacles à l'entrée et de garantir l'égalité des conditions dans le secteur. Dans le nouveau cadre juridique, l'enregistrement auprès de la NCC n'est obligatoire que pour les opérateurs qui fournissent des services de télécommunication par le biais du réseau de télécommunication public commuté (RTPC), qui nécessite l'utilisation de ressources publiques (fréquences ou numérotation), ou pour ceux qui ont des interconnexions avec d'autres opérateurs de télécommunication en établissant leurs propres réseaux ou en utilisant des réseaux de tierces parties existants.⁵⁷ Le déploiement de réseaux de télécommunication non destinés à un usage propre est assujetti à l'autorisation préalable de la NCC.⁵⁸ De ce fait, les propriétaires de réseaux de télécommunication ne sont pas nécessairement des fournisseurs de services de télécommunication enregistrés (opérateurs).
- 4.90. Seules les entreprises constituées localement et les succursales locales d'entreprises étrangères peuvent s'enregistrer auprès de la NCC en tant qu'opérateurs de télécommunication et/ou demander une autorisation de déploiement d'un réseau. ⁵⁹ Un propriétaire de réseau doit être constitué en société à responsabilité limitée et le président de son conseil d'administration doit être originaire du Taipei chinois. Les limites réglementaires visant la participation étrangère directe et indirecte au capital de toute entreprise qui détient et exploite un réseau de télécommunication restent inchangées (tableau A2. 2).
- 4.91. Un mécanisme distinct d'octroi des licences reste en place pour l'attribution du spectre des fréquences destinées aux services de télécommunication. Les licences d'utilisation du spectre mobile sont attribuées par le biais d'un processus d'enchères en deux étapes auquel participent les propriétaires de réseaux de télécommunication agréés par la NCC, en vue d'une utilisation exclusive par leurs réseaux mobiles respectifs. La Loi sur la gestion des télécommunications a introduit la possibilité de conclure des accords de transfert et/ou de partage des fréquences entre les détenteurs de licences ou avec d'autres opérateurs, sous réserve de l'approbation préalable du MODA. En mai 2022, la NCC a approuvé des accords de partage et d'échange de fréquences entre certains détenteurs de licences. 60

⁵⁵ Les entreprises de télécommunication sont aussi soumises aux dispositions pertinentes de la Loi sur la protection des données personnelles et de la Loi sur la gestion de la cybersécurité.

⁵⁶ Les entreprises qui ont obtenu une franchise pour des fréquences radioélectriques ou une licence d'exploitation en vertu de la Loi sur les télécommunications doivent s'enregistrer auprès de la NCC au plus tard le 1^{er} juillet 2023.

⁵⁷ Aucune prescription légale n'impose une séparation structurelle ou fonctionnelle entre les activités de réseau et les activités liées aux services de télécommunication d'une entreprise.

 $^{^{58}}$ La NCC doit effectuer une inspection sur place avant d'autoriser la mise en service d'un réseau nouvellement déployé.

⁵⁹ La durée de validité des enregistrements et des autorisations est illimitée.

⁶⁰ En août 2022, les compétences en matière de réglementation de l'octroi des licences d'utilisation du spectre ainsi que du transfert et du partage de fréquences ont été transférées de la NCC au MODA.

- 4.92. En application du nouveau cadre juridique, la NCC peut désigner certains marchés de services de télécommunication comme étant des marchés réglementés, déterminer quelles sont les entreprises dominantes sur ces marchés et mettre en œuvre les mesures de contrôle pertinentes. Les contrôles réglementaires ne s'appliquent qu'aux entreprises occupant une position de force sur le marché et comprennent les prescriptions suivantes: i) divulgation de renseignements sur l'interconnexion, les éléments d'accès aux réseaux et l'utilisation des infrastructures de télécommunication; ii) respect de principes équitables, raisonnables et non discriminatoires dans les accords d'interconnexion; iii) élaboration de modèles d'accords (sur l'interconnexion et l'accès aux composantes du réseau ou aux infrastructures pertinentes) et présentation de ces modèles à la NCC pour approbation; et iv) séparation comptable des différents services. La NCC réglemente aussi les redevances fixées par les entreprises de télécommunication occupant une position de force sur le marché et peut imposer une limite à leur ajustement.⁶¹
- 4.93. En avril 2022, la NCC a désigné les services de détail de téléphonie vocale fixe, les services de détail de téléphonie fixe à large bande, les services de gros de téléphonie fixe, les services de terminaison d'appels vocaux sur les lignes fixes et les services de terminaison d'appels vocaux sur les lignes mobiles comme étant des marchés réglementés. En mai 2023, la NCC a aussi déterminé que le CTC occupait une position de force sur l'ensemble de ces marchés désignés. Elle a aussi estimé que c'était le cas de trois autres entreprises sur le marché des services de terminaison d'appels vocaux sur les lignes fixes et de quatre autres entreprises sur le marché des services de terminaison d'appels vocaux sur les lignes mobiles.
- 4.94. Le MODA administre l'attribution et l'affectation des numéros de télécommunication au Taipei chinois. Seuls les propriétaires de réseaux publics de télécommunication agréés par la NCC sont habilités à demander l'attribution de numéros. Les numéros de télécommunication, à l'exception des numéros d'abonnés, ne peuvent être ni loués ni prêtés et ne peuvent être transférés que dans le cadre de la portabilité des numéros d'abonnés.
- 4.95. Au Taipei chinois, les obligations en matière de service universel englobent les services de téléphonie vocale de cabines publiques ainsi que l'accès à Internet et les services de téléphonie vocale dans les régions reculées. Le MODA peut désigner comme fournisseurs de service universel un ou plusieurs opérateurs de télécommunication enregistrés ou entreprises qui déploient des réseaux de télécommunication fixes ou mobiles. La sélection se fait par le biais d'un processus de mise en concurrence. La fourniture d'un service universel est financée par les contributions annuelles d'opérateurs de télécommunication enregistrés dont les recettes annuelles générées par les services de télécommunication dépassent un seuil prescrit.
- 4.96. Selon les autorités, les recettes provenant de la vente aux enchères des licences du spectre 5G menée en 2020 ont été utilisées pour accélérer le déploiement des infrastructures 5G et réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et les zones rurales. Dans le cadre du Programme prospectif de développement des infrastructures du Taipei chinois, le MODA devrait allouer environ 225 millions de TWD par an jusqu'en 2025 pour soutenir les efforts menés par les opérateurs de télécommunication pour déployer des infrastructures dans les régions reculées. Selon les autorités, les opérateurs de télécommunication ont construit 154 stations de base de systèmes mobiles à large bande en 2022, soit plus que l'objectif fixé dans le Programme (95 stations).
- 4.97. Les équipements de télécommunication réglementés utilisant les fréquences radioélectriques, qu'ils soient utilisés dans le cadre du déploiement de réseaux ou par les utilisateurs finals, doivent être homologués par la NCC avant de pouvoir être fabriqués ou importés au Taipei chinois. Les certificats d'homologation pour l'importation sont valables pour un ou deux ans, selon les caractéristiques du dispositif; l'importation d'envois ultérieurs doit faire l'objet d'un certificat d'homologation distinct. Les fabricants, les importateurs et les propriétaires de dispositifs dont la puissance dépasse un certain seuil doivent rendre compte du flux, de l'objectif et du statut des dispositifs. Les homologations délivrées dans des juridictions étrangères peuvent être reconnues comme équivalentes aux autorisations délivrées par la NCC dans le cadre des accords de reconnaissance mutuelle signés par le Taipei chinois.

⁶¹ NCC, Règlement régissant les redevances fixées par les entreprises de télécommunication occupant une position de force sur le marché, 26 novembre 2020.

⁶² NCC, Règlement administratif sur la fabrication, l'importation et la notification de dispositifs de télécommunication réglementés utilisant les fréquences radioélectriques, 19 novembre 2021.

4.4.3 Transports

- 4.98. En raison de la situation géographique du Taipei chinois, le transport maritime est vital pour le commerce extérieur des marchandises. Pendant la période à l'examen, environ 93% des échanges annuels de marchandises avec l'extérieur ont été transportés par voie maritime. L'essentiel du trafic de passagers avec l'extérieur est toujours assuré par voie aérienne. Pendant la période 2020-2022, l'apparition de la pandémie de COVID-19 a provoqué une baisse des flux de marchandises et de passagers avec l'extérieur, cette baisse ayant été plus prononcée dans le cas des flux de passagers.⁶³
- 4.99. Pendant la période considérée, aucune modification importante n'a été apportée au cadre institutionnel pertinent. Le MOTC, par l'intermédiaire de divers organes subsidiaires, reste chargé de la formulation des politiques, de la réglementation et de la surveillance de tous les modes de transport.64
- 4.100. Les priorités stratégiques du Taipei chinois dans le secteur des transports sont établies dans son dix-huitième Plan de développement à moyen-terme (NDP 2021-2024). Parmi les principaux domaines d'intervention figurent: i) l'expansion et la modernisation du réseau ferroviaire; ii) l'achèvement de la construction d'un réseau de base d'autoroutes et de voies rapides; iii) l'accélération du développement des aéroports et l'amélioration des services de transport aérien; iv) l'amélioration de la compétitivité des ports et de la sécurité de la navigation; et v) la promotion des technologies de transport intelligentes.65

4.4.3.1 Transport maritime

- 4.101. Le Bureau des affaires maritimes et portuaires (MPB) reste l'organisme de réglementation du transport maritime (autorité chargée de l'administration du transport maritime) au Taipei chinois. Le MPB exerce de larges responsabilités, qui englobent la planification stratégique, les affaires maritimes, la gestion des navires, les affaires portuaires, les affaires relatives au travail dans le secteur maritime et la sécurité maritime. Il est entre autres chargé de superviser les activités des alliances pour le fret maritime et de gérer les différends liés à la protection des consommateurs dans le domaine du fret maritime.66 Le MPB gère aussi les opérations de certains ports et les infrastructures publiques qui s'y trouvent.67
- 4.102. Les sept ports commerciaux internationaux du Taipei chinois ainsi que ses deux ports commerciaux nationaux continuent d'être administrés par la "Taiwan International Ports Corporation" (TIPC), une entreprise publique. La TIPC coordonne les activités de ses ports subordonnés pour optimiser les points forts généraux du groupe portuaire et entrer coopérativement en concurrence pour de nouveaux débouchés commerciaux, en vue de renforcer le statut de plaque tournante du transport maritime du Taipei chinois. Toutes les entreprises, quelle que soit leur origine, peuvent participer aux procédures d'adjudication publique pour exploiter les terminaux portuaires. En 2023, six entreprises non locales exploitaient des terminaux dans les ports internationaux du Taipei chinois, contre trois en 2018.
- 4.103. Tous les navires qui entrent dans les ports commerciaux internationaux du Taipei chinois doivent utiliser les services d'assistance au remorquage. L'utilisation de services de pilotage est obligatoire dans tous ces ports, sauf dans le cas des navires exemptés. 68 Selon les autorités, les services d'assistance au remorquage et de soutage sont, en principe, ouverts à la concurrence. Les expatriés ne sont pas autorisés à passer les examens permettant d'obtenir une licence de pilote.

⁶³ Adresse consultée:

 $[\]underline{https://www.motc.gov.tw/en/app/statistics501.jsp?lanq=en\&folderName=en\&id=610\&parentpath=0\%2C154.$

⁶⁴ La structure interne du MOTC et des organismes affiliés peut être consultée à l'adresse suivante: https://www.motc.gov.tw/en/app/artwebsite?module=artwebsite&id=315&serno=null.

65 NDP 2021-2024. Adresse consultée:

https://www.ndc.gov.tw/en/Content List.aspx?n=9649AD857AF274BA&upn=C5B71E23EEC92FCF.

⁶⁶ Les transporteurs maritimes qui mènent des activités au Taipei chinois et souhaitent participer à la fixation concertée des tarifs de transport de marchandises et de passagers doivent obtenir l'autorisation du MPB. Si des préoccupations relatives à la concurrence surgissent, le MPB intervient en coordination avec la FTC pour remédier à la situation.

⁶⁷ Un aperçu détaillé des responsabilités du MPB peut être consultée à l'adresse suivante: https://www.motcmpb.gov.tw/En/Article?siteId=2&nodeId=10010.

68 Loi sur les services de pilotage, article 6.

- 4.104. Les principaux textes législatifs régissant le transport maritime comprennent la Loi sur le transport maritime, la Loi sur les navires, la Loi sur l'immatriculation des navires, la Loi sur les ports de commerce, la Loi sur les services de pilotage, la Loi sur les gens de mer et la Loi sur les aides à la navigation. La Loi sur les navires a été modifiée en novembre 2018 en vue de renforcer la gestion de la sécurité des navires et de réattribuer les fonctions d'inspection pertinentes au MPB.
- 4.105. Les conditions et les prescriptions relatives à l'immatriculation des navires ainsi que le régime appliqué par le Taipei chinois à l'investissement étranger dans le transport maritime sont restés inchangées pendant la période considérée.⁶⁹ Il faut toujours obtenir l'approbation du MOTC pour exercer des activités de transport maritime en tant qu'exploitant de navire. Les exploitants de navires étrangers doivent établir une succursale au Taipei chinois ou désigner une agence maritime locale pour gérer les affaires relatives au transport de passagers et de marchandises en leur nom.⁷⁰ L'investissement étranger dans une entreprise exploitant des navires immatriculés au Taipei chinois reste limité à 50% du capital de l'entreprise.
- 4.106. La propriété étrangère d'un navire immatriculé au Taipei chinois, par l'intermédiaire d'une société à responsabilité limitée, est limitée à moins de 50% du capital de l'entreprise; le directeur autorisé à représenter l'entreprise doit être une personne physique originaire du Taipei chinois. Les services de cabotage restent réservés aux navires immatriculés au Taipei chinois, à moins qu'une franchise soit accordée à un navire immatriculé à l'étranger. L'emploi de gens de mer étrangers sur des navires immatriculés au Taipei chinois doit être approuvé par le MPB, sous réserve d'un examen des besoins économiques.
- 4.107. En décembre 2022, 166 exploitants de navires et 317 navires, dont le tonnage brut cumulé était de 4 773 765 tonnes, étaient immatriculés au Taipei chinois, contre 166 exploitants et 283 navires, pour un tonnage brut de 3 578 719, en décembre 2017. En 2023, il y avait deux exploitants de navires dont la participation publique était inférieure à 32%. Les principaux projets d'infrastructure portuaire lancés au Taipei chinois pendant la période 2018-2023 incluent la construction de nouveaux terminaux de conteneurs et de bateaux de croisière au port de Kaohsiung, la construction de digues et la mise en valeur des terres au port de Taipei et la construction de quais pour l'énergie éolienne au port de Taichung.

4.4.3.2 Transport aérien

4.108. L'Administration de l'aéronautique civile (CAA) reste chargée de réglementer le transport aérien et de fournir des services de navigation aérienne. La législation applicable, la Loi sur l'aviation civile, a été modifiée en avril 2018 pour inclure des dispositions spécifiques sur la gestion des activités liées aux drones. La modification a introduit un système d'enregistrement des propriétaires de drones, a conféré à la CAA le pouvoir d'inspecter les drones (y compris les drones importés), et a établi des règles relatives aux activités de vol de drones, entre autres choses.⁷¹

4.109. Les conditions et les prescriptions relatives à la fourniture de services commerciaux de transport aérien ainsi que le régime appliqué par le Taipei chinois concernant l'investissement étranger dans le transport aérien n'ont pas changé pendant la période à l'examen.⁷² Le transport de passagers, de marchandises et de courrier postal entre deux points situés au Taipei chinois reste interdit pour les entreprises de transport aérien et les aéronefs étrangers. Les tarifs de transport aérien de passagers et de marchandises sur le territoire du Taipei chinois ainsi que les redevances aéroportuaires sont réglementés. L'investissement étranger dans les compagnies aériennes et les entreprises de fourniture de services d'escale (y compris les services de ravitaillement en carburant) et de services de restauration constituées au Taipei chinois ne doit pas dépasser 50% du capital total, et aucun investisseur étranger individuel ne peut détenir plus de 25% du capital.⁷³ Les compagnies d'aviation civile peuvent demander l'autorisation de la CAA pour fournir simultanément des services d'escale; les transporteurs aériens étrangers peuvent aussi bénéficier de cette autorisation sur la base de la réciprocité.

⁷² Document de l'OMC <u>WT/TPR/S/377/Rev.1</u> du 6 mars 2019.

⁶⁹ Document de l'OMC <u>WT/TPR/S/377/Rev.1</u> du 6 mars 2019.

 $^{^{70}}$ Pour établir une succursale, les fonds opérationnels doivent s'élever à 12 millions de TWD au minimum.

⁷¹ Loi sur l'aviation civile.

⁷³ Il n'existe pas de restrictions concernant l'investissement étranger dans les services de maintenance et de réparation des aéronefs.

- 4.110. Les services de transport aérien international sont régis par des accords sur le transport aérien (ATA) fondés sur le principe de réciprocité. En avril 2023, le Taipei chinois avait des ATA en vigueur avec 57 juridictions partenaires, dont 9 ont été révisés ou signés pendant la période à l'examen. Selon les autorités, tous les ATA en vigueur prévoient les quatre premières libertés de l'air. En général, les accords autorisent aussi les arrangements de désignation multiple de coopération, et certains d'entre eux n'imposent pas l'échange de statistiques. La clause de refus contenue dans les ATA prévoit "la propriété substantielle et le contrôle effectif" (PSCE). Les accords plus libéraux prévoient des droits de cinquième liberté et contiennent des clauses de "libre détermination" des capacités.
- 4.111. En mars 2023, 56 compagnies aériennes, dont 6 transporteurs aériens enregistrés au Taipei chinois, offraient des vols sur le territoire. L'État avait une participation publique indirecte dans un transporteur aérien (31% du capital versé). Des services réguliers étaient fournis sur 223 itinéraires reliant le Taipei chinois à 78 villes du monde entier. Selon les autorités, les compagnies aériennes enregistrées au Taipei chinois représentaient 68% du volume total de passagers et 71% du volume de marchandises. Dans son ensemble, la flotte commerciale active du Taipei chinois comprenait 233 aéronefs, dont 13 avions de fret.
- 4.112. Les compagnies aériennes effectuant des vols réguliers sur les itinéraires des îles situées au large peuvent bénéficier d'une aide pour le transport de passagers résidant sur l'une quelconque de ces îles. The 2020 et 2022, afin d'atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le transport aérien, toutes les compagnies menant des activités au Taipei chinois ont reçu un soutien prenant la forme d'une réduction du loyer des terres ou des installations dans les terminaux et des bureaux dans les aéroports, de bonifications d'intérêts sur les prêts existants, et d'une aide pour les dépenses de personnel. Selon les autorités, les mesures de soutien temporaire ont été progressivement éliminées et aucune compagnie aérienne ne bénéficie d'une forme de soutien en temps normal.
- 4.113. Le Taipei chinois a 17 aéroports, dont 4 aéroports internationaux. L'aéroport international de Taoyuan reste la principale plaque tournante pour le transport international de passagers et de marchandises, tandis que Songshan, Taichung et Kaohsiung servent d'aéroports internationaux auxiliaires. L'ensemble des aéroports sont toujours détenus et exploités par le secteur public. L'aéroport international de Taoyuan est en cours d'expansion: un troisième terminal (attendu pour 2026) et une troisième piste (attendue pour 2030) sont en construction et permettraient de faire passer sa capacité annuelle d'assistance aux passagers de 37 millions à 82 millions et sa capacité de décollage et d'atterrissage en heure de pointe de 50 à 90 mouvements par heure. Parmi les autres travaux d'infrastructure prévus, on peut mentionner l'expansion d'un terminal à l'aéroport international de Taichung et la reconstruction d'un terminal à l'aéroport international de Kaohsiung. Selon les autorités, aucune concession d'aéroport ou de terminal n'a été accordée à des entreprises du secteur privé pendant la période 2018-2023.

⁷⁴ Règlement sur le subventionnement des entreprises de transport aérien civil en ce qui concerne l'exploitation de liaisons avec les îles situées au large. Adresse consultée: https://law.moj.gov.tw/ENG/LawClass/LawAll.aspx?pcode=K0090045.

⁷⁵ Depuis 2010, l'aéroport international de Taoyuan est exploité par Taoyuan International Airport Corporation, une entreprise publique.

⁷⁶ Plan pour un réseau d'aéroports civils à l'horizon 2040. Adresse consultée: https://www.caa.gov.tw/FileAtt.ashx?lang=1&id=30155.

5 APPENDICE - TABLEAUX

Tableau A1. 1 Exportations de marchandises par section et principal chapitre/sous-position du SH, 2018-2022

| Section/chapitre/sous-position du SH | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------------|------------|-----------------|------------|---------------------------------------|
| Exportations totales (milliards d'USD) | 334,0 | 329,2 | 345,1 | 446,4 | 479,4 |
| | | (% des | exportations to | otales) | |
| 01 Animaux vivants et produits du règne animal | 0,6 | 0,6 | 0,5 | 0,4 | 0,4 |
| 02 Produits du règne végétal | 0,2 | 0,3 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| 03 Graisses et huiles | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| 04 Produits des industries alimentaires, boissons et | 0,7 | 0,8 | 0,7 | 0,7 | 0,6 |
| tabacs | | | | | |
| 05 Produits minéraux | 4,4 | 4,3 | 2,1 | 2,7 | 4,1 |
| 27 Combustibles minéraux et huiles minérales | 4,1 | 3,9 | 1,8 | 2,3 | 3,7 |
| 2710 Huiles de pétrole (), autres que les | 3,9 | 3,7 | 1,7 | 2,2 | 3,5 |
| huiles brutes | | | | | |
| 06 Produits des industries chimiques ou des industries | 6,6 | 5,7 | 4,8 | 5,2 | 4,9 |
| connexes | | | | | |
| 29 Produits chimiques organiques | 3,4 | 2,7 | 2,1 | 2,6 | 2,3 |
| 07 Matières plastiques et caoutchouc | 7,6 | 6,9 | 6,2 | 6,7 | 5,4 |
| 39 Matières plastiques et ouvrages en ces | 6,7 | 6,0 | 5,4 | 5,9 | 4,8 |
| matières | | | | | |
| 08 Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières | 0,2 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| 09 Bois, liège, sparterie | 0,1 | 0,05 | 0,04 | 0,04 | 0,03 |
| 10 Pâtes de bois; papiers et cartons | 0,6 | 0,6 | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| 11 Matières textiles et ouvrages en ces matières | 3,0 | 2,8 | 2,2 | 2,0 | 1,8 |
| 12 Chaussures, coiffures, etc. | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 |
| 13 Ouvrages en pierre, plâtre, ciment | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,6 | 0,5 |
| 14 Pierres gemmes et métaux précieux | 0,4 | 0,4 | 0,9 | 0,6 | 0,5 |
| 15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux | 9,5 | 8,5 | 7,4 | 8,2 | 7,7 |
| 72 Fonte, fer et acier | 3,1 | 2,7 | 2,2 | 2,9 | 2,5 |
| 73 Ouvrages en fonte, fer ou acier | 2,6 | 2,4 | 2,1 | 2,1 | 2,2 |
| 74 Cuivre et ouvrages en cuivre | 1,5 | 1,3 | 1,2 | 1,2 | 1,0 |
| 16 Machines et appareils, matériel électrique | 54,8 | 57,7 | 63,2 | 61,9 | 64,6 |
| 84 Machines et appareils et leurs parties | 11,6 | 13,0 | 12,9 | 12,9 | 13,2 |
| 8471 Machines automatiques de traitement | 1,7 | 2,7 | 3,1 | 2,7 | 3,2 |
| de l'information et leurs unités () | 2.2 | 2.2 | 2.5 | 2.0 | 4.0 |
| 8473 Parties et accessoires () | 2,3 | 3,2 | 3,5 | 3,9 | 4,0 |
| reconnaissables comme étant principalement | | | | | |
| destinés aux machines ou appareils des | | | | | |
| n° 84.70 à 84.72. | 42.2 | 44.7 | E0.2 | 40.0 | E1 E |
| 85 Matériel électrique et électronique 8517 Postes téléphoniques d'usagers, | 43,2 | 44,7 | 50,3 | 49,0 | 51,5 |
| | 1,7 | 2,3 | 2,6 | 2,3 | 2,7 |
| y compris les téléphones pour réseaux | | | | | |
| cellulaires () | 2 1 | 2.2 | 2.7 | 2.4 | 1.0 |
| 8523 Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi- | 2,1 | 2,3 | 2,7 | 2,4 | 1,8 |
| | | | | | |
| conducteurs, "cartes intelligentes" et autres | | | | | |
| supports pour l'enregistrement du son ou | | | | | |
| pour enregistrements analogues () | 20.7 | 30,5 | 25.5 | 34,8 | 38,4 |
| 8542 Circuits intégrés électroniques 17 Matériel de transport | 28,7 | | 35,5 | | 38,4 3,5 |
| | 3,4 | 3,4 | 3,2 | 3,3 | , , , , , , , , , , , , , , , , , , , |
| 87 Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres | 3,0 | 3,1 | 2,9 | 3,0 | 3,3 |
| 18 Instruments et appareils de précision | 5,0 | 4,9 | 4,9 | <i>1</i> E | 2 E |
| 90 Appareils d'optique, de photographie, | 5,0 4,9 | 4,9 4,8 | 4,9 4,8 | 4,5 4,4 | 3,5 3,4 |
| appareils d'optique, de photographie, appareils techniques ou médicaux, etc. | 4,9 | 4,0 | 4,0 | 4,4 | 3,4 |
| 9013 Dispositifs à cristaux liquides () | 2,2 | 2,0 | 2,0 | 1,9 | 1,1 |
| 19 Armes et munitions | 0,03 | 0,03 | 2,0 0,05 | 0,06 | 0,04 |
| 20 Ouvrages divers | 1,5 | 1,6 | 1,6 | 1,7 | 1,2 |
| 21 Objets d'art, etc. | 0,004 | 0,003 | 0,004 | 0,005 | 0,003 |
| Autres | 0,004 | 0,003 | 0,004 | 0,005 | 0,003 |
| Autics | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,4 |

Tableau A1. 2 Importations de marchandises par section et principal chapitre/sous-position du SH, 2018-2022

| Section/chapitre/sous-position du SH | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|------------|------------|-------------|------------|------------|
| Importations totales (milliards d'USD) | 284,8 | 285,7 | 286,1 | 382,0 | 428,0 |
| | | (% des i | mportations | totales) | |
| 01 Animaux vivants et produits du règne animal | 1,3 | 1,3 | 1,3 | 1,1 | 1,1 |
| 02 Produits du règne végétal | 1,6 | 1,7 | 1,6 | 1,6 | 1,7 |
| 03 Graisses et huiles | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,2 |
| 04 Produits des industries alimentaires, boissons et | 1,7 | 1,7 | 1,7 | 1,4 | 1,3 |
| tabacs | | | | | |
| 05 Produits minéraux | 19,3 | 17,0 | 11,8 | 15,0 | 19,7 |
| 26 Minerais, scories et cendres | 0,9 | 1,2 | 1,2 | 1,7 | 1,1 |
| 27 Combustibles minéraux et huiles minérales | 18,0 | 15,5 | 10,3 | 13,1 | 18,3 |
| 2709 Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux | 8,2 | 7,5 | 4,4 | 5,2 | 7,3 |
| 2710 Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes | 3,5 | 2,4 | 1,9 | 2,5 | 2,3 |
| 2711 Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux | 3,1 | 2,9 | 2,1 | 3,0 | 4,8 |
| 06 Produits des industries chimiques ou des industries | 10,7 | 9,6 | 9,3 | 8,8 | 8,4 |
| connexes | 2.7 | 2.0 | 2 5 | 2.0 | 2.2 |
| 29 Produits chimiques organiques 30 Produits pharmaceutiques | 3,7 | 3,0 | 2,5 | 2,8 1,4 | 2,3 1,7 |
| 38 Produits divers des industries chimiques | 1,4 2,3 | 1,5 2,1 | 1,5 2,2 | 1,4 | 1,7 |
| 07 Matières plastiques et caoutchouc | | 3,0 | • | | • |
| 39 Matières plastiques et caoutchouc | 3,1 | | 3,1 | 2,9 | 2,5 |
| matières | 2,7 | 2,5 | 2,7 | 2,5 | 2,1 |
| 08 Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| 09 Bois, liège, sparterie | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,3 |
| 10 Pâtes de bois; papiers et cartons | 0,9 | 0,9 | 0,8 | 0,7 | 0,6 |
| 11 Matières textiles et ouvrages en ces matières | 1,3 | 1,2 | 1,2 | 1,0 | 0,9 |
| 12 Chaussures, coiffures, etc. | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,2 | 0,2 |
| 13 Ouvrages en pierre, plâtre, ciment | 1,0 | 1,0 | 1,0 | 0,9 | 0,8 |
| 14 Pierres gemmes et métaux précieux | 1,2 | 1,0 | 1,3 | 1,4 | 1,1 |
| 15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux | 7,9 | 7,0 | 6,8 | 7,6 | 6,6 |
| 72 Fonte, fer et acier | 3,4 | 2,8 | 2,5 | 3,3 | 2,6 |
| 74 Cuivre et ouvrages en cuivre | 2,0 | 1,7 | 1,7 | 1,9 | 1,6 |
| 16 Machines et appareils, matériel électrique | 38,2 | 42,6 | 47,5 | 46,6 | 44,9 |
| 84 Machines et appareils et leurs parties | 11,8 | 14,8 | 15,0 | 15,1 | 15,1 |
| 8486 Machines et appareils utilisés principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat () | 4,1 | 6,8 | 6,3 | 6,6 | 6,9 |
| 85 Machines électriques et leurs parties | 26,4 | 27,8 | 32,4 | 31,5 | 29,8 |
| 8542 Circuits intégrés électroniques | 17,8 | 18,8 | 21,8 | 21,3 | 20,6 |
| 17 Matériel de transport | 4,2 | 4,2 | 4,1 | 3,5 | 3,4 |
| 87 Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres | 3,1 | 3,1 | 3,4 | 2,8 | 2,5 |
| 18 Instruments et appareils de précision | 4,3 | 4,5 | 5,0 | 4,6 | 4,2 |
| 90 Appareils d'optique, de photographie, appareils techniques ou médicaux, etc. | 4,1 | 4,3 | 4,9 | 4,4 | 4,0 |
| 19 Armes et munitions | 0,004 | 0,003 | 0,004 | 0,002 | 0,003 |
| 20 Ouvrages divers | 0,8 | 0,003 | 0,004 | 0,8 | 0,003 |
| 21 Objets d'art, etc. | 0,03 | 0,03 | 0,9 | 0,02 | 0,02 |
| Autres | 1,2 | 1,3 | 1,3 | 1,1 | 1,1 |
| 7144.65 | 1,2 | 1,3 | 1,3 | ±,± | 1,1 |

Tableau A1. 3 Exportations de marchandises par destination, 2018-2022

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | | |
|--|-------|-------|--------------|----------------------|-------|--|--|
| Exportations totales (milliards d'USD) | 334,0 | 329,2 | 345,1 | 446,4 | 479,4 | | |
| , | , | | exportations | xportations totales) | | | |
| Amériques | 14,4 | 16,6 | 16,9 | 17,1 | 18,2 | | |
| États-Unis | 11,8 | 14,1 | 14,6 | 14,7 | 15,7 | | |
| Autres pays d'Amérique | 2,6 | 2,5 | 2,2 | 2,4 | 2,5 | | |
| Mexique | 0,7 | 0,9 | 0,8 | 0,8 | 1,0 | | |
| Canada | 0,8 | 0,7 | 0,6 | 0,7 | 0,7 | | |
| Brésil | 0,4 | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,3 | | |
| Europe | 9,4 | 9,0 | 8,1 | 8,6 | 8,7 | | |
| UE-27 | 7,6 | 7,3 | 6,6 | 7,1 | 7,3 | | |
| Pays-Bas | 1,8 | 1,8 | 1,8 | 1,8 | 1,8 | | |
| Allemagne | 2,1 | 2,0 | 1,7 | 1,8 | 1,8 | | |
| Italie | 0,7 | 0,6 | 0,5 | 0,6 | 0,6 | | |
| Belgique | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,6 | 0,6 | | |
| France | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | | |
| Espagne | 0,4 | 0,4 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | | |
| Pologne | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | | |
| AELE | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | | |
| Autres pays d'Europe | 1,6 | 1,4 | 1,3 | 1,2 | 1,2 | | |
| Royaume-Uni | 1,2 | 1,1 | 1,0 | 0,9 | 0,8 | | |
| Türkiye | 0,4 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | | |
| CEIa | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,2 | | |
| Afrique | 0,6 | 0,6 | 0,5 | 0,5 | 0,6 | | |
| Moyen-Orient | 1,4 | 1,3 | 1,1 | 0,9 | 1,0 | | |
| Émirats arabes unis | 0,4 | 0,5 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | | |
| Asie | 73,4 | 71,6 | 72,8 | 72,0 | 70,8 | | |
| Chine | 28,9 | 27,9 | 29,7 | 28,2 | 25,3 | | |
| Japon | 6,8 | 7,1 | 6,8 | 6,5 | 7,0 | | |
| Autres pays d'Asie | 37,6 | 36,7 | 36,4 | 37,2 | 38,5 | | |
| Hong Kong, Chine | 12,4 | 12,3 | 14,2 | 14,1 | 13,5 | | |
| Singapour | 5,2 | 5,5 | 5,5 | 5,8 | 6,2 | | |
| Corée, République de | 4,7 | 5,1 | 4,4 | 4,5 | 4,6 | | |
| Malaisie | 3,2 | 2,9 | 2,7 | 3,0 | 3,5 | | |
| Viet Nam | 3,2 | 3,3 | 3,0 | 3,1 | 3,0 | | |
| Philippines | 2,7 | 1,9 | 1,6 | 1,4 | 1,6 | | |
| Thaïlande | 1,8 | 1,7 | 1,5 | 1,6 | 1,6 | | |
| Australie | 1,0 | 1,0 | 0,9 | 1,1 | 1,6 | | |
| Inde | 1,1 | 1,0 | 0,8 | 1,0 | 1,1 | | |
| Indonésie | 1,0 | 0,9 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | | |
| Bangladesh | 0,3 | 0,4 | 0,2 | 0,3 | 0,4 | | |
| Autres | 0,4 | 0,5 | 0,3 | 0,5 | 0,5 | | |

a Communauté d'États indépendants, y compris certains États associés et anciens États membres.

Tableau A1. 4 Importations de marchandises par origine, 2018-2022

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|-------|-------|--------------|-------|-------|
| Importations totales (milliards d'USD) | 284,8 | 285,7 | 286,1 | 382,0 | 428,0 |
| , | , , | | importations | | ., |
| Amériques | 14,2 | 15,0 | 14,1 | 13,2 | 13,3 |
| États-Unis | 11,6 | 12,2 | 11,4 | 10,3 | 10,6 |
| Autres pays d'Amérique | 2,6 | 2,8 | 2,7 | 2,9 | 2,7 |
| Canada | 0,7 | 0,6 | 0,5 | 0,6 | 0,6 |
| Brésil | 0,6 | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,6 |
| Europe | 10,7 | 11,8 | 11,8 | 11,2 | 10,8 |
| UE-27 | 9,1 | 10,2 | 10,1 | 9,7 | 9,4 |
| Allemagne | 3,5 | 3,3 | 3,6 | 3,3 | 3,3 |
| Pays-Bas | 1,4 | 2,8 | 2,3 | 2,7 | 2,4 |
| France | 1,3 | 1,1 | 1,0 | 0,9 | 0,9 |
| Italie | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 0,8 | 0,8 |
| AELE | 0,8 | 0,8 | 0,9 | 0,7 | 0,7 |
| Suisse | 0,7 | 0,6 | 0,8 | 0,6 | 0,6 |
| Autres pays d'Europe | 0,9 | 0,8 | 0,8 | 0,7 | 0,7 |
| Royaume-Uni | 0,7 | 0,7 | 0,7 | 0,6 | 0,6 |
| CEI ^a | 2,0 | 1,5 | 1,2 | 1,4 | 1,3 |
| Fédération de Russie | 1,5 | 1,1 | 1,1 | 1,3 | 1,1 |
| Afrique | 0,9 | 0,6 | 0,8 | 1,0 | 1,1 |
| Moyen-Orient | 9,6 | 8,3 | 5,4 | 6,5 | 8,3 |
| Arabie saoudite, Royaume d' | 3,0 | 2,7 | 1,7 | 2,1 | 2,7 |
| Koweït, État du | 1,8 | 1,5 | 0,9 | 1,2 | 1,6 |
| Émirats arabes unis | 1,6 | 1,6 | 1,0 | 1,3 | 1,6 |
| Qatar | 1,0 | 1,0 | 0,8 | 0,7 | 0,9 |
| Oman | 0,7 | 0,5 | 0,3 | 0,5 | 0,6 |
| Israël | 0,2 | 0,3 | 0,4 | 0,4 | 0,5 |
| Asie | 59,1 | 59,4 | 62,7 | 62,5 | 60,6 |
| Chine | 18,9 | 20,1 | 22,2 | 21,6 | 19,6 |
| Japon | 15,5 | 15,4 | 16,0 | 14,7 | 12,8 |
| Autres pays d'Asie | 24,7 | 23,9 | 24,4 | 26,2 | 28,2 |
| Corée, République de | 6,9 | 6,2 | 7,2 | 8,0 | 8,0 |
| Australie | 3,4 | 3,5 | 2,8 | 3,9 | 5,8 |
| Malaisie | 3,3 | 3,6 | 3,5 | 3,1 | 3,2 |
| Singapour | 3,0 | 2,8 | 3,1 | 3,2 | 2,9 |
| Indonésie | 1,9 | 1,6 | 1,6 | 2,1 | 2,6 |
| Viet Nam | 1,3 | 1,8 | 1,9 | 1,6 | 1,6 |
| Thaïlande | 1,6 | 1,5 | 1,6 | 1,6 | 1,5 |
| Inde | 1,1 | 0,9 | 0,8 | 0,8 | 0,7 |
| Philippines | 0,9 | 0,7 | 0,7 | 0,8 | 0,7 |
| Autres | 3,5 | 3,5 | 4,0 | 4,2 | 4,6 |
| Zone franche ^b | 3,4 | 3,5 | 4,0 | 4,1 | 4,6 |

a Communauté d'États indépendants, y compris certains États associés et anciens États membres. b Sont inclus les biens exportés du Taipei chinois, puis réimportés au Taipei chinois.

Tableau A2. 1 Notifications à l'OMC les plus récentes, janvier 2018-juin 2023

| Accord | Prescription | Cote et date des notifications les plus récentes |
|--|---|---|
| Accord sur l'agricultu | re | recentes |
| Articles 10 et 18:2 | Subventions à l'exportation (ES:1) | G/AG/N/TPKM/219, 19/01/2023 |
| Article 18:2 | Soutien interne: mesure globale du | G/AG/N/TPKM/206-207, 12/01/2022 |
| | soutien totale (DS:1) | |
| Article 18:2 | Accès aux marchés: administration des | <u>G/AG/N/TPKM/192</u> , 15/05/2020 |
| | engagements en matière de contingents | |
| Article 18:2 | tarifaires et autres (MA:1) Accès aux marchés: volume des | G/AG/N/TPKM/221, 16/02/2023 |
| AITICLE 10.2 | importations soumises à des | <u>G/AG/N/TPKM/221</u> , 10/02/2023 |
| | contingents tarifaires et autres (MA:2) | |
| Articles 5:7 et 18:2 | Clause de sauvegarde spéciale (MA:5) | G/AG/N/TPKM/223, 21/03/2023 |
| Article 5:7 | Sauvegarde spéciale fondée sur le | G/AG/N/TPKM/222, 11/03/2023 |
| | volume (MA:3) | , , , |
| | commerce des services | |
| Article V:7 a) | Notification d'un accord commercial | <u>S/C/N/544/Add.1-WT/REG283/N/2/</u> , 13/04/2023 |
| | régional | |
| | Modification de la réglementation | <u>S/C/N/1127</u> , 31/01/2023 |
| Article III:3 | affectant le commerce des services | |
| | visés par les engagements spécifiques d'un Membre | |
| Accord sur la mise en | œuvre de l'article VI du GATT de 1994 | 4 (Accord antidumning) |
| Article 16:4 | Décisions en matière de lutte | G/ADP/N/385, 07/06/2023 |
| | antidumping (notifications ad hoc) | <u> </u> |
| Article 16:4 | Décisions en matière de lutte | G/ADP/N/377/TPKM, 27/02/2023 |
| | antidumping (rapports semestriels) | , , , |
| GATT de 1994 | | |
| Article XVII:4 a) | Activités de commerce d'État | G/STR/N/19/TPKM/Add.1, 20/10/2022 |
| Accord sur les march | | |
| Article XVI:4 | Établissement de rapports statistiques | <u>GPA/STAT(21)/TPKM/1</u> , 25/05/2022 |
| Daragrapho 2 do | sur les marchés publics | CDA /WDC /CTAT/24/Add 9 04/05/2019 |
| Paragraphe 2 de l'Annexe D de | Statistiques sur les marchés | GPA/WPS/STAT/24/Add.8, 04/05/2018 |
| l'Appendice 2 | | |
| Annexes 1, 2 et 3 de | Valeurs de seuil, exprimées en TWD | GPA/THR/TPKM/3, 11/11/2022 |
| l'Appendice I | ,,,,,, | <u> </u> |
| Article XIX:1 b) | Modifications et rectifications projetées | GPA/MOD/TPKM/3, 14/01/2021 |
| | du champ d'application | |
| | lures de licences d'importation | |
| Article 7:3 | Réponses au questionnaire sur les | <u>G/LIC/N/3/TPKM/13</u> , 11/10/2022 |
| A. I. J. E. 4 . E. 4 | procédures de licences d'importation | C/LTC/N/2/TD//M/10 20 17/01/2022 |
| Article 5:1 à 5:4 | Établissement ou modification de procédures de licences d'importation | <u>G/LIC/N/2/TPKM/18-20</u> , 17/01/2023 |
| Décision sur les procé | édures de notification des restrictions | auantitatives |
| G/L/59/Rev.1 | | G/MA/QR/N/TPKM/5, 30/09/2022 |
| | es d'origine préférentielles pour les pay | |
| | Règles d'origine préférentielles pour les | G/RO/LDC/N/TPKM/1/Rev.1, 22/07/2020 |
| Paragraphe 4.3 | PMA | , , , , , , |
| Accord sur les subver | ntions et les mesures compensatoires | |
| Article 25.1 | Subventions | G/SCM/N/372/TPKM, 01/06/2021 |
| | | G/SCM/N/372/TPKM/Suppl.1, 27/09/2021 |
| Article 25.11 | Décisions prises en matière de droits | <u>G/SCM/N/399/TPKM</u> , 03/02/2023 |
| A. I. d 22. C | compensateurs (rapports semestriels) | G/SCM/N/399/TPKM/Add.1, 20/04/2023 |
| Articles 32.6 | Lois et réglementations | G/SCM/N/1/TPKM/1/Suppl.2- G/ADP/N/1/TPKM/1/Suppl.2, 24/08/2018 |
| | | <u>G/ADP/N/1/TPKM/1/Suppl.2</u> , 24/08/2018 |
| Accord our l'application | on dos mosuros sanitairos et phytosan | itaires |
| | on des mesures sanitaires et phytosan | |
| | Réglementations SPS adoptées ou | G/SPS/N/TPKM/450, 04/01/2018 à |
| Article 7 et annexe B | Réglementations SPS adoptées ou projetées | |
| Article 7 et annexe B Accord sur les obstac | Réglementations SPS adoptées ou | G/SPS/N/TPKM/450, 04/01/2018 à |
| Article 7 et annexe B Accord sur les obstac | Réglementations SPS adoptées ou projetées les techniques au commerce | G/SPS/N/TPKM/450, 04/01/2018 à G/SPS/N/TPKM/606/Add.1, 08/06/2023 |
| Article 7 et annexe B Accord sur les obstac | Réglementations SPS adoptées ou projetées les techniques au commerce Accords portant sur des questions relatives aux règlements techniques, aux normes ou aux procédures | G/SPS/N/TPKM/450, 04/01/2018 à G/SPS/N/TPKM/606/Add.1, 08/06/2023 G/TBT/10.7/N/146, 08/02/2018, à |
| Article 7 et annexe B Accord sur les obstac Article 10.7 | Réglementations SPS adoptées ou projetées les techniques au commerce Accords portant sur des questions relatives aux règlements techniques, aux normes ou aux procédures d'évaluation de la conformité | G/SPS/N/TPKM/450, 04/01/2018 à G/SPS/N/TPKM/606/Add.1, 08/06/2023 G/TBT/10.7/N/146, 08/02/2018, à G/TBT/10.7/N/152, 07/01/2021 |
| Article 7 et annexe B Accord sur les obstac Article 10.7 | Réglementations SPS adoptées ou projetées les techniques au commerce Accords portant sur des questions relatives aux règlements techniques, aux normes ou aux procédures d'évaluation de la conformité Mise en œuvre et administration de | G/SPS/N/TPKM/450, 04/01/2018 à G/SPS/N/TPKM/606/Add.1, 08/06/2023 G/TBT/10.7/N/146, 08/02/2018, à |
| Article 7 et annexe B Accord sur les obstac Article 10.7 Article 15.2 | Réglementations SPS adoptées ou projetées les techniques au commerce Accords portant sur des questions relatives aux règlements techniques, aux normes ou aux procédures d'évaluation de la conformité Mise en œuvre et administration de l'Accord | G/SPS/N/TPKM/450, 04/01/2018 à G/SPS/N/TPKM/606/Add.1, 08/06/2023 G/TBT/10.7/N/146, 08/02/2018, à G/TBT/10.7/N/152, 07/01/2021 G/TBT/2/Add.69/Rev.1, 20/06/2018 |
| Article 7 et annexe B | Réglementations SPS adoptées ou projetées les techniques au commerce Accords portant sur des questions relatives aux règlements techniques, aux normes ou aux procédures d'évaluation de la conformité Mise en œuvre et administration de | G/SPS/N/TPKM/450, 04/01/2018 à G/SPS/N/TPKM/606/Add.1, 08/06/2023 G/TBT/10.7/N/146, 08/02/2018, à G/TBT/10.7/N/152, 07/01/2021 G/TBT/2/Add.69/Rev.1, 20/06/2018 G/TBT/N/TPKM/443, 30/11/2020 à |
| Article 7 et annexe B Accord sur les obstac Article 10.7 Article 15.2 | Réglementations SPS adoptées ou projetées les techniques au commerce Accords portant sur des questions relatives aux règlements techniques, aux normes ou aux procédures d'évaluation de la conformité Mise en œuvre et administration de l'Accord | G/SPS/N/TPKM/450, 04/01/2018 à G/SPS/N/TPKM/606/Add.1, 08/06/2023 G/TBT/10.7/N/146, 08/02/2018, à G/TBT/10.7/N/152, 07/01/2021 G/TBT/2/Add.69/Rev.1, 20/06/2018 |

| Accord | Prescription | Cote et date des notifications les plus récentes |
|------------------------|---|---|
| Articles 2.9 et 5.6 | Règlements techniques et procédures d'évaluation de la conformité | G/TBT/N/TPKM/313, 15/01/2018 à G/TBT/N/TPKM/525/Add.1, 05/06/2023 |
| Article 5.6 | Procédures d'évaluation de la conformité | <u>G/TBT/N/TPKM/285/Rev.1</u> , 16/02/2018 à <u>G/TBT/N/TPKM/502</u> , 18/08/2022 |
| Accord sur les aspects | s des droits de propriété intellectuelle | qui touchent au commerce |
| Article 63:2 | Lois/réglementations rendues exécutoires par le Membre présentant la notification; modification d'une loi/réglementation | <u>IP/N/1/TPKM/36-IP/N/1/TPKM/P/18</u> , 02/12/2022 |

Source: Données compilées par le Secrétariat de l'OMC, sur la base des notifications.

Tableau A2. 2 Liste des secteurs interdits et soumis à restrictions, 2022

| Secteur | Sous-position | Description | Raisons pour lesquelles |
|---|---|--|--|
| | | | la prohibition ou la restriction est instituée |
| Activités interdites | | [= 1 : .: 1 :: 1 :: 1 :: | [a^/ |
| 18 Fabrication de produits chimiques | chimiques | Fabrication de nitroglycérine employée pour les explosifs mettant en jeu la sécurité essentielle | Sûreté. |
| | | Fabrication de chlorure de sodium par électrolyse au mercure | Protection de l'environnement et protection de la santé des personnes |
| | | Catégorie de substances pouvant servir à la fabrication d'armes chimiques interdites par les Nations Unies | Sûreté. |
| | | CFC, halon, méthylchloroforme, tétrachlorure de carbone | Protection de l'environnement (Protocole de Montréal). |
| 19 Fabrication de produits chimiques | 1990 Fabrication d'autres produits chimiques non classés ailleurs | Amorces et mercure fulminant | Sûreté. |
| 24 Production de métaux communs | 2499 Production d'autres métaux communs non classés ailleurs | Fonderie de cadmium | Protection de l'environnement et protection de la santé des personnes |
| 29 Fabrication de machines et de matériel | 2939 Fabrication d'autres machines d'usage général | Armes à feu et autres, réparation d'armes, munitions et extincteurs (pour aéronefs militaires), systèmes d'armes à haute énergie (tels qu'armes laser, armes à micro-ondes et canons électromagnétiques) et autres systèmes d'armes de haute technologie | Sûreté. |
| 49 Transport terrestre | 4931 Services de transport par autocar 4932 Services de transport par taxi 4939 Autres services de transport par autocar | Y compris les services de transport urbain et interurbain de passagers par autocar Services d'autocars touristiques | Stabilité du transport intérieur et protection des consommateurs. |
| 54 Activités postales et de courrier | 5410 Activités postales | tourisaques | Monopole postal |
| 60 Activités de programmation et de diffusion | 6010 Radiodiffusion 6020 Télédiffusion et distribution de programmes par abonnement | Radiodiffusion Télédiffusion (par satellite) | Le spectre est détenu par l'État. Préservation de la diversité culturelle et protection des consommateurs. |
| 64 Intermédiation financière | 6415 Services postaux d'épargne et de transferts | | Monopole postal L'interdiction s'applique à tous les investisseurs, quelle que soit leur origine. |
| 69 Activités juridiques et comptables | 6919 Autres activités juridiques | Services notariaux publics | Interdits. |
| 93 Activités sportives et de loisirs et activités récréatives | 9323 Activités de loisirs spéciales | | Ordre public et moralité. |
| Activités soumises à res | | | |
| 01 Agriculture et élevage | 0111 Culture du riz 0112 Culture de céréales (à | Culture du blé, du sarrasin et | Sécurité alimentaire; Préservation des variétés et |
| | l'exception du riz) 0113 Cultures spéciales | des larmes de Job Culture d'herbes médicinales chinoises et cultures spéciales aux propriétés curatives (thé non inclus) | des technologies; Équilibre entre l'offre et la demande. |
| | 0114 Culture de légumes | Culture de légumes biologiques et culture couverte de légumes (limité aux "usines de végétaux") | |
| | 0116 Culture de champignons | | |

| Secteur | Sous-position | Description | Raisons pour lesquelles la prohibition ou la restriction est instituée |
|---|--|--|--|
| | 0119 Autres cultures | | restriction est instituce |
| | 0121 Élevage de bovins 0122 Élevage de porcins/de | 7. | Stabilité et développement de l'élevage Seuls les |
| | porcs | Élevage de porcs reproducteurs | investissements supérieurs à 30 millions de TWD sont |
| | 0123 Élevage de poulets | Élevage de poulets reproducteurs | autorités, dans le but d'encourager des |
| | 0124 Élevage de canards | Élevage de canards reproducteurs | investissements à forte intensité de technologie et |
| | 0129 Élevage d'autres animaux | | de capital. |
| 02 Sylviculture | | | La majorité des forêts sont domaniales. ^a |
| 03 Pêche et aquaculture | | | Garantir le droit des pêcheurs du territoire d'exercer leurs activités, compte tenu des limites des ressources en eau disponibles. ^b |
| 10 Fabrication de produits du tabac | | | La production de tabacs et d'alcools est assujettie à un permis d'établissement. Ce n'est qu'après avoir reçu un permis d'établissement qu'un investisseur peut obtenir une licence, qui est nécessaire pour commencer la production et les activités. Cette restriction s'applique à tous les investisseurs, quelle que soit leur origine.c |
| 18 Fabrication de matières chimiques, d'engrais et de composés azotés, de matières plastiques et de caoutchouc, de fibres synthétiques ou artificielles | 10 Fabrication de matières chimiques | Fabrication de nitroglycérine (employée pour les munitions et explosifs mettant en jeu la sécurité essentielle) | Sécurité essentielle. Les investisseurs étrangers peuvent investir dans la fabrication de nitroglycérine non employée pour les munitions et explosifs.d |
| 27 Fabrication d'ordinateurs, d'articles électroniques et optiques | | Instruments et équipements militaires | L'investissement étranger est autorisé, pour autant gu'il contribue aux sciences |
| 31 Fabrication d'autres matériels de transport et de pièces | 3190 Fabrication d'autres matériels de transport et de pièces non classés ailleurs | Fabrication, réparation et assemblage d'aéronefs militaires | et à la technologie. ^d |
| 33 Autres produits manufacturés | 3399 Autres activités de fabrication non classées ailleurs | Travail de l'ivoire | L'approbation préalable de la police est nécessaire pour importer ou exporter des espèces sauvages vivantes ou des produits dérivés d'animaux sauvages protégés. Les animaux sauvages et les produits qui en proviennent ne peuvent être ni vendus ni exposés dans des lieux publics sans la permission des autorités. |
| 35 Distribution d'électricité et de gaz | 3510 Distribution d'électricité | Distribution d'électricité et distribution d'énergie | Intérêt public. ^f |
| | 3520 Distribution de gaz | Distribution de gaz par gazoduc | Seules les personnes physiques du Taipei chinois peuvent fonder, diriger ou superviser les entreprises d'approvisionnement en gaz. ⁹ |
| 36 Distribution d'eau | 3600 Distribution d'eau | Distribution d'eau courante | Service public.h |

| Secteur | Sous-position | Description | Raisons pour lesquelles |
|---|--|---|---|
| | | | la prohibition ou la restriction est instituée |
| 50 Transport par eau | 5010 Transport maritime 5020 Transport intérieur et transport lacustre | Transport par navire | Les investisseurs étrangers doivent établir une branche comme l'exige la loi ou désigner un agent maritime du Taipei chinois comme leur agent. |
| 51 Transport aérien | 5100 Transport aérien | | Restreint. ^j |
| 52 Activités annexes des transports | 5260 Activités de services annexes des transports aériens | Services aéroportuaires, services de restauration à bord des aéronefs et services d'exploitation et de gestion des aéroports | Restreint. ^j |
| 60 Activités de programmation et de diffusion | 6020 Télédiffusion et distribution de programmes par abonnement | Télédiffusion par satellite (télédiffusion de programmes par satellite) | Les actionnaires étrangers peuvent détenir moins de 50% du total des parts. ^k |
| 61 Télécommunications | 6100 Télécommunications | Services de télévision par câble et télédiffusion par satellite (services de télédiffusion directe par satellite) et/ou entreprises de télécommunications de type I | La part des directeurs d'un opérateur du réseau du Taipei chinois ne doit pas être inférieure aux deux tiers du nombre total de directeurs. Le même principe s'applique aux superviseurs. Le directeur de l'exploitation du réseau doit être du Taipei chinois. L'investissement étranger total dans une entreprise exploitant un système de radio ou de télévision par câble doit être inférieur à 60% de l'ensemble des parts. La participation étrangère directe est limitée aux personnes morales; le nombre total de parts directement détenues par des actionnaires étrangers ne doit pas dépasser 20%. Le nombre total de parts d'une entreprise de radiodiffusion par satellite directement détenues par des actionnaires étrangers doit être inférieur à 50%. Le président du conseil d'administration d'une entreprise de télécommunications de type I doit être du Taipei chinois. La participation étrangère directe ne doit pas dépasser 49% et la propriété directe et indirecte totale ne peut dépasser 60%. |
| 69 Activités juridiques et comptables | 6912 Activités notariales | Services du registre foncier | Le fournisseur doit être du Taipei chinois et être un agent d'administration des terres certifié. ^m |

- Loi sur l'exploitation forestière; Loi foncière.
- b Loi sur la pêche.
- Loi sur l'administration des tabacs et des alcools. С
- d Loi sur les investissements des ressortissants étrangers.
- Loi sur la protection des espèces sauvages.
- e f Loi sur l'électricité; Loi sur la surveillance des entreprises d'utilité publique à capitaux privés.
- Loi sur l'industrie du gaz naturel.
- Loi sur la distribution d'eau; Loi sur l'eau.
- Loi sur le transport maritime; Loi sur les navires; Loi sur les gens de mer.

j k Loi sur l'aviation civile.

Loi sur la radiodiffusion par satellite.

Loi sur le câble et la télévision; Loi sur la radiodiffusion par satellite; Loi sur les télécommunications.

Loi sur les agents d'administration des terres. m

Source: Liste négative (activités interdites ou soumises à des restrictions) établie par le Taipei chinois pour

les investissements entrants, modifiée le 8 février 2018.

Tableau A3. 1 Récapitulatif des droits NPF, 2023

| | Nombre de lignes | Moyenne (%) | Fourchette a (%) | Coefficient de variation | Franchise de droits (%) | Fourchette ^b (%) des taux consolidés |
|---|---------------------|----------------|--------------------------|--------------------------------|-------------------------|---|
| Total | 12 280 | 7,2 | 0-1 069,9 (0-500) | 2,3 | 33,2 | 0-500 |
| SH 01-24 | 2 896 | 18,2 | 0-1 069,9 (0-500) | 1,7 | 15,9 | 0-500 |
| SH 25-97 | 9 384 | 3,8 | 0-30 | 1,1 | 38,7 | 0-30 |
| Par catégorie de l'OMC Produits agricoles (définition OMC) | 2 212 | 16,6 | 0-1 069,9 (0-500) | 2,1 | 22,6 | 0-500 |
| Animaux et produits du règne animal Produits laitiers | 474 56 | 17,6 20,6 | 0-45 5-77,4 (5-30) | 0,6 0,8 | 1,5 0,0 | 0-45 5-30 |
| Fruits, légumes et plantes | 718 | 18,9 | 0-1 069,9 (0-184) | 2,4 | 24,4 | 0-184 |
| Café et thé | 47 | 12,5 | 0-37,4 (0-30) | 0,8 | 25,5 | 0-30 |
| Céréales et préparations à base de céréales | 211 | 28,7 | 0-467,4 (0-35) | 1,9 | 7,1 | 0-35 |
| Graines oléagineuses, graisses et huiles et leurs produits | 143 | 10,9 | 0-338 | 4,0 | 51,7 | 0-338 |
| Sucres et sucreries | 33 144 | 15,9 | 0-27,5 0-40 | 0,5 | 6,1 | 3-143 0-40 |
| Boissons, spiritueux et tabacs Coton | 5 | 18,8 0,0 | 0-40 | 0,6 0,0 | 11,1 100,0 | 0-40 |
| Autres produits agricoles, n.d.a. | 381 | 5,8 | 0-500 | 4,5 | 50,7 | 0-500 |
| Produits non agricoles (définition OMC) | 10 068 | 5,1 | 0-83,8 (0-50,0) | 1,3 | 35,7 | 0-50 |
| Poissons et produits de la pêche | 816 | 19,9 | 0-83,8 (0-50,0) | 0,5 | 5,4 | 0-50 |
| Minerais et métaux | 2 072 | 2,4 | 0-12,5 | 1,5 | 63,5 | 0-12,5 |
| Produits chimiques et fournitures photographiques | 2 391 | 2,8 | 0-20 | 0,8 | 28,6 | 0-20 |
| Bois, pâte à papier, papier et meubles | 565 | 0,5 | 0-12,5 | 4,2 | 93,8 | 0-12,5 |
| Matières textiles Vêtements | 964 376 | 7,4 11,7 | 0-12,5 10,5-12 | 0,5 0,0 | 3,6 0,0 | 0-12,5 10,5-12 |
| Cuir, caoutchouc, chaussures et articles de voyage | 312 | 5,6 | 0-10 | 0,6 | 11,5 | 0-10 |
| Machines non électriques | 890 | 3,1 | 0-17,5 | 0,9 | 29,8 | 0-20 |
| Machines électriques | 564 | 3,3 | 0-15 | 1,1 | 42,7 | 0-15 |
| Matériel de transport | 318 | 10,0 | 0-30 | 0,8 | 19,8 | 0-30 |
| Produits non agricoles, n.d.a. | 762 | 2,7 | 0-10 | 1,1 | 47,4 | 0-10 |
| Pétrole Par section du SH | 38 | 2,2 | 0-5 | 0,9 | 42,1 | 0-10 |
| 01 Animaux vivants et produits du règne animal | 1 218 | 18,0 | 0-500 | 1,0 | 8,1 | 0-500 |
| 02 Produits du règne végétal | 838 | 18,4 | 0-1 069,9 (0-184) | 2,7 | 31,6 | 0-184 |
| 03 Graisses et huiles | 80 | 12,6 | 0-338 | 4,2 | 35,0 | 0-338 |
| 04 Produits des industries alimentaires, boissons et tabacs | 760 | 18,8 | 0-127,3 (0-40) | 0,7 | 8,9 | 0-143 |
| 05 Produits minéraux | 249 | 1,0 | 0-7,5 | 1,8 | 67,5 | 0-10 |
| 06 Produits des industries chimiques | 2 249 | 2,7 | 0-25 | 0,9 | 33,0 | 0-25 |
| ou des industries connexes 07 Matières plastiques et caoutchouc et articles en ces matières | 412 | 4,7 | 0-10 | 0,5 | 3,6 | 0-10 |
| 08 Peaux, cuirs, pelleterie et ouvrages en ces matières | 131 | 3,0 | 0-10 | 1,1 | 47,3 | 0-10 |
| 09 Bois et ouvrages en bois | 233 | 1,3 | 0-12,5 | 2,3 | 81,1 | 0-12,5 |
| 10 Pâtes de bois; papiers et cartons | 290 | 0,0 | 0-0 | 0,0 | 100,0 | 0-0 |
| 11 Matières textiles et ouvrages en ces matières | 1 291 | 8,6 | 0-12,5 | 0,4 | 4,2 | 0-12,5 |
| 12 Chaussures, coiffures, etc. 13 Ouvrages en pierre, plâtre, ciment | 159 328 | 6,2 | 0-10 0-12 5 | 0,4 | 4,4 | 0-10 0-12 5 |
| 13 Ouvrages en pierre, platre, ciment 14 Pierres gemmes et métaux précieux, perles | 82 | 7,2 0,1 | 0-12,5 0-6,5 | 0,4 9,0 | 3,0 98,8 | 0-12,5 0-6,5 |
| 15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux | 1 424 | 1,8 | 0-10 | 1,8 | 72,5 | 0-10 |
| 16 Machines et appareils, matériel électrique, etc. | 1 468 | 3,0 | 0-17,5 | 1,1 | 36,6 | 0-20 |
| 17 Matériel de transport | 340 | 9,6 | 0-30 | 0,9 | 21,2 | 0-30 |

| | Nombre de lignes | Moyenne (%) | Fourchette a (%) | Coefficient de variation | Franchise de droits (%) | Fourchette ^b (%) des taux consolidés |
|--|---------------------|----------------|------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--|
| 18 Instruments et appareils de précision | 418 | 2,1 | 0-10 | 1,4 | 56,2 | 0-10 |
| 19 Armes et munitions | 29 | 2,2 | 0-5 | 1,1 | 55,2 | 0-5 |
| 20 Ouvrages divers | 266 | 3,1 | 0-11 | 1,0 | 38,3 | 0-11 |
| 21 Objets d'art, etc. | 15 | 0,0 | 0-0 | 0,0 | 100,0 | 0-0 |

a Les fourchettes entre crochets excluent les EAV des droits non ad valorem.

b Les fourchettes excluent les EAV des droits non ad valorem.

Note: Les moyennes excluent les taux contingentaires et incluent les EAV des droits non ad valorem; données

communiquées par les autorités.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités et Guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales. Adresse consultée:

formalites douanieres, portuaires et commerciales. Adresse consultee: https://portal.sw.nat.gov.tw/APGQ/LoginFree?request_locale=en_US.

Tableau A3. 2 Contingents tarifaires, 2022 et 2023

| Produit | Code du SH | Taux hors contingent (2023) | Taux contingentaire (2023) | Volume du contingent tarifaire (t) | Importations dans les limites du contingent (t) | Taux d'utilisation (2022) |
|--|--|---|--|--|--|---------------------------------|
| Velours de cerf Lait liquide | 0507.90.2000 0401.10.1000; 0401.10.2000; 0401.20.1000; 0401.20.2000; 0401.40.1000; 0401.40.2000; 0401.50.1000; 0401.50.2000; 0402.99.1000; 0402.99.2000; 0402.99.9200; 0403.90.2900; 0403.90.4000; 0403.90.5900; 0403.90.9000; 1806.90.5300; 1806.90.5500; 1901.90.2500; 1901.90.2700 | 500% 15,6 TWD/kg | 22,5% 15% | 5 21 298 | 0,1 20 928 | 2,0% 98,3% |
| Arachides: Arachides, en coques Arachides, décortiquées Farines d'arachides Huile d'arachide | 1202.30.1000; 1202.41.0000; 2008.11.1100; 2008.11.9100 1202.30.2000; 1202.42.0000; 2008.11.1200; 2008.11.9200; 2008.19.4200 1208.90.1100; 1208.90.2100 1508.10.0000; 1508.90.0000 | 42 TWD/kg 64 TWD/kg 64 TWD/kg 338% | 25% 25% 25% 25% | 5 235 | 5 219 | 99,7% |
| Haricots rouges | 0710.29.1000; 0713.32.0000; 1106.10.1000; 2004.90.1010; 2004.90.1090; 2005.51.1010; 2005.51.1090; 2005.59.1000; 2006.00.1100; 2006.00.2500 | 22 TWD/kg | 22,5% | 2 500 | 2 475 | 99,0% |
| Têtes d'ail: Bulbes à planter Bulbes autres qu'à planter | 0703.20.1000 0703.20.9000; 0712.90.4000 | 27 TWD/kg 27 TWD/kg | 0% 22,5% | 3 520 | 3 157 | 89,7% |
| Shiitakes séchés | 0712.39.2000 | 369 TWD/kg | 25% ou 110 TWD/kg, le montant le plus élevé étant retenu. | 288 | 287 | 99,8% |
| Hémérocalles, séchées Noix de coco | 0712.90.5000 0801.12.0000; 0801.19.0010; 0801.19.0090 | 58 TWD/kg 120% | 22,5% 15% ou 0,9 TWD/kg, le montant le plus élevé étant retenu. | 101 10 000 | 0 5 168 | 0% 51,7% |
| Noix de bétel | 0802.80.0000 | 810 TWD/kg | 17,5% | 8 824 | 33 | 0,4% |
| Bananes | 0803.10.1000; 0803.10.2000; 0803.90.1000; 0803.90.2000 | 100% | 12,5% | 13 338 | 0 | 0% |
| Ananas | 0804.30.1000; 0804.30.2000 | 173% | 15% | 23 870 | 1 419 | 5,9% |
| Mangues | 0804.50.2100; 0804.50.2200 | 60% | 25% | 12 755 | 0 | 0% |
| Pamplemousses | 0805.40.2000 | 184% | 25% | 4 300 | 0 | 0% |
| Poires fraîches (à l'exclusion des poires européennes) | 0808.30.9000 | 49 TWD/kg | 18% | 9 800 | 8 870 | 90,5% |
| Longanes séchés et la pulpe de longane | 0813.40.1000 | 88 TWD/kg | 15% | 330 | 330 | 100% |

| Produit | Code du SH | Taux hors contingent (2023) | Taux contingentaire (2023) | Volume du contingent tarifaire (t) | Importations dans les limites du contingent (t) | Taux d'utilisation (2022) |
|--------------------------------|---|-----------------------------------|----------------------------------|--|---|---------------------------------|
| Riz: | | | | 144 720 | 136 033 | 94,0% |
| Riz, gruaux et semoules de riz | 1006.10.0000; 1006.20.0000; 1006.30.0010; | 45 TWD/kg | 0% | | | |
| | 1006.30.0090; 1006.40.0000; 1103.19.3000 1108.19.1000 | | | | | |
| Amidon de riz | 1108.19.1000 | 49 TWD/kg | 10% | | | |
| Autres produits à base de riz | 1102.90.1100; 1102.90.1900; 1103.20.1000; | 49 TWD/kg | 20%, 25% | | | |
| | 1104.19.1000; 1104.29.2000; 1806.90.6100; | , , | , | | | |
| | 1806.90.7100; 1806.90.9200; 1901.90.9100; | | | | | |
| | 1902.11.1000; 1902.19.1000; 1902.20.1010; | | | | | |
| | 1902.20.1020; 1902.30.2000; 1904.10.2011; | | | | | |
| | 1904.10.2012; 1904.10.2091; 1904.10.2092; 1904.20.1100; 1904.20.2100; 1904.90.1010; | | | | | |
| | 1904.20.1100, 1904.20.2100, 1904.90.1010, | | | | | |

Source: Document de l'OMC <u>G/AG/N/TPKM/221</u> (16 février 2023), et Guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales. Adresse consultée : https://portal.sw.nat.gov.tw/APGQ/LoginFree?request_locale=en_US.

Tableau A3. 3 Contingents tarifaires préférentiels, 2023

| Partenaire | Produit | Code du SH | Contingent | Taux | Taux hors |
|-------------|--|---|---|----------------------|-----------------------------|
| commercial | Produit | Code du Sn | Contingent tarifaire | contingentaire | contingent |
| Belize | Sucres bruts | 1701.13.0010; 1701.13.0090; 1701.14.0000; | 25 000 t | 0% | 6,3% |
| | Sucre raffiné | 1701.91.1010; 1701.91.1090 1701.99.9010; 1701.99.9090 | 10 000 t | 0% | 17,5% |
| El Salvador | Sucres bruts | 1701.13.0010; | 80 000 t (le | 0% | 6,3% |
| | Sucre raffiné | 1701.13.0090; 1701.14.0000; 1701.91.1010; 1701.91.1090 1701.91.2000; 1701.99.1000; 1701.99.2000; | contingent a une limite de 10 000 t pour le sucre raffiné) | 0% | 17,5% |
| | Plantains sèches Bananes sèches Ananas secs Mangues séchées | 1701.99.9010; 1701.99.9090 0803.10.2000 0803.90.2000 0804.30.2000 0804.50.2200 | 1 t | 0% 0% 0% 0% | 100% 100% 173% 60% |
| Eswatini | Sucres bruts | 1701.14.0000 | 53 000 t | 0% | 6,3% |
| | Sucre raffiné | 1701.99.9010; 1701.99.9090 | 28 000 t | 0% | 17,5% |
| | Miel naturel | 0409.00.0000 | 250 t | 0% | 35% |
| | Avocats | 0804.40.0000 | 30 t | 0% | 15% |
| Guatemala | Sucres bruts | 1701.13.0010; 1701.13.0090; 1701.14.0000; 1701.91.1010; | 87 573 t | 0% | 6,3% |
| | Sucre raffiné | 1701.91.1090 1701.91.2000; 1701.99.1000; 1701.99.2000; 1701.99.9010; | 47 154 t | 0% | 17,5% |
| Honduras | Sucres bruts | 1701.99.9090 1701.13.0010; 1701.13.0090; 1701.14.0000; 1701.91.1010; | 55 000 t | 0% | 6,3% |
| | Sucre raffiné | 1701.91.1090 1701.91.2000; 1701.99.1000; 1701.99.2000; 1701.99.9010; 1701.99.9090 | 15 000 t | 0% | 17,5% |
| Nouvelle- | Velours de cerfa | 0507.90.2000 | 3 500 kg | 0% | 300% |
| Zélande | Lait liquide | 0401.10.1000; 0401.10.2000; 0401.20.1000; 0401.20.2000; 0401.40.1000; 0401.40.2000, 0401.50.1000; 0401.50.2000 | 10 000 t | 0% | 14 TWD/kg |
| Paraguay | Sucres bruts | 1701.13.0010; 1701.13.0090; 1701.14.0000; 1701.91.1010; 1701.91.1090 | 50 000 t | 0% | 6,3% |
| | Sucre raffiné | 1701.91.1030 1701.91.2000; 1701.99.1000; 1701.99.2000; 1701.99.9010; 1701.99.9090 | 10 000 t | 0% | 17,5% |

Période d'allocation: 1^{er} janvier au 1^{er} septembre 2023 seulement.

Note: Les codes du SH sont alignés sur le tarif douanier de 2023 au niveau des positions à 10 chiffres.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de la base de données LTC de l'OMC, et données communiquées par

les autorités.

Tableau A3. 4 Taxe sur les produits de base, 2022

| Produit | Code du SH | Description | Taux d'imposition |
|--------------------------|--|-----------------------------|-------------------|
| Pneumatiques de | 40111000-40114000, | Pneumatiques de | 10% |
| caoutchouc | 40117010-40129010 | caoutchouc pour autobus | |
| | | et camions ^a | |
| | | Tous les autres | 15% |
| | | pneumatiques de | |
| | | caoutchouc | |
| Ciment | 25232100-90, 32149000, | Ciment blanc ou coloré | 600 TWD/t |
| | 38245000 | Ciment Portland de type I | 320 TWD/t |
| | | Ciment Portland avec | 280 TWD/t |
| | | laitiers de haut fourneau | , - |
| | | Produits de remplacement | 440 TWD/t |
| | | du ciment et autres | , |
| | | produits | |
| Boissons | 20091110-20099090, | Jus de fruits/légumes | 8% |
| (boissons froides | 21069070, 21069098, | naturel dilué fabriqués à | |
| fabriquées à la machine) | 21069099, 22011020, | la machine ^b | |
| , | 22021000-22029990, | Autres boissons | 15% |
| | 22090000 | fabriquées à la machine | |
| Verre plat | 70031210-70080000, | Tout verre plat et toutes | 10% |
| · | 70159021, 70159029, | barres de verre polies ou | |
| | 70159060, 70159090, | poncées, colorés ou | |
| | 70161000, 70169000 | transparents, à dessins ou | |
| | , | gravés, à arêtes finies ou | |
| | | non finies, à bords | |
| | | roulotés ou non | |
| Pétrole et gaz | 27071000, 27072000, | Essence | 6 830 TWD/kl |
| | 27073000, 27075000, | Carburant diesel | 3 990 TWD/kl |
| | 27079990, 27101210, | Kérosène | 4 250 TWD/kl |
| | 27101230-27101949, | Carburant d'avion | 610 TWD/kl |
| | 27101965, 27101966, | Fuel-oil | 110 TWD/kl |
| | 27101990-27102090, | Huile solvante | 720 TWD/kl |
| | 27109190, 27109900, | Gaz de pétrole liquéfié | 690 TWD/t |
| | 27111200-27111990, | and the post of inquests | , |
| | 27112910, 27112990, | | |
| | 36061000, 38140000, | | |
| _ | 38170000 | | |
| Appareils électriques | 84143010, 84143020, | Réfrigérateurs | 13% |
| | 84148019, 84151010- | Récepteurs de télévision | 13% |
| | 84158200, 84159010, | en couleurs | |
| | 84181011-84182999, | Climatiseurs électriques | 20% |
| | 84183090, 84184090, | qui emploient des | |
| | 84185090-84186920, | dispositifs électriques | |
| | 84186990, 84198100, | pour contrôler la | |
| | 84796000, 84798910, | température ambianted | |
| | 85098090, 85141000, | Installations centrales de | 15% |
| | 85142000, 85165000, | climatisation composées | |
| | 85166010, 85166090, | d'un compresseur, d'un | |
| | 85167200, 85182100, | climatiseur et d'un | |
| | 85182200, 85182940, | ventilo-convecteur | . = 0. |
| | 85182990, 85184090, | Tous types de | 15% |
| | 85185090, 85192010- 85219090, 85258010- | déshumidificateurs | |
| | 85258090, 85271300, | électriques ^d | 122/ |
| | 85272110-85279900, | Magnétoscopes | 13% |
| | 85284910, 85285910, | Tourne-disques ^e | 10% |
| | 85286910, 85287110, | Magnétophones | 10% |
| | 85287120, 85287191, | Systèmes | 10% |
| | 85287200, 85437053, | stéréophoniques | |
| | 85437059, 85437094, | Fours électriques | 15% |
| | 85437099 | | |
| | 00 107 000 | | |

| Produit | Code du SH | Description | Taux d'imposition |
|-----------|--|--|-------------------|
| Véhicules | 87011000, 87012000, 87013010, 87013090, 87019110, 87019190, 87019210, 87019290, 87019310, 87019390, 87019410, 87019490, 87019510, 87019590, | Automobiles: Berlines comptant moins de 9 sièges: n'excédant pas 2 000 cm³ Excédant 2 001 cm³ Camions, autobus et | 25% 30% 15% |
| | 87021020-87043200, 87049090-87052000, 87054000-87059060, 87059080-87079090, 87087030, 87087090, 87089911-87089924, 87091110-87091990, 87111019, 87111020, 87112090-87119030, 87161000-87163100, 87163990, 87164000 | autres véhicules Motocycles | 17% |

- a Les chambres à air, pneumatiques tout caoutchouc, pneumatiques utilisés pour les véhicules à propulsion humaine/animale et véhicules agricoles sont exonérés.
- b Les jus de fruits naturels, le sirop de fruits, le sirop de fruits concentré, le jus de fruits concentré et le jus de légumes naturel sont exonérés.
- c Le verre conducteur et le verre armé utilisé dans la fabrication de moules sont exonérés.
- d Les déshumidificateurs destinés à être utilisés dans les usines sont exonérés.
- e Les tourne-disques portables d'un diamètre inférieur à 32 centimètres sont exonérés.
- f Du 5 juin 2014 au 31 décembre 2024, les autobus à châssis surbaissé, autobus fonctionnant au gaz, autobus hybrides essence/électricité, autobus électriques et autobus de réadaptation pour personnes handicapées sont exonérés.

Source: Loi sur la taxe sur les produits de base, Articles 6-12.

Tableau A3. 5 Marchandises exclues de la ristourne de droits, 2023

| Code du SH | Description |
|-------------|--|
| 0103910000 | Animaux de l'espèce porcine d'un poids inférieur à 50 kg, autres que des reproducteurs de race |
| | pure |
| 0103920000 | Animaux de l'espèce porcine d'un poids égal ou supérieur à 50 kg, autres que des reproducteurs |
| | de race pure |
| 0402913000 | Crème, concentrée ou stérilisée, ni additionnée de sucre ou d'autres édulcorants |
| 0406100000 | Fromages frais (non affinés), y compris le fromage de lactosérum, et caillebotte |
| 0406200010 | Fromages râpés ou en poudre, de tous types, pour l'alimentation |
| 0406200090 | Fromages râpés ou en poudre, de tous types, non dénommés ailleurs |
| 0406300000 | Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre |
| 0406400000 | Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du Penicellium roqueforti |
| 0406900000 | Autres fromages |
| 0504001100 | Boyaux de porc |
| 0506901100 | Hu ku (Tigris os) (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0506901200 | Hsiung Ku (Ursi Os) (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0506901910 | Os pour la pêche (les os propres à l'alimentation humaine relèvent du chapitre 3) |
| 0506901920 | Bau ku (leopard os) (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0506901990 | Autres os |
| 0506902000 | Cornillons |
| 0506903000 | Poudre et déchets d'os et de cornillons |
| 0507101100 | Ivoire, brute ou simplement préparée, mais non découpée en forme |
| 0507101200 | Cornes de rhinocéros, de qualité supérieure (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0507101300 | Cornes de rhinocéros, de qualité inférieure (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0507101900 | Autres dents d'animaux |
| 0507102100 | Poudre d'ivoire |
| 0507102200 | Poudre de cornes de rhinocéros |
| 0507102900 | Poudre d'autres dents d'animaux |
| 0507102300 | Ivoire, déchets |
| 0507103100 | Cornes de rhinocéros, déchets |
| 0507103200 | Poudre d'autres dents d'animaux, déchets |
| 0507901100 | Dia Mou K'o (<i>Eretmochelytis carapax</i>) (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0507901200 | Pieh Chia K'o (<i>Amydae carapax</i>) (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0507901200 | Écailles et plastrons de tortues (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0507901300 | Ongles de tortue |
| 0507901700 | Feuilles détachées d'écailles de tortues |
| 0507901600 | Fanons (y compris les barbes) de baleine |
| 0507901700 | Fanons (y compris les barbes) de baleine, déchets |
| 0507902300 | Cornes de vaches et de buffles |
| 0507902400 | Cornes d'antilopes (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0507902500 | Cornes de chèvres (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0507902600 | Chuan Shan Chia (<i>Manidis squama</i>) (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0507902700 | Écailles de crocodile |
| 0507903200 | Pour de cornes d'antilopes (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0507909100 | Cornes, sabots, ongles, griffes et becs d'autres animaux (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0507909200 | Cornes, sabots, ongles, griffes et becs d'autres animaux, poudre (y compris pour les médicaments |
| 0307303200 | chinois) |
| 0507909300 | Cornes, sabots, ongles, griffes et becs d'autres animaux, déchets (y compris pour les |
| 330, 303300 | médicaments chinois) |
| 0508001110 | Corail rouge précieux (famille <i>coralliidae</i>) |
| 0508001110 | Autres coraux et matières similaires |
| 0508001130 | Poudre et déchets de corail rouge précieux (famille <i>coralliidae</i>) (y compris pour les médicaments |
| 3333301210 | chinois) |
| 0508001290 | Autres poudre et déchets de coraux et matières similaires (y compris pour les médicaments |
| 3333331230 | chinois) |
| 0508002000 | Coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou |
| 0300002000 | simplement préparés, mais non découpés en forme |
| 0508003000 | Farine de coquillage |
| 0508003000 | Déchets de coquillage |
| 0510001100 | Ambre aris |
| 0510001100 | Castoréum |
| 0510001200 | Civette |
| 0510001300 | Musc en granules (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0510001400 | Musc en poudre, en bouteille (1 g) (y compris pour les médicaments chinois) |
| 0210001200 | Triuse en poudre, en boutenie (1 g) (y compris pour les medicaments chinois) |

Source: Données communiquées par les autorités et renseignements en ligne du Guichet unique pour les formalités douanières, portuaires et commerciales.

Tableau A4. 1 Programmes de soutien au secteur agricole, 2018-2022 Partie A

| Objectif | Description | 2018-2022 | | |
|---|--|---|---|--|
| - Jedin | | Total des | Total des | |
| | | bénéficiaires | décaissements | |
| Assurer la stabilité du marché du riz (approvisionnement, prix et revenus des agriculteurs) | Depuis janvier 2018, les agriculteurs pouvaient choisir de recevoir un versement direct (10 000 TWD-13 500 TWD) par hectare ou de continuer de vendre du riz à l'Office de contrôle des produits agricoles et des produits alimentaires (AFA) du COA à des prix garantis. La possibilité du paiement direct n'a plus été donnée en 2022. L'AFA procède à des achats de riz planifiés, supplémentaires et additionnels. Différents prix et des quantités maximum sont fixés pour chaque type d'achat. | Versement direct: 316 600 agriculteurs Achats de riz: 706 200 agriculteurs | (millions de TWD) Versement direct: 2 799 Achats de riz planifiés: 3 771 Achats de riz supplémentaires: 608 Achats de riz additionnels: 177 | |
| 2. Contribuer à la diversification des cultures | Les versements (25 000 TWD-60 000 TWD) par hectare sont adressés aux agriculteurs qui suivent un programme de conversion de la riziculture au profit de cultures de remplacement (sous réserve d'avoir rempli certaines conditions au cours de la période 1994-2003). | Surface moyenne (2018-2021): 130 827 h | 1 221,4 pendant la période 2018-2021 | |
| Développer l'industrie sucrière en coopération avec les agriculteurs. | La TSC passe des contrats avec des agriculteurs pour l'achat de canne à sucre et le partage de la production sucrière. Les agriculteurs peuvent vendre leur part (55%) de sucre raffiné au prix du marché ou au prix contractuel garanti ^a , le montant le plus élevé étant retenu. Par ailleurs, la TSC accorde aux producteurs de canne à sucre des subventions pour les aider à financer leurs activités (bonifier les intérêts sur les emprunts, le paiement des primes d'assurance, le paiement des frais entraînés par la lutte contre les parasites et les maladies, le paiement des droits d'inspection). | 5 376 agriculteurs | Subventions de la TSC et achats au prix garanti: 323,63 | |
| 4. Favoriser l'accès des agriculteurs et des agro-industries aux financements | Le Fonds de développement agricole subventionne les taux d'intérêt préférentiels sur les prêts accordés par les associations d'agriculteurs et de pêcheurs ou par la Banque agricole. Les prêts éligibles peuvent être destinés au développement des entreprises, au renforcement de la concurrence et à la reconstruction après les catastrophes naturelles. | 224 484 foyers pour un montant de prêt cumulé de 171 377 millions de TWD | 11 291 | |
| 5. Réduire les capacités de pêche. | Les propriétaires de bateaux de pêche possédant une licence de pêche valable reçoivent un financement pour la mise hors service de leur embarcation. Les montants versés pour le rachat sont calculés en fonction de la longueur du radeau, du diamètre des tubes et de la puissance du moteur principal. | 124 navires mis hors service (2018-2020) | 147,16 (2018-2020) | |
| 6. Encourager la suspension volontaire des activités de pêche en basse saison | Les propriétaires de bateaux de pêche possédant une licence de pêche en cours de validité peuvent bénéficier d'aides si, au cours d'une année, les bateaux sont en mer pendant plus de 90 jours et amarrés au port pendant au moins 120 jours. | Nombre moyen de navires participant par année: 9 965 | 1 630,6 | |
| 7. Promouvoir l'assurance des bateaux de pêche | i) Les subventions versées aux propriétaires couvrent une partie des frais d'assurance des bateaux de pêche s'ils subissent des dommages en mer. ii) Subventionner les primes d'assurance pour les propriétaires de bateaux de pêche (radeaux) de moins de 100 tonnes métriques. | 9 176 navires et bateaux | 39 | |

| Objectif | Description | 2018-2 | 2022 |
|--|---|----------------------------|---|
| | | Total des bénéficiaires | Total des décaissements (millions de TWD) |
| 8. Promouvoir l'assurance responsabilité civile pour les bateaux de pêche à moteur entrant dans l'espace maritime visé par l'accord de pêche conclu avec le Japon. | Les subventions sont accordées aux propriétaires pour couvrir une partie des coûts de l'assurance responsabilité civile des bateaux de pêche à moteur opérant dans l'espace maritime. | 0 | 0 |

a Les prix garantis fixés dans les contrats de la TSC sont restés inchangés depuis 1990.

Source: Document de l'OMC G/SCM/N/372/TPKM, 1er juin 2021.

Partie B

| Objective | Description | 2018-2022 | |
|---|---|--|--|
| | | Total des bénéficiaires | Total des |
| | | | décaissements (millions de TWD) |
| Promouvoir la certification des produits agricoles traçables | La norme sur les produits agricoles traçables témoigne de pratiques de production respectueuses de l'environnement. Le COA accorde une subvention pour les frais de certification des produits agricoles traçables par une tierce partie. En outre, les agriculteurs reçoivent un soutien en fonction de la superficie sur laquelle ils cultivent des produits agricoles traçables certifiés. | 31 508 agriculteurs | 1 573,23 |
| 2. Promouvoir l'utilisation d'ingrédients produits sur le territoire et traçables pour la confection des repas scolaires et des aliments autres que les aliments de base pour les forces armées | Le COA encourage l'utilisation d'aliments produits sur le territoire et traçables dans le cadre de l'achat de repas scolaires (6 TWD par personne par repas). Les ingrédients admissibles doivent porter le label "biologique", "produits agricoles traçables" ou "normes agricoles certifiées" ou porter un QR Code. | Environ 1,8 million d'étudiants par an et l'ensemble du personnel des forces armées | Repas scolaires: 6 600 Aliments autres que les aliments de base: 492,2 |
| Stimuler l'agriculture biologique | Le loyer est réduit et des baux sont garantis pour la location de terres domaniales pour l'agriculture biologique. | 8 079 (parcelles) | Recettes sacrifiées: 291,89 |
| 4. Améliorer la sécurité des agriculteurs au travail | Depuis novembre 2018, le COA propose aux agriculteurs une assurance contre les accidents du travail. La participation est volontaire et les primes sont subventionnées, de sorte que les agriculteurs payent 15 TWD/mois. | 319 090 participants | Environ 89 |
| 5. Promouvoir l'assurance agricole | Le COA subventionne entre 33% et 50% des coûts des primes pour les produits d'assurance approuvés. Les collectivités locales peuvent aussi verser des subventions. | 363 000 | 2 060 |
| 6. Subventionner le carburant des navires de pêche | Le COA subventionne le carburant utilisé par les navires et bateaux de pêche. Le volume de carburant subventionné dépend des heures réelles d'activité en mer. | Nombre moyen de navires participant (2018-2021): 12 992 | 5 115 pendant la période 2018-2021 |
| 7. Promouvoir les engrais respectueux de l'environnement | Le COA subventionne les coûts de transport des agriculteurs (500 TWD/t) pour les engrais composés contenant de la matière organique. | 140 000 agriculteurs | 1 411 |
| 8. Permettre aux agriculteurs de zones reculées d'accéder aux engrais | Les agriculteurs de zones reculées et d'îles situées au large peuvent bénéficier d'une subvention pour le transport des engrais de 500 TWD/t. | 50 000 agriculteurs | 103 |
| 9. Promouvoir la mécanisation de la production | Le COA subventionne jusqu'à un tiers des coûts des machines agricoles achetées pour la préparation et la fertilisation des terres, la lutte contre les parasites, la récolte et la post-récolte. | 180 000 agriculteurs | 1 760 |
| 10. Assurer des services de secours en cas de catastrophe | Le COA fournit une aide en espèces et accorde des prêts à faible taux d'intérêt aux agriculteurs qui ont essuyé des pertes consécutives à des catastrophes naturelles. | Aide en espèces: 373 532 foyers | Aide en espèces: 11 988 |
| 11. Assurer des services d'aide en cas de catastrophe maritime pour les navires de pêche | Le COA fournit une aide pour les navires devenus inopérants ou détruits par le feu ou un événement de force majeure pendant ses opérations en mer. | 63 navires | 4 |
| 12. Renforcer les associations d'agriculteurs et de pêcheurs | Le COA subventionne les investissements réalisés par les associations d'agriculteurs dans l'agrandissement de leurs structures de vulgarisation et d'enseignement. | 289 demandes approuvées | 500 |

| Objective | Objective Description 2018-2022 | | 2022 |
|---|---|--|---|
| | | Total des bénéficiaires | décaissements (millions de TWD) |
| 13. Promouvoir une gestion des terres agricoles respectueuse de l'environnement | Des gratifications financières sont versées aux agriculteurs qui exercent sur des terres privées (hors zones protégées) en harmonie avec les habitats d'espèces en menacées d'extinction. | 2 000 agriculteurs (depuis 2020) | 50 (depuis 2020) |
| 14. Encourager les utilisations agricoles de terres arables | Les utilisateurs de terre dans des zones spécifiques à la production agricole sont admissibles au bénéfice d'un paiement de base pour l'environnement agricole (5 000 TWD/ha) jusqu'à 2 fois par an. | Superficie moyenne (2020-2021): 339 500 ha | 3 400 pendant la période 2020-2021 |
| 15. Aider les agriculteurs à employer les structures d'irrigation par conduite | Les personnes physiques propriétaires de terres irriguées pour la production agricole sont admissibles à un soutien annuel pouvant s'élever à 400 000 TWD. | 15 999 | 1 088 |
| 16. Promouvoir des installations fonctionnant à l'énergie verte | Les agriculteurs et pêcheurs qui mettent sur pied des installations fonctionnant à l'énergie verte aux fins des opérations agricoles sont admissibles au bénéfice de prêts à faible taux d'intérêt. | 298 prêts pendant la période 2021-2022 | 120 (bonifications d'intérêts) pendant la période 2021-2022 |
| 17. Réduire autant que possible la pollution générée par le secteur de l'élevage | Les investissements réalisés par des fermes d'élevage pour acheter des équipements destinés à prévenir la pollution sont admissibles au bénéfice d'une subvention (jusqu'à 50% du coût de chaque article et jusqu'à 500 000 TWD pour un seul article). | 2 500 fermes d'élevage | 600 |
| 18. Soutenir les jeunes agriculteurs | Les jeunes agriculteurs qui lancent leurs entreprises agricoles sont admissibles à bénéficier de prêts subventionnés pouvant s'élever jusqu'à 2 millions de TWD (5 millions de TWD pour les 100 premiers jeunes agriculteurs). Le taux d'intérêt applicable est nul les cinq premières années et de 0,54% par la suite. | 15 380 foyers pour un montant de prêt cumulé de 20 397 millions de TWD | 1 630 |
| 19. Stabiliser les moyens de subsistance des nouveaux agriculteurs | Les nouveaux agriculteurs qui ont achevé leur cursus d'études agricoles sont admissibles au bénéfice d'un don de (360 000 TWD – 720 000 TWD sur une période de deux ans) pour les aider à conserver leurs profession d'agriculteur. | 515 personnes | 156,5 |
| 20. Promouvoir la gestion scientifique de l'aquaculture | Les investissements dans des équipements intelligents achetés récemment sont admissibles à une subvention pouvant s'élever jusqu'à 50% des dépenses, avec un plafond de 1 500 000 TWD. | 928 personnes | 128 |
| 21. Moderniser le transport et la commercialisation des produits à base de viande | Les investissements dans des équipements de contrôle des températures et d'amélioration de l'assainissement sont admissibles à une subvention (jusqu'à 50% du coût de chaque article et jusqu'à 2 millions de TWD pour un seul article). | 31 | 111,95 |
| 22. Encourager la mise en conformité avec les normes de gestion durable des forêts | Le COA couvre 50% des redevances payables par les entreprises qui demandent une certification au Forest Stewardship Council. | 2 | 1,02 |
| 23. Promouvoir des serres à structure améliorée | La construction de serres à structure améliorée est admissible au bénéfice d'une subvention (jusqu'à 50% des coûts dans la région occidentale du Taipei chinois et jusqu'à 60% ailleurs). | 5 520 agriculteurs pour une superficie cumulée de serres de 1 740 ha (2018-2021) | 425 pendant la période 2018-2021 |

| Objective | Description | 2018-2 | -2022 |
|---|---|--------------------------|---|
| | | Total des bénéficiaires | Total des décaissements (millions de TWD) |
| 24. Promouvoir l'accroissement de la taille des exploitations agricoles | Dans le cadre de la politique des "Petits propriétaires, grands locataires", les petits propriétaires de plus 65 ans qui paient une assurance agricole depuis plus de 5 ans et qui louent leur terres peuvent recevoir une aide incitative mensuelle de 2 000 TWD/ha, pour 3 hectares au maximum. Les mesures d'aide en faveur des grands locataires sont une subvention en faveur de l'agriculture sous contrat, des subventions pour l'achat de matériel de production et des prêts à taux nul et à faibles taux d'intérêt. | 837 grands locataires | 267 |

Source: COA, *Annual Report*, plusieurs éditions, 2018-2020; et renseignements communiqués par les autorités.